

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Procédure d'urgence

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Monsieur Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

« Par convocation en date du 21 juin 2016, le Maire de Vire Normandie a convoqué le Conseil Municipal à se réunir le 27 juin 2016 à 20h30, salle des mariages, dans le respect du délai de convocation des 5 jours francs.

Cependant, ayant constaté à l'ouverture de la séance à 20h35, que le quorum n'était pas atteint, avec 59 membres présents au lieu de 69, ce dernier a informé les conseillers municipaux que le conseil municipal serait reporté sans condition de quorum dans le respect de 3 jours francs.

Ayant constaté que ces 3 jours, ne permettaient pas de respecter l'approbation du compte administratif avant le 30 juin avec faculté pour les services financiers de transmettre les éléments au comptable public, les conseillers présents et le Maire ont souhaité réunir en urgence le Conseil Municipal dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L2121-11 et L2121-12 du CGCT dans le respect d'un délai qui ne peut être inférieur à 1 jour franc.

Par ailleurs, les autres points inscrits à l'ordre du jour ne pouvaient être reportés en raison de demande de subvention à déposer avant le 30 juin, de signature de convention, de demande d'avis à rendre à la Sous-Préfecture, d'affaires foncières avec engagement auprès des tiers....

Considérant qu'il est de jurisprudence constante que seul le Maire à l'initiative d'une telle convocation d'urgence (CE.21.2.1936 HUBLOT) lorsqu'il apparait nécessaire que dans l'intérêt de la bonne administration des affaires communales, une délibération ou plusieurs, fassent l'objet d'une prise de décision plus proche que si le droit commun de 5 jours francs était appliqué,

Considérant qu'en vertu des lois et règlements en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer à l'ouverture de la séance sur le caractère « urgent » de l'ordre du jour,

- il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur le caractère d'urgence de l'ordre du jour de la séance du 29 juin 2016.

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal,

Vu la jurisprudence TA RENNES 23.3.1989 ROUSSEL,

La séance est déclarée définitivement et régulièrement ouverte et le conseil municipal peut commencer à délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour. »

# Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE

Reçu le

Le Maire informe que le présent acte pent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

0 1 JUIL, 2016

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le :

publié-notifié le : 0 1 JUIL, 2016

A VIRE le

0 1 JUIL, 2016

Le Maire



# REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	•
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			×	

# Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			×	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	×			
Monsieur Benoît ROUX		"	X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			×	
Monsieur Guy VELANY			X	

# Commune déléguée de Roullours

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X		_	
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

# Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	

Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	·
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	×			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			×	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

# Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	×			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	***************************************
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet: Urbanisme/Habitat

Programme Local de l'Habitat (PLH)

– Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) –
Subventions aux particullers

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

## Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

La Communauté de Communes de Vire substituée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par la commune nouvelle de Vire Normandie, a signé une convention avec l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) le 31 mai 2014 permettant la mise en place du suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui se déroulera sur la période 2014-2017.

Le dispositif prévoit une subvention complémentaire à celle de l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) au profit des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs selon le barème indiqué ci-dessous :

## **POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS:**

	Vire Normandie (toute co	ommune déléguée)	Primes
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	supplémentaires (centre-ville de Vire)
1 - Lutte contre l'habitat indigne	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Revenus « modestes »	10.0/	2 500 €	-
Revenus « très modestes »	10 %	Pas de plafond	-
2 - Logement très dégradé			
Revenus « modestes »	F 0/	2 150 €	-
Revenus « très modestes »	5 %	Pas de plafond	-
3 - Sécurité salubrité			
Revenus « modestes »	F 0/	400 €	-
Revenus « très modestes »	5 %	Pas de plafond	-
4 - Autonomie de la personne			
Revenus « très modestes »	5 %	Pas de plafond	-
5 - Lutte contre la précarité énergétique			
Revenus « modestes » et « très modestes »	Prime de 5	00€	+ 500 €
6 - Prime assainissement autonome*	·		
Revenus « modestes » et « très modestes »	10 % des travaux ANC	1 000 €	-

<sup>\*</sup> dans le cadre d'une réhabilitation du logement. Les cibles prioritaires de cette action sont les logements ne disposant pas d'un système d'assainissement et les installations existantes dont la réhabilitation est considérée comme urgente par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

#### **POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS:**

	Vire Normandie (toute con	nmune déléguée)	Primes
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	supplémentaires (centre-ville de Vire)
1 - Lutte contre l'habitat indigne			
Niveau « social » et « très social »	10 %	3 400 €	-
2 - Logement très dégradé			
Niveau « social » et « très social »	5 %	2 350 €	-
3 - Sécurité salubrité			
Niveau « social » et « très social »	5%	1 300 €	-
4 - Logement dégradé			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1 300 €	#
5 - Autonomie de la personne			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1 300 €	15
6 – RSD non décence	-		
Niveau « social » et « très social »	5 %	1 300 €	ĨΞ
7 – Travaux d'amélioration de la perfor	mance énergétique		
Niveau « social » et « très social »	10 %	2 600 €	+ 1000€
8 - Primes sorties de vacance*			<u> </u>
Niveau « intermédiaire »	1 000 €		+ 1500€
Niveau « social » et « très social »	2 000 €		+ 3 000 €

<sup>\*</sup> Primes accordées pour la remise sur le marché des logements vacants depuis 2 ans ou plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N-2. Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. L'ancienneté de la vacance du logement sera justifiée à partir du fichier des locaux vacants transmis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP).

Dans ce cadre, les personnes dont le nom figure dans le tableau annexé au présent rapport ont réalisé des travaux conformes aux objectifs de l'OPAH et peuvent prétendre à des subventions d'un montant global de 7 228,00 € (subventions commune de Vire Normandie) et 8 500,00 € (subvention du périmètre « centre-ville ») pour un montant total de travaux de 138 431,00 € TTC, concernant 7 logements.

Vu la convention d'OPAH adoptée par délibération n°1 du Conseil Communautaire le 06 mars 2014.

Vu l'arrêté N° 86-15 portant création d'une commune nouvelle Vire Normandie, et notamment son article 7.

# Suivant l'avis du Bureau Municipal, le Conseil Municipal de Vire Normandie est invité :

- à autoriser le versement des primes visées en annexe, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH.
- à dire que la dépense d'un montant total de 7 228,00 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie.

Le Maire soussig à dire que le répense d'un montant total de 8 500,00 € sera imputée à l'état spécial de la Le présent acte Le présent acte

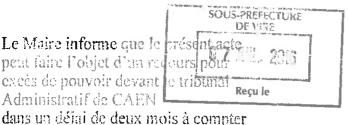
a été reçu en sous préfecture le : 0,7 JUIL. 2016 publié-notifié le : 0,7 JUIL. 2016 A VIRE le :

de sa notification ou de sa publication

#### Adopté à l'unanimité

Le Maire Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte. peut faire l'objet d'un redours pour excès de pouvoir devant le tribunat Administratif de CAEN





Annexe – Travaux réalisés ouvrant droit à une subvention au titre de l'OPAH

Demandeur	Adresse du logement	Nombre de logements concernés	Statut (*)	Type de travaux	Coût des travaux	Subventions Vire Normandle	Aides « centre-ville »	Date de réception des factures
DIVAY Jean-Jacques	6, chemin les Travers Coulonces 14500 VIRE NORMANDIE	1	ЬО	Travaux d'économie d'énergie	24 298 €	500 €	.1	23/05/2016
CORBIN Jean-Jacques	28, rue Emile Chénel Vire 14500 VIRE NORMANDIE	1	PB	Travaux de réhabilitation + sortie de vacance	19 268 €	2859 €	4000 €	18/05/2016
HEBERT Joei	23, rue Notre-Dame Vire 14500 VIRE NORMANDIE	1	PB	Travaux d'économie d'énergie	16344€	1	1000 €	09/05/2016
COLIN Corinne	10, 12, 12 bis rue Chênedollé Vire 14500 VIRE NORMANDIE	1	PB	Travaux d'économie d'énergie + sortie de vacance	36 618 €	1000€	2500€	05/04/2016
LECORDIER Jeanne	43, route d'Aunay Vire 14500 VIRE NORMANDIE	1	ЬО	Travaux d'économie d'énergie	8 268 €	500 €	ī	14/06/2016
CAPPE Alexandre	15, rue de la Delotière Saint-Germain-de-Tallevende 14500 VIRE NORMANDIE	1	РО	Travaux d'économie d'énergie	13 359 €	500 €	,	12/05/2016
GUYARD Frédéric	25, rue aux Teintures Vire VIRE NORMANDIE	1	P8	Travaux d'économie d'énergie	20 276 €	1869€	1000€	13/05/2016
Total		7			138 431 €	7 228 €	8 500 €	

(\*) PO: Propriétaire occupant /PB: Propriétaire bailleur





#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de VIRE. sous la présidence M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : 135 Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30 Nombre de membres présents : 63

Nombre de membres absents: 63

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

Quorum (69): Non atteint

donné pouvoir: 4

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	-
Monsieur Sébastien LEBRUN			×	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			····
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			×	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	
Monsieur Guy VELANY			X	

# Commune déléguée de Roullours

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	×			
Madame Sylvie BOUVET	×			
Madame Véronique BRIENS	×			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

# Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			×	21 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 1
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	×			
Madame Chantal HOUSTIN			X	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			

Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X	_		
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

# Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	×			
Madame Marie-Noëlle BALLE	×			
Monsieur Guy BARBIER	X	_		
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			<u>,                                      </u>
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	×			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	×			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			<del>-</del>
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X		·	
Madame Catherine TAHAN			X	



# REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Mobilité / Déplacements

Compétence « Transport » -Convention entre le Conseil Départemental du Calvados et Vire Normandie Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

# Monsieur Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

La commune de Vire Normandie, autorité organisatrice de la mobilité, a été destinataire d'un courrier du conseil départemental du Calvados du 02 mars 2016, ayant pour objet la préparation du transfert de compétences du Département à la Région en matière de transport public (Loi NOTRE).

Evoqué en bureau du 18 avril dernier, ce point a fait l'objet d'échanges directs avec les services du Département du Calvados, et d'une information à la commission transport le 1<sup>er</sup> juin dernier. **Trois conventions** sont ainsi proposées à la signature de Vire Normandie :

 a - Convention relative aux modalités de versement de la participation financière 2016 du Département du Calvados au financement du déficit du réseau urbain de Vire Normandie.

Cette convention officialise la fin du soutien financier du Département à Vire Normandie en matière de participation au déficit du réseau urbain AMIBUS (pour mémoire, solde d'exploitation égal à 256 748,64 € en 2015). En effet, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) apporte des modifications majeures dans la répartition des compétences entre les différentes collectivités territoriales et limite les capacités d'interventions de chacune par la suppression de la clause générale de compétence. Par ce fait, les dispositions de la convention du 20 juin 2000 deviennent caduques de plein droit.

Par conséquent, le Département réduira sa subvention 2016 de 50 %, pour la réduire totalement en 2017. Cette subvention était égale à 71 371,30 € en 2015. <u>Voir détail de la convention en annexe</u>.

# b - Convention relative au transfert des services de transports publics et des biens affectés

Par convention du 11 juin 2011, le Département a confié à la Communauté de communes de Vire, autorité organisatrice de second rang, la compétence pour organiser et veiller au bon fonctionnement des circuits desservant à titre principal les établissements scolaires sur une partie de son territoire. Le coût net supporté par la Communauté de Communes de Vire (dépenses engagées moins recettes perçues directement) était subventionné par le Département selon les règles définies dans cette convention. Par ailleurs, le service transport du département assurait la gestion totale des cartes scolaires subventionnées et également la perception de la participation familiale demandée aux familles. Suite à la loi Notre, et à la création de Vire Normandie, devenue autorité organisatrice de la mobilité en lieu et place de l'ex Communauté de Communes, il est nécessaire d'entériner les modalités financières de ce transfert, en application de l'article L 3111-8 du Code des Transport, relatifs aux charges, et aux biens.

En matière de charges, la somme arrêtée s'appuie sur les dépenses et recettes réelles de l'exercice 2014-2015, et sont ainsi fixées à 316 006 €. Le Département abondera cette somme de 9 000 € pour charges de personnel supplémentaire.

En matière de biens, 5 abribus et 121 poteaux seront transférés en pleine propriété, à titre gratuit, par le Département, à Vire Normandie. <u>Voir détail de la convention en annexe</u>.

.../...

c - Coopération et financement des transports publics de personnes (accords d'intermodalités, contrat de transport-relais, transports scolaires...)

Vire Normandie devient ainsi seule autorité organisatrice de la mobilité durable sur son ressort territorial et est par conséquent compétente pour toute l'organisation et le financement du transport public sur l'ensemble de son territoire, y compris scolaire.

Ceci étant, le Département du Calvados, via son réseau bus Vert, continuera à faire circuler des bus sur le territoire de Vire Normandie, en provenance de l'extérieur. Cette convention poursuit ainsi comme objectif d'assurer une bonne collaboration entre les 2 collectivités, et pose les bases d'accords financiers lors de l'utilisation des réseaux de bus urbains et interurbains par des élèves dépendant de l'une ou l'autre autorité organisatrice.

Ainsi, à la fin de chaque année, des facturations annuelles interviendront entre les 2 collectivités. Elles seront basées sur les tarifs publics commerciaux applicable sur les réseaux Amibus et bus vert, appliqués au nombre de contrats de transport validés entre les 2 parties. Voir détail de la convention en annexe.

Vu l'exposé de ces motifs,

Sur proposition du Département, et selon l'avis favorable de la Commission « Mobilité, Déplacements, Accessibilité » de Vire Normandie réunie le 1er juin 2016 et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal:

- D'autoriser Monsieur Le Maire de Vire Normandie, ou son représentant, à signer les conventions « transport » à intervenir avec le département du Calvados, telles que détaillées en pièces jointes, avec prise d'effet à compter de la rentrée scolaire 2016-2017, concernant :
  - Coopération et financement des transports publics de personnes (accords d'intermodalités, contrat de transport-relais, transports scolaires...)
  - Convention relative au transfert des services de transports publics et des biens affectés
  - Convention relative aux modalités de versement de la participation financière 2016 du Département du Calvados au financement du déficit du réseau urbain de Vire Normandie. »

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE.

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que Le présent acte

0 7 JUIL. 2016 a été reçu en sous préfecture le :

D 7 JUIL. 2016 publié-notifié le :

A VIRE le: n 8 JUIL, 2016 Le Maire





# REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

# Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	×			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			×	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X		* :	
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	×			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

## Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	<del>-</del>
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY		X	

# Commune déléguée de Roullours

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	-
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN	-		X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X		_	
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

# Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	×			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			×	
Madame Nadine LETELLIER	×			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	<u> </u>
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	×			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	·
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			×	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	×			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

# Commune déléguée de Vire

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	×			
Monsieur Pascal BINET	×			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	×			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	×			·
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	×			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			. <u> </u>
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	×			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			<u> </u>
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



# Convention relative aux modalités de versement de la participation financière 2016 du Département du Calvados au financement du déficit du réseau urbain de Vire Normandie

# **ENTRE LES SOUSSIGNES:**

Le Département du Calvados, autorité organisatrice des transports, dont le siège est situé 9 rue Saint Laurent, BP 20520, 14035 Caen cedex 1, représenté par son Président, Monsieur Jean-Léonce DUPONT, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente du ...,

Ci-après désigné par les termes « le Département »,

D'une part,

#### ET:

La commune nouvelle Vire Normandie, dont le siège est situé à l'Hôtel de ville de Vire, 11 rue Deslongrais, 14500 VIRE NORMANDIE, représentée par son Maire, Monsieur Marc Andreu Sabater, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal de Vire Normandie du .....

Ci-après désigné par les termes « Vire Normandie »,

D'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code des Transports et notamment ses articles L 3111-1 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015,

Vu la convention relative à la participation du Département au financement du réseau urbain de transport de la Communauté de Communes de Vire en date du 20 juin 2000 résiliée par courrier du 2 mars 2016.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

#### Préambule:

Par convention relative à la participation du Département au financement du réseau urbain de transport de Vire Normandie en date du 20 juin 2000, le Département participe au financement de l'exploitation du réseau AMIBUS. En 2015, le montant de la subvention est de 71 371,30 €. Cette aide financière ne peut pas dépasser 50% du déficit d'exploitation du réseau de lignes régulières urbaines. Le soutien financier du Département a permis de soutenir son développement et d'offrir un meilleur service à l'ensemble des calvadosiens usagers du réseau AMIBUS depuis plusieurs années.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) apporte des modifications majeures dans la répartition des compétences entre les différentes collectivités territoriales et limite les capacités d'interventions de chacune par la suppression de la clause générale de compétence. Par ce fait, les dispositions de la convention deviennent caduques de plein droit.

Dans un courrier en date du 02 mars 2016, le Département a notifié à Vire Normandie la résiliation de la convention. Cependant, conscient des conséquences sur l'équilibre financier du réseau urbain et afin d'assurer la continuité du service public, il a été convenu de réduire la subvention 2016 de 50% et de la supprimer totalement en 2017.

# Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit les modalités de versement de la subvention 2016 relative au financement de la participation au déficit d'exploitation du réseau urbain de Vire Normandie.

# Article 2 : Modalités de calcul et de versement de la subvention

Le montant de la subvention 2016 représente 50% du montant de la subvention 2015 soit 35 685,65 €.

Elle sera versée en une seule fois dès la signature de la convention.

#### Article 3 - Prise d'effet et durée

La présente convention prend effet dès sa notification et prend fin au 31 décembre 2016.

#### Article 4 - Résiliation

Chaque partie se réserve le droit de dénoncer unilatéralement la présente convention, par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à son cocontractant.

En cas de faute contractuelle, d'inexécution ou de mauvaise exécution par l'une des parties de ses obligations contractuelles, l'autre partie peut obtenir d'office la résiliation de la présente

convention, après mise en demeure de la partie défaillante de se conformer à ses obligations restées infructueuses à l'issue d'un délai d'un mois.

Toute résiliation ne confère aucun droit à indemnisation au bénéfice du cocontractant qui s'est vu opposer la résiliation, à l'exclusion des sommes dues au titre de l'exécution normale des prestations contractuelles.

Quel que soit le motif de résiliation, les parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la continuité du service public.

## Article 5 - Litige

En cas de désaccord entre les parties lié à l'interprétation et/ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à se rapprocher en vue de trouver une solution amiable à leur problème, avant toute saisine judiciaire.

En cas de persistance du différend, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Caen.

Fait à Caen, le

Vire Normandie

le Département du Calvados





# Convention relative au transfert des services de transports publics et des biens affectés

#### **ENTRE LES SOUSSIGNES:**

Le Département du Calvados, autorité organisatrice des transports, dont le siège est situé 9 rue Saint Laurent, BP 20520, 14035 Caen cedex 1, représenté par son Président, Monsieur Jean-Léonce DUPONT, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente du

Ci-après désigné par les termes « le Département »,

D'une part,

# ET 🖁

La commune nouvelle Vire Normandie, dont le siège est situé à l'Hôtel de ville de Vire, 11 rue Deslongrais, 14500 VIRE NORMANDIE, représentée par son Maire, Monsieur Marc Andreu Sabater, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal de Vire Normandie du ....,

Ci-après désigné par les termes « Vire Normandie »,

D'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports et notamment ses articles L 3111-1 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015,

Vu la convention du 11 juin 2011 portant délégation de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire sur le territoire de Vire Normandie résillée par courrier du 2 mars 2016.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

#### Préambule :

La convention du 11 juin 2011 portant délégation de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire sur le territoire de Vire Normandie ne sera plus applicable à partir de la rentrée scolaire 2016-2017. Le département a confié à la communauté de communes de Vire, autorité organisatrice de second rang la compétence pour organiser et veiller au bon fonctionnement des circuits desservant à titre principal les établissements scolaires sur une partie de son territoire. Le coût net supporté par l'organisateur local (dépenses engagées moins recettes perçue directement) est subventionné par le Département selon les règles définies dans cette convention. Par ailleurs, le service transport du département assure la gestion totale des cartes scolaires (instruction et délivrance des cartes) et également la perception de la participation familiale demandée aux familles.

Par arrêté préfectoral du 22 août 2012, le périmètre des transports urbains a été étendu à l'ensemble du territoire de la communauté de communes de Vire.

Par arrêté préfectoral du 31 décembre 2015, a été créée, à compter du 1 janvier 2016 une commune nouvelle Vire Normandie. Elle regroupe l'ensemble des communes membres de la communauté de communes de Vire ce qui entraine la suppression de cette dernière.

En conséquence, Vire Normandie devient de plein droit l'autorité organisatrice de la mobilité durable sur son ressort territorial et par conséquent compétente pour l'organisation et le financement du transport public et notamment scolaire sur l'ensemble de son territoire.

De plus, la loi NOTRe du 7 août 2015 supprime la clause générale de compétence. En effet, des modifications majeures ont été apportées dans la répartition des compétences entre les différentes collectivités territoriales et limite les capacités d'intervention de chacune. Les dispositions conventionnelles et notamment celles relatives au financement du transport scolaire entre le Département et Vire Normandie sont devenues caduques.

En application de l'article L 3111-8 du Code des Transports, les modalités financières du transfert seront définies également dans cette convention.

#### Article 1 : Objet de la convention

Par la présente convention, le Département et Vire Normandie prenant acte de l'extension du ressort territorial, de la création de la commune nouvelle et des dispositions réglementaires applicables (article L 3111-8 du Code des transports, loi NOTRe) conviennent :

- de garantir la continuité du service public de transports dans les meilleures conditions,
- des modalités de transferts des services, de charges relevant de la compétence de Vire Normandie.
- des modalités de transferts des biens affectés à ces services.

# Article 2 : Principes généraux du transfert de la compétence organisationnelle

A compter de l'entrée en vigueur de la présente convention, Vire Normandie devient l'autorité organisatrice de la mobilité durable entièrement inclus dans les limites de son ressort territorial et à ce titre assure toutes les missions y afférentes.

Le département et Vire Normandie conviennent de se tenir informés des modifications qu'ils envisagent d'apporter dans la consistance de l'offre des services relevant de leur compétence respective et de se concerter régulièrement à ce sujet.

D'une manière générale, les parties conviennent d'étudier ensemble : les modalités de coordination du réseau urbain redéfini et du réseau interurbain dans le ressort territorial de Vire Normandie afin de favoriser les complémentarités et l'intermodalité des transports publics de personnes, la mise en place d'échanges de données concernant notamment la fréquentation (en particulier scolaire) dont une autorité organisatrice ou son exploitant pourrait disposer sur les titres de transport relevant de l'autre autorité organisatrice

# Article 3 : Transfert de charges affectées aux services transférés

La modification du ressort territorial de Vire Normandie ainsi que la suppression de la clause générale de compétence nécessitent de déterminer les conditions de financement des services de transports scolaires dans le nouveau périmètre.

Les modalités financières du transfert doivent prendre en compte le montant des dépenses effectuées par le département au titre des compétences transférées à l'autorité compétente pour l'organisation des transports urbains au cours de l'année scolaire 2014-2015 (dernière année connue avant le transfert), de sorte que soit assurée la compensation intégrale des moyens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée. Le montant brut de la subvention versé par le Département à Vire Normandie pour l'année scolaire 2014-2015 est de 337 762 €.

De plus, il convient d'abonder le montant des charges transférées à hauteur de 9 000 €. En effet, le département avait en charge l'instruction et la réalisation des cartes scolaires sur le ressort territorial de Vire. Cette mission relève maintenant de la compétence de Vire Normandie et donne lieu à une compensation financière. Le montant est calculé sur la base d'un prorata du coût global pour le Département de la réalisation des 25 000 cartes annuelles.

Néanmoins, le Département perçoit également directement une recette liée au transport scolaire. En effet, le Département instruit et délivre les cartes scolaires aux élèves subventionnés au lieu et place de Vire Normandie. En contrepartie, le département demande une participation familiale aux familles uniquement pour le transport scolaires des élèves des collèges et des lycées. Cette recette représente pour l'année scolaire 2014-2015 un montant de 21 756 € (259 élèves transportés subventionnés payant \* 84 €).

Le montant annuel net de la subvention liée au transfert de charges affectées aux services transférés est fixé à 325 006 €. Elle correspond au coût net des services transférés et ne fera l'objet d'aucune indexation. Elle sera versée par le Département en une fois en début d'année civile. Son versement commencera à partir de février 2017, pour le compte de l'année scolaire 2016-2017.

#### Article 4 : Transfert des biens affectés aux services transférés

Le transfert de la compétence entraine de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Les parties décident en outre de transférer ces biens en pleine propriété.

En conséquence, les biens suivants sont transférés en pleine propriété, à titre gratuit, par le département à Vire Normandie :

- 5 abribus
- 121 poteaux d'arrêts

Tels que définis précisément à l'inventaire figurant en annexe 1.

Le transfert effectif de ces biens interviendra le 7 juillet 2016 date de la fin de l'année scolaire.

# Article 5 - Sort des contrats liés aux services transférés

Un contrat d'entretien-maintenance et de pose d'affiches sur les abribus a été conclu entre le Département et la société JC Decaux SA et notifié le 30 janvier 2014. Il est précisé que ce contrat ne concerne pas uniquement les 5 abribus transférés mais s'applique également aux abribus du réseau départemental Bus Verts. Il est convenu entre les parties que Vire Normandie assure la maintenance et l'entretien à compter du 1 septembre 2016 sur les 5 abribus transférés aux termes de la présente convention.

L'entretien et la maintenance des poteaux d'arrêts sur le ressort territorial de Vire Normandie sont à la charge de Vire Normandie.

#### Article 6 - Prise d'effet et durée

La présente convention prend effet à partir du 7 juillet 2016 et reconduite chaque année par tacite reconduction.

#### Article 7 - Résiliation

Chaque partie se réserve le droit de dénoncer unilatéralement la présente convention, par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à son cocontractant, en respectant un délai de préavis minimal de trois mois avant la fin de l'année scolaire en cours.

En cas de faute contractuelle, d'inexécution ou de mauvaise exécution par l'une des parties de ses obligations contractuelles, l'autre partie peut obtenir d'office la résiliation de la présente convention, après mise en demeure de la partie défaillante de se conformer à ses obligations restées infructueuses à l'issue d'un délai d'un mols.

Toute résiliation ne confère aucun droit à indemnisation au bénéfice du cocontractant qui s'est vu opposer la résiliation, à l'exclusion des sommes dues au titre de l'exécution normale des prestations contractuelles.

Quel que soit le motif de résiliation, les parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la continuité du service public.

# Article 8 - Litige

En cas de désaccord entre les parties lié à l'interprétation et/ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à se rapprocher en vue de trouver une solution amiable à leur problème, avant toute saisine judiciaire.

En cas de persistance du différend, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Caen.

Fait à Caen, le

Vire Normandie

le Département du Calvados

# **ANNEXE 1 LISTE DES BIENS TRANSFERES**

N° Abribus	Adresse	Commune
142	DEPARTEMENTALE 512	VAUDRY
237	PARKING DE LA SALLE DES FETES DIRECTION VIRE	ROULLOURS
238	DEPARTEMENTALE 86 DVT EGLISE ANGLE PLACE PAVANT, DIRECTION	TRUTTEMER-LE-GRAND
288	D 218 FACE MONUMENTS AUX MORTS	SAINT-GERMAIN-DE-TALLEVENDE
289	D 175 PLACE DE L EGLISE	TRUTTEMER-LE-PETIT

N'Arrêt	Nom de l'Arrêt	Commune
1	Champagne 2	Coulonces
2	Choisel	Coulonces
3	La Groudière	Coulonces
4	La Nicolassière	Coulonces
5	La Salière	Coulonces
6	La Villière	Coulonces
7	Le Bourg de Coulonces	Coulonces
8	Basinière	Maisoncelles la Jourdan
9	Cordinnière	Maisoncelles la Jourdan
10	La Caucessière	Maisoncelles la Jourdan
11	La Clavelière Houel	Maisoncelles la Jourdan
12	La Foussardière	Maisoncelles la Jourdan
13	La Gennière	Maisoncelles la Jourdan
14	La Josserie	Maisoncelles la Jourdan
15	La Sansonnière	Maisoncelles la Jourdan
16	La Vauterie	Maisoncelles la Jourdan
17	L'Aubesnière	Maisoncelles la Jourdan
18	Le Bourg de Maisoncelles la Jourdan	Maisoncelles la Jourdan
19	Le Coudray	Maisoncelles la Jourdan
20	Le Vay	Maisoncelles la Jourdan
21	L'Ecole de Maisoncelles la Jourdan	Maisoncelles la Jourdan
22	Ecole	Roullours
23	Bois sur Landes	Roullours
24	Fredouy	Rouliours
25	La Fauvelière	Roullours
26	La Moinerie	Roullours
27	La Touyonne	Roullours
28	La Vauterie	Roullours
29	Le Bois	Roullours
30	Le Bourg de Roullours	Roullours
31	Le Castel Boullier	Roullours
32	Le Gage	Roullours
33	Le Vey	Roullours
34	Les Grande Salière	Roullours
35	Les sources	Routlours
36	L'oisonnière	Roullours
37	Mabon	Roullours
38	Montbesion	Roullours
39	La HÚyère	La Lande Vaumont

# **ANNEXE 1 LISTE DES BIENS TRANSFERES**

N°Arrêt	Nom de l'Arrêt	Commune
40	Le Bourg de la Lande Vaumont	La Lande Vaumont
41	Le Petit Chesné	La Lande Vaumont
42	Le Porquet	La Lande Vaumont
43	L'Eglise de la Lande Vaumont	La Lande Vaumont
44	La Fauvelière Rondel	La Lande Vaumont
45	Beaucoudray	Saint Germain de Tallevende
46	La Bonnelière	Saint Germain de Tallevende
47	La Chesnelières	Saint Germain de Tallevende
48	La Couderie	Saint Germain de Tallevende
49	La Ferrière	Saint Germain de Tallevende
50	La Guillemoisière	Saint Germain de Tallevende
51	La Guillonnière	Saint Germain de Tallevende
52	La Halouzière	Saint Germain de Tallevende
53	La Lamberdière de Bas	Saint Germain de Tallevende
54	La Martinière	Saint Germain de Tallevende
55	La Masure	Saint Germain de Tallevende
56	La Mégeanterie	Saint Germain de Tallevende
57	La MéguisiÞre	Saint Germain de Tallevende
58	La Perrerie	Saint Germain de Tallevende
59	La Pinsonnière (1)	Saint Germain de Tallevende
60	La Pinsonnière (2)	Saint Germain de Tallevende
61	La Prévotière	Saint Germain de Tallevende
62	La Ruellenière	Saint Germain de Tallevende
63	La TessoniPre	Saint Germain de Tallevende
64	La Toverie Picquenard	Saint Germain de Tallevende
65	L'Anglaicherie	Saint Germain de Tallevende
66	Le Fay	Saint Germain de Tallevende
67	Le Haut du Pavé (1)	Saint Germain de Tallevende
68	Le Haut du Pavé (2)	Saint Germain de Tallevende
69	Le Moulin Chevalier	Saint Germain de Tallevende
70	Le Moulin Perreux	Saint Germain de Tallevende
71	Le Petit Bourg	Saint Germain de Tallevende
72	Le Rocher Brison	Saint Germain de Tallevende
73	Les Acres	Saint Germain de Tallevende
74	Les Bas Vaux	Saint Germain de Tallevende
75	Les Nudières de Bas	Saint Germain de Tallevende
76	Les Pageries	Saint Germain de Tallevende
77	Les Rochers de Bas	Saint Germain de Tallevende
78	Les Roquelles	Saint Germain de Tallevende
79	Montlien du Haut	Saint Germain de Talievende
80	Place de l'Eglise	Saint Germain de Tallevende
81	Beausoleil	Truttemer le Grand
82	Coquard (1)	Truttemer le Grand
83	Coquard (2)	Truttemer le Grand
84	La Bourguignonière	Truttemer le Grand
85	La Cauvinerie	Truttemer le Grand
86	La Cauvinerie  La Fosse à Brannière	Truttemer le Grand
87	La Guilloutière	Truttemer le Grand

# **ANNEXE 1 LISTE DES BIENS TRANSFERES**

N"Arrêt	Nom de l'Arrêt	Commune
88	La Marionnière	Truttemer le Grand
89	La Maslerie	Truttemer le Grand
90	La Renaudière	Truttemer le Grand
91	La Vincendière	Truttemer le Grand
92	Le Bosq	Truttemer le Grand
93	Le Bourg de Truttemer le Grand	Truttemer le Grand
94	Le Costil	Truttemer le Grand
95	Le Maine	Truttemer le Grand
96	L'Ecole de Truttemer le Grand	Truttemer le Grand
97	Les Bieuets	Truttemer le Grand
98	Perthou	Truttemer le Grand
99	La Ménagerie	Truttemer le Petit
100	Le Bourg de Truttemer le Petit	Truttemer le Petit
101	Le Coudray	Trutterner le Petit
102	Le Fay	Truttemer le Petit
103	Le Piessey	Truttemer le Petit
104	Pouilly	Truttemer le Petit
105	Courtes	Vaudry
106	La Caloullière	Vaudry
107	La Gréardière	Vaudry
108	Le bourg de Vaudry (1)	Vaudry
109	Le bourg de Vaudry (2)	Vaudry
110	Le bourg Lopin (1)	Vaudry
111	Le bourg Lopin (2)	Vaudry
112	Clermont	Saint Martin de Tallevende
113	La Basinière	Saint Martin de Tallevende
114	La Chultière	Saint Martin de Tallevende
115	La Gagnerie	Saint Martin de Tailevende
116	La Loge	Saint Martin de Talievende
117	La Marette	Saint Martin de Tallevende
118	La Moisonnière	Saint Martin de Tallevende
119	La Pajotière	Saint Martin de Tallevende
120	La Poterie	Saint Martin de Tallevende
121	Le Bourg de Saint Martin de Tallevende	Saint Martin de Tallevende





# Convention entre le Département et Vire Normandie Coopération et financement des transports publics de personnes

#### **ENTRE LES SOUSSIGNES:**

Le Département du Calvados, autorité organisatrice des transports, dont le siège est situé 9 rue Saint Laurent, BP 20520, 14035 Caen cedex 1, représenté par son Président, Monsieur Jean-Léonce DUPONT, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente du ...,

Ci-après désigné par les termes « le Département »,

D'une part,

#### ET:

La commune nouvelle Vire Normandie, dont le siège est situé à l'Hôtel de ville de Vire, 11 rue Deslongrais, 14500 VIRE NORMANDIE, représentée par son Maire, Monsieur Marc Andreu Sabater, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal de Vire Normandie du ....,

Ci-après désigné par les termes « Vire Normandie »,

D'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code des Transports et notamment ses articles L 3111-1 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015,

Vu la convention du 13 mars 2001 relative à la participation du Département au financement du transport scolaire des élèves utilisant les lignes régulières urbaines résiliée par courrier du 2 mars 2016.

Vu la convention du 11 juin 2011 portant délégation de compétences en matière d'organisation de services de transport scolaire sur le territoire de Vire Normandie résiliée par courrier du 2 mars 2016.

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 2012 constatant l'extension du périmètre des transports urbains, Vu l'arrêté préfectoral n°86-15 du 31 décembre 2015 portant création d'une commune nouvelle Vire Normandie,

il est exposé et convenu ce qui suit :

#### Préambule :

Par convention en date du 13 mars 2001, relative à la participation du Département au financement du transport scolaire des élèves utilisant les lignes régulières urbaines, le Département s'était engagé à prendre en charge les frais de transports scolaires des élèves bénéficiant d'une carte de transport subventionné, leur permettant de voyager sur le réseau urbain AMIBUS. Le Département voulait assurer aux familles du Calvados une aide équivalente, indépendante du fait que la famille demeure à l'intérieur ou à l'extérieur d'un périmètre de transport urbain.

Dans un courrier en date du 2 mars 2016, le Département a notifié à Vire Normandie la résiliation de la convention.

En effet, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) apporte des modifications majeures dans la répartition des compétences entre les différentes collectivités territoriales et limite les capacités d'interventions de chacune par la suppression de la clause générale de compétence. Par ce fait, les dispositions de la convention deviennent caduques de plein droit.

La commune nouvelle de Vire Normandie est donc seule l'autorité organisatrice de la mobilité durable sur son ressort territorial et par conséquent compétente pour l'organisation et le financement du transport public et notamment scolaire sur l'ensemble de son territoire.

Cependant, ce transfert et les modalités de la répartition de la compétence en matière de transport public routier de voyageurs entre le Département et Vire Normandie entraînent la nécessité d'une collaboration entre les deux collectivités.

#### Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'organiser cette collaboration et de définir les modalités.de coopération et de complémentarité des réseaux urbain et interurbain, d'organiser le transport des élèves à l'intérieur du ressort territorial, et à cette fin, de définir le périmètre et les modalités du transfert de compétence, en matière d'organisation et de financement des transports scolaires et également de déterminer les conditions d'exploitation des lignes interurbaines traversant le ressort territorial de Vire Normandie.

#### Article 2 : L'organisation des compétences à l'intérieur du ressort territorial

Vire Normandie est l'autorité organisatrice de la mobilité durable sur son ressort territorial. En cette qualité, elle organise et finance l'ensemble des services de transports qui sont intégralement compris dans son ressort territorial. Ces services sont réguliers ou à la demande.

#### Article 3 - Coopération entre Vire Normandie et le Département

Vire Normandie et le Département s'attachent à organiser leurs réseaux de transport public de façon complémentaire et de manière à favoriser l'intermodalité.

Ils mettent en place des échanges d'information et une concertation, notamment en début de chaque année civile pour définir les modifications à mettre en œuvre à l'occasion de la rentrée scolaire suivante, et après chaque rentrée scolaire, pour les adaptations mineures nécessaires.

Le Département et Vire Normandie évitent d'organiser des services concurrents, ils coordonnent leurs réseaux de transport en s'appuyant sur leur vocation respective :

Les lignes interurbaines du Département assurent les liaisons entre les communes déléguées de Vire Normandie d'une part et les autres communes du Département d'autre part. Elles contribuent également à la desserte urbaine des communes de Vire Normandie, par certaines liaisons départementales et des arrêts de trafic local dont la liste figure en annexe 2.

Les lignes urbaines de Vire Normandie assurent les trajets internes au ressort territorial. Elles contribuent également à la desserte interurbaine par des correspondances adaptées entre les deux réseaux.

#### Article 4 – Contribution du Département

4-1 Au titre des transports de voyageurs scolaires domiciliés et scolarisés à l'intérieur du ressort territorial de Vire Normandie.

Conformément aux articles L 3111-7 et suivants du Code des Transports, Vire Normandie exerce sa compétence en matière d'organisation et de financement des transports scolaires sur son territoire.

La contribution financière du Département sera un reversement à Vire Normandie d'une part de dotation globale de décentralisation perçue par le Département au titre de la décentralisation de la compétence scolaire. Ne sont concernés que les élèves transportés sur le réseau urbain AMIBUS. Son montant est déterminé par accord des parties : 37 élèves \* 277,57 € = 10 270,09 soit 10 270 € (valeur 2016).

Le niveau de la DGD n'a pas vocation à être modifié en fonction de l'évolution de la démographie scolaire. Le montant est indexé chaque année selon le taux de revalorisation de la DGD des Départements transmis par les services de l'Etat.

Le versement de cette dotation se fera en une seule fois en février de l'année n+1 correspondant à l'année scolaire n – n+1. Sur la base des éléments définitifs (taux d'indexation de la DGD fourni par l'Etat, il est procédé à une régularisation du montant versé à la fin de l'année scolaire. Si les éléments définitifs font ressortir un montant de DGD dû par le département supérieur à la somme versée, le Département verse le solde à Vire Normandie. Si c'est le contraire, Vire Normandie rembourse le Département du trop-perçu.

Par ailleurs, pour les autres élèves transportés par Vire Normandie en dehors du réseau urbain AMIBUS, le Département versera une subvention annuelle prévue dans l'article 3 la convention relative au transfert des services de transports publics et des biens affectés.

4-2 Au titre des transports de voyageurs scolaires domiciliés à l'extérieur du ressort territorial de Vire Normandie et scolarisés sur le territoire de Vire Normandie ou des voyageurs scolaires domiciliés sur le territoire de Vire Normandie et scolarisés hors du ressort territorial de Vire Normandie.

Les dispositions s'appliquent aux élèves (conditions cumulatives) :

- domiciliés à l'extérieur du ressort territorial de Vire Normandie
- fréquentant un établissement scolaire situé dans le ressort territorial de Vire Normandie
- titulaire d'une carte de transport scolaire sur le réseau interurbain ou SNCF ou sur un circuit spécial scolaire (organisateur local) avec correspondance sur le réseau urbain (contrats de transport-relais), délivrée dans les conditions prévues au règlement départemental des transports scolaires.

Ainsi qu'aux élèves (conditions cumulatives) :

- domiciliés à l'intérieur du ressort territorial de Vire Normandie
- fréquentant un établissement scolaire situé à l'extérieur du ressort territorial de Vire Normandie
- titulaire d'une carte de transport scolaire sur le réseau interurbain ou SNCF ou sur un circuit spécial scolaire (organisateur local) avec correspondance sur le réseau urbain (contrats de transport-relais), délivrée dans les conditions prévues au règlement départemental des transports scolaires.

Le Département s'engage à prendre en charge le coût du transport-relais sur le réseau urbain de Vire Normandie pour les catégories d'élèves concernés définies ci-dessus.

La participation financière du Département est calculée comme suit :

 $Pn = TM \times N$ 

Pn est le montant de la participation du Département pour l'année scolaire n

TM est le tarif public commercial TTC applicable sur le réseau urbain Vire Normandie aux abonnés mensuels au 1 septembre de l'année scolaire n

N est le nombre de contrats de transport-relais sur le réseau urbain Vire Normandie délivré par Vire Normandie avec l'accord du Département au titre de l'année scolaire n

Les modalités de versement de la contribution sont définies comme suit :

A chaque fin de mois de l'année scolaire n, Vire Normandie communique au Département, le nombre de contrats transport-relais délivré sur le réseau urbain. Après validation du Département, Vire Normandie procède à la facturation annuellement. Le Département s'acquitte de cette facture dans les délais réglementaires en vigueur.

#### Article 5 - Contribution Vire Normandie

Au titre des transports de voyageurs scolaires, Vire Normandie s'engage à prendre en charge le coût des voyages réalisés sur le réseau interurbain :

- par les élèves fréquentant un établissement situé dans le ressort territorial de Vire Normandie,
- titulaire d'une carte de transport scolaire sur le réseau de Vire Normandie,
- et utilisant les dessertes interurbaines et domiciliés dans l'une des communes citée cidessous (annexe 1 : les fiches horaires des lignes départementales concernées).

Commune	Ligne départementale
Roullours	181
Vaudry	181
Vire	32, 133, 180, 181

La participation financière de Vire Normandie est calculée comme suit

Pn = TU\*N

Pn est la participation financière de Vire Normandie pour l'année scolaire n

TU est le tarif public commercial TTC applicable sur le réseau Bus Verts aux abonnés mensuels 1 zone de moins de 26 ans.

N est le nombre de contrats sur le réseau urbain Vire Normandie délivré par Vire Normandie avec l'accord du Département mais utilisant le réseau Bus Verts au titre de l'année scolaire n.

Les modalités de versement de la contribution de Vire Normandie sont définies comme suit :

A chaque fin de mois de l'année scolaire n, Vire Normandie communique au Département, le nombre de contrats délivré sur le réseau urbain mais utilisant le réseau Bus Verts. Après validation des 2 collectivités, le Département procède à la facturation annuellement. Vire Normandie s'acquitte de cette facture dans les délais réglementaires en vigueur.

## Article 6 – Conditions d'exploitation commerciale des lignes interurbaines sur le ressort territorial de Vire Normandie

#### 6-1 Conditions générales

Le Département poursuit l'exploitation des lignes départementales qui desservent le ressort territorial de Vire Normandie dans les mêmes conditions que précédemment, et ce au moins jusqu'à l'échéance des contrats en cours.

Les services concernés sont précisés en annexe 1.

Les points d'arrêts situés à l'intérieur du ressort territorial de Vire Normandie ne pourront être modifiés qu'en concertation entre le Département et Vire Normandie. La liste des arrêts « trafic local » figure en annexe 2.

#### 6-2 Tarification

La tarification applicable aux usagers effectuant un déplacement à l'intérieur du ressort territorial de Vire Normandie sur les lignes départementales est celle du réseau urbain de Vire Normandie.

Le Département permet à tous les usagers munis d'un titre de transport valable sur le réseau urbain, d'effectuer un déplacement interne au ressort territorial en empruntant les lignes départementales dans la limite des places disponibles après admission des usagers du réseau interurbain.

#### 6-3 Contribution financière de Vire Normandie

En contrepartie du service rendu, Vire Normandie verse au Département une participation annuelle calculée selon la formule suivante :

 $S = TP \times V$ 

S est le montant de la participation annuelle de Vire Normandie.

TP est le tarif unitaire petit parcours commercial TTC applicable sur le réseau Bus Verts.

V est le nombre annuel de validations commerciales constatées sur les lignes Bus Verts.

La participation financière sera versée en fin d'année civile par Vire Normandie au vu de la facturation effectuée par le Département.

#### Article 7 - Contrôles des titres de transport

A l'intérieur du ressort territorial de Vire Normandie, Vire Normandie ou son prestataire est autorisé à effectuer ou à faire effectuer, par ses agents, des contrôles à l'intérieur ou à la descente des véhicules de lignes interurbaines. Les agents de contrôle de l'exploitant des transports interurbains sont autorisés à procéder au contrôle des titres de voyageurs des autocars interurbains effectuant des trajets entièrement inclus dans le ressort territorial de Vire Normandie

#### Article 8 - Points d'arrêts et pôles d'échange

Les points d'arrêt et pôle d'échange situés dans le ressort territorial de Vire Normandie sont établis et modifiés en concertation entre Vire Normandie et le Département, dès lors que les services interurbains sont concernés. Dans la mesure du possible, ils sont communs aux deux réseaux et portent le même nom.

L'aménagement, l'équipement (poteaux, mobilier urbain) et l'entretien de ces arrêts sont assurés sous la responsabilité de Vire Normandie et du Département, chacun pour ce qui le concerne.

Ils offrent au Département les emplacements nécessaires à l'identification des lignes départementales et à l'information de leurs usagers (plan de réseau, horaires).

#### Article 9 - Prise d'effet et durée

La présente convention prend effet à partir de la rentrée scolaire 2016-2017 et reconduite chaque année par tacite reconduction.

#### Article 10 - Résiliation

Chaque partie se réserve le droit de dénoncer unilatéralement la présente convention, par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à son cocontractant, en respectant un délai de préavis minimal de trois mois avant la fin de l'année scolaire en cours.

En cas de faute contractuelle, d'inexécution ou de mauvaise exécution par l'une des parties de ses obligations contractuelles, l'autre partie peut obtenir d'office la résiliation de la présente convention, après mise en demeure de la partie défaillante de se conformer à ses obligations restées infructueuses à l'issue d'un délai d'un mois.

Toute résiliation ne confère aucun droit à indemnisation au bénéfice du cocontractant qui s'est vu opposer la résiliation, à l'exclusion des sommes dues au titre de l'exécution normale des prestations contractuelles.

Quel que soit le motif de résiliation, les parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la continuité du service public.

#### Article 11 - Litige

En cas de désaccord entre les parties lié à l'interprétation et/ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à se rapprocher en vue de trouver une solution amiable à leur problème, avant toute saisine judiciaire.

En cas de persistance du différend, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Caen.

Fait à Caen, le

Vire Normandie

le Département du Calvados

## Annexe 1

Description des services interurbains desservant le ressort territorial de Vire Normandie (liste des points d'arrêts desservis, horaires)

STD 321670	Н	475.40 475.40 7 475.47	4	17:50	+	+	╂┼┼	19:10	18.15	H	╫		Н		+	H	+	╫	H	╫	╫	╁	Н	╫	╫		+	19:00	┼┼┤
28 1 29	+	18:16 10:16 10:22 11:27	11:24	18:25 11:30 18:34 11:31	╫	+	Н		18:50 11:68 18:62 11:07 18:56 12:07	+	┼		Щ	19:15 12:20	1		12:26	Н	1000	H	<del>     </del>	2:3	12:31	- 12:36	╫	S 17.5	H	19:45 (2:61 19:47 (2:61	Н
H	TOTAL	16:42	+		95:90	H	$\mathbf{H}$	8	6 16:12 7 16:12 0 16:15 1 16:36	+	H		+	$\prod$	╢		100	╢	200	+	4	,			H		₩	17:08	Ш
SELTIV SELSI	100		H	14:16	14.20 15.66	Н	14520 16107	$\mathbb{H}$	14540 18:17 (4540 18:17 14546 18:20 (4546 16:21	┿	+++	++	╫	++	18:07	₩	H	П			+				₩		₩	18:36 17:14 18:37 17:12	15.40 (7.43)
17 TTTTA	3				9 -				0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Н	++	₩	₩	+-	Н	╬		╫		H	Z .					44.26	+	14:32	$\mathbb{H}$
SXMTA 325717A Birds on the second	Ļ			12:38	12:30				06:26 12:65 06:37 12:65 06:37 12:66	Н				++-		UN:UF 13519	20:00	H		H	₩	1			+	11 TO 10 TO	+	98:36 13:47 13:47	H
32797 32081 tu ma	SB VB	#7.18 07.11 #7.18 07.18 97.23 07.22 97.28 07.24	27 07-98	╫	07:32	30.40	275		07:36 07:36 07:36		98:07 07:50 98:09 07:52	60:10 07:84 60:11	5	68:14		X 83											╢	62 08:21 63 08:22 66 08:25	HI
5 0 0	B)	90,000 97,002 97,004	07:09 07	┝╂┽	07:11	Н	10 15:40	₩	07:34 07:34 07:35 07:35 07:35	+	₩		+	₩	07:58		+	08390 08180 08300 08180	10000	4	╫				╫		₩	08:45 OB:42 08:45 OB:43 08:45	HI
81 - C	9,	100 FEB 100 FE	10:07			120			96.28 96.42 96.42 96.43 96.44 96.45	╀	╂┼┪		- 67:10	07:11	07:14	07/17 07/17				07:22					₩		₩	07:49 07:49 07:21 07:52	H $F$
320218 N me of on	\$					•				╀	27:30		QQ.	06:52	06:64	06:57	,			07/04					H		H	07:23	┨┠
									06:10 06:10 06:11	08:49	77.180 27.180 28.180			08:32	56.33 18.32	96:36	, AC			01:42	· ·	-			\$7:80 09:80	88	-	07:03	ANIA I
CODPICATION DES COURSIES JOURS DE CIRCULATION	Philodo	ctraffys da 1988 18 magaeth 18 magaeth 18 magaeth	Chairte de tracy	le reculey besides	A Vanimiero	Religion (Research bearer	b orbone Id 677	les Merronisms.	beligning hoping change de faire (ar. centre) betavele	Definernt	CENTRO CENTRO CENTRO	insorbroad VIIV	(SerSoru le Yank lenemen	chegain de sallen port leta	CONTROL INCOME.	Valtra	match de refraña Cp. (75	Greeks (erret twisto)	(A briske (and sand)	Pond point (greet twinto) grand both (greet twister)	hamest forlor (and twisto)	Out particular (with the control of	Garden (Greek Corner)	bas mande (amst twesto)	Comme commercial (arrel twisto)	Mineral Marke Swinto) Baito dine aporte (arriel twinto)	Vode majerije	Noted de with (mrtik twisto) gambelle gare resilides (s.n.c.f.) (fram twisto)	Trains & designation de Paris In à un
Décembre 2018		MRE	LAGRAVERIE	BEAULEY BEAULEU	SANT PIERRE TARENTAINE	LE PIESNII AUZOUF	JURQUES	SARIT GEORGES D'AUNAY 184 METORIGES	ALMAY SUR ODON		VILLERS BOCAGE		l —	NOVERS BOCAGE	П	GRAINVILLE SUR ODON	MONORAINVILLE	Ìặl	MOUEN		VERSON				BRETTEVILLE SUR ODON		CAEN		
	SENOZ	ZONE 14	ZONE 13	ZONE 12	ZONE 11	ZONE 10	ZONE 9	ZONE	ZONE 7			2 INCZ		ZONE 5		ZONE 4							ZONE 1						
	Space Sections	, ,	30TT	3282 3282 5200	2000			100 SE		2062					923	23381	azza		S.	38	4 60	12	윤	25 25	58	28	9 5	<b>R</b> -	

Chouse anquement en période soulaire (Amule uniquement en période de verences soulaires

17:M 17:54 20:35 13:07

ŧΠ	1000	£ -0		16.50	.03				2 P	822	15.23	Ţ	202	18:21	10.20	2	16.25	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		7857	·ē	24. 24.	1100	1703	· <u>\$</u>	<u> </u>	1727
	T 0/2016	<u>- 1</u>	量	97.58 85.88	\$ 15.00 10.0	# E E			CIRCUM CIRCUM	中		+	90.00	10:07			<b>1</b>			10:37			09:01	100.00	. <u>T</u> e	# # # # # # # # # # # # # # # # # # #	11:07
311	ŀ		5	0 t	19:23	3			200	織	10.0		188	19:44			15.00										
		9 9 8 E	5		18-23 18-23			9		*	8848			2			53			6.30			939		49:67	日本	M.Dr.
	- 6		111	B 2	╃╃╃╃				<u> </u>  ,	ŀ	-			-			12.27						-	18:42	7820		18:00
<b>SEP</b> (2)			2	177.00					H	H	4		Ė	ľ	╂╂┪	$\prod$			╀┼┼┼	·  -			· - -				
1845		321426 321446 Maria	R	77.20	4444	25			₩		₩	E .		ľ	H	4	╬	₩							H	18.63	
7544					╅╅╅	╁╫	: -  -	Hi	╫		H	₩		╁		+	╁┼	┿╅┼							•	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	10:56
100		E THE THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TWO	4	H	+++	현경 .	 	╫	+		H	H	+	+	27.0			╁╂┤									
		AUNT PROPERTY	9	Н	╅╅			Ш	\$10 AT	$\Pi$		₩	H	4	##  2.2										<del>   </del>	╁	
New Year		Marie Marie		H	╁┼┼	20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 2		, ,	= =					7		2 2	32	201					+			#	
35			SP CF		HH	1.00	#	<del> </del>	體	16.28	R. E.		. 100	10,316			<b>1</b>		0630 0630 0630					•	-		
1 19		7 X00X	Щ	9.3			$\parallel$	╫.	16.3	14538 14540	23	. 3	3	14:51	蝉					ži.			2 3	2 2 2 3 3	<b>3</b>		
		X P	98 68 88 68	11	<del>!      </del>				1	12.45	321			12.			222	#			200	P		978	ž.	3	
16.13		п	활동		440				100		22	11303	ŀ	¥.		2			222		•••						
HV4.	A		2 E		·				1	5 2	0550	8							7 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5						<b>2</b>	5 d	
		1002			22.	888 888		4				2		ı	111	1_1			5626	77	轚	創し				н	15 C
支				ROSIDIET		. . . .  - - -				-   -			<u>.  </u>			器										08.46	98-51
NO STORES																											
PACALLY MATERS SICORDS WAS STORED	ince I dim	COLUMNION DES COMMES	JOURS OF CIRCULATION		(SPE)	s																					
45 90 CA	Traine of communities to Party and Alm	(SOLICE) TO	JOUNDS DE	5	d Read Chang	part des sports (antit bristo) briscose (antit bristo) centre commercial (antit bristo)	and the same	di twette)	(mrrtz bajaco) M balato)	M (m) and	Name of Street		9						Schrödert Schrift in Schrödert German in Schrödert Euferne	8		eest bourg		i i			en mark
ALX AND		٥		Actions RAMEPORTE	ame routière é bepoditame natherbe	percites apoliticated familiarity	has mandir (al	one gendu (e	rond point (an	marke Tanel ) la bruyèce (em	CONTINUE CONTROL CONTROL	CA178	moleon de mara	miege.	Port ben		VSV Membrocal	Celveire Celtic Total Caviney	property specifical property p	ONTO THE MEMORITY CO.		The Wilders with	is variables	Degutes de recutey	Charge de II	S Per S III	hode then Mennez shamp to thre
	41-	4	2013			VOID NO									1 1		1 1			S D'ALMAY		TOODE	AND TABLE	NEU A EV			
Seklis Add			Disembre 2013		CYEN	BRETTEVILLE SUR ODON		VERSON		MOUEN	TOURNALLE SUR ODON	TIMEVACEN	GRANNILE BUR ODON	ASSIM	NOYERS BOCAGE	PARPOURU SUR ODON	VILY-BOCAGE	VR, LERB BOCAGE	AUNAY BUR ODON	SAINT GEOFIEER D'AUNAY	JURGUER	LETTERNI ALCOUR		LE REGIALEY	LYBW	ğ	į
(A)			10HE33 9EMS 2	SOMES	$\vdash$		7 2 2 2 3 4 4 7	<u> </u>	_			۲	20ME 4	+	Sayoz	f	ZONE®		20NE 7	ZONE 8	ZOME	01 JAN2	H	ш	ZONETS		ZONE 14
				SECTION ZON	_	<del></del>	9	 				L	R .	<u> </u>	Ħ	<u>L</u>			8	×	×	<u> </u>	₽	<b>8</b>		-	
						# # E		<b>E</b>	9 <del>4</del> 5	鄰	200			15				No.			ᇔ	駧					



		LIGNE 433		CODIFICATION DES COURSES	335315	335218	335475	रशहरत्व
		SENS 1			E TIG	lu ma	L ma	- Table
,				SOURS DE CIRCULATION	me je	me_le	ш <b>е</b> в	me is
	sections	ZONES			8	60	Ş	Ø/
				Tendoge		111	+	e
3880				INAMERICAL	VIII)	ROBERT	INIL	AMAND
3285		ZONE 7	SAINT GEORGES D'ALMAY		06:36	r		
3266					06:38	,	06:47	
3262	,				-		95:25	I.
328	ŧ				06:42			
3290		S LANCZ	AUNAY SUR ODON	Maldou	06:43			
3283				Champ de toire	06:48		,	
3000		7/KIRE 7	I	le pied du pois	開選			8
1000		ZONE /	ONDEFONIAINE	duaye				
200			JURQUES	maine				
307g		ZONE 6		la cabosse	,		20.20	
3075	Ç,		DANNOU	chantepie	DR-FE		20.70	
2574				boung	18.67		<u>'</u>	
35		7011	LE MESNIL AUZOUF					
100		C INC	MONTAMY	montamy			07:04	•
			IST MARTIN DES BESACES				90:70	
989				S Val hallers	-	U6:55	•	
3276			OF PIERRE IARENTAINE	Catholica C	•	•	80:70	
3963					1	,	07:40	
3962		1	LASSY		07:03	,		
3966		ZONE 4		la chenolèse	07-05			g.
900				la porte aux bissons		20.40		
3 6			LE TOURNEUR	ponud		20.70		•
Ş S				monthandrou	'	07:04		,
ŝ			MONTCHAMP			'	07:13	
99	7		200	of Change de section	1			86:20
3	_							
3942				Sinori			07:17	
394			E BENY BOOM	Palvalle			02-40	
3940		ZONE	100000	TOTHESTIME			67.75	
3280				sous to mont	,	07-44		•
3282				la terronnière		07.40		
2024			BEAULIEU	beaulieu		77.17	•	07:14
2020				église	†	41.70	•	07:16
38ZU				le reculeiv	·	07:17	•	1
E R		ZONE 2	LAGRAVERIE	la histière	٠	10.7	12:70	07:18
3289			Ī	The state of the s	•	07:21	•	07:20
828					12:40	07:23	07:30	62.33
000g	,			alguuomind ni	07:24	07:26	07:32	10.70
329	-	NOVE 4		Valide vire			70.10	07:70
065			VIIKE	la planche	ļ.	07.78	N224	05:20
2303				marie cure	07-32	07.42	A7.E0	
C				champ de foire	N7-3E	02:30	00.70	07:34
2000				I.e.p maupas	17.4	00.70	U7:38	07:38
	No.				2	24:10	7	07:45

Circule uniquement en période scolaire

			ı		N.C.SEE	336328	335425	335528	339628	338725	335828
				COURTING DES COMPES				lu ma	lu ma	lu ma	n ma
	<u> </u>	LIGNE 133	Décembre 2015		em.	me	ĐE	9	je	e	œ.
		SENS 2		JOURS DE CIRCULATION	2	2		\$	84	N N	60
						14			100	/4.1	
Ë	anothers.	ZONES		Période		100000		NEX.	ROBERT	AMAND	NI N
*				TRANSPORTEUR	19.05	LYDEDI		17.45		•	
3298	t			mendès france	42.45	12:40	12:43	17:22	18:00	18:00	18:00
3703			<u> </u>	champ de foire	2			17:47		•	
			<b>-</b>	yose mermoz	67.69	49.4E	12.48	47:48	18:05	18:08	18:06
0000			į.	e.p maupas	21.71	45.60	45.63	47.25	18:13	18:14	18:14
2000	•	ZONE	VIRE	marie curie	12:20	16.30	43.04	17:24	18-18	18:19	18:22
3	_		·	a olanche	12:25	12:38	10:51	5 .	48.20	22.87	18:25
3281				a nanilkonnière	12:28	13:00	33.55	10.70	66.00	76.24	18.26
987			*!**	champ de tracy	12:30	13:02	9		26:34		18.28
250	_1			a historia	12:31	13:03	13:00	7		90.4	40.30
3911	٦	ZONE 2	A GRAVERIE		12:32	13:04	13:08	17:43	18:24	18:25	67.01
3920			FRECIIEY	Le recurey			13:09	•	•		16:30
13921				931158	12.43	13.05		17:45	18:25	18:27	
3282			BEAULIEU	beaulieu	42.24	13:08		17:48	18:26	18:28	'
2280				la ferronnière		42.07		,	18:27		•
UPOL.		ZONE 3		sous le mont		2	43.54				18:33
7702	_		LE BENY BOCAGE	romesnii	'		42.43				18:36
900	•			galvaire	1	,	20.00				18:38
3842	-			Biron	•	3	13:14			48.96	Ī
3943				Security Charles de Dercy	12:35	,		1(:00		100	
3950	~		SAINT CHARLES DE PERCT		12:37	٠		17:52	•	16:31	
3955	<b>-</b> -			maire	,		13:17		,	•	18:41
3983				monthardrou		13.46		,	18:34	•	
2000			LE TOURNEUR			1		-	48:37	•	•
8000		•		la porte aux bissons	87.47			17.58		,	•
2000		ZONE 4		la chenotée	1			48.00			
7060			LASSY	a plumaudière	12:44		45.40	20.0			18:43
2062	•			cathéolas			10:18		,	,	18:45
32/5			SAINT PIERRE TARENTAINE	a vactellière	-	2	13.61		18:40		
3965			Charles SECACION APPRING	eaint martin des hesposs		13;20		<u> </u>	200		40.46
3970			SAIN MAKIIN DES BESTACES			•	13.23				U.Yea No.
3272		ZONE 5	MONIAMY	more	,	•	13:25	,		1	
3271			LE MESNIL AUZOUF		12.51	,		18:04			
3975	6		DANNOL	Dourg	12.53	  -  -	-	18:05	1		
407R				chanteple			13.27	•	1	•	18:53
2280		ZONE		la cabosse		,	13:29			•	18:56
2006			JURGUES	ПВÍЙе	No.			1000			19:07
2000	1	FAMIL 7	ONDECONTAINE	eveno	00:71			79.00		,	
0000	_	ZUNE /		le ried du bois	13:01	•	,	100			7-0
3263				chorto de foire	13:03	•					40.45
3260		S HNCZ	ALINAY SUR ODON		13:04	٠		18:17	<u>,  </u>		10,00
3281	,	2167		nopital	13:05	,	-	18:18	-	,	200
3262	4			bellevue	48.66	-	-	18:21	-		•
2005				euso	90.00			18:24		,	•
3 6		Z ENCY	ST GEORGES D'AUNAY	mairie	20.22	•		48:37		•	
3		Ž		les marronnlers	13:11						
3286	1										

Circule uniquement en période scolaire

Circule uniquement en période scolaire

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

k	Y
	ij
ä	į
1	3
3	į
3	l
	j
>	
W.	ì
9	j
	9
R	Į
E	켳
ı	ă
В	
ı	
ı	
ŧ	
6	3
N	1
ľ	3

			STOR NO. STOR NO.	SCHURAL C	RADAZ	800228	800425	800525	80008	8007725
			CUDIFICATION DES COURSES				in ma	E 2	E Wa	I me
	TANT 180	Décembre 2015								
	STANDS TO STANDS		JOINS DE CIRCULATION	E	ЭE	<b>BE</b>	٥	8	P	
							200	ď,	85	es .
						-	B		Table Services	
28C	Sections ZONES			VTV	AMAND	AMAND	AMAND	AMAND	AMAND	Z
				12:08	13:11	13:11	16:05	17:40	18;25	18:05
3293				42-45	13:04	13:04	16:12	17:30	18:15	18:15
3900	_	!!	i.e.p. « maupas	47.48	43.17	43:47	18:18	17:43	18:28	18:18
3901	ZONE 1	VIRE	marie cune	49.90		13:20		17:46		18:20
8000			val de vire	49.58	43.24	13.28	16:25	-9:2-	18:35	18:26
3290	_		la papilionniere	B.P.	99.8	6.8	18.32	47.EA	18:37	
8011		LA GRAVERIE	la maudière	•	15.50	13.21	10.40	47.60	48.44	19.32
	-		mairie	12:32	13:34	13:31	18:32	00:31	26.01	10.0
2		ETOUV	to marketia	12:36	•	13:29	16:30	17:36	16:38	•
8012			re illatiques			13:32	•		18:42	
4021	ZONEZ			12:40	13:33	-	16:34	18:00	•	18:40
4020		I A GRAVERIE	bond		43.32		,	18:05	-	•
8020			lla crece	\ \ \		13:35	,		18:45	•
8025				,	To the same of the	13:37			18:47	
	2OME 3	CARVILE	crincelle			13:40		,	18;50	•
			Carville			13:48	•		18:58	
8042			(e Das	,		13:50		-	19:00	
8043						13:57	-	•	19:07	1
8045	1 ZONE 2	LA GRAVERIE	chateau d'eau		,	13.58	-	,	19:08	
8047			la ciouette			13.59	ļ	,	19:09	1
8046			ecole matemelle							18:44
SOCK		STE MARIE LAUMONI	sainte marie laumont	****	<u>,                                    </u>	-				18:47
	ZONE 3	SAINT MARTIN DON	saint martin don	12:47	ا.	,				0Y-84
	2		Courtefoace	12:49		,				10.45
2/02	ZONE 4	CAMPEAUX	centre	12:52	•		,	1	-	10,01
200	_									

÷ 0

Circule uniquement en période scolaire

LIGNE 181 CONDE/NOIREAU - VASSY - VIRE DECEMBRE 2015

		CODITION OR VERVICES	VICES	210018	040040	047040	0,0000	
SENS 1	SENS 1			010213	010010	SIGNIS	810618	81071S
		JOURS	DE CIRCULATION	E du	E ma		n ma	lu ma
MOLTOBO	ZONE DE			0 0	9 91	eE.	me le	٩
	TARIF	NOTE A CONSULTER		AG	9		- A	Ş
		CONDE SUR NOIREAU	école jean de la varende				47.00	-
	i		ե	07:03		13:09	17.10	
	SONE 6		avenue de la gare	90:20		13:06	17.13	
ო			z.a.c. le mesnil	07:11		13:02	17:16	
			lycée charles tellier			13:12	17:18	18:10
	70ME #	SI GERIMAIN DU CRIOULT	a rebousserie	07:13		13:17	17:20	18:14
	C JAIC 7		bourg		07:14	13:19	17:21	18:15
			solier	07:18	07:15	13:20	17:22	18:16
		VASSY	mansardière	07:19	07:17	13:22	17:25	18:18
			la fosse	07:20	07:18			
			brémesnii	4	•	13:23	17:28	18:19
	ZONE 4		le hamel aux durands	07:21	07:19	13:24	17:27	18:20
7			les chevrettes	07:22	•	13:25	17:28	18:21
			bourg		07:21	13:27	17:30	18:22
			Tabbaye		07:23	13:29	17:31	18:23
			la parenterie	п	07:24	13:30	17:35	18:24
	ZONE 3		les hauts vents	•	07:28	13:33	17:36	18:26
		VIESSOIX	ia route		07:29	13:34	17:39	18:27
	ZONE 2		Viessolx	•	07:32	13:37	17:40	18:30
		BOILD	ra michellene	•	07:33	13:38	17:41	18:31
		2	la miere	.	07:34	13:39	17:42	18:32
32		VALIDEY	ie grand pre	07:34	•	13:40	17:43	18:33
**			pourg	07:35	•	13:42	17:45	18:35
	ZONE 1	HON	51	•	•	•	17:46	18:36
			I.e.p maupas	07:39	07:40	13:45	•	
			hōpital	•	•	13:46	17:49	18:39
			champ de foire	07:44	07:44	13:48	17:51	18:41
			marie curie	07:49	07-47			

(210
arit (
evra
-Ber-
Be
503
201
čef.

	81082S	lu ma	me je	Ş		18:2	10:13	18:16	<b>36:1</b> 9	•	18:22	18:23	18:25	18:26	18:27	18:30	18:31	18:34	18:35	18:36	18:37	20 60 60 60		18:39	18:44	18:45	18:46	18:47	18:50		18:57		ROBERT
	81072S	lu ma	<u>.e.</u>	ve	-	17:15	17:19	17:25	17:26	•	17:33	17:34	17:35	17:36	17:37	17:39	17:41	17:43	17:44	17:46	17:47	17:48	•	17:49	17:50	17:52	17:54	17:55	17:56	18:00	18:05		<u>Robert Robert Robert Robert Robert Robert Robert</u>
	81062S	п ша	e		2	16:05	16:08	16:11	16:14	•	16:17	16:18	16:20	16:21	16:22	16:25	16:26	16:29	16:30	16:31	16:32	16:33		16:34	16:39	16:40	16:41	16:42	16:45	16:49	16:52		ROBERT
	81042S		me		-	13:00	13:02	13:05	13:08	•	O		13:14	13:15	13:16	13:19	13:20	13:23	13:24	13:25	13:26	13:27	ļ	13:28	13:32	13:34	13:36						ROBERT
	810328		me		-	12:15	12:18	12:23	12:26	B	12:33	12:34	12:35	12:36	12:37	12:40	12:41	12:44	12:45	12:47	12:48	12:49	,	12:50	12:54	12:56	12:58	13:12	13:02	13:06	13:09		ROBERT
	81022S	lu ma	me je	Ae	-	07:55	•	07:58		08:02	08:05	90:80	80:80	60:80	08:10	08:13	08:14	08:17	08:18	08:19	08:50	08:21	•	08:22	08:27	08:28	08:29	08:30	08:32	08:35	08:38		ROBERT
	81012S	lu ma	me je	Ve	-	07:10	1	07:13		07:17	07:19	07:20	07:22	07:23	07:24	07:25	07:26	07:29	07:30	07:31	07:32	07:33	07:34	07:35	07:39	07:40	07:41	07:42	07:44	07:47	02:20	_	-
NOIREAU	ICES	X	SCULATION			champ de foire	marie curie	hôpital	l.e.p maupas	le bourg lopin	bourg	le arand pré	la ritière	la michellerie	viessoix	la route	les hauts vents	la narenterie	l'abbave	bourd	les chevrettes	le hamel aux durands	brémesnil	mansardière	soller	bourg	la rebousserie	livoée charles tellier	z.a.c. le mesnil	avenue de la gare	avenue de verdun	école jean de la varende	
VIRE - VASSY - CONDE	CODIFICATION DES SERVICES		JOURS DE CIRCULATION		NOTE A CONSULTER					VALIDRY		POLITIONIS.		VIESSOIX		CHRINEDOLLE		//AccV							ST GERMAIN DU CRIOULT	1		CONDE SUR NOIREAU					
		CENC 2	2010	ZONE DE	48.	1	<b>!</b>			ZONE 1		<u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>	<u> </u>	1	ZONE 2	1	ZONE 3		•		ZONE A	1 1 1				ZONE 5	) 1			7ONE 6	2 1 2		
IGNE 181	DECEMBRE 2018	CENIC 5	4 2 1 1 2	4-	SECTION /			,	<u>⇔ 8″</u>	- ,	4-		7.JK.3	حدام	· "• <u>-</u>					ŗ	V					agii tambad			ო				
		L				2002	3004	200		9440	0 0	7 000	2 6	0 50	2 6	2010	လ လ လ	0140	0130	0 0	2012	8 1 S	0 6	0 0	9 9	9 9	0 0	2100	3 6	0 180	144	940	0

## Annexe 2 Liste des arrêts trafic local

ARRET	LIGNES BUS VERTS
le grand pre	. 181
la ritiere	181
le bourg lopin	181
bourg	181
mendes France	133
val de vire	133-180
hôpital	181
la papillonnière	32-133-180
la planche	32-133
sncf	32
champ de foire	32-133-180-181
maupas (l.e.p)	133-180-181
marie curie	133-180-181
champ de tracy	32-133-180
lycee agricole	32
lycée J Mermoz	32-133-180
	le grand pre la ritiere le bourg lopin bourg mendes France val de vire hôpital la papillonnière la planche sncf champ de foire maupas (l.e.p) marie curie champ de tracy lycee agricole



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet: Mobilité/Déplacements

TADAMI -Evolution du service au 1<sup>er</sup> septembre 2016

Séance du Mercredi 29 Guin 2016 à 20 h 30

peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux aiois à compter

Monsieur Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapiport suivantation ou de sa publication

"Mes Chers Collègues.

Par délibération du 28 juin 2012, le service de transport à la demande TADAMI a été mis en place, à travers 4 zones de prise en charge (communes déléguées hors Vire), et 7 points de dépose, à Vire. Le coût du trajet ayant été fixé à 2 €, soit 4 € l'Aller/Retour.

Ce service permet aujourd'hui, depuis les communes déléguées dites « rurales », de rejoindre Vire, mais non l'inverse (sauf pour les retours).

En 2013, suite à l'évolution du réseau urbain AMIBUS dans certains quartiers de Vire (Besnardière, Redettière, Martilly), ce service a été modifié. Une cinquième zone a ainsi été créé pour ces quartiers. avec pour objectif de maintenir pour ces habitants un niveau de service quasi-identique au réseau AMIBUS, avec le même coût qu'AMIBUS, soit 1 € le trajet (et 2 € l'Aller/Retour).

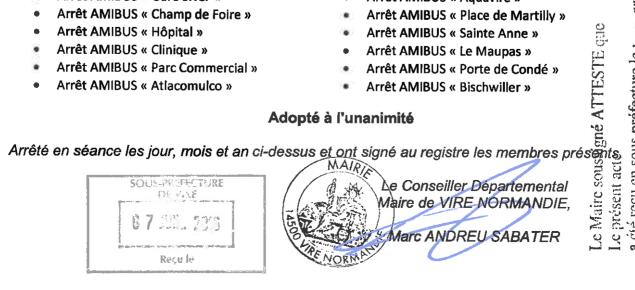
Ainsi, depuis le 4 septembre 2012, ce service s'est mis en place, s'est adapté, et a su rendre service aux habitants du territoire. Environ 1 000 courses sont réalisées chaque année, pour une dépense d'environ 12 500 € par an, et des recettes encaissées à hauteur de 2 000 € (dont moins de 10 % issues de titres à 1 €). Soit une charge réelle annuelle d'environ 10 500 € pour la collectivité.

Suite à la demande d'usagers de quartiers agglomérés à Vire déléguée, d'une part, et d'habitants de Vire déléguée désirant aujourd'hui rejoindre d'autres centre-bourgs de Vire Normandie,

Suivant l'avis favorable de la Commission « Mobilité, Déplacements, Accessibilité » réunie le 1er juin dernier et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal :

- De fixer un tarif unique pour le service TADAMI à 1 € le trajet, soit 2 € l'Aller/Retour, considérant que la charge réelle serait peu impactée (+ 1 000 €/an environ - base 2015).
- De permettre aux habitants de la commune déléguée de Vire de rejoindre les centres-bourgs des autres communes déléguées (arrêt mairie), depuis les points de dépose en centre-ville de Vire, à savoir:
  - Arrêt AMIBUS « Gare SNCF »
  - Arrêt AMIBUS « Champ de Foire »

- Arrêt AMIBUS « Aquavire »
- Arrêt AMIBUS « Place de Martilly »



préfecture le : n Le présent act® a été reçu en sous p public-notific

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

## Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE		:	X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			×	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			×	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			-
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			×	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	-
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY		X	

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			<u> </u>
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	<u> </u>
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

## Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	×			
Madame Sylvie BOUVET	×			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	<u> </u>
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		_
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			×	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE		1	X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X		-	
Monsieur Franck LOHAT			×	_
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			×	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	×			_

### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	-
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

## Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	i		X	
Madame Annie BIHEL	X			····
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			×	
Monsieur Philippe MENARD	IXI			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	·
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

#### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			<u> </u>
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			×	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Mobilité/Déplacements

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

AMIBUS – Evolution du service au 1<sup>er</sup> septembre 2016

#### Monsieur Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Comme chaque année, la commission transport a étudié les possibilités d'évolution du service de transport collectif urbain AMIBUS, suite à la demande d'usagers, de remarques en conseil de quartier, ou de proposition du délégataire.

La commission transport, réunie le 1er juin 2016, a donné un avis favorable aux propositions ci-dessous :

- a) Etude d'un doublement sur certains arrêts le vendredi, jour de marché
  - proposition de mise en place d'un véhicule supplémentaire (ligne 1 bis « destination marché ») qui desservirait 7 arrêts (de Marcel Foubert au Champ de Foire)
     Coût annuel : 809,29 € HT (base 50 vendredi)
- b) Desserte du lotissement « La Mercerie »
  - ➤ Possibilité d'intégrer la desserte de ce nouvel arrêt « Mercerie bis » dans la ligne 2 entre l'arrêt « Le Neuvillé » et « la Mercerie » (arrêt situé devant Adecco).
    Coût annuel supplémentaire 1919,55 € HT (base 91 serv/sem et 50 sem/an)
    avis favorable de la commission mais à raison, dans un premier temps, de deux AR/jour (soit 1 AR le matin et 1 AR l'après-midi) soit un coût annuel d'environ 500 € HT
  - Pour les scolaires, possibilité d'inclure ce nouvel arrêt soit sur la ligne A (Lauvière/Maupas) ou soit sur la ligne B (Lauvière/Curie) coût annuel de 144,69 € HT.
- c) Desserte du Collège Maupas depuis le quartier de la gare (arrêt Pôle Emploi) Cout de 100,17 € HT pour 175 dessertes/an.
- d) Desserte d'un nouvel arrêt « Les Fauvettes » sur ligne scolaire 
  > Possible sur la ligne B qui dessert le Collège du Val de VIRE, coût de 396,92 € HT.
- e) Mise en place d'un véhicule d'une capacité supérieure le matin au Champ de Foire pour assurer la navette Lycée Agricole et trouver une solution au problème de surcharge

Au total, ces évolutions engendreront un surcoût annuel estimé à 1950 €, soit + 0,75 % de la contribution financière annuelle prévue au contrat (256 748,64€).

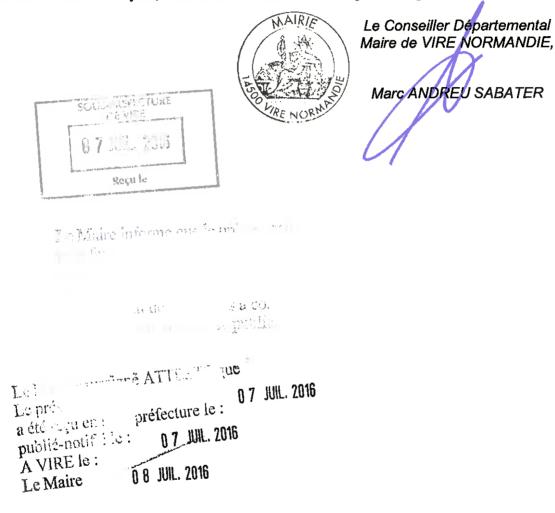
Suivant la présentation faite au Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir:

- adopter ces évolutions de service
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce contractuelle y afférente »

#### Adopté à l'unanimité

Marc ANDREU SABATER

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.





Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

Nombre de membres absents: 63

Quorum (69): Non atteint

donné pouvoir: 4

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux milie seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie. dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de VIRE, sous la présidence

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

M. Marc ANDREU SABATER.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			×	
Madame Isabelle HUET			×	
Monsieur Sébastien LEBRUN			×	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	×			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			×	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			×	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

		<del>-</del>
Monsieur Guy VELANY		

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			×	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

## Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	×			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			×	
Monsieur Patrick GOSSMANN	×			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		×		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

## Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			<u> </u>
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER		•	X	
Monsieur Roger MOREL			X	

## Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			×	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		×		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			-
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			<u> </u>
Monsieur Jacques VOQUER	X			

### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	×			
Madame Francine BOUVET	×			
Monsieur Cédric CAER	×			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	×			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			•
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			×	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			•
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Mobilité/Déplacements

Transports scolaires – Evolution du service au 1<sup>er</sup> septembre 2016 sur la commune déléguée de Vaudry (circult test) Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Le Maire informe que le présent acto peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal. Administratif de CAEN

Monsieur Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant dans un détai de de la moris à comme

dans un délai de de la more a comme de sa notification ou de sa publicación

"Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2016, la commission « Mobilité, Déplacements, Accessibilité » a étudié la possibilité de desservir la commune déléguée de Vaudry par les transports scolaires, primaires et secondaires.

En effet, compte-tenu de son imbrication dans la commune déléguée de Vire, d'une part, de contraintes géographiques et techniques, d'autre part (voie ferrée notamment), les secteurs de Vaudry « Nord » (Buain, Montisenger, Pont de Vaudry) ne sont pas desservis aujourd'hui par les transports scolaires.

Il est ainsi proposé, dans le cadre du marché n° 2015-F-BP-0142, de tester un nouveau circuit pour une année, desservant principalement ces 3 hameaux (et alentours), situés au Nord de la commune déléguée de Vaudry.

Le montant de ce service supplémentaire est estimé à environ 20 000 € (entre 19 512 € HT pour un bus de catégorie A et 20 239 € HT de catégorie B) pour une année de test, soit entre 2 et 2,1 % environ du montant du marché contracté avec les Voyages Robert le 24 juillet 2015 pour une durée de 4 ans.

Selon l'exposé de ces motifs.

Afin d'homogénéiser le ramassage des élèves sur le ressort territorial de Vire Normandie, et selon l'avis favorable de Commission « Mobilité, Déplacements, Accessibilité » du 1<sup>er</sup> juin 2016, et du Bureau Municipal, il est proposé au Consell Municipal de bien vouloir :

- Valider le principe d'une desserte en transport scolaire des secteurs de Buain, Montisenger et Pont de Vaudry, situés sur la commune déléguée de Vaudry,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant s'y afférent <u>(le projet d'avenant est joint en annexe)</u> »

Adopté à la majorité :

Pour: 66 (dont 4 pouvoirs)

Abstention: 1 (M. Daniel LECLERCQ)

Contre: 0

Le départ acte 2 de regu en sous préfecture le ; 0 8 JUL. 2016 publié-notifié le ; 0 8 JUL. 2016 24 VIRE le ; 10 3 JUL. 2016

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

SCOS-PREFECTUAL DE VIRE

C 8 1212. 2333

Reçu le

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER





#### MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

#### MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE<sub>10</sub>

**AVENANT N° .....1**...... 1

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Commune de Vire Normandie

11 Rue Deslongrais CS70076 14502 VIRE NORMANDIE Cedex

Représentant : M. le Maire

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

#### **VOYAGES ROBERT**

6, place du Colonel Candau 14410 VASSY

Tél.: 02.31.68.51.12; Fax: 02.31.66.07.83; Courriel: voyages.robert@wanadoo.fr

SIRET/SIREN: 410 580 179 00043

#### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Exécution des transports scolaires, périscolaires et extrascolaires organisés par la Ville de Vire et la Communauté de Communes de Vire ; marché passé en groupement de commande entre la Ville de Vire et la Communauté de Communes de Vire

#### Lot n°1: Transport scolaire

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre (Lot 1) : 31 juillet 2015
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre (Lot 1) : 48 mois.
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre LOT 1 :

Taux de la TVA : 10%

Montant hors taxes: 963 976,92

Montant TTC: 1 060 374,61

Le montant total des commandes pour la durée du marché est défini(e) comme suit :

î	Période	Maximum H.T.	Valeur
48 mois		970 000,00	Euros
	Total du lot	970 000,00	Euros

Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

#### D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

Vu l'article 139, alinéa 2°a, du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2016, la commission « mobilité » de Vire Normandie a étudié la possibilité de desservir la commune déléguée de Vaudry par les transports scolaires, primaires et secondaires.

En effet, compte-tenu de son imbrication dans la commune déléguée de Vire, d'une part, de contraintes géographiques et techniques, d'autre part (voie ferrée notamment), les secteurs de Vaudry « Nord » (Buain, Montisenger, Pont de Vaudry) ne sont pas desservis aujourd'hui par les transports scolaires.

Il est ainsi proposé, dans le cadre du marché n° 2015-F-BP-0142, de tester un nouveau circuit pour une année, desservant principalement ces 3 hameaux (et alentours), situés au Nord de la commune déléguée de Vaudry.

Le montant de ce service supplémentaire est estimé à environ 25 000 € HT pour une année de test.

Le présent avenant a pour but d'augmenter le montant maximum de commande afin de pouvoir commander au titulaire du marché les transports nécessaires à une desserte en transports scolaires des secteurs de Buain, Montisenger et Pont de Vaudry, situés sur la Commune déléguée de Vaudry.

Le montant maximum de commande est augmenté de 25 000 € HT soit une augmentation de 2,56 % du montant maximum de commande du marché notifié au titulaire Voyages Robert le 24 juillet 2015 pour une durée de 4 ans. Le nouveau montant maximum de commande est fixé à 995 000 00 € HT

Période	Maximum H.T.	Valeur	
48 mois	995 000,00	Euros	
Total du lot	995 000,00	Euros	

La période de test de ce nouveau circuit s'étalera sur 12 mois d'exécution du marché, du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Si décision est prise de maintenir ce circuit à l'issue de cette période, un nouvel avenant sera formalisé pour sanctionner cette décision

Incidence financière de l'avenant :							
L'avenant a une incidend	ce financi	ère sur le montant du marche	é public ou de l'accord-cadre :				
	NON	$\boxtimes$	OUI				

Le nouveau montant total des commandes pour la durée du marché est défini(e) comme suit :

Période	Maximum H.T.	Valeur
48 mois	995 000,00	Euros
Total du lot	995 000,00	Euros

EXE10 - Avenant 2015-F-BP-0142 Page: 2 / 4

### E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

<sup>(\*)</sup> Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

#### Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A:....., le .....

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :	
Le titulaire signera la formule ci-dessous :	
	« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »
	A, le
	Signature du titulaire,
En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :	
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)	
En cas de notification par voie électronique :  (Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de	
l'accord-cadre.)	de leception de la presente notification par le titaliane de marere passe de ce

Date de mise à jour : 25/02/2011.



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X	- I -		
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	×			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	×			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	×			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	×			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	
Monsieur Guy VELANY			X	

## Commune déléguée de Roullours

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	×			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	×			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

## Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X		-	
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			·
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	×			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

## Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			×	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			

Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

## Commune déléguée de Truttemer-le-Petit

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

## Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			区	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	×			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			×	
Madame Jacqueline HUET			×	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		×		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

## Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à			
Madame Sarah AKABI			X				
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X						
Madame Claudine ARRIVE	X						
Madame Marie-Noëlle BALLE	X						
Monsieur Guy BARBIER	X						
Madame Cindy BAUDRON		X					
Monsieur Roland BERAS	X						
Monsieur Pascal BINET	X						
Madame Francine BOUVET	X						
Monsieur Cédric CAER	X						
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X						
Monsieur Serge COUASNON	×						
Monsieur Laurent DECKER			X				
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X						
Monsieur Eric DUMONT			X				
Monsieur Jérémy FOLLY			X				
Monsieur Raymond GABILLARD	X						
Madame Catherine GODBARGE	X						
Madame Noria KEBLI	X						
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X						
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER			
Madame Catherine MADELAINE	X						
Madame Lyliane MAINCENT			X				
Monsieur Philippe MALLEON	X						
Madame Marie-Odile MOREL			X				
Madame Olivia NEEL			X				
Monsieur Christophe PASSAYS			X				
Monsieur Régis PICOT	X						
Monsieur Gaëtan PREVERT	X						
Madame Catherine SEGRETIN	X						
Madame Isabelle SEGUIN	X						
Madame Catherine TAHAN			X				



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Systèmes d'Information

Dématérialisation et mise en réseau du système d'information documentaire

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Monsieur Gaëtan PREVERT donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Après une phase d'analyse, un projet de dématérialisation des processus et des documents a été initié et inscrit au Plan Prévisionnel d'Investissements 2015-2020 par la commune historique de Vire. L'extension de ce projet à l'ensemble des communes déléguées suite à la création de Vire Normandie a été validée et inscrite au Plan Prévisionnel d'Investissements 2016-2020. En effet, cette dématérialisation et la mise en réseau du système d'information documentaire est une démarche structurante pour la diffusion de l'information au plus près des services, des élus et des citoyens.

#### Il s'agit de :

- référencer, rassembler et organiser l'ensemble des documents et processus.
- diffuser et rendre accessible ces données aux services, aux élus et à la population,
- accompagner les évolutions nécessaires des services de la collectivité.

#### Les objectifs généraux sont :

- optimiser le fonctionnement administratif et la circulation des informations,
- les rendre accessibles à tous (agents, élus, habitants), en fonction de leur rôle et de leur besoin,
- mettre en place les conditions d'une diffusion durable de l'information auprès de la population.

Ce projet est organisé autour de 4 axes : l'optimisation du circuit du courrier dématérialisé, la mise en place des processus, outils et moyens de suivi et d'ajustements du projet, l'organisation de la gestion documentaire et l'accompagnement des services.

Le calendrier prévisionnel est le suivant : démarrage en octobre 2016 pour une mise en réseau opérationnelle de la gestion électronique documentaire fin novembre 2017.

Un ingénieur apprenti de l'ENSICAEN, recruté en septembre 2016, assurera l'assistance fonctionnelle tout au long du projet.

La conduite de ce projet intègre des ateliers d'analyse des besoins et des usages, des prestations de conseil et des prestations informatiques.

Ce projet fera l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel à projets Initiative, Démocratie, Echange, Mutualisation (IDEM) de la Région Normandie. Ce programme régional a pour objectifs d'accompagner le développement numérique des collectivités pour le domaine des usages et services numériques.

Le coût prévisionnel de ce projet est de 49 000 € au titre du fonctionnement et de 39 100€ au titre des investissements. La demande d'aide auprès de la Région Normandie est à hauteur de 50% pour les dépenses de fonctionnement et 50% pour les dépenses d'investissements.

Suivant l'avis favorable de la Commission Municipale «Travaux, Systèmes d'information, Transition énergétique », et du Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

 d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à cet appel à projets ainsi que les conventions conclues avec la Région Normandie pour la mise en œuvre de ce projet. »

### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

O 7 103. 233

Le Conseiller Départemental Maire de VIRÉ NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribenat Administratif de CAEM dans un délai de deux mois à compet de sa notification ou de sa publication

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le : publié-notifié le : 0.7 um com

A VIRE le:

0 7 JUIL. 2016

Le Maire

n 8 JUIL. 2016

0 7 JUIL. 2016



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de VIRE. sous la présidence M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30 Nombre de membres présents : 63

donné pouvoir: 4 Nombre de membres absents: 63

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

Quorum (69): Non atteint

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	-
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			·
Madame Béatrice CHERON			×	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	-

X

ı	Monsieur	Guv	<b>VEL</b>	ANY.
---	----------	-----	------------	------

## Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

## Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	-
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			-
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

## Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	×			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

## Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			×	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

## Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	×			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL	ŀ		X	
Monsieur Corentin GOETHALS	×			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			-
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	×			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

## Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	×			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	×			
Monsieur Pascal BINET	X		:	<u>-</u> -
Madame Francine BOUVET	×			
Monsieur Cédric CAER	×			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	×			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	·
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	×			
Madame Catherine GODBARGE	×			
Madame Noria KEBLI	×			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	×			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	×			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	×			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Travaux

Signature d'une convention avec ORANGE dans le cadre des travaux de viabilisation du Pôle Environnement Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Monsieur Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

La réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche opérationnelle du programme d'aménagement du Parc Industriel de la Papillonnière concernant le Pôle Environnement nécessite le déplacement et la modification des équipements de communications électroniques appartenant à Orange.

Ces opérations nécessitent la signature avec Orange d'une convention déterminant les modalités techniques, administratives et financières de ces travaux d'un coût de 53 487,77 € TTC pour la collectivité.

Au terme de cette convention, la commune de Vire Normandie réaliserait ces travaux en qualité de maître d'ouvrage délégué. Puis, après réception, Orange se chargerait du câblage. Les installations déplacées ou modifiées sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la commune deviendraient, après réception, la propriété d'Orange qui en assureraient dès lors l'exploitation et la maintenance.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Travaux, Systèmes d'Information, Transition Energétique » et du Bureau Municipal, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider la signature avec Orange de la convention <u>annexée à la présente</u> relative aux modalités techniques, administratives et financières du déplacement et de la modification des équipements de communications électroniques appartenant à Orange dans l'emprise des travaux,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la dite convention à intervenir avec Orange ainsi que tout document relatif à cette opération. »

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE

Le Maire in jorme que le présent acre pour faire l'objet d'un recours pour

de sa notification ou de sa publication

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Le Maire sMassigANDETV SABATER

Le présent acte

0 7 JUIL. 2016

a été reçu en sous préfecture le : publié-notifié le : 0 7 1111 2016 A VIRE le : 0 8 1111 2016

Le Maire

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)



Quorum (69): Non atteint

donné pouvoir: 4

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

#### Nombre de membres en exercice : 135 Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30 Nombre de membres présents : 63

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie. dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de VIRE, sous la présidence M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres absents: 63

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

## Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	×			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			×	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			×	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY		i 🗵	
I MOUSIEUL GUY VELANTI	1		

# Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	×			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

## Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			<u> </u>
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

## Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		×		_
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	×			

## Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	_		$\boxtimes$	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	×		İ	
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	_
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

## Commune déléguée de Vaudry

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		· ·	X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

## Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	×			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			<u> </u>
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			<u> </u>
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	×			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			<u> </u>
Madame Catherine TAHAN			X	

Convention relative aux travaux de modification des équipements de communications électroniques appartenant à Orange consécutifs à la

Création du giratoire de Tracy sur la RD 577 pour la desserte du Pôle environnement

Commune de Vire Normandie

**CONVENTION N° 1514233** 

Entre:

projet ORANGE, société anonyme au capital social de 10 595 541 332 €, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro SIREN 380 129 866 R.C.S. Paris, ayant son siège social 78 rue Olivier de Serres 75015 Paris, faisant élection de domicile en son Unité de Pilotage Réseau Ouest située 5 rue du Moulin de la Garde 44331 Nantes cedex 3, ci-après dénommée Orange, représentée Monsieur Didier Prouteau, en qualité de responsable collectivités locales Normandie UPR Ouest 18 Av de la République 37700 Saint Pierre des Corps, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur Christophe Mourot directeur de l'Unité Pilotage Réseau Ouest, selon pouvoir.

Désignée ci-après sous la dénomination « Orange »

et

la commune de Vire Normandie, département du Calvados, domiciliée 11 rue Deslongrais - VIRE - 14500 VIRENORMANDIE, identifiée sous le numéro SIREN 200 060 176, représentée par M. Pierre-Henri GALLIER, agissant en qualité d'Adjoint au Maire de la commune de Vire Normandie, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie, suivant arrêté en date du 18 février 2016 visé par la Sous-Préfecture de Vire le 22 février 2016.

Le dit M. Marc ANDREU SABATER ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes, en vertu d'une délibération du conseil municipal de la commune de Vire Normandie en date du 27 juin 2016 déposés en Sous-Préfecture le .....

Désignée ci-après sous la dénomination « la Commune»

Collectivement désignés « les parties »

#### Préambule

Les travaux d'aménagement de voirie de la RD 577, concernant la création d'un giratoire permettant l'accès au Pôle environnement, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune, nécessitent la modification et le déplacement des équipements de communications électroniques appartenant à Orange implantés dans l'emprise des travaux.

Orange et la Commune se sont entendus pour que le déplacement et la modification des équipements de communications électroniques soient réalisés dans les délais impartis par le programme de travaux. Orange a accepté de procéder au déplacement, moyennant la prise en charge technique et financière par la Collectivité.

En conséquence, la présente convention a pour objet de déterminer les modalités techniques, administratives et financières de réalisation des dits travaux.

Définitions retenues au sens de la présente convention :

La tranchée aménagée, dont l'aménagement comprend notamment la banquette éventuelle et le grillage avertisseur, est l'ouvrage souterrain (commun ou non) destinée à recevoir les équipements de communications électroniques.

Les Installations de communications électroniques ICE désignent les fourreaux, les chambres de tirage y compris les cadres et trappes.

Les Equipements de communications électroniques comprennent les installations de communications électroniques, le câblage et ses accessoires.

En conséquence, il est convenu et arrêté ce qui suit :

## ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir :

- la nature des travaux
- la maîtrise d'ouvrage des travaux de déplacements et/ou modifications des équipements de communications électroniques
- les participations financières

## ARTICLE 2 - DESIGNATION DES TRAVAUX

#### 2-1 Lieu des travaux

Les travaux, objet de la présente convention, concernent le périmètre suivant : Giratoire de Tracy sur la RD 577 et voirie intérieure de desserte du Pôle Environnement.

#### 2-2 Nature des travaux à réaliser

Les travaux concernent :

- L'étude relative aux installations de communications électroniques
- La réalisation de la tranchée et des installations de communications électroniques ICE (génie civil)

## **ARTICLE 3 - EXECUTION DES TRAVAUX**

## 3-1 Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

#### 3-1-1 Travaux de génie civil

Le travaux de déplacement des réseaux d'Orange étant à la charge de la collectivité, la commune accepte d'assurer la maîtrise d'ouvrage en délégation d'Orange pour la réalisation de la tranchée aménagée et des installations de communications électroniques (génie civil).

Les travaux sont réalisés par une entreprise certifiée ou agréée par Orange et effectués conformément aux spécifications techniques d'Orange.

Celles-ci sont contenues dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières CCTP 1593 édition en vigueur. Ce document est à disposition, sur demande, auprès d'Orange.

Les matériels utilisés doivent être conformes aux spécifications visées ci-dessus.

Orange assure les études des installations de communications électroniques et les études câblage.

#### 3-1-2 Travaux de câblage

Orange assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage.

## 3-2 Interlocuteur technique

Pour l'exécution de la convention, la commune aura pour interlocuteur technique

Monsieur

Bertrand Leconte

**2** 02 35 35 10 44

Courriel:

Unité

Unité Intervention Normandie

Département :

Groupe Chargé d'Affaires Calvados

Adresse postale:

Pour l'exécution de la convention, l'interlocuteur technique de la Commune de Vire Normandie sera:

Monsieur

Sébastien LARIVIERE

**2** 02 31 66 29 46

Adresse: Services Techniques de Vire Normandie

1 rue de l'Artisanat

VIRE

14500 VIRE NORMANDIE

Courriel: slariviere@virenormandie.fr

#### 3.3 Etudes

La Commune fournit à Orange les documents suivants :

- Un plan de situation délimitant avec précision l'opération
- Un planning prévisionnel des travaux routiers

Sur ces bases, Orange réalise le projet d'établissement des installations de communications électroniques et du câblage.

#### 3-4 Contrôle des travaux

Les installations de communications électroniques étant établies en délégation d'Orange, Orange participe, en tant que de besoin, aux réunions de chantier et dispose-d'un droit d'accès permanent au chantier pour s'assurer de la réalisation des installations de communications électroniques suivant les règles de l'art.

## 3.5 Réception des installations de communications électroniques

Après achèvement des travaux relatifs aux installations de communications électroniques (génie civil), la commune maître d'ouvrage délégué, ou l'entreprise chargée des travaux en informe Orange afin de procéder aux opérations de réception.

Cette demande de vérification est accompagnée de tous les documents nécessaires à la vérification technique, et, notamment :

- Le plan de récolement relatif aux installations de communications électroniques (génie civil)
- Les fiches d'essais des alvéoles

Cette demande est effectuée au moins deux semaines avant la date souhaitée pour la réunion de réception.

Orange procède alors à la réception contradictoirement avec la Commune et l'entreprise ayant réalisé les travaux.

Un constat contradictoire est alors établi.

Au vu du constat contradictoire, Orange :

- prononce la réception sans réserves
- prononce la réception avec réserves en fixant un délai de reprise des malfaçons

soit refuse la réception des installations en fixant un délai de reprise des malfaçons Dans les 2 derniers cas, passé le nouveau délai, un nouveau constat contradictoire est établi suivant la procédure ci-dessus.

La réception des installations de communications électroniques est un préalable à la réalisation des travaux de câblage par Orange ou son entreprise.

#### **ARTICLE 4 - RESPONSABILITE**

Les parties à la présente convention font leur affaire pécuniaire des accidents corporels et/ou des accidents matériels qui pourraient être causés du fait ou à l'occasion des prestations ou des travaux dont elles auraient respectivement la responsabilité, que ceux-ci soient effectués par leur personnel ou par les entreprises travaillant pour leur compte, dans le cadre des travaux réalisés en coordination.

Les parties demeurent responsables du respect des règles de l'art et des mesures de sécurité applicables à leurs travaux respectifs réalisés sous leur maîtrise d'ouvrage et leur maîtrise d'œuvre.

Le respect de la législation en matière de sécurité à l'intérieur du chantier reste du ressort de chaque maître d'ouvrage.

Avant la réception des travaux des installations de communications électroniques, la Commune, maître d'ouvrage délégué d'Orange, assume la responsabilité de tous dommages aux tiers et de toutes dégradations qui peuvent être causées aux installations de communications électroniques existantes ou réalisées par elle.

Après la réception sans réserve des installations de communications électroniques, Orange assume la responsabilité de ses équipements de télécommunications électroniques tant vis à vis des tiers que des usagers.

#### **ARTICLE 5** - MODALITES FINANCIERES

#### 5-1 Montant des études et travaux

Le montant des études définis à l'article 2.2 à la charge de la Commune est fixé dans <u>le devis joint du 26.05.2016 référencé n° 722 423 D1</u> à la présente convention. <u>Ce devis est à prix ferme et définitif. Il remplace et annule le devis du 08.12.2015 référencé n° 676 733 D1.</u>

#### 5-2 Participations:

Montant à la charge de la Commune s'élève à: 55 487,77 € HT pour les études et les travaux de câblage.

La participation versée par la Commune s'analyse en une subvention pour équipement et à ce titre n'est pas soumis au champ d'application de la TVA

#### 5.3 Modalités de paiement

#### 5.3.1 : Base de facturation :

Le mémoire de dépenses est établi par Orange sur la base <u>du montant du devis</u> n° 722 423 D1 dès la fin de la réalisation des travaux de câblage.

#### 5.3.3 : Modalités de paiement et délais :

La Commune procède au règlement des sommes dues dans un délai de 60 jours à compter de la date de réception du mémoire de dépenses correspondant.

Le titre de paiement est rédigé à l'ordre d'Orange et le versement est réalisé sur le compte Orange précisé dans le mémoire de dépenses.

## ARTICLE 6 - PROPRIETE DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

## 6.1 Propriété des instaliations de communications électroniques

Les installations de communications électroniques d'Orange déplacées et/ou créées sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la Commune demeurent, après réception des travaux, la propriété d'Orange qui, dès lors, en assure l'exploitation et la maintenance

#### 6.2 Propriété du câblage

Orange est propriétaire du câblage et à ce titre en assure l'exploitation et la maintenance.

## ARTICLE 7 - MODIFICATIONS

Toute modification de l'emprise des travaux ou des prestations prévues initialement au projet doit faire l'objet d'un accord écrit entre les parties. Il en sera ainsi pour toute modification de la technique de pose des conduites (fouilles réduites ou enrobé béton).

Toutes demandes de modification du projet initial ou de travaux supplémentaires, formulées par la Commune, feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

#### **ARTICLE 8 - DUREE**

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature et liera les parties jusqu'à réalisation complète des travaux objet de la présente convention et règlement des sommes dues selon les modalités prévues à l'article 5.

## **ARTICLE 9 - JURIDICTION**

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention. A défaut de règlement amiable, toute contestation sera soumise par la partie la plus diligentée devant la juridiction compétente.

## ARTICLE 10 - PIECES CONTRACTUELLES

Sont déclarées pièces contractuelles :

- Annexe n°1 : Devis n° 722 423 D1 annexé à la présente convention

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

A Vire le Pour la Commune de Vire Normandie ou son mandataire A Nantes le Pour Orange Pour le Directeur et par délégation

Didier Prouteau Responsable Collectivités Locales Normandie



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet Travaux

Programme voirie – Lancement d'une consultation pour travaux de voirie constitution de chaussée et trottoirs – Signature des Marchés Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

## Monsieur Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

La commune déléguée de Vire dispose d'un marché à bons de commande en procédure adaptée permettant de réaliser la constitution de chaussée. Il se terminera au mois de novembre 2016 ou à l'atteinte du seuil maximum de 900 000 € TTC.

Afin de palier aux besoins de la commune nouvelle VIRE NORMANDIE, un nouveau marché a été lancé le 7 avril 2016. C'est un accord-cadre à bons de commandes passé en procédure adaptée avec un minimum et un maximum conformément à l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le nouveau marché se décompose en deux lots :

- Lot 1 : Constitution de chaussée et trottoirs commune nouvelle Marché à bon de commande sur une durée d'un an.

  Montant minimum de 128 000 € HT montant maximum de 675 200 € HT.
- Lot 2 : Travaux de voirie Chemin de la PREVOSTIERE Marché à prix global et forfaitaire.
   Estimation du coût des travaux 144 000 € TTC.

Les plis ont été reçus pour les deux lots le 9 mai 2016 à 14h30, et sont actuellement en cours d'analyse

Lors de l'analyse des plis, les candidats sont évalués sur leurs capacités économiques et financières mais également sur leurs capacités professionnelles et techniques.

Leurs offres sont quant à elles, évaluées selon les critères de jugement suivants :

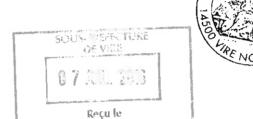
- Prix : 60 %
- Valeur technique : 40 %
   (Note méthodologique : moyens humains et matériel affectés au chantier 30%, développement durable 10%).

Suivant l'avis favorable de la Commission « Travaux, Systèmes d'Information, Transition Energétique » du 16 mars 2016 et du Bureau Municipal, il est en conséquence demandé au Conseil Municipal:

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents de marché ainsi que toutes les pièces afférentes. »

## Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE.

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le : 0 7 JUIL. 2016

publié-notifié le : 1972

Le Maire

en faire l'objet : Cours pour ces de pourcei, les actuelles des denish fratif do CAEN uns un débu de deux men. 



Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

Quorum (69): Non atteint

donné pouvoir: 4

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie. dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de VIRE, sous présidence M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres absents: 63

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

## Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	·
Madame Nathalie LENOIR			×	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

## Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			×	
Monsieur Philippe LECOCQ			×	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY	1	X	

## Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	<u> </u>
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	<u> </u>
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X _	
Monsieur Nicolas MOREAU	×			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

## Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			<u> </u>
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			×	
Monsieur Bernard VINCENT	X		_	

## Commune déléguée de Truttemer-le-Petit

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X		-	
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

## Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			×	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			×	
Madame Jacqueline HUET		_	X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			<del></del>
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X		-	

## Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	×			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X	_		
Monsieur Pascal BINET	X	_		
Madame Francine BOUVET	×			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X	<u></u>		
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	<u> </u>			
Monsieur Eric DUMONT		<u> </u>	X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	<b>X</b>			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI				
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<b>X</b>			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X	_		
Madame Lyliane MAINCENT			X	<u> </u>
Monsieur Philippe MALLEON				
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet Finances

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Compte de gestion 2015

#### Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Le Conseil municipal est appelé à donner son accord sur le compte de gestion 2015 de la Trésorière.

Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires, les opérations de trésorerie, les investissements patrimoniaux et les valeurs d'exploitation, de l'ensemble des budgets des communes historiques (Coulonces, Maisoncelles la Jourdan, Roullours, Saint-Germain de Tallevende-La Lande Vaumont, Truttemer le Grand, Truttemer le Petit, Vaudry, Vire), des Sivos Jacques Prévert et Vaudry Roullours, de la Communauté de Communes ainsi que les budgets annexes.

Il est visé par l'ordonnateur (Le Maire) qui certifie que les titres à recouvrer et les mandats sont conformes aux écritures du compte administratif.

#### **COULONCES**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Virement Au 1068	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	-139 363.07 €		209 553.45 €	277 549.14 €	67 995.69 €	-71 367.38 €
Fonctionnement	332 779.55 €	139 363.07 €	395 333.27 €	463 104.18 €	67 770.91 €	+261 187.39€
TOTAL	193 416 48 €	139 363.07 €	604 886.72 €	740 653.32 €	135 766.60 €	+189 820.01 €

#### **MAISONCELLES LA JOURDAN**

	Résultat à la clôture de	Virement Au 1068	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice	Résultat global de clôture
	l'exercice 2014				2015	
Investissement	5 294.43€		54 162.80 €	28 870.29 €	-25 292.51€	-19 998.08 €
Fonctionnement	153 099.20 €		260 523.36 €	297 707.15 €	+37 183.79 €	+ 190 282.99 €
TOTAL	158 393.63 €		314 686.16 €	326 577.44 €	+ 11 891.28	+ 170 284.91 €

## **ROULLOURS**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Virement Au 1068	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	-70 799.69 €		370 066.91 €	401 414.38 €	+31 347.47	-39 452.22 €
Fonctionnement	652 763.22 €	129076.05 €	379 006.33 €	370 066.91 €	+102 317.35 €	+ 626 004.52 €
TOTAL	581 963.53 €	129 076.05 €	749 073.24 €	882 738.06 €	133 664.82 €	586 552.30 €

## SAINT-GERMAIN DE TALLEVENDE – LA LANDE VAUMONT

	Résultat à la	Virement	Dépenses de	Recettes de	Résultat	Résultat global de
	clôture de	Au 1068	l'exercice 2015	l'exercice 2015	global de	clôture
	l'exercice 2014				l'exercice	
					2015	
Investissement	-289 534.15 €		426 043.59 €	713 378.48 €	287 334.89 €	-2 199.26 €
Fonctionnement	531 247.52 €	191 988.34 €	908 966.29 €	1130 941.17 €	221 974.88 €	561 234.06
TOTAL	241 713.37	191 988.34 €	1 335 009.88 €	1 844 319.65 €	509 309.77 €	559 034.80 €

## TRUTTEMER LE GRAND

	Résultat à la	Virement	Dépenses de	Recettes de	Résultat global	Résultat global de
	clôture de	Au 1068	l'exercice 2015	l'exercice 2015	de l'exercice	clôture
	l'exercice 2014				2015	
Investissement	-13 930.37 €		116 173.20 €	101 298.60 €	-14 874.60 €	-28 804.97 €
Fonctionnement	109258.49 €	13 930.37 €	352 858.46 €	396 806. 76 €	43 948.30 €	139 276.42 €
TOTAL	95 328.12 €	13 930.37 €	469 031.66 €	498 105.36 €	29 073.70 €	110 471.45 €

## TRUTTEMER LE PETIT

	Résultat à la	Virement	Dépenses de	Recettes de	Résultat global	Résultat global de
	clôture de	Au 1068	l'exercice 2015	l'exercice 2015	de l'exercice	clôture
	l'exercice 2014				2015	
Investissement	11 518.40 €		45 866.36 €	26 009.80 €	-19 856.56 €	- 8 338.16 €
Fonctionnement	128 877.63 €	23 179.60 €	63 340.09 E	81 166.56 €	17 826.47 €	+ 123 524.50 €
TOTAL	140 396.03 E	23 179.60 €	109 206.45 €	107 176 36 €	-2 030.09 €	115 186.34 €

## **VAUDRY**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Virement Au 1068	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	-241 676.14 €		546 447.85 €	670 435.60 €	123 987.75 €	-117 688.39 €
Fonctionnement	486 544.49	382 976.14 €	63 340.09 €	81 166.56 €	107 486 .00 €	211 054.35 €€
TOTAL	244 868.35 €	382 976.14 €	1 326201.60 €	1 557 675.35 €	231 473.75 €	93 365.96 €

## **VIRE**

	Résultat à la	Virement	Dépenses de	Recettes de	Résultat global	Résultat globa!
	clôture de	Au 1068	l'exercice 2015	l'exercice 2015	de l'exercice	de clôture
	l'exercice 2014				2015	
Investissement	-1 825 318.79 €		2 868 769.33 €	4 824 833.00 €	1 956 063.87 €	130744.88 €
Fonctionnement	5 583 351.17 €	2 771 021.50 €	1 6130 684.89 €	17 777 618.30 €	1 646 933.41 €	4 459 263.08 €
TOTAL	3 758 032.38 €	2 771 021.50 €	18 999 454.22 €	22 602 451.30 €	3 602 997.08 €	4 590 007.96 €

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

li li	Résultat à la	Virement	Dépenses de	Recettes de	Résultat global	Résultat global de
	clôture de	Au 1068	l'exercice 2015	l'exercice 2015	de l'exercice	clôture
	l'exercice 2014				2015	
Investissement	-39 998.63 €		794 055.92 €	742 462.32 €	-51 593.60 €	-91 592.23 €
Fonctionnement	2 772 976.93 €	218697.30	87 749 594.25	9 465 295.77 €	715 701.52 €	3 269 981.15 €
		€	€			
TOTAL	2 732 978.30 €	218 697.30	9 543 650.17 €	10 207 758.09	664 107.92 €	3 178 388.92 €
		• €		€		

## **SIVOS JACQUES PREVERT**

	Résultat à la clôture de	Virement Au 1068	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice	Résultat global de clôture
	l'exercice 2014		T EACHOIDE EQ 19	- CACIOICC 2023	2015	Ciotare
Investissement	-1 388.21 €		1 119 19 €	1 388.21 €	269.02 €	-1 119.19 €
Fonctionnement	3 504.62€	1 388.21 €	174 314 90 €	175 542.43 €	1 227.53 €	3 343.94 €
TOTAL	2 116.41	1 388 21 €	175 434 09 €	176 930.64 €	1 496.55 €	2 224.75 €

#### SIVOS VAUDRY/ROULLOURS

	Résultat à la	Virement	Dépenses de	Recettes de	Résultat global	Résultat global de
	clôture de l'exercice 2014	Au 1068	l'exercice 2015	l'exercice 2015	de l'exercice 2015	clôture
Fonctionnement	13 818.61 €		112 942.01 €	102 699.29 €	-10 242.72 €	3 575.89€
TOTAL	13 818.61 €		112 942.01 €	102 699.29 €	-10 242.72 €	3 575.89€

#### **RECAPITULATIF**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Virement Au 1068	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	-2 605 196.22 €		5 432 258.60 €	7 787 639.82 €	2 355 381.22 €	-249 815.00 €
Fonctionnement	10 768 221.43 €	3 871 620.58€	28 307 317.60 €	31 259 445.04 €	5 307 508.66 €	9 848 728.29 €
TOTAL	8 163 025.21 €	3 871 620.58 €	33 739 576.20 €	39 047 084.86 €	5 307 508.66 €	9 598 913.29 €

#### LOTISSEMENT « Le pont de la Londe » à COULONCES

	Résultat à la	Virement	Dépenses de	Recettes de	Résultat global	Résultat global de
	clôture de	Au 1068	l'exercice 2015	l'exercice 2015	de l'exercice	clôture
	l'exercice 2014				2015	
Investissement			46 546.01 €		-46 546.01 €	-46 546.01 €
Fonctionnement			46 5460.01 €	46 546.01 €	0	0
TOTAL			93 092.02 €	46 546.01	-46 546.01 €	-46 546.01 €

#### Lotissement « Les Ajoncs » à MAISONCELLES LA JOURDAN

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Virement Au 1068	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	12 390.25 €		10 444.0 8€		-10 444.08 €	1 946.17 €
Fonctionnement	-6 639.85€		3 804. 23 €	10 444.08 €	+ 6 639.85 €	0
TOTAL	5 750.40 €		14 248.31 €	10 444.08 €	+ 3 804.23 €	1 946.17 €

## Lotissement « Les Bleuets à TRUTTEMER LE GRAND

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Virement Au 1068	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	-7 638.74 €		12 044.02 €	14 526.50 €	2482.48 €	-5156.26€
Fonctionnement	98 702.40 €		19 689.12 €	14 526.50 €	- 5162.62 €	93 539.78 €
TOTAL	91 063.66 €		31 733.14 €	29 053.00 €	-2 680.14 €	88 383.52 €

## Lotissement « La Mahère » à SAINT-GERMAIN DE TALLEVENDE – LA LANDE VAUMONT

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Virement Au 1068	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Fonctionnement	33 954.00 €		4 973.10 €		-4973.10 €	28 980.90 € 1
TOTAL	33 954.00 €				-4973.10€	28 980.90 €

## Lotissement « Le Fay » à VAUDRY

	Résultat à la	Virement	Dépenses de	Recettes de	Résultat global	Résultat global de
	clôture de	Au 1068	l'exercice 2015	l'exercice 2015	de l'exercice	clôture
	l'exercice 2014				2015	
Investissement						
Fonctionnement	16 092.59 €		16 000.00 €		-16 000 .00 €	92.59€
TOTAL	16 092.59 €		16 000 .00 €		- 16 000.00 €	92.59€

#### **CINEMA - VIRE**

	Résultat à la	Virement	Dépenses de	Recettes de	Résultat global	Résultat global de
	clôture de l'exercice 2014	Au 1068	l'exercice 2015	l'exercice 2015	de l'exercice 2015	clôture
Investissement	30 304.68 €		13 982.25 €	75 516.93 €	61 534.68 €	91 839.36 €
Fonctionnement			439 254.11 €	436 937.18 €	-2316.93 €	-2 316.93 €
TOTAL	30 304.68 €		453 236.36 €	512 454.11 €	59 217.75 €	89 522.43 €

## **VILLAGE EQUESTRE - VIRE**

_	Résultat à la	Virement	Dépenses de	Recettes de	Résultat global	Résultat global de
	clôture de	Au 1068	l'exercice 2015	l'exercice 2015	de l'exercice	clôture
	l'exercice 2014		3		2015	
Investissement	-43 690.82		206 250.17 €	272 075.86 €	65 825.69 €	22 134.87 €
Fonctionnement	158 905.04 €	127 697.12 €	86 422.83 €	108 733.63 €	22 310.80 €	53 518.72 €
TOTAL	115 214.22 €	127 697.12 €	292 673.00 €	380 809.49 €	88 136.49 €	75 653.59 €

## **GOLF - VIRE**

	Résultat à la	Virement	Dépenses de	Recettes de	Résultat global	Résultat global de
	clôture de	Au 1068	l'exercice 2015	l'exercice 2015	de l'exercice	clôture
	l'exercice 2014				2015	
Investissement	-12889.58 €		44 961 28 €	43 895.46 €	-1065.82 €	-13 955.40 €
Fonctionnement	33 795.66 €	23 677 46 €	112 777 71 €	141 000 €	28 222.29 €	38 340.49 €
TOTAL	20 906.08 €	23 677,46 €	157 738.99 €	184 895,46 €	27 156.47 €	24 385.09 €

## **LOCATIONS DES SALLES - VIRE**

	Résultat à la	Virement	Dépenses de	Recettes de	Résultat global	Résultat global de
	clôture de	Au 1068	l'exercice 2015	l'exercice 2015	de l'exercice	clôture
	l'exercice 2014				2015	
Fonctionnement			30 224 16 €	30 959.58€	735.42 €	735.42 €
TOTAL			30 224.16 €	30 959.58 €	735.42 €	735.42 €

#### **CIMETIERES - VIRE**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Virement Au 1068	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Fonctionnement	1 978.83 €		204.80 €	718.81 €	514.01 €	2 492.84 €
TOTAL	1 978.83 €		204.80 €	718.81 €	514.01 €	2 492.84 €

#### **ZA LA PAPILLONNIERE - VIRE**

	Résultat à la	Virement	Dépenses de	Recettes de	Résultat global	Résultat global de
	clôture de	Au 1068	l'exercice 2015	l'exercice 2015	de l'exercice	clôture
	l'exercice 2014				2015	
Investissement	-538266.56 €		0	0	0	-538 266.56 €
Fonctionnement	535004.86 €		0	0	0	535 004.86 €
TOTAL	-3261.70 €		0	0	0	-3 261.70 €

## **ZAC DES MANCELLIERES – VIRE**

	Résultat à la	Virement	Dépenses de	Recettes de	Résultat global	Résultat global de
	clôture de	Au 1068	l'exercice 2015	l'exercice 2015	de l'exercice	clôture
	l'exercice 2014				2015	
Investissement	-215 010.33 €		0	0	0	215.010.33 €
Fonctionnement			0	0	0	0
TOTAL	-215 010.33 €		0	0	0	215.010.33 €

#### ZAC DES COLLINES DES MANCELLIERES - VIRE

	Résultat à la	Virement	Dépenses de	Recettes de	Résultat global	Résultat global de
	clôture de	Au 1068	l'exercice 2015	l'exercice 2015	de l'exercice	clôture
	l'exercice 2014				2015	
Investissement	-561 955.72 €		521.00 €		-521.00 €	- 562 476.72 €
Fonctionnement	890 821.42 €		521.00 €	3111.93 €	2 590.93 €	893 412.35 €
TOTAL	328 865.70 €		1 042.00 €	3 111.93 €	2 069.93 €	330 935.63 €

## **LOTISSEMENT LA MERCERIE – VIRE**

	Résultat à la	Virement	Dépenses de	Recettes de	Résultat global	Résultat global de
	clôture de	Au 1068	l'exercice 2015	l'exercice 2015	de l'exercice	clôture
	l'exercice 2014				2015	
Investissement	-163674.02 €		159 578.67 €	0	-159 578.67 €	- 323 252.69 €
Fonctionnement			199 658.67 €	199 658.67	0	
TOTAL	-163 674.02 €		359 237.34 €	199 658.67 €	-159 578.67 €	-323 252.69 €

#### ORDURES MENAGERES - COMMUNAUTE DE COMMUNES

	Résultat à la	Virement	Dépenses de	Recettes de	Résultat global	Résultat global de
	clôture de	Au 1068	l'exercice 2015	l'exercice 2015	de l'exercice	clôture
	l'exercice 2014				2015	
Investissement	147 954.15 €		49 756.29 €	210 240.42 €	160 484.29 €	308 438.44 E
Fonctionnement	858 222.66 €	101 000 €	1 371 676.82 €	1 799 880.54 €	428 203.72 €	1 185 426.38 €
TOTAL	1 006 176.81	101 000.00€	21 421 432.95 €	2 010 120.96 €	588 688.01 €	1 493 864.82 €

#### **BATIMENTS MODULABLES – COMMUNAUTE DE COMMUNES**

	Résultat à la	Virement	Dépenses de	Recettes de	Résultat global	Résultat global de
	clôture de	Au 1068	l'exercice 2015	l'exercice 2015	de l'exercice	clôture
	l'exercice 2014				2015	
Investissement	173 652.47 €		66 867.53 €	69 681.00 €	2 813.47 €	176 465.94 €
Fonctionnement	-78 316.33 €		96 445.39 €	190 869.18 €	94 423.79 €	16 107.46 €
TOTAL	95 336.14 €		163 312.92 €	260 550.18 €	97 237.26 €	192 573.40 €

#### PARC ACTIVITES PAPILLONIIERE 2- COMMUNAUTE DE COMMUNES

	Résultat à la	Virement	Dépenses de	Recettes de	Résultat global	Résultat global de
	clôture de	Au 1068	l'exercice 2015	l'exercice 2015	de l'exercice	clôture
	l'exercice 2014				2015	
Investissement	-705 729.05 €		42 548.49 €	0	-42 548.49 €	-748 277.54 €
Fonctionnement			26 620.76 €	4 715.22 €	-21 905.54 €	-21 905.54 €
TOTAL	-705 729.05 €		69 169.25 €	4 715.22 €	-64 454.03 €	-770 183.08 €

## ZA -NEUVILLIERES - COMMUNAUTE DE COMMUNES

	Résultat à la clôture de	Virement Au 1068	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice	Résultat global de clôture
	l'exercice 2014				2015	
Investissement	-784 725.06		20 095.96 €		-20 095.96€	-804 821.02 €
Fonctionnement			19 863.47 €	1 200.00 €	-18 663.47 €	-18 663.47 €
TOTAL	-784 725.06 €		39 959.43 €	1 200.00 €	-38 759.43 €	-823484.49€

#### PARC ACTIVITE DOUITEE - COMMUNAUTE DE COMMUNES

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Virement Au 1068	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	21 221.41 €		14718.32 €	600 00000€	585 251.68 €	606 473.09 €
Fonctionnement	310 579.77 €		620 037.64 €		-620 037.64 €	-309 457.87 €
TOTAL	331 801.18 €		634 785.96 €	€ 00.000 000	-34 785.96 €	297 015.22 €

#### **SPANC**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Virement Au 1068	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	10 805.68 €		1 430.00 €	1 609.97 €	-1430.00 €	9 375.68 €
Fonctionnement	-6 486.53 €			-42 993.74 €	- 44 603.71 €	-51 090.24 €
TOTAL	4 319.15 €		1 430.00 €	-44 603.71 €	- 46 033.71 €	- 41 714.56 €

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ces différents comptes de gestion de 2015. »

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

0 7 JUIL, 2016

n été reçu en sous préfecture le :

publié-notifié le : 9

07 JUL 2016

Le Maire

D. 8 JUIE. 2016

Le Maire informe que le présent le peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribum. Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



Nombre de membres en exercice : 135

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

#### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de VIRE. sous la présidence M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres présents : 63 L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir: 4

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres absents: 63

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	·
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	·
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR		-	X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			-
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	×			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

X

IN	/lonsieur	Guv	VEL	ANY	
----	-----------	-----	-----	-----	--

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

#### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		-
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	<u> </u>
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

#### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			<del></del>
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	×			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	-		X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			-
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	<u> </u>
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

#### Commune déléguée de Vire :

Madame Sarah AKABI         IX           Monsieur Marc ANDREU SABATER         IX           Madame Claudine ARRIVE         IX           Madame Marie-Noëile BALLE         IX           Monsieur Guy BARBIER         IX           Madame Cindy BAUDRON         IX           Monsieur Roland BERAS         IX           Monsieur Pascal BINET         IX           Monsieur Pascal BINET         IX           Monsieur Cédric CAER         IX           Monsieur Jean-Marc CHAUVIN         IX           Monsieur Berge COUASNON         IX           Monsieur Feric DUMONT         IX           Monsieur Fic DUMONT         IX           Monsieur Fic DUMONT         IX           Monsieur Faymond GABILLARD         IX           Monsieur Raymond GABILLARD         IX           Monsieur Raymond GABILLARD         IX           Madame Noria KEBLI         IX           Madame Noria KEBLI         IX           Madame Marle-Calire LEMARCHAND         IX           Madame Catherine MADELAINE	NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Marc ANDREU SABATER  Madame Claudine ARRIVE  Madame Marie-Noëlle BALLE  Monsieur Guy BARBIER  Madame Cindy BAUDRON  Monsieur Roland BERAS  Monsieur Pascal BINET  Madame Francine BOUVET  Monsieur Gédric CAER  Monsieur Jean-Marc CHAUVIN  Monsieur Jean-Marc CHAUVIN  Monsieur Serge COUASNON  Monsieur Laurent DECKER  Monsieur Fric DUMONT  Monsieur Jérémy FOLLY  Monsieur Jérémy FOLLY  Monsieur Raymond GABILLARD  Madame Catherine GODBARGE  Madame Marie-Claire LEMARCHAND  Madame Marie-Claire LEMARCHAND  Madame Marie-Claire LEMARCHAND  Madame Marie-Cdie MOREL  Madame Marie-Odile MOREL  Madame Olivia NEEL  Monsieur Reigs PICOT  Monsieur Reigs PICOT  Monsieur Reigs PICOT  Madame Catherine SEGRETIN  Madame Catherine SEGRETIN  Madame Catherine SEGRETIN  Madame Lyliane Mabele SEGUIN				-	
Madame Claudine ARRIVE         Image: Claudine ARRIVE<	Monsieur Marc ANDREU SABATER	×			
Madame Marie-Noëlle BALLE  Monsieur Guy BARBIER  Madame Cindy BAUDRON  Monsieur Roland BERAS  Monsieur Pascal BINET  Monsieur Cédric CAER  Monsieur Jean-Marc CHAUVIN  Monsieur Serge COUASNON  Monsieur Laurent DECKER  Madame Roselyne DUBOURGUAIS  Monsieur Pic DUMONT  Monsieur Caymond GABILLARD  Madame Catherine GODBARGE  Madame Noria KEBLI  Monsieur Yoann LEFEBVRE  Madame Marie-Claire LEMARCHAND  Madame Lyliane MAINCENT  Monsieur Philippe MALLEON  Madame Marie-Odlie MOREL  Monsieur Chistophe PASSAYS  Monsieur Régis PICOT  Monsieur Regole Madame Catherine SEGRETIN  Madame Lybabelle SEGUIN		×			
Monsieur Guy BARBIER  Madame Cindy BAUDRON  Monsieur Roland BERAS  Monsieur Pascal BINET  Madame Francine BOUVET  Monsieur Jean-Marc CHAUVIN  Monsieur Jean-Marc CHAUVIN  Monsieur Laurent DECKER  Madame Roselyne DUBOURGUAIS  Monsieur Eric DUMONT  Monsieur Jerémy FOLLY  Monsieur Permy FOLLY  Monsieur Agymond GABILLARD  Madame Catherine GODBARGE  Madame Noria KEBLI  Monsieur Yoann LEFEBVRE  Madame Lyliane MAINCENT  Monsieur Philippe MALLEON  Madame Marie-Odile MOREL  Madame Marie-Odile MOREL  Monsieur Christophe PASSAYS  Monsieur Régis PICOT  Monsieur Gaëtan PREVERT  Madame Catherine SEGRETIN  Madame Lybabelle SEGUIN	Madame Marie-Noëlle BALLE	×			
Madame Cindy BAUDRON         Image: Control of the control of th	Monsieur Guy BARBIER	X			
Monsieur Roland BERAS  Monsieur Pascal BINET  Madame Francine BOUVET  Monsieur Cédric CAER  Monsieur Jean-Marc CHAUVIN  Monsieur Serge COUASNON  Monsieur Laurent DECKER  Madame Roselyne DUBOURGUAIS  Monsieur Eric DUMONT  Monsieur Agymond GABILLARD  Madame Catherine GODBARGE  Madame Noria KEBLI  Monsieur Yoann LEFEBVRE  Madame Marie-Claire LEMARCHAND  Madame Catherine MADELAINE  Madame Catherine MADELAINE  Madame Lyliane MAINCENT  Monsieur Philippe MALLEON  Madame Olivia NEEL  Monsieur Régis PICOT  Monsieur Régis PICOT  Monsieur Gaëtan PREVERT  Madame Catherine SEGRETIN  Madame Lsabelle SEGUIN			×		•
Madame Francine BOUVET         Image: Common serior of the co	Monsieur Roland BERAS	×			
Monsieur Cédric CAER         ⊠           Monsieur Jean-Marc CHAUVIN         ⊠           Monsieur Serge COUASNON         ⊠           Monsieur Laurent DECKER         ⊠           Madame Roselyne DUBOURGUAIS         ⊠           Monsieur Eric DUMONT         ⊠           Monsieur Jérémy FOLLY         ⊠           Monsieur Raymond GABILLARD         ⊠           Madame Catherine GODBARGE         ⊠           Madame Noria KEBLI         ⊠           Monsieur Yoann LEFEBVRE         ⊠           Madame Marie-Claire LEMARCHAND         ⊠           Madame Catherine MADELAINE         ⊠           Madame Lyliane MAINCENT         ⊠           Monsieur Philippe MALLEON         ⊠           Madame Marie-Odile MOREL         ⊠           Madame Olivia NEEL         ⊠           Monsieur Christophe PASSAYS         ⊠           Monsieur Gaëtan PREVERT         ⊠           Madame Catherine SEGRETIN         ⊠           Madame Isabelle SEGUIN         ⊠	Monsieur Pascal BINET	×			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN  Monsieur Serge COUASNON  Monsieur Laurent DECKER  Madame Roselyne DUBOURGUAIS  Monsieur Fric DUMONT  Monsieur Jérémy FOLLY  Monsieur Agymond GABILLARD  Madame Catherine GODBARGE  Madame Noria KEBLI  Monsieur Yoann LEFEBVRE  Madame Marie-Claire LEMARCHAND  Madame Catherine MADELAINE  Madame Lyliane MAINCENT  Monsieur Philippe MALLEON  Madame Marie-Odile MOREL  Madame Olivia NEEL  Monsieur Christophe PASSAYS  Monsieur Régis PICOT  Monsieur Gaëtan PREVERT  Madame Catherine SEGRETIN	Madame Francine BOUVET	×			
Monsieur Serge COUASNON  Monsieur Laurent DECKER  Madame Roselyne DUBOURGUAIS  Monsieur Eric DUMONT  Monsieur Jérémy FOLLY  Monsieur Raymond GABILLARD  Madame Catherine GODBARGE  Madame Noria KEBLI  Monsieur Yoann LEFEBVRE  Madame Marie-Claire LEMARCHAND  Madame Catherine MADELAINE  Madame Lyliane MAINCENT  Monsieur Philippe MALLEON  Madame Marie-Odile MOREL  Madame Olivia NEEL  Monsieur Christophe PASSAYS  Monsieur Régis PICOT  Monsieur Gaëtan PREVERT  Madame Catherine SEGRETIN	Monsieur Cédric CAER	×			
Monsieur Laurent DECKER  Madame Roselyne DUBOURGUAIS  Monsieur Eric DUMONT  Monsieur Jérémy FOLLY  Monsieur Raymond GABILLARD  Madame Catherine GODBARGE  Madame Noria KEBLI  Monsieur Yoann LEFEBVRE  Madame Marie-Claire LEMARCHAND  Madame Catherine MADELAINE  Madame Lyliane MAINCENT  Monsieur Philippe MALLEON  Madame Marie-Odile MOREL  Madame Olivia NEEL  Monsieur Christophe PASSAYS  Monsieur Régis PICOT  Monsieur Gaëtan PREVERT  Madame Catherine SEGRETIN  Madame Isabelle SEGUIN	Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	×			
Madame Roselyne DUBOURGUAIS  Monsieur Eric DUMONT  Monsieur Jérémy FOLLY  Monsieur Raymond GABILLARD  Madame Catherine GODBARGE  Madame Noria KEBLI  Monsieur Yoann LEFEBVRE  Madame Marie-Claire LEMARCHAND  Madame Catherine MADELAINE  Madame Lyliane MAINCENT  Monsieur Philippe MALLEON  Madame Marie-Odile MOREL  Monsieur Christophe PASSAYS  Monsieur Régis PICOT  Monsieur Gaëtan PREVERT  Madame Catherine SEGRETIN  Madame Lydiane SEGRETIN	Monsieur Serge COUASNON	×			
Monsieur Eric DUMONT  Monsieur Jérémy FOLLY  Monsieur Raymond GABILLARD  Madame Catherine GODBARGE  Madame Noria KEBLI  Monsieur Yoann LEFEBVRE  Madame Marie-Claire LEMARCHAND  Madame Catherine MADELAINE  Madame Lyliane MAINCENT  Monsieur Philippe MALLEON  Madame Marie-Odile MOREL  Madame Olivia NEEL  Monsieur Christophe PASSAYS  Monsieur Régis PICOT  Monsieur Gaëtan PREVERT  Madame Catherine SEGRETIN  Madame Isabelle SEGUIN	Monsieur Laurent DECKER			X	,
Monsieur Jérémy FOLLY  Monsieur Raymond GABILLARD  Madame Catherine GODBARGE  Madame Noria KEBLI  Monsieur Yoann LEFEBVRE  Madame Marie-Claire LEMARCHAND  Madame Catherine MADELAINE  Madame Lyliane MAINCENT  Monsieur Philippe MALLEON  Madame Marie-Odile MOREL  Madame Olivia NEEL  Monsieur Christophe PASSAYS  Monsieur Régis PICOT  Monsieur Gaëtan PREVERT  Madame Catherine SEGRETIN  Madame Isabelle SEGUIN	Madame Roselyne DUBOURGUAIS	×			
Monsieur Raymond GABILLARD  Madame Catherine GODBARGE  Madame Noria KEBLI  Monsieur Yoann LEFEBVRE  Madame Marie-Claire LEMARCHAND  Madame Catherine MADELAINE  Madame Lyliane MAINCENT  Monsieur Philippe MALLEON  Madame Marie-Odile MOREL  Madame Olivia NEEL  Monsieur Christophe PASSAYS  Monsieur Régis PICOT  Monsieur Gaëtan PREVERT  Madame Catherine SEGRETIN  Madame Isabelle SEGUIN	Monsieur Eric DUMONT			X	
Madame Catherine GODBARGE  Madame Noria KEBLI  Monsieur Yoann LEFEBVRE  Madame Marie-Claire LEMARCHAND  Madame Catherine MADELAINE  Madame Lyliane MAINCENT  Monsieur Philippe MALLEON  Madame Marie-Odile MOREL  Madame Olivia NEEL  Monsieur Christophe PASSAYS  Monsieur Régis PICOT  Monsieur Gaëtan PREVERT  Madame Catherine SEGRETIN  Madame Isabelle SEGUIN	Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Madame Noria KEBLI  Monsieur Yoann LEFEBVRE  Madame Marie-Claire LEMARCHAND  Madame Catherine MADELAINE  Madame Lyliane MAINCENT  Monsieur Philippe MALLEON  Madame Marie-Odile MOREL  Madame Olivia NEEL  Monsieur Christophe PASSAYS  Monsieur Régis PICOT  Monsieur Gaëtan PREVERT  Madame Isabelle SEGUIN	Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE  Madame Marie-Claire LEMARCHAND  Madame Catherine MADELAINE  Madame Lyliane MAINCENT  Monsieur Philippe MALLEON  Madame Marie-Odile MOREL  Madame Olivia NEEL  Monsieur Christophe PASSAYS  Monsieur Régis PICOT  Monsieur Gaëtan PREVERT  Madame Catherine SEGRETIN  Madame Isabelle SEGUIN	Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND  Madame Catherine MADELAINE  Madame Lyliane MAINCENT  Monsieur Philippe MALLEON  Madame Marie-Odile MOREL  Madame Olivia NEEL  Monsieur Christophe PASSAYS  Monsieur Régis PICOT  Monsieur Gaëtan PREVERT  Madame Catherine SEGRETIN  Madame Isabelle SEGUIN	Madame Noria KEBLI	X			
Madame Catherine MADELAINE  Madame Lyliane MAINCENT  Monsieur Philippe MALLEON  Madame Marie-Odile MOREL  Madame Olivia NEEL  Monsieur Christophe PASSAYS  Monsieur Régis PICOT  Monsieur Gaëtan PREVERT  Madame Catherine SEGRETIN  Madame Isabelle SEGUIN	Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Lyliane MAINCENT  Monsieur Philippe MALLEON  Madame Marie-Odile MOREL  Madame Olivia NEEL  Monsieur Christophe PASSAYS  Monsieur Régis PICOT  Monsieur Gaëtan PREVERT  Madame Catherine SEGRETIN  Madame Isabelle SEGUIN	Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Monsieur Philippe MALLEON  Madame Marie-Odile MOREL  Madame Olivia NEEL  Monsieur Christophe PASSAYS  Monsieur Régis PICOT  Monsieur Gaëtan PREVERT  Madame Catherine SEGRETIN  Madame Isabelle SEGUIN	Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Marie-Odile MOREL  Madame Olivia NEEL  Monsieur Christophe PASSAYS  Monsieur Régis PICOT  Monsieur Gaëtan PREVERT  Madame Catherine SEGRETIN  Madame Isabelle SEGUIN	Madame Lyliane MAINCENT			X	
Madame Olivia NEEL  Monsieur Christophe PASSAYS  Monsieur Régis PICOT  Monsieur Gaëtan PREVERT  Madame Catherine SEGRETIN  Madame Isabelle SEGUIN	Monsieur Philippe MALLEON	×			
Monsieur Christophe PASSAYS  Monsieur Régis PICOT  Monsieur Gaëtan PREVERT  Madame Catherine SEGRETIN  Madame Isabelle SEGUIN	Madame Marie-Odile MOREL			X	
Monsieur Régis PICOT  Monsieur Gaëtan PREVERT  Madame Catherine SEGRETIN  Madame Isabelle SEGUIN	Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Gaëtan PREVERT  Madame Catherine SEGRETIN  Madame Isabelle SEGUIN	Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Madame Catherine SEGRETIN ⊠  Madame Isabelle SEGUIN ⊠	Monsieur Régis PICOT	X			
Madame Isabelle SEGUIN	Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
	Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Catherine TAHAN	Madame Isabelle SEGUIN	X			
	Madame Catherine TAHAN			X	



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Vire Normandie Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet: **Finances** 

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Compte Administratif 2015

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, le Conseil municipal est appelé à adopter le compte administratif et à arrêter les résultats définitifs comme suit :

#### **COULONCES**

#### M. MALOISEL quitte la salle et ne participe pas au vote ainsi que le Maire de VIRE NORMANDIE.

	Résultat à la	Dépenses de	Recettes de	Résultat global de	Résultat global de
	clôture de	l'exercice 2015	l'exercice 2015	l'exercice 2015	clôture
	l'exercice 2014				
Investissement	-139 363.07€	209 553 45 €	277 549.14 €	67 995.69 €	-116 367.38 €
RAR		45 000 €			
Fonctionnement	193 416.48 €	395 333.27 €	463 104.18 €	67 770.91 €	261 187.39 €
TOTAL	54 053.41 €	649 886.72 €	740 653.32 €	135 766.60 €	144 820.01 €

Vote:

Pour: 64 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0 Abstention: 0

#### **MAISONCELLES LA JOURDAN**

#### Le Maire de VIRE NORMANDIE ne participe pas au vote.

	Résultat à la	Dépenses de	Recettes de	Résultat global de	Résultat global de
	clôture de	l'exercice 2015	l'exercice 2015	l'exercice 2015	clôture
	l'exercice 2014				
Investissement	5 294.43 €	54 162.80 €	28 870.29 €	-25 292.51 €	-21 998.08 €
RAR		2 000.00 €			
Fonctionnement	153 099.20 €	260 523.36 €	297 707.15 €	37 183.79 €	190 282.99 €
TOTAL	158 393.63 €	316 686.16 €	326 577.44 €	11 891.28 €	168 284.91 €

Vote:

Pour: 65 (dont 3 pouvoirs)

#### **ROULLOURS**

#### Mme DESMOTTES quitte la salle et ne participe pas au vote ainsi que le Maire de VIRE NORMANDIE.

	Résultat à la	Dépenses de	Recettes de	Résultat global de	Résultat global de
	clôture de	l'exercice 2015	l'exercice 2015	l'exercice 2015	clôture
	l'exercice 2014				
Investissement	-70 799.69 €	370 066.91 €	401 414.38 €	31 347.47 €	-44 567.04 €
RAR		80 114 82 €	75 000.00 €		
Total investissement		450 181.73 €	476 414.38 €		
Fonctionnement	523 687.17 €	379 006.33 €	481 323.68 €	102 317.35 €	626 004.52 €
TOTAL	452 887.48 €	829 188.06 €	957 738.06 €	133 664.82 €	581 437.48 €

Vote:

Pour: 64 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0 Abstention: 0

#### SAINT-GERMAIN DE TALLEVENDE – LA LANDE VAUMONT

#### Le Maire de VIRE NORMANDIE ne participe pas au vote.

	Résultat à la	Dépenses de	Recettes de	Résultat global de	Résultat global de
l	clôture de	l'exercice 2015	l'exercice 2015	l'exercice 2015	clôture
	l'exercice 2014				
Investissement	-289 534.15 €	426 043.59€	713 378.48 €	287 334.89 €	-116 218.75 €
RAR		166 019 49 €	52 000 00 €		
Total investissement		592 063.08 €	765 378.48 €		
Fonctionnement	339 259.18 €	908 966.29 €	1 130 941.17 €	221 974.88 €	561 234.06 €
TOTAL	49 725.03 €	1 501 029.37 €	1 896 319.65 €	509 309.77 €	445 015.31 €

Vote:

Pour: 65 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0
Abstention: 0

#### TRUTTEMER LE GRAND

#### M. GALLIER quitte la salle et ne participe pas au vote ainsi que le Maire de VIRE NORMANDIE.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	-13 930.37 €	116 173.20 €	101 298.60 €	-14 874.60 €	-28 804.97 €
Fonctionnement	95 328.12 €	352 858.46 €	396 806.76 €	43 948.30 €	139 276.42 €
TOTAL	81 397.75 €	469 031.66 €	498 105.36 €	29 073.70 €	110 471.45 €

Vote:

Pour: 64 (dont 3 pouvoirs)

#### **TRUTTEMER LE PETIT**

#### M. CHENEL quitte la salle et ne participe pas au vote ainsi que le Maire de VIRE NORMANDIE.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	11 518.40 €	45 866.36 €	26 009.80 €	-19 856.56 €	-8 338.16 €
Fonctionnement	105 698.03 €	63 340.09 €	81 166.56 €	17 826.47 €	123 524.50 €
TOTAL	117 216.43 €	109 206.45 €	107 176.36 €	-2 030.12 €	115 186.34 €

Vote:

Pour: 64 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0 Abstention: 0

#### **VAUDRY**

#### Mme BIHEL quitte la salle et ne participe pas au vote ainsi que le Maire de VIRE NORMANDIE.

	Résultat à la	Dépenses de	Recettes de	Résultat global de	Résultat global de
	clôture de	l'exercice 2015	l'exercice 2015	l'exercice 2015	clôture
	l'exercice 2014			}	
investissement	-241 676.14 €	546 447 85 €	670 435 60 €	123 987.75 €	-130 718.91 €
RAR		13 030 52 €			
Total investissement	•	559 478.37 €			
Fonctionnement	103 568.35 €	779 753.75 €	887 239.75 €	107 486.00 €	211 054.35 €
TOTAL	-138 107.79 €	1 339232 12 €	1 557675.35 €	231 473.75€	80 335.44 €

Vote:

Pour: 64 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0
Abstention: 0

#### **VIRE**

#### M. ANDREU SABATER quitte la salle et ne participe pas au vote.

	Résultat à la	Dépenses de	Recettes de	Résultat global de	Résultat global de
	clôture de	l'exercice 2015	l'exercice 2015	l'exercice 2015	clôture
	l'exercice 2014				
Investissement	-1 825 318.79 €	2 868 769.33 €	4 824 833.00 €	1 956 063.67 €	
RAR		1 236 252.80 €	129 398.63 €		
Total investissement		4 105 022.13 €	4 954 231.63 €		-976 109.29 €
Fonctionnement	2 812 329.67 €	16 130 684.89 €	17 777 618.30 €	1 646 933.41 €	4 459 263.08 €
TOTAL	987 010.88 €	20 235 707.02 €	22 731 849.93 €	3 602 997.08 €	3 483 153.79 €

Vote:

Pour: 62 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 3 (Mme GODBARGE, M. BERAS et Mme DUBOURGUAIS)

Abstention: 0

#### **SIVOS JACQUES PREVERT**

#### Mme LETELLIER quitte la salle et ne participe pas au vote ainsi que le Maire de VIRE NORMANDIE.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	-1 388.21 €	1 119.19 €	1 388.21 €	269.02 €	-1 119.19 €
Fonctionnement	2 116.41 €	174 314.90 €	175 542.43 €	1 227.53 €	3 343.94 €
TOTAL	728.20 €	174 314.90 €	176 930.64 €	1 496.55 €	2 224.75 €

Vote:

Pour: 64 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0 Abstention: 0

#### SIVOS VAUDRY/ROULLOURS

#### Mme BIHEL quitte la salle et ne participe pas au vote ainsi que le Maire de VIRE NORMANDIE.

	Résultat à la clôture de	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Fonctionnement	l'exercice 2014 13 818.61 €	112 942.01 €	102 699.29 €	-10 242.72 €	3 575.89 €
TOTAL	13 818.61 €	112942.01€	102 699.29 €	-10 242.72 €	3 575.89 €

Vote

Pour: 64 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0
Abstention: 0

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

#### M. ANDREU SABATER quitte la salle et ne participe pas au vote.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	-39 998.63 €	794 055.92 €	742 462.32 €	-51 593.60 €	-209 207.79 €
RAR		196 981 06 €	79 365 50 €		<u> </u>
Fonctionnement	2 554 279.63 €	8 749 594.25 €	9 465 295.77 €	715 701.52 €	3 269 981.15 €
TOTAL	2 514 281.00 €	9 740 631.23 €	10 287 123.59 €	664 107.92 €	3 060 773.36 €

Vote

Pour: 65 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0 Abstention: 0

#### **RECAPITULATIF**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	-2 605 196.22€	5 432 258.60 E	7787 639.82 €	2 355 381.22 €	-1 653 449.56 €
RAR		1 739 398.69 €	335 764 13 €		
Fonctionnement	6 896 600.85 €	28 307 317.60 €	31 259445.04 €	2 952 127.44 €	9 848 728.29 €
TOTAL	4 291 404.63 €	33 739 576.20 €	39 047 084.86 €	5 307 508.66 €	8 195 278.73 €

#### LOTISSEMENT « Le Pont de la Londe « COULONCES

#### M. MALOISEL quitte la salle et ne participe pas au vote ainsi que le Maire de VIRE NORMANDIE.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement		46 546.01 €		-46 546.01 €	-46 546.01 €
Fonctionnement		46 546.01 €	46 546.01 €	0	0
TOTAL		93 092.02 €	46 546.01 €	-46 546.01 €	-46 546.01 €

Vote:

Pour: 64 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0 Abstention: 0

#### **Lotissement « Les Ajoncs » MAISONCELLES LA JOURDAN**

#### Le Maire de VIRE NORMANDIE ne participe pas au vote.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	12 390.25 €	10 444.08 €		-10 444.08 €	1 946.17 €
Fonctionnement	-6 639.85 €	3 804 23 €	10 444.08 €	6 639.85 €	0
TOTAL	5 750.40 €	14 248.31 €	10 444 08 €	-3 804.23 €	1 946.17 €

Vote:

Pour: 65 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0 Abstention: 0

#### **Lotissement « Les Bleuets » TRUTTEMER LE GRAND**

#### M. GALLIER quitte la salle et ne participe pas au vote ainsi que le Maire de VIRE NORMANDIE.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	-7 638.74 €	12 044.02 €	14 526.50 €	2 482.48 €	-5 156.26 €
Fonctionnement	98 702.40 €	19 689.12 €	14 526.50 €	-5 162.62 €	93 539.78 €
TOTAL	91 063.66 €	31 733.14 €	29 053.00 €	-2 680.14 €	88 383.52 €

Vote:

Pour: 64 (dont 3 pouvoirs)

#### Lotissement « La Mahère » SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE -LA LANDE VAUMONT

#### Le Maire de VIRE NORMANDIE ne participe pas au vote.

	Résultat à la	Dépenses de	Recettes de	Résultat global de	Résultat global de
	clôture de	l'exercice 2015	l'exercice 2015	l'exercice 2015	clôture
	l'exercice 2014				
Fonctionnement	33 954.00 €	4 973.10 €		-4 973.10 €	28 980.90 €
TOTAL	33 954.00 €	4 973.10 €		-4 973.10 €	28 980.90 €

Vote:

Pour: 65 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0 Abstention: 0

#### Lotissement « Le Fay » à VAUDRY

#### Mme BIHEL quitte la salle et ne participe pas au vote ainsi que le Maire de VIRE NORMANDIE..

	Résultat à la	Dépenses de	Recettes de	Résultat global de	Résultat global de
	clôture de	l'exercice 2015	l'exercice 2015	l'exercice 2015	clôture
	l'exercice 2014				
Fonctionnement	16 092.59€	16 000.00 €		-16 000.00 €	92.59€
TOTAL	16 092.59€	16 000.00 €		-16 000.00 €	92.59 €

Vote:

Pour: 64 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0 Abstention: 0

#### **CINEMA – VIRE**

#### M. ANDREU SABATER quitte la salle et ne participe pas au vote.

	Résultat à la	Dépenses de	Recettes de	Résultat global de	Résultat global de
	clôture de	l'exercice 2015	l'exercice 2015	l'exercice 2015	clôture
	l'exercice 2014				
Investissement	30 304.68 €	13 982.25 €	75 516.93 €	61 534.68 €	
RAR		16 750.72 €			
Total		30 732.97 €			75 088.64 €
investissement					<u> </u>
Fonctionnement	-	439 254.11 €	436 937.18 €	-2 316.93 €	-2 316.93 €
TOTAL	30 304.68 €	469 987.08 €	512 454.11 €	59 217.75 €	72 771.71 €

Vote:

Pour: 65 (dont 3 pouvoirs)

#### **VILLAGE EQUESTRE - VIRE**

#### M. ANDREU SABATER quitte la salle et ne participe pas au vote.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	-43 690.82 €	206 250.17 €	272 075.86 €	65 825.69 €	22 134.87 €
Fonctionnement	31 207.92 €	86 422.83 €	108 733.63 €	22 310.80 €	53 518.72 €
TOTAL	-12 482.90 €	292 673.00 €	380 809.49 €	88 136.49 €	75 653.59 €

Vote:

Pour: 65 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0 Abstention: 0

#### **GOLF -- VIRE**

#### M. ANDREU SABATER quitte la salle et ne participe pas au vote.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Depenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	-12 889.58 €	44 961 28 €	43 895.46 €	-1 065.82 €	
RAR		8 117.60 €			
Total investissement		53 078 88 €			-22 073.00 €
Fonctionnement	10 118.20 €	112 777.71 €	141 000 00 €	28 222.29 €	38 340.49 €
TOTAL	-2 771.38 €	165 856.59 €	184 895.46 €	27 156.47 €	16 267.49 €

Vote:

Pour: 65 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0 Abstention: 0

#### **LOCATION DES SALLES – VIRE**

#### M. ANDREU SABATER quitte la salle et ne participe pas au vote.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Fonctionnement		30 224.16 €	30 959.58 €	735.42 €	735.42 €
TOTAL		30 224.16 €	30 959.58 €	735.42€	735.42 €

Vote:

Pour: 65 (dont 3 pouvoirs)

#### <u>CIMETIERES – VIRE</u>

#### M. ANDREU SABATER quitte la salle et ne participe pas au vote.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Fonctionnement	1 978.83 €	204.80 €	718.81 €	514.01 €	2 492.84 €
TOTAL	1 978.83 €	204.80 €	718.81 €	514.01 €	2 492.84 €

Vote:

Pour: 65 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0 Abstention: 0

#### ZA LA PAPILLONNIERE - VIRE

#### M. ANDREU SABATER quitte la salle et ne participe pas au vote.

	Résultat à la	Dépenses de	Recettes de	Résultat global de	Résultat global de
	clôture de	l'exercice 2015	l'exercice 2015	l'exercice 2015	clôture
	l'exercice 2014				
Investissement	-538 266.56 €				-538 266.56 €
Fonctionnement	535 004.86 €	· · ·			535 004.86 €
TOTAL	-3 261.70 €				-3 261.70 €

Vote:

Pour: 65 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0 Abstention: 0

#### **ZAC DES MANCELLIERES – VIRE**

#### M. ANDREU SABATER quitte la salle et ne participe pas au vote.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	-215 010.33 €				-215 010.33 €
TOTAL	-215 010.33 €				-215 010.33 €

Vote:

Pour: 65 (dont 3 pouvoirs)

#### **ZAC DES COLLINES DES MANCELLIERES – VIRE**

#### M. ANDREU SABATER quitte la salle et ne participe pas au vote.

	Résultat à la clôture de	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	l'exercice 2014 -561 955.72 €	521.00 €		F21 00 6	F62 476 72 6
Fonctionnement	890 821.42 €	521.00 €	3 111.93 €	-521.00 € 2 590.93 €	-562 476.72 € 893 412.35 €
TOTAL					
TOTAL	328 865.70 €	1 042.00 €	3 111.93 €	2 069.93 €	330 935.63 €

Vote:

Pour: 65 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0 Abstention: 0

#### **LOTISSEMENT LA MERCERIE – VIRE**

#### M. ANDREU SABATER quitte la salle et ne participe pas au vote.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	-163 674.02 €	159 578.67 €		-159 578.67 €	- 323 252.69 €
Fonctionnement		199 658.67 €	199 658.67 €	0€	0€
TOTAL	-163 674.02 €	359 237.34 €	199 658.67 €	-159 578.67 €	-323 252.69 €

Vote:

Pour: 65 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0 Abstention: 0

#### ORDURES MENAGERES—COMMUNAUTE DE COMMUNES

#### Le Maire de VIRE NORMANDIE ne participe pas au vote.

	Résultat à la	Dépenses de	Recettes de	Résultat global de	Résultat global de
	clôture de	l'exercice 2015	l'exercice 2015	l'exercice 2015	clôture
	l'exercice 2014				
Investissement	147 954.15 €	450 180.50 €	223 236.08 €	160 484.29 €	-78 990.27 €
RAR		400 424.37 €	12 995.66 €		
Fonctionnement	757 222.66 €	1 371 676.82€	1 799 880.54 €	428 203.72 €	1 185 426.38 €
TOTAL	905 176.81 €	1 821 857.32 €	2 023 116.62 €	588 688.01 €	1 106 436.11 €

Vote:

Pour: 65 (dont 3 pouvoirs)

#### PART ACT. PAPILLONNIERE-COMMUNAUTE DE COMMUNES

#### Le Maire de VIRE NORMANDIE ne participe pas au vote.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	-705 729.05 €	42 548.49 €		-42 548.49 €	-748 277.54 €
Fonctionnement		26 620.76 €	4 715.22 €	-21 905.54 €	-21 905.54 €
TOTAL	-705 729.05 €	69 169.25 €	4 715.22 €	-64 454.03 €	-770 183.08 €

Vote:

Pour: 65 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0 Abstention: 0

#### **NEUVILLIERES- COMMUNAUTE DE COMMUNES**

#### Le Maire de VIRE NORMANDIE ne participe pas au vote.

	Résultat à la	Dépenses de	Recettes de	Résultat global de	Résultat global de
	clôture de	l'exercice 2015	l'exercice 2015	l'exercice 2015	clôture
	l'exercice 2014				
Investissement	-784 725.06 €	20 095.96 €		-20 095.96 €	-804 821.02 €
Fonctionnement		19 863.47 €	1 200.00 €	-18 663.47 €	-18 663.47 €
TOTAL	-784 725.06 €	39 959.43 €	1 200.00 €	-38 759.43 €	-823 484.49 €

Vote:

Pour: 65 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0
Abstention: 0

#### PARC ACT. DOUITE-COMMUNAUTE DE COMMUNES

#### Le Maire de VIRE NORMANDIE ne participe pas au vote.

	Résultat à la	Dépenses de	Recettes de	Résultat global de	Résultat global de
	clôture de	l'exercice 2015	l'exercice 2015	l'exercice 2015	clôture
	l'exercice 2014				
Investissement	21 221.41 €	14 748.32 €	600 000.00 €	585 251.68 €	606 473.09 €
Fonctionnement	310 579.77 €	620 037.64 €		-620 037.64 €	-309 457.87 €
TOTAL	331 801.18 €	634 785.96 €	600 000.00 €	-34 785.96 €	297 015.22 €

Vote:

Pour: 65 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0 Abstention: 0

10

# o Le Maire conssigné ATTESTE d

#### **BATIMENTS MODULABLES- COMMUNAUTE DE COMMUNES**

#### Le Maire de VIRE NORMANDIE ne participe pas au vote.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	173 652.47 €	66 867.53 €	69 681.00 €	2 813.47 €	176 465.94 €
Fonctionnement	-78 316.33 €	96 445.39 €	190 869.18 €	94 423.79 €	16 107.46 €
TOTAL	95 336.14 €	163 312.92 €	260 550.18 €	97 237.26 €	192 573.40 €

Vote:

Pour: 65 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0 Abstention: 0

#### **SPANC- COMMUNAUTE DE COMMUNES**

#### Le Maire de VIRE NORMANDIE ne participe pas au vote.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Dépenses de l'exercice 2015	Recettes de l'exercice 2015	Résultat global de l'exercice 2015	Résultat global de clôture
Investissement	10805.68 €	1 430 00 €		-1 430.00 €	9 375.68 €
Fonctionnement	-6 486.53 €	1 609.97 €	-42 993.74 €	-44 603.71 €	-51 090.24 €
TOTAL	4 319.15 €	3 039 97 €	-42 993 74 €	-46 033.71€	-41 714.56 €

Vote:

6

Pour: 65 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0
Abstention: 0

#### Vote

Le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame (extrait de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil peut toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, dans ce cas le vote a lieu au scrutin public.

#### Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à scrutin public.

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

🕍rﷺté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Sous MATERICTURE
Sous MATERICTURE
OF VIRE

Le Maire informe que l'optésent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant Regulation
g Administratif de CAEN

adans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER





#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	×			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			×	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			×	
Madame Isabelle HUET			×	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	×			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	×		7,1	
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			×	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN	•		X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

X

#### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		<u></u>
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			×	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		×		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			×	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	×			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			<del></del>
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			×	

#### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X	-		

#### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	×			
Monsieur Guy BARBIER	×			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascai BINET	×			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	×			<u> </u>
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	<u>.</u>
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	×			
Monsieur Eric DUMONT			×	<u></u>
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	×			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X	<u> </u>		
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X	<u> </u>		
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			<u>.                                    </u>
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			<u></u>
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Finances

Affectation du résultat 2015

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

#### 1) **BUDGET PRINCIPAL**

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2015, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2015.

Cette affectation du résultat reprend l'ensemble des résultats de clôture des comptes administratifs 2015 :

- des communes historiques Coulonces, Maisoncelles la Jourdan, Roullours, Saint-Germain de Tallevende-la Lande Vaumont, Truttemer le Grand, Truttemer le Petit, Vaudry, Vire.
- de la Communauté de Communes de Vire.
- des syndicats scolaires : SIVOS Jacques Prévert et SIVOS VAUDRY-ROULLOURS.

Constatant que le compte administratif 2015 présente un excédent cumulé de : 9 848 728.29 €

Décide d'affecter le résultat au budget principal de VIRE NORMANDIE comme suit : Affectation obligatoire :

à la section d'investissement (compte 1068)

±1 653 449.56 €

Solde disponible affecté comme suit :

à l'excédent reporté de fonctionnement – 002

8 195 278.73 €

Total affecté au 1068

1 653 449.56 €

#### 2) **BUDGETS ANNEXES**

#### a) Ordures ménagères

Constatant que le compte administratif 2015 présente un excédent cumulé de : 1 185 426.38 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire:

à la section d'investissement (compte 1068)

- 78 990.27 €

Solde disponible affecté comme suit :

à l'excédent reporté de fonctionnement – 002

1 106 346.11 €

Total affecté au 1068

78 990.27 €

.../...

b) Bâtiments modulables

Constatant que le compte administratif 2015 présente un excédent cumulé de : 16 107.46 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire:

à la section d'investissement (compte 1068)

Solde disponible affecté comme suit :

à l'excédent reporté de fonctionnement 002

16 107.46 €

0

c) SPANC

Constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de 51 090.24 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Déficit au 31 décembre 2015

51 090.24 €

Solde disponible affecté comme suit :

- Au déficit reporté (report à nouveau débiteur) 002

51 090.24 €

d) Les Neuvillières Nord

Considérant que le budget annexe « Les Neuvillières » est réalisé sur la section de fonctionnement et fait l'objet d'une gestion de stock, il vous est proposé de décider de ne pas utiliser la procédure d'affectation sur ce budget.

e) La Douitée

Considérant que le budget annexe « La Douitée » est réalisé sur la section de fonctionnement et fait l'objet d'une gestion de stock, il vous est proposé de décider de ne pas utiliser la procédure d'affectation sur ce budget.

f) Cinéma

Constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de 2 316.93 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Déficit au 31 décembre 2015

2 316.93 €

Solde disponible affecté comme suit :

Au déficit reporté (report à nouveau débiteur) 002

2 316.93 €

g) Village Equestre

Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 53 518.72 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent au 31 décembre 2015 :

53 518.72 €

Solde disponible affecté comme suit :

à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 002

53 518.72 €

h) Golf

Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 38 340.49 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent au 31 décembre 2015

38 340.49 €

Affectation obligatoire

à la section d'investissement (compte 1068)

22 073.00 €

Solde disponible affecté comme suit :

- à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 002

16 267.49 €

i) Locations de salles

Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 735.42 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent au 31 décembre 2015 :

735.42€

Solde disponible affecté comme suit :

à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 002

735.42€

.....

#### j) Cimetières

Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 2 492.84 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent au 31 décembre 2015 :

2 492.84 €

Solde disponible affecté comme suit :

à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 002

2 492.84 €

#### k) **AUTRES BUDGETS ANNEXES**

Les budgets annexes suivants :

- Lotissement « Pont de la Londe » à COULONCES
- Lotissement « Les Ajoncs » à MAISONCELLES LA JOURDAN
- Lotissement « La Mahère » à SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE
- Lotissement « Les Bleuets » à TRUTTEMER LE GRAND
- Lotissement « Le Fay » à VAUDRY
- Zac des Mancellières VIRE
- ZAC des Collines des Mancellères VIRE
- Lotissement « La mercerie » Sont réalisés sur la section de fonctionnement, les résultats resteront affectés sur la section de fonctionnement ligne « 002 ».

Suivant la présentation faite à la Commission « Finances, Marchés Publics » et au Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la présente délibération. »

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire roussiané ATTESTE que

a été reçu en sous préfecture le 07 Ju

publié-notifié le :

A VIRE le: n 8 JUNL72000L. 2016

Le Maire

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE.

Marc ANDREU SABATER



Le Maire informe que le présent acte peur laire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



Nombre de membres en exercice: 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

donné pouvoir: 4

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

#### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie. dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôte! de VIRE. sous la présidence M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres absents: 63

Nombre de membres excusés ayant

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			<del>.</del>
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			×	· · · · · · ·
Monsieur Benoît DUBOURG			×	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			-
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Monsieur Sébastien LEBRUN			×	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			×	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	×			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY		X	

#### Commune déléguée de Roullours

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelie LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

#### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	×			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	×			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	×			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	×			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			×	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			×	
Monsieur Roger MOREL			×	

#### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			×	
Madame Annie BIHEL	X			,
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			, 30. 1
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			×	
Monsieur Philippe MENARD	X			-
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			•
Monsieur Jacques VOQUER	X			

#### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	×			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER	i		X	··
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	×			<del>-</del>
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	×			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet Finances

Budget Principal Décision Modificative n°1 Exercice 2016

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Cette décision modificative est nécessaire pour ajuster les crédits du budget primitif 2016 :

- régularisation entre certaines natures comptables sans augmentation des crédits
- augmentation des crédits en charge de personnel pour la prise en charge des salaires des régies : Eau et assainissement du 1er mars au 30 juin 2016
- régularisation des crédits suite à la réception des notifications (DGF, fiscalité, FPIC, amende de police)
- inscrire les crédits pour la communication suivant avis de la commission
- provision de la créance QUENTIN
- annulation des titres sur exercice antérieur : Commune déléguée de Vire et communauté de communes
- régularisation pour reversement taxe aménagement et subvention conseil régional Espace Numérique Entreprise

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### **DEPENSES**

<u> </u>	T			Décision	
Fonction	Nature		BP 2016	modificative	TOTAL
020	6068	Autres fournitures	415 790,00 €	- 4 000,00 €	411 790,00 €
90	617	Etudes et recherches	100 000,00 €	9 500,00 €	109 500,00 €
413	6226	Honoraires - maitrise d'œuvre - couverture	74 300,00 €	- 21 000,00 €	53 300,00 €
023	6231	Annonces et insertions	29 600,00 €	6 000,00 €	35 600,00 €
023	6237	Publications	48 000,00 €	36 000,00 €	84 000,00 €
		Divers (prestation vidéo pour présentation			
023	6238	secteur économique, panneaux	24 790,00 €	17 900,00 €	42 690,00 €
023	6261	Distribution de support de communication	2 500,00 €	4 500,00 €	7 000,00 €
520	62873	Remboursement de frais - ccas	110 000,00 €	- 110 000,00€	- €
Chapitre 011		Charges à caractère général	804 980,00€	-61100,00€	743880,00 €
020	6215	Personnel rattaché par la collectivité	- €	7 550,00 €	7 550,00 €
020	6218	Autre personnel extérieur	43 700,00 €	- 7 550,00 €	36 150,00 €
020	6332	Cotisations versées au FNAL	4 690,00 €	1 300,00 €	5 990,00 €
020	63361	Cotisations CNFPT personnel titulaire	11 330,00 €	1 700,00 €	13 030,00 €
020	63362	Cotisations CNFPT personnel non titulaire	1 720,00€	500,00€	2 220,00 €
020	6338	Autres impots et taxes et vers sur rémuné.	2 820,00€	800,00€	3 620,00 €
020	64111	Rémunération principale	695 090,00€	105 000,00€	800 090,00 €
020	64112	NBI Supplément familial et inde résid	19 650,00€	5 700,00€	25 350,00 €

10

58 974,00 €

75 902,00 €

364 081,00 €

7 014 957,00 €

					10
020	641181	Heures supplémentaires personnel titul	8 090,00 €	3 300,00 €	11 390,00 €
020	641182	Autres indemnités personnel titulaire	119 310,00 €	20 000,00 €	139 310,00 €
020	641211	Rémunération principale non titulaire	137 680,00 €	131 000,00€	268 680,00 €
020	641312	Heures supplémentaires et primes	25 200,00 €	28 000,00 €	53 200,00 €
020	64511	Cotisations URSSAF Personnel titulaire	119 920,00 €	18 000,00 €	137 920,00 €
020	64512	Cotisations URSSAF Personnel non titul	50 150,00 €	48 000,00 €	98 150,00 €
020	64531	Cotisations caisse de retraite personnel tit	219 230,00€	33 500,00 €	252 730,00 €
020	64532	Cotisations caisse de retraite personnel non	9 810,00 €	6 700,00 €	16 510,00 €
020	6454	Cotisations ASSEDIC	14 040,00 €	9 000,00€	23 040,00 €
020	6458	Cotisations pour assurance du personnel	2 740,00 €	500,00€	3 240,00 €
020	6478	Autres charges sociales	3 310,00 €	1 300,00 €	4 610,00 €
Chapitre 012	-	Charges de personnel	1 444 780,00 €	414 300,00 €	1 859 080,00 €
01	73925	FPIC FPIC	740 000,00 €	- 740 000,00 €	- €
Chapitre	70020				
014		Atténuation de produits	740 000,00 €	- 740 000,00 €	110,000,00.6
520 Chapitre	65737	Subventions - ccas		110 000,00 €	110 000,00 €
65		Autres charges de gestion courante		110 000,00 €	110 000,00 €
01	66112	ICNE		75 813,00 €	75 813,00 €
chapitre 66		Charges financières		75 813,00 €	75 813,00 €
01	673	Titres annulés sur exercice antérieur	5 000,00 €	65 000,00 €	70 000,00 €
Chapitre 67		Charges exceptionnelles	5 000,00 €	65 000,00 €	70 000,00 €
Chapitre 022		Dépenses imprévues	1 650 000,00 €	- 194 088,45 €	1 455 911,55 €
01	6866	Dotations aux provisions (QUENTIN)		70 000,00 €	70 000,00 €
Chapitre 042		Opération d'ordre		70 000,00 €	70 000,00 €
		TOTAL - DEPENSES - Fonctionnement	4 644 760,00 €	- 260 075,45 €	4 384 684,55 €
RECETTE	S				
				Décision Décision	
			BP 2016	modificative	
Fonction	Nature	Mise à disposition de personnel - SIAEPHV	392 453,00 €	414 300,00 €	806 753,00 €
01	70846				
Chapit	re 70	Ventes, produits  Taxes foncières et d'habitation (taxe additionnele	392 453,00 €	414 300,00 €	806 753,00 €
01	73111	fnb)	12 015 797,00 €	- 880 979,00€	11 134 818,00 €
01	73112	Cotisation valeur ajoutée entreprise	1 598 954,00 €	28 840,00 €	1 627 794,00€
01	73113	Taxes sur les surfaces commerciales	437 784,00 €	- €	437 784,00 €
01	73114	Imposition forfaitaire entreprises	58 787,00 €	589,00€	59 376,00 €
Chapit	re 73	Impôts et taxes	14 111 322,00 €	- 851 550,00€	13 259 772,00 €
01	7411	Dotation forfaitaire	4 539 072,00 €	1 744,00 €	4 540 816,00 €
01	74121	Dotation solidarité rurale	299 330,00 €	24 257,00 €	323 587,00 €
01	74123	Dotation solidarité urbaine	313 280,00 €	218 765,00 €	532 045,00 €
01	74124	Dotation intercommunalité	718 938,00 €	- 718 938,00€	- €
01	74127	Dotation nationale de péréquation	164 590,00 €	20 827,00€	185 417,00 €
01	748313	Dotation de compensation réforme TP	163 698,45 €	770 436,55 €	934 135,00 €

22 637,00 €

88 289,00 €

457 948,00 €

6 767 782,45 €

36 337,00 €

12 387,00 €

93 867,00 €

247 174,55 €

Dotation unique compensation taxe

Dotation au titre exonération foncière

**Dotations et participations** 

Dotation au titre exonération taxe habitation

professionnelle

01

01

01

Chapitre 74

748314

74834

74835

i		1				· ·
	01	7876	Reprises sur provisions - annulation	70 000,00 €	- 70 000,00 €	= €
				70 000,00 €	- 70 000,00 €	. €
			TOTAL - RECETTES - FONCTIONNEMENT	21 341 557,45 €	- 260 075,45 €	21 081 482,00 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### **DEPENSES**

Fonction	Nature		BP 2016	Décision modificative	TOTAL
01	10226	Taxe aménagement (régularisation		13 000,00 €	13 000,00 €
Chapitre 10		Dotations, fonds divers et réserves		13 000,00 €	13 000,00 €
01	1322	Subvention conseil régional (reversement ENE)		7 300,00 €	7 300,00 €
Chapitre 13		Immobilisations incorporelles		7 300,00 €	7 300,00 €
4213	2183	Mobilier EPN		4 000,00 €	4 000,00 €
Chapitre 21		Immobilisations incorporelles		4 000,00 €	4 000,00 €
413	2313	Honoraires 21 000 €+ maitrise d'œuvre 25 000 €	228 500,00 €	46 000,00 €	274 500,00 €
Chapitre 23		Immobilisations en cours - travaux	228 500,00 €	46 000,00 €	274 500,00 €
01	297612	Reprise provisions	70 000 €	- 70 000,00 €	- €
Chapitre 040 -	040	opération d'ordre	70 000 €	- 70 000,00 €	- €
		TOTAL - DEPENSES - INVESTISSEMENT	298 500,00 €	300,00 €	298 800,00 €

#### **RECETTES**

Fonction	Natura		BP 2016	Décision modificative	
01	1342	Amendes de police		39 981,00 €	39 981,00 €
Chapitre 13		Subventions		39 981,00 €	39 981,00 €
01	297612	Dotations provisions QUENTIN		70 000,00 €	70 000,00 €
Chapitre 040		Opération d'ordre		70 000,00 €	70 000,00 €
		TOTAL - RECETTES - INVESTISSEMENT		109 981,00 €	109 981,00 €

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter cette délibération. »

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

SOUS-PREFUCTURE Le Maire informe que le present Reçu le

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Agire Journigué ATTESTE que

rega en sous préfecture le . 2016 pa. 3 il 3-notifié le : 0 7 JUIL 2016

A VIRE le: D.8 - HUL. 2016 Le Maire

excès de pouvoir devant le tribun-Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compu de sa notification ou de sa publica.

peut faire l'objet d'un recours pour





#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	×			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	×			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			×	
Monsieur Jean-Marc LABBE			×	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY	X	

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

#### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			×	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X	_		
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE	1		X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X		-	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	-
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X		-	
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Monsieur Roger MOREL			×	

#### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			×	•
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			×	
Monsieur Philippe MENARD	X			·
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER		_	X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X		-	
Monsieur Jacques VOQUER	X		-	

#### Commune déléguée de Vire

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			<u> </u>
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			<u> </u>
Madame Noria KEBLI	×			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	×			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



#### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet: Finances

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Bilan des acquisitions et des cessions

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Les articles L2241-1 et L5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les communes et les établissements publics est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de la collectivité ou de l'établissement concerné.

Par conséquent, suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance et à approuver le bilan des acquisitions et des cessions 2015 tel qu'il figure ci-joint. »

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



La Mar and pour faire l'o. escés le pou en Administrati "Je "" dans un délai ." de sa notifica..... sa ce ca public



Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE.

Marc ANDREU SABATER

Vialle soussigné ATTESTE que

Le présent acte

u été reçu en sous préfecture le 0 7 JUL 2016

publié-notifié le : 0 7 JUIL 2016 A VIRE le :

0 8 JUIL, 2016



# ACQUISITIONS 2015

			Description du bien	noi			Valent de				
							valeul de cession	cession		Iranstert de proprieté	
Intitulé du dossier	Identité de l'acquéreur	Localisation	Réf cadastrale	Nature	Surface	Motivation de la cession	Avis des domaines date de l'avis	Prix	Délibération	Notaire en charge du dossier	Date acte de vente
					COULONCES						
Terrain du lotissement	Consorts JULIENNE	en agglo: Chemin Les Travers	ZC 58	terrain à bâtir	17177 m²	lotissement communal		45000,00	23/05/2014	23/05/2014 SCP POULIN Richard	16/03/2015
Résidence Le Pont de La Londe								nlıc frais		÷	10/04/2013
LOTISSEMENT LE PONT DE LA LANDE	A LANDE	NEANT						200			
				MAISO	MAISONCELLES LA JOURDAN	URDAN					
BUDGET PRINCIPAL		NEANT									
LOTISSEMENT LES AJONCS											
					ROULLOURS						
BUDGET PRINCIPAL		NEANT									
				SAINT GE	SERMAIN DE TALLEVENDE	LLEVENDE					
Terrain chemin paysantière	Robert Jacky	Chemin de la paysantière	Section E 1059		1866 m²			cession		SCP David BASNIER	28/04/2015
LOTISSEMENT LA MAHERE		NEANT						9,000			
				TRU	TRUTTEMER LE GRAND	AND					
Achat terrain HAVARD	Cne TRUTTEMERLEGRAND	La Grosserie TLGRD	69 NZ L9 NZ	terrain	125 m²	redressement virages		703,65	27/02/2015	SCP POULIN/DUBOIS VIRE	25/06/2015
LOTISSEMENT LES BLEUETS	S	NEANT									
				TRL	RUTTEMER LE PETIT	ETIT					
BUDGET PRINCIPAL		NEANT									
					VAUDRY						
Terrain Succession VAUDRUS	Commune VAUDRY	Rue St Père VAUDRY	AB 401	Bande Terrain		construction trottoir		33 €	10/12/2013	10/12/2013 Etude BASNIER	27/11/2014
Terrain SAS VAUDRY DISTRIBUTION	Commune VAUDRY	Rue St Père VAUDRY	C 318	Bande Terrain	1a 47 ca	construction trottoir		220,50 €	10/12/2013	10/12/2013 Etude BASNIER	27/11/2014
LOTISSEMENT LE FAY		NEANT									
					VIRE						
	/ETAT	Rue du Viverot	AD 572	Voirie		Terrain de voirie	22/01/2015	25 000 €	15/12/2014	15/12/2014  Etude BASNIFR	13/03/2015
	Commune de Vire /AMELINE	le Gast	AR 44		43 ca	Emprise voirie		gratuit	01/10/2015	01/10/2015 Etude BASNIER	06/05/2015
	Commune de Vire /LEMIRE Place Sainte Anne	Place Sainte Anne	AE	Jardins	12 a77 ca	Accès riverains		3 264 €	15/12/2014	15/12/2014 Etude POULIN	27/02/2015
ZA LA PAPILLONNIERE	<del>-</del>	NEANT									

LES NEANT	WEANT	NEANT	EX COM COM	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT   NEART   NEART	
ZAC COLLINES MANCELLIERES	ZAC LES MANCELLIERES	LOTISSEMENT LA MERCERIE		BATIMENTS MODULABLES	LES NEUVILLIERES NORD	LA DOUITEE	LA PAPILLONNIERE II	

## **CESSIONS 2015**

		1									
			Description ad plen	len			Valeur d	Valeur de cession		Transfert de propriété	
Intitulé du dossier	Identité de l'acquéreur	Localisation	Réf cadastrale	Nature	Surface	Motivation de la cession	Avis des domaines date de l'avis	Prix	Délibération	Notaire en charge du dossier	Date acte de vente
					COULONCES						
BUDGET PRINCIPAL		NEANT									
LOTISSEMENT LE PONT DE LA LANDE	LA LANDE	NEANT									
				MAISO	ISONCELLES LA JOURDAN	URDAN					
BUDGET PRINCIPAL		NEANT									
LOTISSEMENT LES AJONCS		NEANT									
					ROULLOURS						
BUDGET PRINCIPAL		NEANT									
				SAINT GE	I GERMAIN DE TALLEVENDE	LEVENDE					
BUDGET PRINCIPAL		NEANT									
LOTISSEMENT LA MAHERE		NEANT									
				TRI	TRUTTEMER LE GRAND	AND					
ex.terrain boulangerie	M, DAGOBERT Philippe	Rue Amiral Latham	AB 7	p <mark>arcelle</mark> terrain	165 m²	vente parcelle		006	27/03/2015	SCP POULIN/DUBOIS VIRE	24/07/2015
LOTISSEMENT LES BLEUETS											
Lot."Les Bleuets"	M.Mme BOURDAUD'HUI	8 Lot.Les Bleuets TLGD	ZL 170	parcelle à bâtir	786 m²	vente parcelle à bâtir		14526,5	29/10/2014	29/10/2014 SCP POULIN/DUBOIS VIRE	16/12/2014
				TRL	TRUTTEMER LE PETIT	ïπ					
BUDGET PRINCIPAL		NEANT									
					VAUDRY						
BUDGET PRINCIPAL		NEANT								31	
					VIRE						
BUDGET PRINCIPAL		NEANT									
ZA LA PAPILLONNIERE		NEANT									
ZAC COLLINES MANCELLIERES	ES	NEANT									
ZAC LES MANCELLIERES		NEANT									
LOTISSEMENT LA MERCERIE		NEANT									
	FAUVEL/TROHAY	Mercerie lot 12/av. Irène Lecornec	AZ 174	ЬР	398M2	Lotissement	29/10/2013	12500,00	12/11/2014	Me POULIN Richard	23/01/2015
	LEPRINCE Lucie	Mercerie lot 10/Aliée Zélle Delise	AZ 159	ЬР	427M2	Lotissement	29/10/2013	14500,00	23/09/2014	MeDUBOIS Bertaux	06/02/2015
	MACHOU William	Mercerie lot 3/7 Alláe Irène Lecornec	AZ 166	ЬР	639M2	Lotissement	29/10/2013	19500,00	23/02/2015	23/02/2015 Me POULIN Richard	04/09/2015
					EX COM COM						
	SCI VIRIMMO	ymond Berthout	BE 11	Bâti	4180 m²		27/01/2015	180 000 €	28/05/2015	28/05/2015 Etude POULIN	29/06/2015
BATIMENTS MODULABLES		NEANT									
LES NEUVILLIERES NORD		NEANT									
LA DOUITEE		NEANT									
LA PAPILLONNIERE II		NEANT									



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

#### Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY	X	

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

#### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	×			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			<u></u>
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	×			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			<u> </u>
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	-
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		×		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY		_	×	-
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	×			
Madame Bernadette HARDY	×		-	
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

#### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			×	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			×	
Madame Annie BIHEL	×			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		×		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	<u>_</u> _
Monsieur Philippe MENARD	×			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

#### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	×			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	×			·
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	×			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	×			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	×			
Madame Catherine TAHAN			X	



#### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet: **Finances** 

Fiscalité Locale -Vote des taux -Rectification

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Les taux d'imposition 2016 ont été votés le 29 Mars 2016. Dans la rubrique des taux intercommunaux pour le foncier non bâti, il faut lire : taux 2015 : 4,85 % et taux 2016 : 4,85 % et non 4,80 %. Le produit prévisionnel 2016 reste inchangé, il est de 55 193 €

Les autres taux restent inchangés, il s'agit d'une erreur matérielle.

	2015	2016	Base	Produit prévisionnel
Taxe d'habitation	3,49%	3,49%	17 851 000 €	623 000 €
Foncier bâti	4,11%	4,11%	20 401 000 €	838 481 €
Foncier non bâti	4,85%	4,85%	1 138 000 €	55 193 €
			Total	1 516 674 €

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances/Marchés Publics » du 08 juin 2016 et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter cette rectification. »

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE.

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informa cum l'ansisent nege peut faire l'obale postis em 1986 pouvou ou care e le tribunel Total Division His à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que La présent acte

a die reçu en sous préfecture le : 0 7 JUL. 2016 publié-notifié le : 0 7 JUL, 2016

A VIRE le:

Le Maire

0 8 JUIL. 2016



Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

Quorum (69): Non atteint

donné pouvoir: 4

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

#### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel Ville VIRE, sous la présidence

dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille

M. Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres absents: 63 Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			×	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			<u> </u>
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

	and the second second	
Monsieur Guy VELANY	X	

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

#### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			<u> </u>
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			×	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X		_	
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			×	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			×	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

#### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X		-	

#### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	<u> </u>
Monsieur Marc ANDREU SABATER	×			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		<u>.                                    </u>
Monsieur Roland BERAS	×			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	×			<u> </u>
Monsieur Cédric CAER	×			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	×			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			<u> </u>
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	<u> </u>
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



#### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet: **Finances** 

Versement des subventions 2016

Pays du Bessin au Virois

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Par mail en date du 03 mars 2016, le Pays du Bessin au Virois rappelait que la cotisation 2016 des Communautés de Communes et des communes (en l'absence de Communauté de Communes conformément aux statuts de l'Association) s'élevait à 0,99 € / habitant, conformément à l'Assemblée Générale du Pays 2015.

En effet, on se souvient que le Conseil Départemental du Calvados ne financera plus le Pays à compter de 2017. La participation 2014 du Conseil Départemental du Calvados était de l'ordre de 97 000 € ; elle est et sera dégressive sur les exercices 2015 et 2016 pour être supprimée en 2017.

C'est ainsi qu'en 2015, la Communauté de Communes de Vire a versé au Pays du Bessin au Virois, une subvention de 15 559,08 € (base population INSEE sans double compte applicable au 1er janvier 2015 : 17 884 habitants, soit 0,87 € / habitant)

Pour mémoire, la cotisation 2014 de la Communauté de Communes de Vire s'était élevée à 13 680 €, soit 0,75 € / habitant (18 240 habitants x 0,75 €).

Ainsi, la cotisation 2016 de Vire Normandie au Pays du Bessin au Virois, s'élèvera à : 16 514,92 € (base population INSEE sans double compte applicable au 1er janvier 2016 : 17 951 habitants X 0,92 € / habitant).

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement de la cotisation 2016 au Pays du Bessin au Virois, à hauteur de 16 514,92 € étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2016 à l'article 01/6574. »

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

SOUSHRIFECTURE Le Maire informe girque présent à peut filire l'objet d'in recours pour excès de pouvoir devent le tribuna! Administratif & CAEN dans un délai de deax mois à compter de sa notification ou de sa publication MAIRIE

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Mare ANDREU SABATER

Le maire coussigne ATTESTE que

mount acto

a eté reçu en sous préfecture le :0 7 JUIL. 2016

publié-notifié le : 0 7 JUIL. 2016 0 8 JUIL: 2016 A VIRE le:

Le Maire





#### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de VIRE, sous présidence M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : 135

donné pouvoir: 4

Nombre de membres excusés avant

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres absents: 63

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces:

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X		i	
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	×			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	×			
Madame Béatrice CHERON			×	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			×	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	<u> </u>
Madame Aurélie MANSON	×			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY	×	
Monsieur Guy VELANT		

#### Commune déléguée de Rouliours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			×	<u> </u>
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	<u>_</u>

#### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	×			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	<u> </u>
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	<b>X</b>			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	×			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	区			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	<u> </u>
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			×	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X		_	
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	<del></del>

#### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			×	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		×		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

#### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	×			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			<del></del>
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	×			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



#### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet: **Finances** 

Versement des subventions 2016

Syndicat Mixte du SCOT du Bocage

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Le Syndicat Mixte pour le SCOT du Bocage composé initialement des Communautés de Communes du Bocage Virois de BENY-BOCAGE, VASSY et VIRE substituées par les communes nouvelles de Souleuvre-en-Bocage, Valdallière et Vire Normandie a effet du 1<sup>er</sup> janvier 2016, et de la communauté de Communes de Saint-Sever-Calvados, a voté le 21 mars 2016, dans le cadre de son budget primitif 2016, la participation de chacun de ces adhérents à son financement pour l'année 2016.

C'est ainsi que ledit comité syndical a décidé de diminuer de moitié par rapport à leurs cotisations 2015, le montant des cotisations des communes nouvelles et de la Communauté de Communes formant son territoire pour l'exercice 2016.

Pour Vire Normandie (territoire de l'ex. Communauté de Communes de Vire), ce montant s'élèvera donc en 2016 à 23 557 € (contre 47 114 € en 2015).

Ainsi, suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une cotisation d'un montant de 23 557 € pour l'année 2016 au Syndicat Mixte du SCOT du Bocage, étant précisé que le crédit correspondant est inscrit à l'article 01/65548 du Budget Principal 2016, »

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maine informe que le présent acte ped faire l'objet d'un expes de pouvoir devast paribunal Administratif de CAET dans un délai de dalle ! de sa notification ou de sa publication

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE.

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le 0 7 JUIL. 2016

publié-notifié le : 0 7 JUIL, 2016 A VIRE le: 08 JUIL 2016

Le Maire



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135
Nombre de membres présents : 63

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			×	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			×	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY	X	

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE	·		X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

#### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	×			
Monsieur Serge BOUVET	X			- "
Madame Sylvie BOUVET	×			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	.,
Monsieur Patrick GOSSMANN	×			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	×			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	×			
Monsieur Roland MULOT	×			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		×		-
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	×			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

#### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			×	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X	_		
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			×	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X		-	
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER	1		X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X	_		
Monsieur Jacques VOQUER	X			

#### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X	<u></u>		
Monsieur Pascal BINET	X			<u> </u>
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X	_		
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	×			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	×			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	×			<u> </u>
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	×			
Madame Lyliane MAINCENT			X	<u></u>
Monsieur Philippe MALLEON	×			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Finances

Versement des subventions 2016

Syndicat de la Vire et du Saint-Lois (SVSL) - SAGE

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

L'élaboration et la gestion du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vire (SAGE) dont le périmètre est situé pour moitié dans le département du Calvados, a été inscrite au titre des compétences de la Communauté de Communes de VIRE, par arrêté préfectoral du 23 novembre 2007.

Aussi, par délibération n°1 du 31 janvier 2008, le Conseil Communautaire a décidé de participer à la mission du Syndicat Mixte du Val de Vire, dans son rôle de structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau pendant la phase d'élaboration du SAGE.

Cette période était initialement fixée à 6 ans (2008/2013). C'est ainsi qu'une première convention pour l'animation du SAGE de la Vire a été signée le 4 juillet 2008 par la Communauté de Communes de VIRE et le Syndicat Mixte du Val de VIRE jusqu'au 31 décembre 2013.

En décembre 2013, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a adopté les scénarios contrastés du SAGE, dernière étape avant le choix de la stratégie et l'adoption des mesures.

Tout au long de son élaboration, la CLE a fait le choix de laisser toute sa place aux débats afin de permettre à ses membres et aux acteurs locaux de participer pleinement à l'élaboration des mesures et prendre en compte tous les usages, projets et avis.

Des réflexions ont débuté au cours du second semestre 2013 pour élaborer, avec les élus locaux, un scénario d'aménagement de la Vire en amont de Pont-Farcy.

Afin de poursuivre les actions déjà menées, visant à l'élaboration de ce schéma, la Communauté de Communes de VIRE et le Syndicat Mixte du Val de VIRE ont signé le 21 mars 2014 une nouvelle convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, dont l'échéance avait été fixée, à l'approbation du SAGE par le Préfet, et se limitant dans tous les cas à une durée maximum de 3 ans.

Par arrêté du 24 novembre 2014, le Syndicat Mixte du Val de VIRE a été dissous et ses missions transférées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, au Syndicat de la Vire et du Saint-Lois (SVSL) (fusion entre le Syndicat de Développement du Saint-Lois, le Syndicat Mixte du Val de Vire, et l'Association de Promotion du Pays Saint-Lois).

Pour mémoire, les participations de la Communauté de Communes de Vire se sont élevées pour 2014 à 5 494,22 € et pour 2015 à 4 945,51 €.

La rédaction des documents du SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vire (plan d'aménagement et de gestion durable, et règlement), porté par le Syndicat de la Vire et du Saint-Lois, dernière étape d'élaboration de ce document stratégique, interviendra en 2016 et 2017.

.../...

Aussi, conformément à la convention portant animation du SAGE de la Vire dans sa phase d'élaboration 2015 / 2016, signée le 20 avril 2015 entre la Communauté de Communes de Vire conformément à la délibération n°17 du 14 avril 2015, et le Syndicat de la Vire et du Saint-Lois, et suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser :

Le versement pour l'année 2016, au titre de cette convention, d'une cotisation de 5 535,81 €. pour permettre à ce syndicat d'assurer son rôle de support juridique administratif et financier permettant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) de mettre en œuvre ses décisions et correspondant à 21 % du reste à financer des frais d'animation du SAGE de la Vire (pourcentage des dépenses réparties au prorata de la population intercommunale). (Etant précisé que ces crédits sont inscrits au Budget Principal 2016 - article 01/65548) »

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire informe que le présent acte peut faire i concern un recours pour excès de pouvoir devast le tribunal Administratif de CAEN dans un débui de deux mois à compter de sa nonneation ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le : 0 7 JUL. 2016 0 7 JUIL. 2816

publié-notifié le :

A VIRE le: Le Maire . 0.8 HUL. 2016



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			<del></del>
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			×	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			×	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			×	

Monsieur Guy VELANY	<b>X</b>
1111011010011 0-7	 

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	<u> </u>
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	_
Monsieur Daniel LECLERCQ	×			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

#### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	×			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		<b>X</b>		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		<u> </u>
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	×			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			×	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	<u> </u>

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			×	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			×	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD	···		X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			×	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

#### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			×	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X	·		
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	×		_	
Monsieur Jacques VOQUER	X			<del>_</del> -

#### Commune déléguée de Vire

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	×			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			<u></u>
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			<u></u>
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	· · · ·
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



#### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet: **Finances** 

Versement des Subventions 2016

L'Etape

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Le dispositif PROJET'CTEUR créé en 2003 par l'Association « L'ETAPE », visant à soutenir les personnes en difficultés - demandeurs d'emploi en particulier - à créer leur entreprise ou leur propre emploi, a été intégré au dispositif national « BALISE ».

Au titre de sa compétence « développement économique » la Communauté de Communes de Vire participait aux politiques de l'emploi et de la formation professionnelle adaptées au développement économique et social de son territoire. A cet effet, elle soutenait ce dispositif porté par l'Association locale « L'Etape ».

Pour mémoire, la participation annuelle de la Communauté de Communes de Vire pour les exercices 2014 et 2015 s'est élevée à 5 000 €.

Par courrier en date du 26 avril 2016, l'Association « L'ETAPE » a sollicité auprès de Vire Normandie, substituée dans les droits et obligations de la Communauté de Communes de Vire, dissoute au 31 décembre 2015, une subvention à hauteur de 5 000 € pour l'année 2016, afin de poursuivre les activités du dispositif « PROJET'CTEUR/BALISE », de soutien à la création d'entreprises.

Au regard des propositions d'actions faites par l'ETAPE pour l'année 2016 (cf. document joint en annexe), liées au dispositif PROJET'CTEUR/BALISE, et suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 5 000 € à l'Association l'ETAPE pour l'exercice 2016, étant précisé que les crédits correspondants ont été inscrits à l'article 90/6574 du Budget Principal 2016. »

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE.

Marc ANDREU SABATER

Maire soussigné ATTESTE que

publié-notifié le : 0 7 JUIL 2016

A VIRE le: Le Maire

Le Maire informe que le présent : a été reçu en sous préfecture le : excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



# Vire, le 26 avril 2016

# PROPOSITION 2016 L'ETAPE / BALISE COMMUNE DE VIRE-NORMANDIF

L'expérimentation des journées de sensibilisation à la création d'activités organisées à L'Etape grâce à la base de données d'initiatives socio-économiques « BALISE » a démontré un intérêt des porteurs d'idées ou de projets dans la phase émergente.

Ces journées ont réuni, de 2005 à 2015, plus de 1335 personnes ayant envie de s'intégrer et d'agir dans leur territoire.

C'est donc dans le cadre de la pérennisation de ces journées que nous vous proposons les actions suivantes :

\* journées d'intervention suivies d'entretiens individuels à la demande

₩ 1er mois

- \* Phase I : « sensibilisation à la création d'activité » (groupe) avec pour objectifs de :
  - > Permettre aux participants de se révéler à eux-mêmes leurs propres motivations à
  - > Enrichir le repérage de ses motivations grâce à la pédagogie de l'exemple (vidéo)
  - > Formuler par écrit ses propres motivations et les verbaliser face à un groupe
  - > Elaborer des plans d'actions pour chaque participant
- \* Phase II: « de la formulation de l'idée à la formalisation du pré projet » avec pour
  - Présenter au groupe les résultats des plans d'actions menés individuellement
  - Exposer en un temps limité son idée de création
  - > Commencer à répondre aux questions QQCOQP (Qui Quoi Comment Où Quand Pourquoi)
  - > Echanger ses bonnes pratiques et ses expériences
  - > Participer aux entretiens individuels et prendre en main l'outil « Balise »
  - > Rédiger une fiche d'intention afin de continuer l'avancement de l'idée
  - Formaliser une ébauche de projet

Centre de ressources dédié à la création d'entreprises avec des interventions de partenaires et une Formation Préparation au Changement pour tous les porteurs de projets.

Mise en relation avec les autres structures d'accompagnement (Pôle-Emploi, Club d'entrepreneurs, PFIL, CDFA, Chambres Consulaires...)







Un bilan sera établi en fin d'année afin de mesurer l'impact de ces journées.

Une intervention dans les différentes communes composant la communauté de communes de Vire et un calendrier annuel peuvent être envisagés afin d'être au plus près des besoins des habitants.

En conclusion, ce dispositif prend en charge :

- \* 52 journées d'animation collective et individuelle suivi d'entretiens individuels
  - > Elaboration de 3 plans d'actions pour chaque participant
  - > Inscriptions et convocations des participants (photocopies, documentations...)
  - > Suivi des actions mises en place précédemment
  - Bilan écrit en fin d'année
  - Présentation, par l'animateur spécifiquement formé, de la base de données : Balise
  - > L'obtention d'un code d'accès individuel à l'outil Balise permet d'enrichir et de clarifier l'idée de projet.

Coût total pour l'année : 5 000 €

Jacques FERRE,
Animateur BALISE

Jean-Yves PATRY, Directeur de L'ETAPE







# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			<u> </u>
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	IX			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	·

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	×			<del></del>
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			×	

Monsieur Guy VELANY		$\boxtimes$	

## Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	×			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	×			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		·
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

## Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE	_	X	<del></del>	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			×	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			×	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	×			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			·
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER		•	X	
Madame Nadine POTHIER			X	-
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

# Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	×			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet: **Finances** 

Versement des subventions 2016

Office de Tourisme du Bocage Normand (OTBN) - Calvados

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Mme GODBARGE, Présidente de l'Office de Tourisme du Bocage Normand, ne prend pas part au vote.

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Par délibération n°11 du 23 juin 2015, le Conseil Communautaire a autorisé le Président de la Communauté de Communes de Vire ou son représentant à signer la convention d'objectifs triennal à intervenir avec l'Office de Tourisme du Bocage Normand - Calvados, pour une durée de 3 ans, de 2015 à 2017.

En conséquence, suivant l'avis du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant 2016 à la convention d'objectifs relatif au financement des missions de l'OTBN, (joint en annexe)
- d'autoriser le versement de la subvention 2016 d'un montant de 100 455 € à l'Association Office de Tourisme du Bocage Normand-Calvados, étant précisé que le crédit correspondant est inscrit au Budget Principal 2016 à l'article 95/6574. »

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

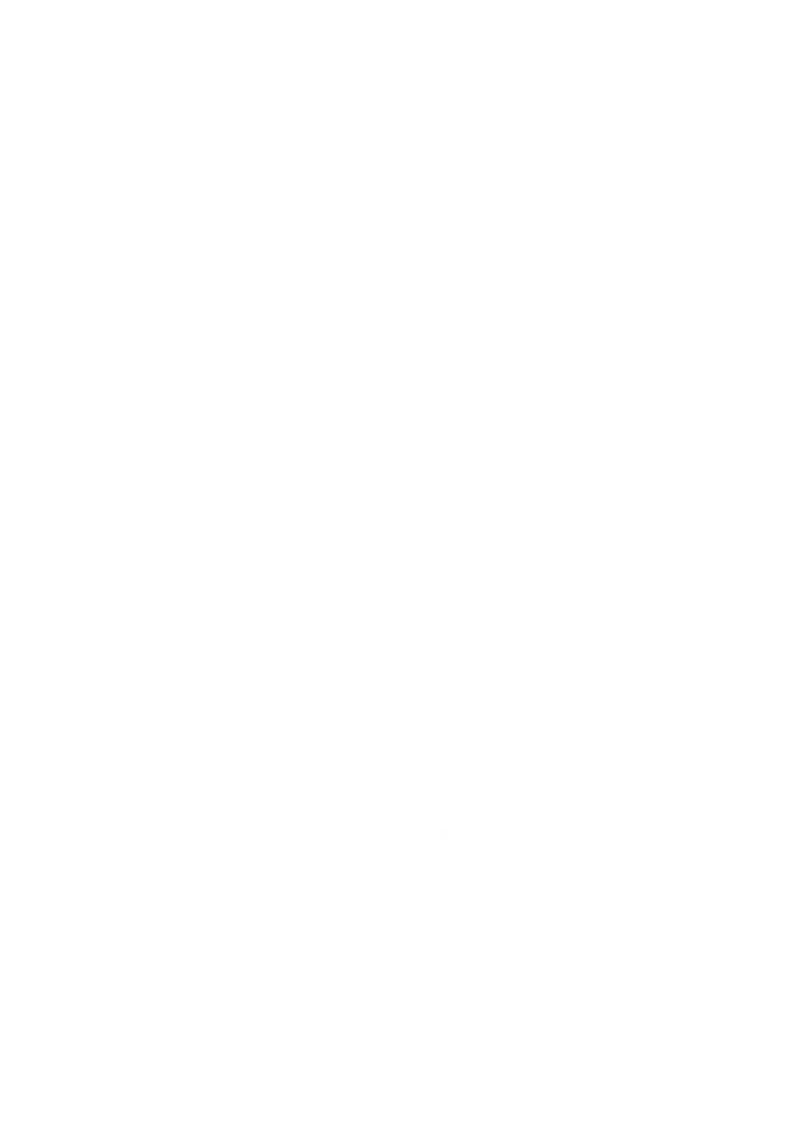
Maire de VIRE NORMANDIE. MAIRIA Marc ANDREU SABATER

... 0-8 JUIL, 2016

Le Maire informe que le présent acto peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEM dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Conseiller Départemental

Le Maire





# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice: 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	×			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			×	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			×	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			×	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			×	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	<del></del>

#### Commune déléguée de Malsoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			_
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX	İ		X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			×	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY		X	

## Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

## Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	×			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

# Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			×	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			×	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT		, i	X	,
Monsieur Bernard VINCENT	X			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			×	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			×	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			×	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			区	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

## Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	Fleseill	LACUSE	X	A donne podvon a
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
		<del> </del>		
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X	ļ <u>.</u>		
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			×	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	×			
Madame Noria KEBLI	×			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS	1		X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	×			
Madame Isabelle SEGUIN	×			
Madame Catherine TAHAN			X	

#### **AVENANT CONVENTION D'OBJECTIFS**

#### Pour la mise en œuvre des missions

de l'« Office de Tourisme du Bocage Normand - Calvados » 2016 et faisant fonction de convention annuelle de financement

#### Entre

- Les Présidents des 4 Communautés de Communes ou Communes Nouvelles, ou leur représentant, composant le territoire du Bocage virois sur les cantons de Bény-Bocage, St-Sever-Calvados, Vassy et Vire, dûment autorisés par délibération du Conseil Communautaire du 2016 pour Souleuvre en Bocage, 2016 pour St-Sever, 10 mai 2016 pour Valdalliere et 2016 pour Vire Normandie.
- Le Président du Syndicat Mixte du Pré-Bocage ou son représentant dûment autorisé par délibération du Conseil Syndical du 25 février 2016.

Εt

 L'Association « Office de Tourisme en Bocage Normand - Calvados », représentée par sa Présidente, Mme Catherine GODBARGE

Il a été convenu ce qui suit

#### **FINANCEMENT**

Sur proposition du Conseil d'Administration de l'OTBN du 04 novembre 2015, le montant de la subvention sera révisé pour l'année 2016. La subvention annuelle accordée à l'OTBN pour l'année 2016, pour la mise en oeuvre des missions, s'élève à :

- SMPB : 112.207€
- 4 CDC ou Communes Nouvelles Bocage Virois : 137.634€. Elles décident de continuer à répartir cette subvention sur les mêmes bases de calcul définis en 2011 ainsi ::
  - Commune Nouvelle Souleuvre en Bocage : 14.444€
  - CDC Saint-Sever : 12.459€
  - Commune Nouvelle Valdallière : 10.276€
  - Commune Nouvelle Vire Normandie : 100.455€.

Le budget de l'exercice 2016 est joint en annexe.

Le paiement de cette subvention, intervient selon les modalités suivantes :

- 1/2 au 1<sup>er</sup> juillet et 1/2 au 1<sup>er</sup> octobre pour le SMPB et la CDC de Vire
- au 1<sup>er</sup> juillet pour les CDC de Bény-Bocage, Saint-Sever, Vassy.

Fait à Vire, le

2016

Cet accord comporte 1 page. Fait en 6 exemplaires originaux

Le Président du Syndicat Mixte du Pré-Bocage M. Christian HAURET

La Présidente de l'OTBN, Mme Catherine GODBARGE.

Le Président de la Commune Nouvelle Souleuvre en Bocage, M. Alain DECLOMESNIL.

Le Président de la CDC de Saint-Sever, M. Georges RAVENEL.

Le Président de la Commune Nouvelle Valdallière, M. Michel ROCA.

Le Président de la Commune Nouvelle Vire Normandie, M. Marc ANDREU SABATER.



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Finances

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Tarifs Médiathèque

#### Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Depuis Janvier 2015, la commune historique de Vire a mis en place la gratuité pour les virois souhaitant s'abonner à la médiathèque Cette décision a eu pour effet une augmentation sensible des abonnements alors qu'une baisse était observée depuis 2013.

En 2015, 2 570 abonnements ont été enregistrés contre 2 249 en 2014. Sur ces 2 570 abonnements, les abonnements des communes hors Vire étaient de 533 dont 187 des 7 communes déléguées historiques. Les recettes perçues, au titre des abonnements 2015, s'élevaient à 9 960 € dont 3 180 € issues des abonnements des 7 communes déléguées historiques.

L'extension de la gratuité des abonnements pour les usagers résidant dans les communes déléguées de Vire Normandie aura, comme conséquence financière, une diminution des recettes liées aux abonnements payants, à hauteur d'environ 3 200 € (base 2015).

Il est important de rappeler que toutes les médiathèques publiques proposent des services sous forme gratuite. L'accès aux locaux et la consultation des livres, des revues, de la presse, des CD et des DVD sur place sont des services accessibles à tous ainsi que les conseils des personnels spécialisés.

La grille tarifaire pour les abonnements, applicable à compter du 1er septembre 2016, est la suivante :

Usagers de Vire Normandie	Gratuité
Usagers hors Vire Normandie Tarif normal	20,10 €
Usagers hors Vire Normandie Tarif réduit	10 €
Usagers hors Vire Normandie Tarif famille	30,10€

Après avis favorable du Conseil Communal de la commune déléguée de Vire en date du 20 juin 2016.

Après avis de la Commission Municipale « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal,

## Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Décider la gratuité des abonnements pour les usagers de la médiathèque résidant à Vire Normandie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016,
- Décider d'appliquer les tarifs ci-dessus pour les usagers de la médiathèque résidant hors Vire Normandie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. »

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.





Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le : 0 7 JUIL. 2016

publié-notifié le : 0.7. JUH. 2016 A VIRE le :

Le Maire 08 JUL. 2016

Le Maire informe que la présent acte peut faire l'oi de caut actains adocted exclus de pouve a devant actains adocted l'obstignée de caut actains adocted computer de sa nourreation ou de sa publication



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel Ville de VIRE, sous la présidence M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : 135 Nombre de membres présents : 63

donné pouvoir: 4 Nombre de membres absents: 63

Nombre de membres excusés avant

Nombre de membres excusés : 9

Quorum (69): Non atteint

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

### Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			<del></del>
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			×	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	<u> </u>

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			-
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			×	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY		
Monsieur Guy VELAN I		

### Commune déléguée de Roullours

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	<u> </u>
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			·
Monsieur Michel LELARGE			×	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	<b>X</b>			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	×			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	×			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			<u></u>
Madame Sylvie ROBLIN			X	

# Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X		_	
Monsieur Marcel LEGRAND			×	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			×	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			-
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X		_	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

# Commune déléguée de Vire

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			<u></u>
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	×			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	×			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Finances

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Tarifs Conservatoire de Musique et Danse

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Les représentants des parents d'élèves du conseil d'établissement souhaitent :

1°) Que tous les usagers du conservatoire faisant partie de VIRE NORMANDIE bénéficient du calcul selon le quotient familial.

Fréquentation du Conservatoire : Lieux de résidence

#### Toutes disciplines confondues

Elèves habitant à Vire / St Martin de Tallevende :	144	210 : 1/3 de la Communauté
Elèves habitant dans d'autres communes de la CdC	66	de Commune
Elèves habitant dans d'autres communes du Calvados Elèves habitant dans la Manche Elèves habitant dans l'Orne Elèves habitant hors de la région	71 } 16 7 2	96 : environ 1/3 de la population hors du département du Calvados

Il a été réalisé une estimation de l'impact sur les recettes du CRC, qu'aurait cette décision selon le mode suivant :

Recettes des usagers des communes déléguées de Vire Normandie (Hors Vire) : 15 336,50 € Si le quotient familial était appliqué pour ces familles, soit une réduction d'environ 30% les recettes seraient de : 10 735,55 €, soit une perte de 4 600,95€ dans les recettes annuelles du CRC

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL : revenu fiscal de référence/12mois/nombre de personnes au foyer, sur présentation d'une photocopie de l'avis d'imposition.

Le résultat trouvé correspond au seuil des tranches si dessous :

TRANCHE	Quotient				
T1:	de 0 € à 250 €				
T2:	de 251 € à 450 €				
T3:	de 451 € à 570 €				
T4:	de 571 € à 670 €				
T5:	au-delà de 671 €				

14b

# 2°) Que les frais de dossier soient réduits à une facturation par famille, cela représenterait une perte de 1 950 € : 235 familles x 30 = 7 050 €

Actuellement les recettes des frais de dossiers représentent 9 000 € de recette.

			2016-2017		
Danseurs VIRE NORMANDIE	initiation éveil	Cycle I	Cycle I Orientation	Cycle II	Cycle III
1ère personne		0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €
	71,00 €	109,00€	163,00 €	190,00€	218,00 €
	108,00€	164,00 €	245,00 €	286,00€	328,00 €
	145,00 €	219,00 €	329,00 €	382,00 €	438,00 €
	161,00 €	247,00 €	371,00 €	432,00 €	494.00 €
2ème personne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€
	53,00 €	82,00€	122,00 €	142,00 €	163,00 €
-25%	81,00 €	123,00 €	184,00 €	214,00 €	246,00 €
	109,00 €	164,00 €	247,00 €	286,00 €	328,00 €
	121,00 €	185,00 €	278,00 €	324,00 €	370,00 €
3ème personne et +	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €
	35,00 €	54,00€	81,00 €	95,00€	109,00€
-50%	54,00 €	82,00 €	122,00 €	143,00 €	164,00 €
	72,00 €	109,00 €	164,00€	191,00 €	219,00 €
	80,00€	123,00 €	185,00 €	216,00€	247,00 €

Danseurs Communes extérieures ajouter 30€ de frais de dossier/élève	Initiation éveil	Cycle I	Cycle I Orientation	Cycle II	Cycle III
1ère personne	223,00 €	338,00 €	448,00€	506,00€	508.00 €
2ème personne -25%	167,00 €	253,00 €	336,00 €	379,00€	381,00 €
3ème personne et + -50%	111,00€	169,00 €	224,00 €	253,00 €	254,00 €

.../...

Danseurs VIRE NORMANDIE	Nbre cours	Prix
Jazz loisir, adulte ou parcours libre 1 ; 2 ou 3h	1	278,00 €
	2	446,00€
	3	558,00€

Danseurs COMMUNES EXTERIEURES pas de frais de dossier	Nbre cours	Prix
Jazz loisir, adulte ou parcours libre 1; 2 ou 3h	1	281,00 €
	2	450,00€
	3	563,00€

# 14b

			2016-2017		
Musiciens VIRE NORMANDIE	Eveil / Jardin et Formation musicale seule	Cycle I	Cycle II	Cycle III	Parcours différencié
1ère personne	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
	49,00 €	99,00€	132,00 €	165,00 €	166,00 €
	74.00 €	149,00 €	199,00 €	247,00 €	250,00 €
	99,00 €	199,00 €	265,00 €	331,00 €	334,00 €
	125,00 €	250,00 €	333,00 €	415,00 €	419,00 €
2ème personne	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	
	37,00 €	74,00 €	99,00€	124,00 €	
-25%	55,00 €	112,00€	149,00 €	185,00 €	
	74,00 €	150,00 €	199,00 €	248,00 €	
	94,00 €	187,00€	250,00 €	311,00 €	
3ème personne et +	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	24,00 €	49,00 €	66,00 €	82,00 €	
-50%	37,00 €	74,00€	99,00€	123,00 €	
	49,00€	99,00€	132,00 €	165,00 €	
	62,00 €	125,00€	166,00 €	207,00 €	

Musiciens Communes extérieures ajouter 30€ de frais de dossier/élève		Eveil / Jardin et Formation musicale seule	Cycle I	Cycle II	Cycle III	Parcours différencié
1ère personne		171,00€	341,00€	453,00 €	453,00€	512,00€
2ème personne	-25%	128,00 €	256,00 €	340,00 €	340,00€	
3ème personne et +	-50%	85,00 €	170,00 €	226,00€	226,00€	

Chorales						
VIRE NORMANDIE	55€ + frais de dossier					
COMMUNES EXTERIEURES	71,50€ + frais de dossier					

Location instrument	Nbre cours	1ère pers	2ème pers	3ème pers	Frais de	dossier
1ère / 2ème année	1	71,00 €	54,00 €	36,00€		
Année suivante	1	108,00€	80,00€	54,00€	30€	Par famille

Pour rappel les recettes globales 2014/2015 étaient de 88 500 €.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- appliquer le même tarif aux usagers des communes déléguées de Vire Normandie à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2016.
- réduire les frais de dossier à une facturation par famille.
- valider l'augmentation des tarifs pour l'année scolaire 2016/2017, conformément au tableau suivant.

#### Adopté à l'unanimité

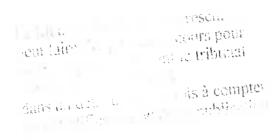
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



senssigné AFTESTE que se sens tache sous préfecture le : 0 7 JUL. 2016 panié-notiné le : 0 7 JUL-2016

A VIRE le : 0 8 JUL. 2016

Le Maire





# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

# Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			×	
Monsieur Pierre GALLET	×			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	×			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	×			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT		-	X	
Madame Hendrika VAN RIJN		_	X	

Monsieur Guy VELANY		×	
Monsieur Guy VELAIVI			

## Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			<b>X</b>	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE		_	X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			<u></u>
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	×			
Madame Véronique BRIENS	×			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			×	<u>.                                      </u>
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			×	

### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			×	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			×	
Madame Laurence BATAILLE			×	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	×			
Madame Bernadette HARDY	×		_	
Monsieur Marcel LEGRAND			×	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	<del>-</del>

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		-	X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

# Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	<u></u>
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			<u> </u>
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Finances

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Garantie d'emprunt à Calvados Habitat

#### Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Calvados Habitat réalise des travaux de réhabilitation en vue d'améliorer le confort et la qualité de vie de ses locataires.

Ces travaux interviennent sur divers sites (tableau ci-dessous) dont l'objet est la requalification durable sur un patrimoine de 138 logements pour un montant total de 1 634 000 €.

Adresse	Nombre de logements	Objet de l'opération	Montant total de l'opération	Montant demandée pour la garantie
213 à 219 rue de Normandie 220 à 223/227 à 232 Rue d'Anjou 224 à 226/233 à 236 Rue de Bretagne 237 à 254 Rue du Maine	42	Remplacement des menuiseries y compris portes d'entrées Création VMC Réfection des couvertures Isolation des combles	1 055 000 €	707 985 €
2 rue des Sablonnières	25	Mise en place contrôle d'accès	31 900 €	22 330 €
15-17-19-21-23-25 Rue Marcel Foubert 2-4-6-8 Rue Charles Peguy	10	Réfection des installations électriques	45 000 €	31 500 €
1 à 8 Impasse Paul Gauguin 1 -3-5 Rue Docteur Laennec 1 à 10 Impasse Paul Cézanne	21	Remplacement des radiateurs monotubes	93 000 €	65 100 €

Adresse	Nombre de logements	Objet de l'opération	Montant total de l'opération	Montant demandée pour la garantie	
22 Rue Henri Schuh	10	Remplacement des portes Réfection équipements sanitaires Création isolation thermique par l'extérieur Création de VMC Isolation des combles	311 000 €	217 700 €	
5 et 10 Avenue Georges Pompidou	30	Réfection étanchéité toitures terrasses	99 000 €	69 300 €	
	138	TOTAL	1 634 900 €	1 113 915 €	

Ces travaux feront l'objet d'un financement spécifique formulé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une durée de 15 ans avec un taux révisable en fonction de l'évolution du livret A (0.75 % + marge de 0.60 % = 1.35 %)...

Calvados Habitat sollicite la garantie de la commune de VIRE NORMANDIE pour un montant de 1 113 915 €.

Pour mémoire : cette demande de garantie n'entre pas dans le champ d'application de la Loi Galland du 5 janvier 1988 recodifiée à l'article L 2252-1 du CGCT. En effet, les ratios prudentiels de cet article ne s'appliquent pas aux garanties d'emprunts accordées aux opérations en lien avec le logement social. Ainsi les garanties accordées ne doivent pas être prises en compte :

- Ni dans le calcul du ratio budgétaire des annuités déjà garanties pour les emprunts contractés par toute personne de droit public.
- Ni dans le calcul au titre de la division du risque du montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur.

Suivant l'avis favorable de la commission des « Finances, Marchés Publics du 8 juin 2016 et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter ces dispositions. »

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Mire informe que le présidente ma l'objet d'un recom. excès de pouvoir devant le misers : Administratif de CAEN dens un délai de deux mois a comme r de sa notification ou de sa publication La Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le :0 7 JUIL. 2016

publié-notifié le :

0 7 JUIL 2016

A VIRE le: Le Maire

0 8 JUIL. 2016



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice: 135
Nombre de membres présents: 63

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Ouerum (60) i New attaint

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			<u>-                                      </u>
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			$\boxtimes$	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			-
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			-
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			×	
Monsieur Emmanuel SEBERT			×	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

	1 1	1 1	ı
Monsieur Guy VELANY		X	

### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	×			<u> </u>
Madame Sylvie BOUVET	×			<u> </u>
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX				
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	×			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL	iii ii	X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			×	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			<b>X</b>	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

## Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	1
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			×	

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			×	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

# Commune déléguée de Vire

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	1		X	, and the second
Monsieur Marc ANDREU SABATER	×			
Madame Claudine ARRIVE	IXI			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Madame Marie-Noëlle BALLE	×			
Monsieur Guy BARBIER				
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	IXI			
Monsieur Pascal BINET	×			
Madame Francine BOUVET	<u> </u>	<del>                                     </del>		-
Monsieur Cédric CAER	<u> </u>		<del>  </del>	
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	<u> </u>			
Monsieur Serge COUASNON	<u> </u>	<u> </u>		
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X	1		
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	•
Madame Olivia NEEL			X	-
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Aménagement Rural

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Balisage des chemins de randonnée – Plan de financement et demandes de subventions

Monsieur Fernand CHENEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Par convention du 21 décembre 2015, les six Communautés de Communes de VIRE, BENY-BOCAGE, INTERCOM SEVERINE, VASSY, AUNAY CAUMONT et VILLERS-BOCAGE ont constitué un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public pour la fourniture et la pose de panneaux de départ et signalétiques directionnelles, afin de baliser les circuits de petite randonnée.

Sur le territoire de la commune nouvelle VIRE NORMANDIE, le projet représente un linéaire de 86 kilomètres à baliser.

La dépense prévisionnelle d'investissement liée au balisage de ces circuits :

- a) a été estimée, par territoire, selon :
  - le nombre de poteaux et de signalétiques directionnelles,
  - le nombre de plaques sérigraphiées, le linéaire de balisage peinture.
- b) est décomposée comme suit pour le territoire de VIRE NORMANDIE :

	Société	Disperses 2	and the same of th	Dépenses "cir circuit	Dépenses "circuit qualité + circuit local"	Dépense	Dépenses "circuits locaux"	Montant total	Subvention CG14 (40 % sur circuits	Subvention LEADER (80 % sur dépenses totales -	Autofinancement
Désignation du produit	ı produit	Quantité	Prix En € HT	Quantité	Prix En € HT	Quantité	Prix En € HT	En €HT		CG14)	
Fourniture et pose du panneau de départ	En cours	3	184.10		189 70	4	184 10				
		553	552,30	189	189,70	736,	736,40 €	1478.40	220,92	361.80	295,68
Fourniture et pose des signatétiques directionnelles	En cours	£	64,85			10	64.85				
		348	843,05			646	648,50	1491.55	337,22	856 02	298,31
Plaques sérigraphiées	Delaroche Publicité	134	0,74			106	0,74				
		66	99,16			78,	78,44	177.60	39,66	102,42	35,52
	Viréoverso	134	2,95			106	2,95				
		39	395,80			313	313,10				
Balisage peinture (km linéaire)	Riviéres et Bocage	42,77 km	12,70			43.34 km	12,70				
		54	543,18			220	550,42	1093.60	217,27	922'9	218,72
	CDRP (prix	42.77 km	20			43,34 km	20				
		85	855,40			866	866,80	1			
		2 0:	2 037,69	186	189,70	2 01	2 013,76	4241.15	815,08	2 577,84	848,23
Dépenses totales (HT)	ales (HT)			4 241,	4 241,15 € HT					4 241,15 € HT	

....

La part d'investissement à la charge de la commune nouvelle VIRE NORMANDIE est estimée à 4 241,15 € HT (5 089,38 € TTC), étant précisé qu'un crédit de 7 000 € est inscrit au Budget Principal 2016 (chapitre 21 - fonction 833) et qu'il conviendra d'inscrire en décision modificative le crédit supplémentaires nécessaire au financement de ce projet.

La signalétique de ces circuits est subventionnable par :

le Conseil Départemental du Calvados (à hauteur de 40 % des dépenses liées aux circuits qualité) les fonds européens LEADER (80 % sur dépenses totales moins subvention Conseil Départemental du Calvados)

Au vu de l'évolution de ce projet, et suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les financeurs de ce projet, et tout autre financeur restant à identifier. à savoir :
  - le Conseil Départemental du Calvados à hauteur de 40 % des dépenses liées aux circuits Qualité
  - les Fonds Européens LEADER à hauteur de 80 % sur dépenses totales moins subvention Conseil Départemental du Calvados
- de retenir au terme de la consultation commune aux six collectivités, la Société Delaroche Publicité - rue de l'Artisanat à VIRE NORMANDIE (fournitures de plaques sérigraphiées) et l'Association Rivières et Bocages 6 – rue de l'Allière à VIRE NORMANDIE (balisage peinture).

A noter que l'Office de Tourisme du Bocage Normand portera la réalisation du topoguide de Randonnée « le Bocage Normand à pied » (impression et droits IGN). »

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIF

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE.

Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné ATTESTE que La ... esent acte

a cie reçu en sous préfecture le : 0 7 JUL. 2016 0 7 JUIL. 2016

A VIRE le : 0 8 JUIL. 2016

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Nombre de membres excusés : 9

Quorum (69): Non atteint

donné pouvoir: 4

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel Ville de VIRE, sous présidence M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres absents: 63

Nombre de membres excusés avant

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	×			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			×	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	×			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			×	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X	-		
Monsieur Alain REVET	×			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	<del></del>

Monsieur Guy VELANY		

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE		-	X	<u></u>
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE		_	X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

## Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			<u> </u>
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	<u> </u>
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		×		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			×	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			×	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X		-	
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			×	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			×	

#### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			×	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE		·	×	
Monsieur Philippe MENARD	X			· · · · · ·
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	×			
Monsieur Jacques VOQUER	×			

## Commune déléguée de Vire

NOME DES CONSEILLERS	Dušanst	France	Absort	A damaé manusin à
NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	×			
Madame Claudine ARRIVE	×			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	×			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	×			
Monsieur Serge COUASNON	×			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	×			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	×			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			· 🗵	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet: Piscine AQUAVIRE

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Fixation des tarifs 2016/2017

#### Monsieur Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Aux termes des articles n°24 et n°26 du contrat de délégation de service public pour la gestion de la piscine intercommunale « AQUAVIRE » signé entre la Communauté de Communes de Vire et la Société RECREA, à effet du 1er janvier 2008, il est prévu une revalorisation annuelle des tarifs d'accès à la piscine, au 1er septembre de chaque année.

Toutefois, il est créé à compter du 1er juillet 2016 le PASS FAMILLE (accès espace aquatique pour 4 personnes avec 1 adulte mini et 2 adultes maxi) en remplacement de la Carte Famille difficile à mettre en œuvre qui est en conséquence supprimée à cette même date.

En conséquence, suivant l'avis favorable de la Commission « Enfance, Jeunesse, Loisirs » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs 2016/2017 d'accès à la piscine, tels qu'annexés. »

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire soussigné ATTESTE que

Le present acid

publié-notifié le : A VIRE le:

Le Maire . 08 JUIL. 2016

Le Maire informe que le présent acte Le present acte a été reçu en sous préfecture le : 07 JUIL. 2016 peut faire l'objet d'en noccess pour a été reçu en sous préfecture le : 07 JUIL. 2016 peut faire l'objet d'en noccess pour Administratif de CAEM dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication





# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

# Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	×			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	····
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	·

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	×			-
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	×			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			×	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY	X	

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE		_	X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

#### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	_
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			·
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			×	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			×	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

## Commune déléguée de Truttemer-le-Petit

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			×	<u> </u>
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Ciaude BIDEL			×	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			×	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			<u></u>
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X	-		

#### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	-
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	×	<del>                                     </del>		
Madame Marie-Noëlle BALLE	×			
Monsieur Guy BARBIER	X	_		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			<del></del>
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			· .
Monsieur Cédric CAER	X			·
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	×			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	×			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	×			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	···
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	×			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	

This or place 2010   2,200	ANNEXE 11 DU CONTRAT DE DELEGATION	ANNEXE 11 DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Grille farifeiro Acoès plecine "AQLAVIRE"	ů.	Torrite 2010 Tarrite 2011 Tarrite 2012	Tarifs 2011		Tarife 2013 (tve 18,8%)	TVA 20%	Indice calculé au 15/04/15 1.172641	Tarifs propovés Euroau mumeipal du 18 jun 2010
Action   A			mise an place 2010	320	3.20 €	330	3.40€	l	3,70 €	3,75 €
The control of the co	Entres Groups (CLSH, Colonis) emant VN		miss an place 2010	2	ę.	3.80 €	3,90 €		4,40 €	4,45 €
1.2006 squiliforms of continuition (socker a leapener Ockers a ring)	Entres Groups (CLSH, Colone) adulie vo		mise en place 2010	3.40 €	3,50 €	3,80€	3,80 €		₹'50 €	4,30 €
1.2006   2.2006   2.2006   2.2006   2.2006   2.2006   2.2006   4,000	Entrée Groupe (CLSH, colonie) adulte hors VN		mise en placa 2010	4,50€	4,80 €	4,70€	4,90€		5,20 €	5,30 €
2. Extratible (tablicon relification)         Character (tablicon relification)         1.2 Londo (tablicon relification)         1.4 Londo (tablicon relification)         1.4 Londo (tablicon relification)         1.4 Londo (tablicon relification)         1.4 Londo (tablicon relification)         1.4 Londo (tablicon relification)         1.4 Londo (tablicon relification)         1.4 Londo (tablicon relification)         1.4 Londo (tablicon relification)         1.4 Londo (tablicon relification)         1.4 Londo (tablicon relification)         1.4 Londo (tablicon relification)         1.4 Londo (tablicon relification)         1.4 Londo (tablicon relification)         1.4 Londo (tablicon relification)         1.4 Londo (tablicon)         1.4 Londo (t	On the second Control of the American State of the State	oitent arrivator à fearnara Dréana		2,00 €	2,00€	2,20€	2,20 €		4,00 €	4,00€
1.2 cample (tableon stativale)   Viv. or from VIV. or f	Supperiori espece Oceane . nineiro d'un acces espeziopes en sourie. 1 séance adividé Premium (aquabiking) - Zumba (salaon estivale) -	VN et hors VN	mise en place 2010	12,00 €	13,00 €	14,00€	14,00 €			14,50 €
Vivi et fore VM   viri fore VM   v	Aqualusion 10 seances activité Premium (aquabiting) - Zumba (asison estivale)	VN of flors VN	mise en place 2010	108,00 €	112,00 €	115,00€	120,00 €		120,00 €	125,00 €
VN et fore VM   VN et fore VM   These or places 2010   15,006   11,006   11,006   11,006   11,006   12,001   14,001	Aquatusion Location chauseure Aquabite		mise en place 2010	3,00 €	3,00 €			Н		2,00 €
Vivi et Irona VIV   At Irona VIV			min on a hore 2040	9000	44 00.5	ł			12.00	
The control of the		VN 8ft hors VN	mlee en place 2010	12 10 6	13.00 €					15,00 €
Exercise anguelity at the horar VN et horar Et horar et horar Et horar et horar et horar et horar Et horar et horar		VN et hors VN	mise en place 2010	14,00 €	15,00 €	Ш	H			
Sport Series Princip         VN et hors VN         miles on places 2010         3,00 E										
Second   S		VN et hors VN	mise en place 2010	3,00€	3,00 €					3,00
Exercise aquality to the court acquainty   Exercise	Remplacement carte d'entrée - avec photo	VN et hors VN	mise en place 2010	5.00 E	5,00 E					on'e
14,00 c   14,0	Pass activité FSRENTIAL - accès <b>ill</b> mité à l'espans anuatique + cours aquatitoess	s Illimités	Annuelle		390,00€	395,00 €	405,00 €	Ц		300'00€
Exercise   Exercise		****			14 00 6	14.00 €	14.00 €			14,50 (
Catégorie événementièle 2   Viv. / HORS VN   20,00 €   20,00 €   30,00   30,	seance duo bebe nageur ; jumeaux ou z enfants de la nafine - viv	e . VN et hors VN			20,00 €	20,00 €	20,00 €			20,50
Calégorie événementidae 2   VIV   HORS VN   25,00 €   26,00 €   26,00 €   30,00   30,00     Calégorie événementidae 2   VIV   HORS VN   HORS VN   4,00 €   4,00 €   4,00   4,00     Calégorie événementidae 3   VIV   HORS VN   HORS VN   4,00 €   4,00 €   4,00   4,00     Calégorie événementidae 3   VIV   HORS VN   HORS VN   1,00 €   10,										
Catégorie événementésie 1	coation						20000			30.00
Catégorie événementélée 1	Forfalt surveillance 1 MNS pour 1 haure				20,00 €					
Catégorie évérinementièle 2         VIV HORS VN         2,00 €         2,00 €         4,00	Carte 10 h 00 - HORS Cdc				29,00 €	Н				38,00
Catigorie événementidate 2		Catharine de de memeraliales	H / NA	RS VN		2,00€				2,00
Catégorie évérienmentielle 3         VIN I HORS VN         4,00 €         8,00 €         8,00 €         8,00 €         8,00 €         8,00 €         8,00 €         8,00 €         8,00 €         8,00 €         10,00 €         20,00		Catérorie événementelle 2	H/N	RS VN		4,00€				4,00 (
Caringsorie événiemrentificile 4   VIV / HORS VIV   Caringsorie événiemrentificile 5   VIV / HORS VIV   Caringsorie événiemrentificile 5   VIV / HORS VIV   Caringsorie événiemrentificile 5   VIV / HORS VIV   Caringsorie événiemrentificile 6   Caringsorie événiemrentificile 7   VIV / HORS VIV   Caringsorie événiemrentificile 9   VIV / HORS VIV   Caringsorie événiemrentificile 10   VIV / HORS VIV   VIV / VIV   VI		Cathonia avaramentelle 3	JH / NA	RS VN		8,00€				8,00
Carigorio événimentidale   S		Caleboorle événementielle 4	H/N/	RS VN		10,00€				10,00
Catigorie definementiale of Catigor		Cartecorie événementielle 5	H/N	RS WN		16,00 €				16,00 (
Catalgorie événementielle         20,00 €         28,00			H/N/	NV SH		30'00 €				20,00
Catalgorie évérnementale B         VN / HORS VN         30,00 € <th< td=""><td>EVENEMENTIEL - Soirée à thême, animation : prix par</td><td>_</td><td>H/N/H</td><td>ARB VN</td><td></td><td>26,00 €</td><td></td><td></td><td></td><td>26,00</td></th<>	EVENEMENTIEL - Soirée à thême, animation : prix par	_	H/N/H	ARB VN		26,00 €				26,00
VN / HORS VN	personne	Catégorie événementielle B	N/ HC	AS VA		30,00				30,00
VN / HORS VN 45,00 45,00 45,00 45,00 VN / HORS VN 55,00 55,0		Catégorie événementielle 9	H/N	RS VN		35,00 €				35,00
VN / HORS VN 45,00 € 4		Catégoria événementielle 10	H/N/	PRS VA		40,00€				40,00
VN / HORS VN 850,00 € 50,00 € 80,00 €		Catégorie événementialle 11	¥/N/	RS VN		45,00 €				
		Catégorie événementielle 12	H/N	AS VA		50,00 e				

	Cathonia duánamentisto 2	NA / HORS VN	4,00€	4,00€	4,00	4,00	4,00 €
	Construction of the constr	NA SHORE AN	8.00€	8.00€	8.00	90.00	9,00 €
	Catagoria avertarion como	THE CONTRACTOR OF THE CONTRACT	10.00	9000	40.00	10.00	10,00 €
	Catégorie événementielle 4	VN / HCHCS VN	200,50	2000	ania.		0000
	Catécorie événementielle 5	VN / HORS VN	16,00 €	16,00 €	16,00	18.00	16,00 €
	_	NV HORS VN	20,00 €	20,00 €	20,00	20,00	20,00 €
EVENEMENTIEL - Soirée à thème, enimetion : prix par	-	VN / HORB VN	26,00 €	25,00 €	26,00	28,00	26,00 €
personne	Cotaconte évécementiale R	VN/HORS VN	30,00€	30'00 €	30,00	30,06	30,00 €
	Cathonia evénementelle 9	VN / HORB VN	35,00€	36,00 €	38,00	38,00	35,00 €
	Catéroria événementielle 10	VN / HORS VN	40,00 €	40,00 €	40,00	40,00	40,00 €
	Catácoria événementiale 11	VN / HORS VN	45,00 €	45,00 €	45,00	45,00	45,00 €
	Catácoria évenamentielle 12	VN / HORS VN	50,00€	50,00 €	20,00	30,00	50,00 €
	Catégoria événementielle 13	VN HORS VN	900'09€	900'09 €	00,00	00 00	60,00 €
Auruna prastation evanenti	telle ne sera organisse sans l'accord de la Commune Nouvelle de Vire Normandie.	1.					
	NV SHORES VA	N/S					
THE PERSON OF TH			14,00€	14,00€	14,00	14,00	14,00 €
l seguines (45 manuess)			115.00 €	120.00 €	120.00	120.00	170.00
10 séancée		143					
ACLATRAINING	VN G. PICKS VN	NA.					
es d'Aquastep, 15 mir	nutes d'Aqueffiness (avec 5 minutes de relexations)		14,00€	14,00€	14,00	14,00	
			115,00 €	120,00 €	120,00	120,60	
					2000		2 400 000 5
1 journée de manifestation	Sans surveillance - HORS VN			1 600,00 €	1 800,00	1 600,00	T Buy,uu e
AQUAFUSION					-		
1 ségona (45 Minutes)				14,00 €	14,00	14.00	
l seguine (45 manages)				3 00 021	120.00	120,00	
10 séances							

(expression of the contract of		440.40	-
	120,021 120,021	120,00	
PASS ACTIVITE			and and
Direct Manufacture and Lists to accome bean commence and other or defect market inflation (30 counts)	230,00	230,00 €	230,00 K
NICA MEINE (BELBERTAR & JULI) ETI VALLE INTO VERSERIAM BARANIAM CONTROLLE PROPERTY OF THE PROP	∌ 00'8	8,00 £	€,00 €
Zumba Kdd	80 DO 6	80.40 6	\$0,00 <b>@</b>
Zumba* Kd 10 aéancea			

	300'0€	€ 160,00 €	€ 53,00 €	340,00 €	485,00 €	
	30,00€	150,00 €	30'00€	330,00 €	490,00 €	
		Année	Trimestre	Année	Amée	
the second secon	ASCONNEMENTS SERVICE A Promose extractions demonst 20 forms in committee rise is a data of death of the 3.9 15 sites)	L'ACIDAC Aces Mille a l'object a quança existi de parez la companya de la company	CLASSICALUDIBOD :socks (litimité à l'espace aquettque (de 3 à 15 ans)	Uniting the state of the state	lUM - accès illimité à l'es disponible)**. Mai à Jui	lestror Francia.  Sulven fam de satison estivele 2014 sur les cours de ZUMBA  * Mainten aeleun estivele sulvent bilan selson estivele 2014.

# NOUVEALTE 2016 (Remplacement de la CARTE FAMILLE par le PASS FAMILLE au 1er juillet 2015);

ENTREE ESPACE AQUATIQUE	4 personnes avec 1 adulte mini et 2 adultes man - Vire Nomandée A necessaries avec 1 adulte mini et 2 adultes man - Hors Vire
200	4 personnes avec 1

Proposition des TARIFS D'ACCES A LA PISCINE « AQUAVIRE » à compter du 1" septembre 2016

ANNEXE 11 DU CONTRAT DE DELEGATION D	TION DE SERVICE PUBLIG - Grille tanfaire Accès piscine "AQUAVIRE"	WRE		Terifie 2010	Tanfa 2011	Tarifs 2012	Tamis 2013 (tva 19,6%)	TVA 20%	Indice calculé au 15/04/15	Protect on N. U.S. A. S.
Les tartis sont arr	ont arreltés TTC	Tarff Janv Août 2008	Tarif Sept. 08- Andt 09	Tanfs du 15/09/2010	Tanfs au 01/09/2011	Tanfs au 01/09/2012	Tarffs av	Tarris au	Tarris au	Tarifs proposės Bureau
dulte : entrée Individuelle VN	Friting Artists amedians + do 18 ans	2077		-1				01100112	910979019	municipal du 18 Inin 2018
	Entries Adults amothers + de 16 per	4.10 €	4,20 6	4,36 6	-  -	4.50 E		4,70	4,75	4.80 €
entrée Individuelle hars VN	Fritte Adulte octability 4 de 16 ans	30.00	ı	-	38,00 @	ľ		41.50	42,00	42.50 6
	Fortige Adults amorphise + do 48 and	3,10 €	1	1	-		5,80 €	5,90	5,95	8.00€
	Carta 10 h Co. VN (edute at automs)	200.00		ı	ı	1			54,00	54,50 €
dulte : abonnement 3 mols espace aguatione	Classic at frincette cooks Illmité	2007	20.02	H	ł	ı	27,50€		05'12	27.50 €
	Enfort American de 2 à 40 mm	2000		ŀ	ŀ				68,50	70.00 6
	Enfort Assettant de 3 A de con	3,00,0	1	- 1					3,80	3.85
	Critishin Aquetique de 3 a 10 ans	34,00 €	- 1	ı					34.00	24 En &
nfant - 10 antrios hore VM	SUB CL R C an anharm William	4.10€	- 1	- 1	4,40 €	4,40 €			4.80	A 90 6
	Ericant Adulated de 3 a 13 ans	33,00€	33.00	ı					38.60	30 50 5
	- 10 10 - 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	25,00€	25.00 €							and and
clivités : à la séance "BASIC"	Annother thank proper (All of to ) All		1	1	1					
divitée 10 entrées "RASIC"	Fred House - Detre regell (VN er ros VN)	30G'	-	8,80 €	8,90€	9,00 €	9,00€	9,50	9.50	9 50 6
Sonnament trimestrial activité ( 20 acances maxi)	TOTAL SMADO (aduationess + Dode Hagell) VN et nora VN	69,00 €	78.50	ı	Н	90,08€	80,00 €	81,00	81,00	82,00 €
	Tartle stand sublic assess sensors acrossess as believe	3,3		j						
duite : entrée individuelle VN	Espace Océane (à perir de 16 ans)	3062	9 00 0	0.000		1				
dulte : 10 entrées VN	Espana Ozéana (à natir de 16 ans)	2000	8 6	0,00	B,10 €	6,30 €	8,40 €	6,50	6,50	8,50 €
de des a seminada de la Maria de la Caraca de Maria		42,150 E	42,00	44,00 6	45,00€	1	47,50 €	48,50	48,60	48.50 €
NIA SKALI GROUNDANI GODING : GUIND	Aquatique + bainão (adulta + de 16 ans) "Espace Océane"	6,20€	6,30	7,00€	7.00€	7,20€	7,30 €	7.40	7.40	7 40 6
dufte: 10 entrêes hars VN	Aquatique + beinéo (adulte + de 18 ans) "Espece Océane"	47.00 €	47.00€	50.00	50.00.6	2 63 63	2000			d at
dulte : abon, 3 mole espace aquetique et Océane	Abonnement LIBERTE + (accès Illimité) VN et has VN	SO OO G	85.00	0 00 00		2	20,00	Octop Octop	55,50	55,50 €
utres (à définir)		900'00	3	00,00	/u,uu	72,00 €	75,00 €	78,00	90'08	80,00 €
	Tarra scolaires	1								
xoles primatres VN	minutes	90000	0000	00000	- CO	1	İ			
Allèges VN	60 refer to a	3 8	3 8	9X,00	83,00 E	94,00€	102,00 €	104,00	105,00	105,00 €
NV Till te septe	60 minutes	90'00 E	60,00 60,00	62,00 €	63,00€	84,00€	68,00 €	00'02	70,00	20 00 62
Mointenance of the second	Samuel Sa	60,00€	90,00	62,00€	63,00 €	84,00€	9 00'89	70,00	70,00	20,00
NA anhand tourse		30,00€	30,00€	intégrée	mtégrée	intégrée	intégrée	Intégrée	Infaméra	2000
Aves pullatives rights viv	40 minutes	100,00 €	100,00 €	105,00 €	106,00 €	109,00€	114,00 €	117.00	120 00	aniegras
Megas nors are	80 minutes	70,00 €	70,00 €	73,00 €	74,00€	76,00 €	80.00€	82.00	20 78	20000
CORRES OF TIOT FICTS VIV	60 minutes	70,00 €	70,00€	73,00 €	74,00 €	78,00€	90.00€	82.00	200	84,00 €
estation pedagogique nors VN		30,00€	30,00 €	31,50 €	32,00 €	33,00 €	34.00.6	35.00	20.02	34,00 €
	Tarifa cubs		ľ						Paris.	30,00 €
	Sene surveillance - VN	1 200,00 €	1 200,00 €	1 250 00 E	1 270,00 G	1 290,00 €	1 350.00 €	1 400.80	1 400 00	4 440 00 0
Z JOURTHE DE TREMITORIERON	Sens survelllence	600,000 €	9.00,009	630,00 €	640,00 €	850,00 €	690.00	700.00	700 00	1 440,00 €
	VN et hora VN	25,00 €	25,00 €	28,00	27,00 €	28.00 €	28.50 €	30.00	20,000	720,00 €
							T and the	and an	00,00	30,00 €
(CELLENCE (contrart 1 an) mana jallas/kon possible (sone fede) VA a	MENTS (consistent debantament)			201						
cos IIImté à l'espace Amerique, l'espace cosene et aux cours	Sy the Grass VIV.									
ance aquaffmess	o experience, - 10 to to 100 mod state bounded finis states solites,	1 Anyllation parts	T B B B T	452,00 €	460,00 €	470.00 €	490,00 €	400.00	405.00	440.00.0
SENTIAL (confint 3 mode) was do mane in landless										0000
STEAM OF THE STREET STR										
SENTIAL - scoes liamite à l'espace aquadque + cours aquatimess illin	eas Illimités			154,00 €	130.00 €	132,00 €	140 00 6	40.00	40	2 40
CANTO A ASSOCIATION OF THE PARTY OF THE PART		i							Paricipal	3 66,601
SEANE CLASSIC + (andennement BASIC) (confrat 1 ag) : mer	ensualisation possible - VN et hora VN									
cès illenté à l'espece Coésne (bainéo)	2			216.00 €	220 00 6	205.00.6	238.00.6	240 000		
				,	200	240,00	200'00'z	240,00	258.00	250,00€
OCÉANE CLASSIC - mensualization possible - VN et hors VN			Aminefie			ľ				
cos Illimité à l'espace Aquatique à partir de 16 ans			-	180 00 6	180 00 6	495.00.6	400 000			
				1	ופת'ימי ב	190,00	185,00 €	200,002	210,00	210,00 €
ONNEMENT CLASSIC (contrat 1 an). mensualitation possible (sans	s (sans frals) - VN et hors VN									
SS ACTIVITE - Cours aquafitness Illimité ou 1 séance par semai.	aine sur les activités			204.00 €	210.00 6	SAFORE	200 000			
ole natetion adulta/enfant (de septembre à juin) 30 cours à raison	on d'un cours par semalne (hors vacances scolaires)			204 OD 6	210.00.6	90000	200,000	1000	ewindque.	
				3 22	3000	Z10,00	3 OR'027	230,00	230,00	235,00 €
KTE FAMILLE (validité 1 an)										
	Entrée individuelle Espace Aquatique			3,40 €	3.40 €	3.40.6	3406	2 40 6		
	Entrée individuelle Espace Aquatique	i		3.00	3006	2000	2007	9,40 €		SUPPRIMEE ET
	Emzée individuelle "espace Océane"			5 20 6	200	1,00 %	4,000	4,00 €	4,18 6 RE	REMPLACEE AU
	Estraca Acustique		Ť	0,000	3,30 €	9,40 ¢	5,40€	3,40 €	5,80 € 01	01 JUILET 2018
	Espace Aquation		1	3.90 €	3.90 €	3,90 €	4,00€	4,00 €		PAR LE PASS
Inéo hors VN	Espace equatique		1	4,80 €	4,80 €	4,80 €	9,00€	\$,00€		FAMILLE
	Espace Océane			5,80 €	3,80€	5,90€	900€	8.00 €	A 45 G	(cf. cl-dessous)
									•	
									Ì	



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Piscine AQUAVIRE

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Opération « J'apprends à nager » -Renouvellement – Demande de subvention – Session Toussaint 2016

#### Monsieur Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

La Communauté de Communes de Vire s'était inscrite dans le courant du second semestre 2015 à l'appel à projet national « j'apprends à nager », intégré au plan national « citoyens du sport ».

En renforçant l'accès à la pratique sportive des jeunes qui en sont le plus éloignés et en leur permettant une pratique éducative, régulière et encadrée au sein des clubs sportifs, le programme élaboré compte favoriser l'éducation des plus jeunes et contribuer à la mixité sociale et de genre. Des moyens spécifiques ont ainsi été dégagés pour soutenir des opérations d'apprentissage de la natation prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) et dans les zones de revitalisation rurale (ZRR).

Bien que le territoire de la Communauté de Communes de Vire, devenue Vire Normandie au 1<sup>er</sup> janvier 2016, ne soit pas inscrit dans ces politiques publiques (pour mémoire, jusqu'en 2013, le quartier Léonard Gille à Vire, entrait dans le dispositif CUCs), il n'en demeure pas moins que les problématiques rencontrées tant sur certains quartiers de Vire, que dans les autres communes déléguées de Vire Normandie, accentuées par l'éloignement de Vire, nécessitent une attention particulière en faveur des jeunes.

Le projet présenté initialement a reçu un avis favorable du Centre National du Sports et une subvention de 2 600 € a été attribuée pour l'organisation de 2 sessions d'apprentissage de la natation pour des jeunes éloignés de cette pratique sportive.

Les sessions se sont déroulées avec succès pendant les vacances d'hiver (février) et printemps (avril) 2016; les 16 enfants (2 groupes de 8 enfants : 6/8 ans et 9/12 ans) ayant bénéficié chacun de 10 séances d'apprentissage de la natation ont tous réussis le test « sauv'nage » à l'issue de ce dispositif.

Devant le succès de cette opération, gratuit pour les familles, et au regard du besoin suscité sur le territoire de Vire Normandie ; il est proposé de la renouveler pour un groupe de 8 enfants (entre 6 et 12 ans) pendant les vacances de la Toussaint (octobre) 2016.

#### Le projet de Vire Normandie serait le suivant :

Organisation d'une nouvelle session de 10 leçons d'apprentissage de la natation pour un groupe de 8 enfants entre 6 et 12 ans (vacances de Toussaint 2016)) – A l'issue de ces 10 séances, chaque enfant ayant réussi le test « sauv'nage » se verrait remettre un diplôme. Un dispositif de navette de bus serait mise en place pour que la mobilité des jeunes ne soit pas un frein à ce projet. Les jeunes participants se verraient offrir par la collectivité un équipement de natation (maillot de bain, lunettes, serviette et sac); un goûter serait offert à chaque participant à chaque séance. Le stage de 10 séances par enfant serait totalement gratuit pour les familles.

- Les partenaires de cette opération : le club « USMV natation », la Société RECREA (délégataire du service public de la piscine Aquavire), les associations caritatives du territoire, le CCAS de Vire, les centres sociaux CAF, Vire Normandie, le service des sports de Vire (coordonateur de l'opération) ...
- Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 1 435 €.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Enfance, Jeunesse, Loisirs » réunie le 02 juin 2016, et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire de Vire Normandie, ou son représentant :

A solliciter une subvention au titre d'une 3<sup>e</sup> session de l'opération « J'apprends à nager », à organiser aux vacances scolaires de la Toussaint 2016, à hauteur de 1 148 € (80 % de la dépense estimée à 1 435 €) et à signer tout document s'y rapportant. »

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE

La Maire soussigna / TTT STE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le : 0 7 JUIL. 2016 0 7 JUIL. 2016

publié-notifié le :

A VIRE le:

--0'8 JUIL, 2016 Le Maire

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE.

Marc ANDREU SABATER



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devent le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

# Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	×			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	×			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY	X	

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	·
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	<u> </u>
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X		<u> </u>	
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			<u> </u>
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	×			
Monsieur Luc GIRARD	×			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		,
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	×			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	-

#### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			×	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	×			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		•	×	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			×	
Monsieur Philippe MENARD	×			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

#### Commune déléguée de Vire

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	·
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	×			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			×	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

#### Objet: Enfance/Jeunesse

Signature du suivi des engagements et de l'évaluation des actions pour le financement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaires et périscolaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le 7 Jul. 2016

publié-notifié le :

0 7 JUIL, 2016

A VIRE IC

Madame Nadine LETELLIER donne lecture du rapport suivant : Le Maire

0 8 JUIL, 2016

"Mes Chers Collègues,

La CAF verse une prestation de service vers les Centres de Loisirs Municipaux Virois (0,5 € par enfant et par heure).

La prestation de service permet la prise en charge d'une part des dépenses de fonctionnement dès lors que les services répondent à des critères règlementaires, administratifs et comptables...

La prestation de service garantit :

- la pérennité d'une contribution aux dépenses de fonctionnement, dans le cadre d'objectifs définis avec la Caf,
- la qualité du service rendu aux familles,
- l'accès à tous par la prise en compte des ressources des familles dans les barèmes pratiqués.

Le versement de la prestation de service est conditionné par la signature d'une convention entre la collectivité et la Caf.

#### L'évaluation porte notamment sur :

- La conformité des résultats au regard des objectifs mentionnés aux conditions particulières de la convention mise en place avec la CAF et la Communauté de Communes de Vire pour l'année 2015,
- L'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général;
- Les prolongements susceptibles d'être apportés pour la prochaine année scolaire ;

Sulvant l'avis favorable de la Commission « Enfance, Jeunesse, Loisirs » et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les deux exemplaires de l'évaluation comptable. »

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

ELe Maire informe que le présent acte spectana Cobjet d'un recogns pour Eexcla de pouvoir de vant le triberat Administration of the Edans un délai de de de sa notification ou de sa publication



Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE.

Marc ANDREU SABATER



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			×	<u> </u>
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			×	-
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			×	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY	X	

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		-	X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE	-		X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER	·		X	

#### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

## Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X	·	
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X	,		
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	-
Monsieur Bernard VINCENT	X			

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			×	
Monsieur Roger MOREL			×	

#### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			×	
Monsieur Jean-Claude BIDEL		_	X	
Madame Annie BIHEL	×			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			×	
Monsieur Philippe MENARD	×			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			×	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

#### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	×			
Madame Claudine ARRIVE	X			<del></del>
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	×			
Monsieur Pascal BINET	×			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	×			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	×			
Monsieur Serge COUASNON	×			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			·
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	<del></del>
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Personnel

Contrat d'apprentissage – Espaces Verts et Direction des Systèmes d'Information Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Monsieur Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

VU le Code général des collectivités territoriales.

VU le Code du travail,

VU la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre :

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDERANT la demande de reconnaissance d'un candidat en travailleur handicapé et le besoin au sein de la DSI afin de finaliser le projet de gestion dématérialisé des documents de Vire Normandie. Il est à noter que pour ce dernier besoin, la collectivité a répondu à un appel à projet IDEM relation citoyenne par le numérique et que l'ensemble des frais de ce poste de dépense devrait être financé. Les candidats suivent une formation à l'école nationale supérieure d'ingénieur de CAEN.

.../...

Suivant l'avis de la Commission « Personnel, Communication » et du Bureau Municipal et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DÉCIDE le recours à deux contrats d'apprentissage dont un pourra être aménagé dès que la reconnaissance en travailleur handicapé sera finalisée,
- DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2016-2017, deux contrats d'apprentissage
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de Vire Normandie, au chapitre 012,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces dispositifs et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis et l'association pour la mise en œuvre d'une action d'accompagnement dans le cadre d'un contrat d'apprentissage aménagé. »

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



MAIRIE Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE, Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigne ATTESTE que le présent acte a été requ en sous préfecture le : 07 JUL. 2016 autilié-notifié le : 07 JUL. 2016 A VIRTE le : 0.8 HUL. 2016

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'au recours pour excès de pouvoir devant le tribunal. Admit au trait au l'AEM dans un diffacte de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

# Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			·
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			×	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	<u> </u>
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	×			
Madame Vanessa TANCREDE			×	<u> </u>

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			×	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			×	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			×	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY		X	

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN	_		X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	×			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

#### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	×			
Madame Sylvie BOUVET	×			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	×			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	×			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	×			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE	-		X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	-
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	×			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

#### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X	-		
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER		-	X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

## Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	×			
Monsieur Cédric CAER	×			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			<u> </u>
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet: Personnel

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Création d'un emploi pour besoin occasionnel de 3 mois

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte Le present acte 0.7 JUL. 2016 a été reçu en sous préfecture le :

Monsieur Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivantpublié-notifié le : 107 JUL. 2016

A VIRE le: 08 JUL 2016 Le Maire

"Mes Chers Collègues,

Un stagiaire a effectué une année d'alternance dans le cadre de son master. Il est rattaché à la direction des finances afin d'élaborer des indicateurs d'activité et pour soutenir la direction des finances dans le cadre des projets d'intercommunalité et de la création, par la suite, de la commune nouvelle. Cette alternance prend fin en juin

La qualité de ces prestations et du rendu de son stage sont à souligner. Seulement, le temps a manqué pour finaliser l'intégration par les services d'indicateurs et de tableaux de bord de suivi de leur activité. Il s'agit d'une nouvelle culture à introduire qui demande expertise et pédagogie.

Il est proposé au conseil municipal de créer un besoin occasionnel pour une durée de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 afin de finaliser cette mission

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont crées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

#### Suivant l'avis de la Commission « Personnel, Communication » et du Bureau Municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal de décider :

- De créer un emploi non permanent d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire durant 3 mois.
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des adjoints

administratifs us \_\_
Les dispositions de la présents \_\_
Les dispositions de la présents \_\_
Les dépenses correspondantes seront impute\_

Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

Le Conseiller Départemental

Maire de VIRE NORMANDIE

SOUS-PREFECTURE

DE VIRE

Marc ANDREU SABATER

aer do sos Medit Centiforme que le présent ..... at faire l'objet d'un recours pour



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	×			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	<del>,</del>
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X		İ	
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			×	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			×	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

		<del>_</del> -
Monsieur Guy VELANY	 X	

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

#### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			—·· · · · ·
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY		·	X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	×			
Madame Aurélie DESLANDES	×			
Madame Bernadette HARDY	×			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			×	
Monsieur Jean-Claude BIDEL		-	×	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			×	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		×		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

## Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			-
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	×			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	×			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	×			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	×			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	-



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Personnel

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Ratios d'avancement de grade

#### Monsieur Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Il est précisé que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Il est à noter que les critères de positionnement des agents dans la liste des agents pouvant bénéficier de ces avantages est appuyé sur :

- la prise en compte de l'avis de l'évaluateur suite à l'entretien annuel d'évaluation, un avis favorable argumenté en fonction des critères de l'évaluation ;
- le décalage entre le poste occupé par l'agent et son grade. Les activités décrites dans la fiche de poste de l'agent correspondent au grade visé ;
- la forte implication de l'agent et son engagement dans l'actualisation de ses compétences.
- une ancienneté significative dans le grade actuel ;
- un impact financier maîtrisé par une projection de la masse salariale intégrant les promotions internes
- priorité donnée aux lauréats de concours par rapport aux lauréats d'examens professionnels;
- ne pas avoir bénéficié d'avancement de grade ou promotion interne depuis au moins 4 années.

Dans l'hypothèse où par l'effet du pourcentage déterminé le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus n'est pas un nombre entier, M le Maire propose de retenir l'entier supérleur.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

Vu l'avis de la commission du personnel du 8 mars 2016 ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 22 juin 2016

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé à 100%.

Ce ratio reste un plafond du nombre de fonctionnaires pouvant être promus, la décision individuelle d'avancement de grade relève du Maire après avis de la commission administrative paritaire.

Suivant l'avis de la Commission « Personnel, Communication » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de décider :

De fixer les ratios d'avancement de grade à 100% pour l'ensemble des grades. »

## Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le: 07 JUIL. 2016 5

0.7-HJL. 2016

publié-notifié le :

A VIRE le : 0 8 Jul. 2016 Le Maire

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet a ... a cours pour excès de pouvoir devant le tribunal A ministratif de CAEN in délai de de la la la compter de sa notification ou de sa publication



Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés avant

Quorum (69): Non atteint

donné pouvoir: 4

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie. dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de VIRE, sous la présidence M. Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres absents: 63 Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	×			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X	-		
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	×			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

		The state of the s
Monsieur Guy VELANY	X	

## Commune déléguée de Roullours

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	×			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			<u> </u>
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X	_		
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	<u> </u>
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X	_		
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			<u>-</u>
Monsieur Eric LECORDIER	_	X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	×			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

## Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X	_	
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	·
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	×			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			·
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X	-	M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			-
Monsieur Jacques VOQUER	X			

## Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	×			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	×			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	×			
Monsieur Eric DUMONT			X	•
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	×			
Madame Catherine GODBARGE	×			
Madame Noria KEBLI	×			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	×			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	×			
Madame Lyliane MAINCENT		ı	X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	×			
Madame Catherine TAHAN			X	



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Personnel

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Suppressions/Créations de postes

### Monsieur Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

L'école Jacques Prévert a vu un agent démissionné, un contrat d'accompagnement dans l'emploi prendre fin, un emploi aménagé et un autre pour lequel une demande de maladie de longue durée est demandée.

Faisant suite à ces situations difficiles, il convient de modifier certains postes afin d'assurer l'accueil des élèves, notamment concernant la commune déléguée de Truttemer le Grand. Il s'agit pour une transformation de supprimer le poste existant et de créer le poste sur le grade attendu ou selon la nouvelle quotité de temps de travail.

Faisant suite à un avancement de grade dans sa collectivité d'origine, un agent nouvellement recruté, le 3 février 2016, doit au nom du principe d'unicité des carrières avoir le même grade dans sa collectivité secondaire. Ce qui, par voie de conséquence, entraîne une nouvelle suppression création d'un poste au profit du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les suppressions et créations de postes suivantes, modifiant le tableau des effectifs de la commune de Vire Normandie :

**Budget principal:** 

	Postes à supprimer	Postes à créer		
Nombre	Intitulé	Nombre	Intitulé	
1	Assistant d'enseignement artistique	1	Assistant d'enseignement artistique	
l	principal de 2 <sup>ème</sup> classe		principal de 1ère classe	
	Temps non complet 6.5/20h		Temps non complet 6.5/20h	
		1	Adjoint technique de 2 <sup>eme</sup> classe	
			Temps non complet: 7.5h/35h	
1	Adjoint technique de 2 <sup>eme</sup> classe	1	Adjoint technique de 2 <sup>eme</sup> classe	
	Temps non complet : 15.5h/35h		Temps non complet : 16h/35h	
1	Adjoint technique de 2 <sup>éme</sup> classe	1	Adjoint technique de 2 <sup>eme</sup> classe	
	Temps non complet : 9.25h/35h		Temps non complet : 10.5h/35h	
1	Adjoint technique de 2 <sup>eme</sup> classe	1	Adjoint technique de 2 <sup>eme</sup> classe	
	Temps non complet : 28.75h/35h		Temps complet: 35h/35h	
1	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Adjoint technique de 2 <sup>eme</sup> classe	
	Temps non complet : 25.5h/35h		Temps non complet : 31.25h/35h	
1	Adjoint technique de 2 <sup>eme</sup> classe	1	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	
	Temps non complet : 25.5h/35h		Temps non complet : 29.5h/35h	

ŀ	Postes à supprimer		Postes à créer
Nombre	Intitulé	Nombre	Intitulé
		1	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe
			Temps non complet : 30.25h/35h
		1	Adjoint technique de 2 <sup>eme</sup> classe
			Temps non complet : 23.5h/35h

Vu l'avis de la commission du personnel du 7 juin 2016 et du Bureau Municipal du 16 juin 2016.

Il est proposé du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DE PROCÉDER aux suppressions et créations de postes susmentionnées à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2016.
- DE DIRE que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur chacun de ces budgets au chapitre 012. »

## Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunel Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que Le maire sous préfecture le : 07 JUL. 2016 a ché reçu en sous préfecture le : 07 JUL. 2016 publié-notifié le : 07 JUL. 2016 A VIRE le : Le Maire 08 JUL. 2016



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			×	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			· · ·
Madame Céline HERVE			×	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X	<u> </u>		
Madame Régine ROGER	X			<del></del>
Monsieur Sébastien STALENS	X			<u></u>
Madame Vanessa TANCREDE			X	

## Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X	-		
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	×			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY	

## Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			×	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			<u> </u>
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	×			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			· ·
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	×			
Madame Valérie OLLIVIER			X	<u></u>
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

## Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X	_		

## Commune déléguée de Truttemer-le-Petit

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

## Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	-		X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X	_		
Madame Maryvonne GOSSELIN	X		-	
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

## Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X		<u> </u>	
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Personnel

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Régime Indemnitaire

Monsieur Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

La rémunération des agents est composée d'un traitement indiciaire auquel s'ajoutent du régime indemnitaire qui est composé de primes et indemnités instituées par des textes législatifs et réglementaires propres à la fonction publique territoriale.

La création de la commune nouvelle de Vire Normandie nécessite l'instauration rapide d'un régime indemnitaire afin de permettre le complément de rémunération auprès des agents nouvellement recrutés ou pour les agents qui voient leur contrat se renouveler pour leur permettre de bénéficier de leur montant de rémunération antérieure.

L'article 2113-5 du CGCT précise que la création de la commune nouvelle entraîne sa substitution dans toutes les délibérations et dans tous les actes pris par le ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre supprimés et par les communes qui en étaient membres.

Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance.

L'article L5111-7 du CGCT explique que dans tous les cas où des agents changent d'employeur en application d'une réorganisation prévue à la présente partie, ceux-ci conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis en application du troisième alinéa de <u>l'article 111</u> de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu la délibération du 30 mai 2016 concernant la rémunération des intervenants extérieurs. Vu la délibération du 30 mai 2016 concernant les indemnités de gardiennage des édifices cultuels (églises communales et temple de l'Eglise Réformée).

Il est rappelé que dans la fonction publique territoriale, le régime indemnitaire est fixé localement par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale, dans la limite des régimes dont bénéficient les différents services de l'Etat (art. 88 loi n°84-53 du 26 janv. 1984).

Précisément, le régime indemnitaire alloué à un fonctionnaire territorial ne doit pas être plus favorable que celui dont bénéficie un fonctionnaire de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes (art. 1er décret n°91-875 du 6 sept. 1991). Le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 établit des équivalences entre grades des cadres d'emplois territoriaux et grades des corps de l'Etat, dans les filières administratives, technique, médico-sociale, culturelle, sportive et animation : les corps équivalents constituent une référence et une limite.

Il est rappelé que le régime indemnitaire est applicable à l'ensemble des agents publics occupant un emploi au sein de la commune, relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 et appartenant à l'ensemble des filières représentées dans la collectivité, qu'ils soient :

- titulaires.
- stagiaires
- non titulaires.

L'application de la présente délibération se fait selon les principes généraux suivants

<u>Le principe de parité</u>: chaque collectivité territoriale fixe le régime indemnitaire au regard de celui dont bénéficie les différents services de l'Etat. Il s'agit du principe de parité entre le fonction publique territoriale et la fonction publique d'Etat.

<u>Une liberté d'octroi</u>: La commune est entièrement libre dans le choix d'attribuer ou de ne pas attribuer des primes potentiellement allouables. Dans le strict respect des textes en vigueur, lesquelles déterminent des montants maximums, des dispositions du présent règlement, l'autorité territoriales décide de l'attribution du régime indemnitaire et fixe librement le taux ou le coefficient applicable individuellement à chaque agent.

Les primes et indemnités seront maintenues en cas de congés annuels, en cas d'accident de travail ou pendant la durée du congé maternité, de paternité ou d'adoption.

En tout état de cause, le régime indemnitaire suivra le sort du traitement (ou ½ traitement) en cas de congé de maladie, longue maladie et longue durée.

Il est rappelé, au préalable, que l'attribution individuelle de certains régimes indemnitaires s'inscrit parfois dans le cadre d'une enveloppe indemnitaire ou d'un crédit global. Dans ce cas, le crédit global sera calculé sur la base du taux moyen ou montant annuel de référence du grade, multiplié par le nombre des effectifs du grade ou les bénéficiaires selon les primes, multiplié par le coefficient maximal pour les primes concernées.

Pour toutes les primes s'appuyant sur un crédit global, le calcul des primes s'effectuera dans le respect des enveloppes indemnitaires.

De ce fait, des modulations individuelles peuvent être réalisées mais doivent s'inscrire dans les limites de cette dotation indemnitaire.

Pour le cadre d'emploi des ingénieurs dans l'attente de l'actualisation des décrets d'application concernant l'homogénéisation de ce cadre d'emploi à toutes les fonctions publiques, il s'agira de s'appuyer sur les dispositions antérieures qui ne sont pas encore abrogées.

#### Modalités de versement :

- Sauf indications contraires dans les textes, le régime indemnitaire est versé aux agents mensuellement et varie au prorata du temps de travail.
- Les montants ou taux attribuables seront révisables en fonction des règles légales ou réglementaires prises notamment par rapport aux agents de l'Etat.

## Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.)

Il est institué un régime d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 au profit des agents appartenant aux catégories C et B de la fonction publique territoriale.

Les I.H.T.S. sont destinées à rémunérer des travaux supplémentaires effectivement réalisés, dès lors que l'agent n'aura pas bénéficié de repos compensateur.

Le nombre d'heures supplémentaires ne peut excéder 25 heures sur un mois (heures de dimanche, jour férié et nuit inclus).

## Rémunération des heures supplémentaires d'enseignement

Lorsque le service hebdomadaire des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique excède le maximum prévu par leur statut, ils peuvent recevoir une indemnité pour heures supplémentaires, dans les conditions prévues par les décrets n°50-1253 du 6 octobre 1950 et n° 2005-1036 du 26 août 2005.

# <u>Prime spéciale au bénéfice des enseignants qui assurent au moins trois heures supplémentaires régulières d'enseignement</u>

Sur la base du décret n°2008-927 du 12 septembre 2008, il est possible de verser une prime spéciale en cas de réalisation d'un service supplémentaire d'enseignement d'au moins trois heures par semaine pour la durée de l'année scolaire aux cadres d'emplois suivants :

- professeurs d'enseignement artistique
- assistants d'enseignement artistique.

Le crédit global se calcule comme suit : montant annuel X bénéficiaires. Le montant annuel s'élève à 500 € (au 1/09/2008).

## Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S)

Conformément au décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002, les membres des cadres d'emplois et grades figurant dans le tableau ci-dessous seront susceptibles de percevoir des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires :

Cadre d'emplois Grades	Taux moyen annuel au 1/07/2010	Coefficient maximal
Filière adm	inistrative	
Catégo	orie A	
Directeur territorial et attaché principal	1471.18	8
Attaché	1078.73	· ·
Secrétaire de mairie	1078.73	8
Catégo	rie B	
Fonctionnaires dont l'indice brut est supérieur à 380, soit à ce jour : Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à partir du 4 <sup>ème</sup> échelon Rédacteur à partir du 5 <sup>ème</sup> échelon	857.83	8
Filière cu		
Catégo		
Attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1076.73	8
Professeur d'enseignement artistique hors classe Professeur d'enseignement artistique de classe normale (exclusivement pour les professeurs chargés de direction)		8
0.17	1- 0	
Bibliothécaire Catégo	rie B 1078.73	
DIDITO I I GOOII E	10/0./3	8

Cadre d'emplois Grades	Taux moyen annuel au 1/07/2010	Coefficient maximal		
Fonctionnaires dont l'indice brut est supérieur à 380, soit à ce jour : Assistant principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 ère classe. Assistant principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ère classe à partir du 4 ère échelon Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à partir du 5 ère échelon	857.83	8		
Filière animation				
Catégo	rie B			
Fonctionnaires dont l'indice brut est supérieur à 380, soit à ce jour : Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à partir du 4 <sup>ème</sup> échelon Animateur à partir du 5 <sup>ème</sup> échelon	857.83	8		
Filière sp	ortive			
Catégo				
Fonctionnaires dont l'indice brut est supérieur à 380, soit à ce jour :  Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1ère classe  Educateur des APS principal de 2ème classe à partir du 4ème échelon  Educateur des APS à partir du 5ème échelon	857.83	8		

Les montants indiqués ci-dessus sont indexés sur la valeur de l'indice 100 de la Fonction Publique.

Pour les cadres d'emplois de catégorie B, les revalorisations à venir des échelonnements indiciaires entraîneront automatiquement une modification de l'échelon à partir duquel l'indice 380 sera atteint et ouvrira droit à l'I.F.T.S.

L'I.F.T.S demeure incompatible avec l'Indemnité d'Administration et de Technicité, un logement concédé par nécessité absolue de service mais est cumulable avec les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires depuis le 21 novembre 2007.

En ce qui concerne les professeurs d'enseignement artistique chargés de direction exclusivement, l'I.F.T.S. n'est pas cumulable avec l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves, ni avec les indemnités horaires supplémentaires d'enseignement, versées aux professeurs exerçant des fonctions enseignantes.

Cette indemnité pourra être versée par décision du Maire, indexée sur la base d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8, suivant le supplément de travail fourni et l'importance des sujétions auxquels le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice effectif de ses fonctions.

## Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures

Conformément au décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997, les membres des cadres d'emplois et des grades figurant dans le tableau ci-dessous seront susceptibles de percevoir une indemnité d'exercice des missions des préfectures :

.../...

Cadre d'emplois Grades	Taux moyen annuel au 01/01/2012	Coefficient maximal	
Filière administrative			
Caté	gorie A		
Directeur territorial Attaché principal et attaché	1494.00 1372.04	3	
Secrétaire de mairie	1372.04	3	
Catéç	jorie B		
Cadre d'emplois des rédacteurs	1492.00	3	
Catég	jorie C		
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ere</sup> classe, principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint administratif de 1 <sup>ere</sup> classe et de	1478.00	3	
2 <sup>ème</sup> classe	1153.00		
Filière to	echnique		
Catég	orie C		
Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise	1204.00	3	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe, principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe et de	1204.00	3	
2ème classe	1143.00		
Filière	sociale	i	
Catég	orie C	_	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe ASEM de 1 <sup>ère</sup> classe	1478.00 1153.00	3	
EIII			
Filière s			
Cadre d'emplois des éducateurs des Activités Physiques et Sportives	1492.00	3	

Cadre d'emplois Grades	Taux moyen annuel au 01/01/2012	Coefficient maximal		
Filière animation				
Caté	gorie B			
Cadre d'emplois des animateurs	1492.00	3		
Catégorie C				
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ere</sup> classe, principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe et de	1478.00	3		
2 <sup>èrie</sup> classe	1153.00			

Cette indemnité pourra être versée par décision du Maire, indexée sur la base d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 3, suivant le supplément de travail fourni et l'importance des sujétions auxquels le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice effectif de ses fonctions.

## Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.)

Le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 a instauré une indemnité d'administration et de technicité (IAT), qui peut être attribuée aux fonctionnaires territoriaux par parité avec certains grades de corps de l'Etat dont les membres sont bénéficiaires.

Cependant, les arrêtés ministériels qui déterminent les montants annuels de référence pour les corps de l'Etat ne sont plus adaptés à l'échelonnement indiciaire applicable à la <u>catégorie C</u> : ils ne fixent en particulier aucun montant de référence pour les agents <u>rémunérés en échelle 6</u> (adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe, adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe, ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe).

Cependant, conformément à l'article 88 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984, il convient de décider que le montant indemnitaire antérieur des agents qui bénéficiaient de l'IAT avant la restructuration de leur cadre d'emplois soit maintenu à titre individuel.

Les arrêtés d'attribution individuels seront notifiés aux bénéficiaires concernés. En application des dispositions du décret 2002-61 eu 14 janvier 2002, les membres des cadres d'emplois et grades susceptibles de bénéficier de l'IAT sont les suivants :

Cadre d'emplois Grades	Taux moyen annuel au 1/07/2010	Coefficient maximal	
Filière administrative			
Catégo	rie B		
Fonctionnaires dont l'indice brut est inférieur ou égal à 380, soit à ce jour : Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe jusqu'au 3 <sup>ème</sup> échelon Rédacteur jusqu'au 4 <sup>ème</sup> échelon	706.62*	8	
Rédacteur jusqu'au 4° échelon	588.69	8	

Cadre d'emplois Grades	Taux moyen annuel au 1/07/2010	Coefficient maximal
Catégor	ie C	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	469.67 464.30 449.28	8
Filière tech	nnique	
Catégor	ie C	
Agent de maîtrise principal	490.05	8
Agent de maîtrise	469.67	8
Adjoint technique principal de 2 <sup>eme</sup> classe Adjoint technique de 1 <sup>ere</sup> classe Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	469.67 464.30 449.28	8
Filière so	ciale	
Catégori	e C	
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe ATSEM de 1 <sup>ère</sup> classe	469.67 464.30	8
Filière cult	urelle	
Catégori	e B	
Fonctionnaires dont l'indice brut est inférieur ou égal à 380, soit à ce jour : Assistant de conservation principal de 2ème classe jusqu'au 3ème échelon Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques jusqu'au 4ème échelon	706.62* 588.69	8
Catégorl	e C	<del>-</del>
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	469.67 464.30 449.28	8

Cadre d'emplois Grades	Taux moyen annuel au 1/07/2010	Coefficient maximal
Filière sp	ortive	
Catégo	rie B	
Fonctionnaires dont l'indice brut est inférieur ou égal à 380, soit à ce jour : Educateur principal de 2ème classe des activités physiques et sportives, jusqu'au 3ème échelon Educateur des activités physiques et sportives jusqu'au 4ème échelon	706.62*	8
sportives jusqu'au 4**** echelon	588.69	
Filière ani	mation	
Catégo	rie B	
Fonctionnaires dont l'indice brut est inférieur ou égal à 380, soit à ce jour : Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe jusqu'au 3 <sup>ème</sup> échelon Animateur jusqu'au 4 <sup>ème</sup> échelon	706.62* 588.69	8
Catégorie C		
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	469.67 464.30 449.28	8

<sup>\*</sup> sous réserve de modification du tableau de correspondance annexé au décret n°91-875 du 6 septembre 1991.

Cette indemnité pourra être versée par décision du Maire, indexée sur la base d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8 en fonction de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

Pour les cadres d'emplois de catégorie B, les revalorisations à venir des échelonnements indiciaires entraîneront automatiquement une modification de l'échelon à partir duquel l'indice 380 sera atteint et mettra fin au droit à l'I.A.T.

#### Indemnité Spécifique de Service

En application des dispositions du décret n° 2003-799 du 25 août 2003, les agents de catégories A et B de la filière technique sont susceptibles de percevoir une indemnité spécifique de service. Il est rappelé que le crédit global est calculé comme suit : taux de base X coefficient par grade X coefficient géographique X nombre de bénéficiaires.

Les taux de base sont les suivants :

- ingénieur en chef de classe exceptionnelle : 357.22 € (au 10.04.2011)
- autres grades : 361.90 €.

Le coefficient géographique (département du Calvados) est de 1.10.

.../...

Le montant maximum individuel susceptible d'être versé est déterminé comme suit : taux de base X Coefficient par grade X coefficient géographique X coefficient de modulation individuelle.

Le tableau des cadres d'emplois et grades bénéficiaires de l'ISS est modifié comme suit :

Cadre d'emplois Grades	Coefficient par grade	Coefficient de modulation individuel maximal
Filière tec	hnique	
Catégo	rie A	
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	70	133%
Ingénieur en chef de classe normale	55	122.5%
Ingénieur principal à partir du 6ème échelon et au moins 5 ans d'ancienneté	50	122.5%
Ingénieur principal à partir du 6 <sup>ème</sup> échelon sans les 5 ans d'ancienneté	42	122.5%
Ingénieur principal <=5 <sup>eme</sup> échelon	42	122.5%
Ingénieur >6 <sup>ème</sup> échelon	30	115%
Ingénieur <=6 <sup>ème</sup> échelon	25	115%
Catégo	rie B	
Technicien principal de 1ère classe	18	110%
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	16	110 %
Technicien	10	110%

Cette indemnité pourra être versée par décision du Maire et son montant variera suivant la qualité des services rendus et les fonctions exercées.

## Prime de service et de rendement

Le fondement juridique de la prime de service et de rendement est établi en vertu du décret n ° 2009-1558 du 15 décembre 2009.

Le crédit global ne peut être supérieur au produit des taux annuels de base selon le grade et les bénéficiaires potentiels.

Les grades concernés sont :

- ingénieur en chef de classe exceptionnelle et de classe normale
- ingénieur principal
- ingénieur
- technicien principal de 1ère et 2ème classe
- technicien

A l'intérieur du crédit global dégagé pour chaque grade, le Maire modulera le montant de la prime des bénéficiaires en fonction, d'une part, des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi et d'autre part, de la qualité des services rendus.

.../...

En toute hypothèse, un agent ne pourra percevoir par an plus du double du taux retenu pour le grade.

Les taux annuels de base sont les suivants :

Cadre d'emplois Grades	Montant annuel de base (au 10/04/2009)		
Filière technic	que		
Catégorie /	Α		
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	5523.00		
Ingénieur en chef de classe normale	2869.00		
Ingénieur principal	2817.00		
Ingénieur	1659.00		
Catégorie B			
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1400.00		
Technicien principal de 2ème classe	1330.00		
Technicien	1010.00		

## Prime de sujétions spéciales des personnels de surveillance et d'accueil

Sur le fondement du décret n° 95-545 du 2 mai 1995, une prime de sujétions spéciales peut être attribuée aux adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture, corps équivalant au cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine.

Il est décidé que cette prime pourra être versée aux adjoints territoriaux du patrimoine.

Les taux maximaux annuels sont les suivants :

Filière culturelle – Catégorie C			
Grades Montant annuel de base (a 01/01/2010)			
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe	716.40		
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	716.40		
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	644.40		

Le montant versé à chaque bénéficiaire sera déterminé par l'autorité territoriale, en fonction des tâches et sujétions particulières incombant aux bénéficiaires dans l'exercice de leurs fonctions.

## Prime de technicité forfaitaire des personnels des bibliothèques

Conformément aux dispositions du décret n° 93-526 du 26 mars 1993, il pourra être attribué une prime de technicité forfaitaire aux membres des cadres d'emplois et grades des catégories A et B mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Grades	Montant annuel maximum (au 04/05/2012)			
Filière culturelle – Catégorie A				
Attaché de conservation	1443.84			
Bibliothécaire	1443.84			
Filière culturelle – Catégorie B				
Cadre d'emplois des assistants de conservation	1203.28			

## Indemnité scientifique des personnels de la conservation du patrimoine

En application du décret 90-409 du 16 mai 1990, les conservateurs du patrimoine sont susceptibles de percevoir une indemnité scientifique aux taux ci-dessous :

Cadre d'emplois Grades	Taux moyen annuel (au 01/01/2000)	Taux maximum annuel (au 01/01/2000)	
Conservateur en chef du patrimoine	5692.00	9487.00	
Conservateur du patrimoine	3160.00	7905.00	

Cette indemnité est exclusive de toute indemnité pour travaux supplémentaires.

L'indemnité est fixée dans la limite d'un crédit global calculé sur la base du taux moyen multiplié par le nombre de bénéficiaires.

Toutefois, lorsqu'un agent est seul de son cadre d'emplois ou grade, le crédit global peut être calculé sur la base du taux maximum.

## Indemnité de sujétions spéciales des personnels de la conservation du patrimoine

En application du décret n° 90-601 du 11 juillet 1990, les agents de la filière culturelle appartement au cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine sont susceptibles de bénéficier d'une indemnité de sujétions spéciales.

Les bénéficiaires sont classés en trois catégories en fonction des responsabilités particulières exercées.

Le montant individuel est attribué librement dans la limite des montants ci-après :

Catégories	Montant annuel maximum (au 01/01/2000)
1 <sup>ère</sup> catégorie	3459.83
2 <sup>ème</sup> catégorie	4324.83
Hors catégorie	6573.60

## Indemnité spéciale allouée aux conservateurs des bibliothèques

Conformément au décret n° 98-40 du 13 janvier 1998, les agents relevant du cadre d'emplois des conservateurs des bibliothèques peuvent bénéficier de cette indemnité.

L'indemnité est calculée dans la limite d'un crédit global égal à un taux annuel moyen multiplié par le nombre de bénéficiaires. Quand un agent est seul de son cadre d'emplois ou grade, le crédit global peut être calculé sur la base du taux maximum.

Les attributions individuelles sont déterminées en fonction de la nature et de l'importance des fonctions exercées et des résultats obtenus.

Le montant individuel ne peut excéder le taux maximum tel que figurant dans le tableau ci-dessous :

Cadre d'emplois Grades	Taux moyen annuel (au 01/01/2000)	Taux maximum annuel (au 01/01/2000)	
Conservateur en chef des bibliothèques	5692.00	9486.00	
Conservateur des bibliothèques	4743.00	7905.00	

## Indemnité de suivi et d'orientation des élèves

Les membres de la filière artistique assurant des fonctions enseignantes figurant dans le tableau cidessous pourront percevoir une part fixe liée au suivi individuel de l'évolution des élèves et une part modulable liée à des tâches de coordination dans le suivi et l'orientation des élèves.

Cadre d'emplois	Taux max	Taux maximum annuel			
Grades	Part fixe	Part modulable			
Filière culturelle (artistique)					
Catég	orie A				
Cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique	1199.16	1408.92			
Catégorie B					
Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	1199.16	1408.92			

Cette indemnité est indexée sur l'indice 100 de la fonction publique.

## Prime de responsabilité des emplois de direction

En application du décret n° 88-631 du 6 mai 1988, les directeurs généraux des communes de plus de 2000 habitants peuvent bénéficier d'une prime de responsabilité.

Celle-ci est payable mensuellement, dans la limite d'un taux individuel maximum de 15 % appliqué au montant du traitement soumis à retenue pour pension du bénéficiaire.

#### Indemnité horaire pour travail pour travail normal de nuit

Cette indemnité est versée aux agents accomplissant un service normal entre 21 heures e t6 heures dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail.

Son montant horaire de référence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 est de 0,80 € par heure effective de travail.

## Indemnité horaire pour travail pour travail normal de nuit

Cette indemnités est versée aux agents, en cas de service le dimanche et les jours fériés accompli entre 6 heures et 21 heures dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail.

Le montant horaire de référence est fixé à 0,74 € par effective de travail depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

## Indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants

Cette indemnité est versée aux agents qui accomplissent des travaux comportant les risques suivants :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : lésions organiques ou accidents corporels : 1,03 € (taux de base au 1<sup>er</sup> janvier 2002).
- <sup>2</sup> 2ème catégorie : intoxication ou contamination : 0,31 € (taux de base au 1er janvier 2002).
- 3<sup>ème</sup> catégorie : travaux incommodes ou salissants : 0,15 € (taux de base au 1<sup>er</sup> janvier 2002). Il est attribué, par demi-journée de travail effectif, un nombre (ou une fraction) de taux de base cidessus selon le type de travaux ouvrant à l'indemnité

La liste des travaux concernés est fixée par arrêtés ministériels.

#### Indemnité des agents des services municipaux d'inhumation

Cette indemnité est attribuée aux personnels effectuant des opérations d'inhumation ou d'exhumation.

Les montants de référence sont fixés comme suit depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1976 :

- Mise en bière : 0,67 €
   Exhumation : 1.78 €
- Portage de bière : 1,31 € (cumulable avec l'indemnité de mise en bière).

Le versement est effectué par opération, par agent.

### Indemnités de surveillance et d'études surveillées

Ces indemnités ont pour fondement juridique les décrets n° 66-787 du 14 octobre 1966 et n° 82-979 du 19 novembre 1982.

Elles rémunèrent, en dehors des heures d'activité scolaire, la surveillance des enfants (notamment dans le cadre des cantines ou des études surveillées).

Les bénéficiaires peuvent être des personnels de l'Etat (instituteurs, professeurs des écoles) ou des agents contractuels recrutés par la collectivité, les activités étant organisées et financées par celle-ci.

Les taux maxima, calculés sur la base des indices de rémunération des instituteurs, sont revalorisés lors de chaque majoration de traitement ou modification de l'échelle indiciaire de ces personnels. Une note ministérielle fixe leur valeur actualisée.

.../...

Ils sont fixés comme suit, depuis le 1er juillet 2010 :

Heure d'étude surveillée

Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire : 19,45 €.

Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école : 21.86 €. Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école : 24,04€.

Heure de surveillance

Instituteurs exercant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire : 10.37 €. Professeurs des écoles classe normale exercant ou non des fonctions de directeur d'école : 11.66 €. Professeurs des écoles hors classe exercant ou non des fonctions de directeur d'école : 12,82€.

Lorsque ces activités sont exercées par des agents contractuels, le taux de rémunération appliqué est celui des instituteurs.

#### Indemnité de chaussures et de petit équipement

Cette indemnité est susceptible d'être versée aux agents ne bénéficiant pas d'un équipement de protection individuelle fourni par la collectivité.

Les montants de référence sont fixés comme suit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 :

Chaussures: 32,74 € Petit équipement : 32,74 €.

#### Indemnités pour utilisation d'une langue étrangère

Le fondement de ces indemnités repose sur la base du décret n° 74-39 du 14 août 1974.

Elles sont classées en deux groupes. Les montants mensuels de référence sont fixés comme suit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996 :

1<sup>er</sup> groupe : utilisation permanente d'une langue étrangère : 43,30 €

2<sup>ème</sup> groupe : utilisation facilitant l'exécution du service : 13,69 € pour l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien, 9,23 € pour les autres langues.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Personnel, Communication » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibérer, d'adopter les dispositions suivantes:

Article 1 : décider d'adopter le principe du versement des différentes primes et indemnités dans les conditions exposées ci-dessus pour effet au 1er juillet 2016

Article 2 : préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

Article 3 : les primes et indemnités calculées par référence à des taux forfaitaires dont le montant n'est pas indexé sur la valeur du point d'indice de la fonction publique seront revalorisées automatiquement en cas de modifications réglementaires de ces taux.

Article 4: Le Maire est chargé de l'application des différentes décisions de cette délibération. »

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

AIRIFLe Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE, NOUS-TRUPECTURE GE VIGE Marc ANDREU SABATER oleo conssign APPESTE que

Le Maire informe que le présent acteçu le peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN

de sa notification ou de sa publication

a ché reca en sous préfecture le : 0 7 JUL. 2018 publié-notifié le : 0 7 JUL. 2016 dans un délai de deux mois à compter

A VIRE le:



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

## Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

## Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			· · ·
Madame Béatrice CHERON			×	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			×	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

X

1			
Monsieu	ir Giiv	VFL AN	Υ

## Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	×			
Madame Sophie GUILLARD			X	<u> </u>
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	<u></u>
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X		_	
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X		_	
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX		_	X	<u></u>
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	×			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

# Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		· 
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			-
Monsieur Franck LOHAT			X	-
Madame Christelle MARIE		X		-
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			×	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			×	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			×	
Madame Annie BIHEL	X			<u></u>
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		×		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	-
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

## Commune déléguée de Vire

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			·
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	×			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	×			
Madame Noria KEBLI	X	_		
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Personnel

Création de deux postes dans le cadre du dispositif CUI, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Monsieur Raymond GABILLARD donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, il vous est proposé de créer deux emplois dans les conditions ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi, de la mission locale ou de cap emploi pour le compte de l'Etat.

Un contrat d'accompagnement dans l'emploi concernera le budget annexe du cinéma et un autre concernera le budget de Vire Normandie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec l'Etat et du (des) contrat(s) de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat peut-être renouvelé deux fois dans la limite de 24 mois sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et l'Etat.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Personnel, Communication » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les dispositions suivantes :

- DECIDER de créer deux postes dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.
- PRECISER que l'un de ces contrats sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable deux fois dans la limite de 24 mois sauf situation de handicap de la personne retenue et que l'autre sera d'une année renouvelable une fois dans la limite de 24 mois sauf situation de handicap de la personne retenue.
- PRECISER que les contrats de travail sont fixés à 22 heures par semaine.

- INDIQUER que leurs rémunérations seront fixées sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi, mission locale ou cap emploi pour ces recrutements.
- **PRECISER** que notre collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle emploi, la mission locale ou cap emploi ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.
- DIRE que le poste de CAE concernant les espaces verts est intégré au budget de la commune nouvelle, au chapitre 012 et que celui concernant le cinéma est propre au budget annexe du cinéma au chapitre 012.

### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent actipeut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEM dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte a été reçu en sous préfecture le :

0 7 JUIL, 2016

publié-notifié le :

0 7 1111-2016

A VIRE le:

08 JUIL. 2016

Le Maire



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135 Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30 Nombre de membres présents : 63

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à Quorum (69): Non atteint vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, Nombre de membres excusés: 9 dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel Nombre de membres excusés avant VIRE, sous la présidence donné pouvoir: 4

M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté

au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

## Commune déléguée de Coulonces

Nombre de membres absents: 63

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	· ·
Monsieur Sébastien LEBRUN			×	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	×			
Monsieur Sébastien STALENS	X			···
Madame Vanessa TANCREDE			X	

### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	×			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	×			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY		X	

## Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

## Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	×			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			•
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	×			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

## Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joë! DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	_
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			×	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			×	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	×			
Madame Bernadette HARDY	×			
Monsieur Marcel LEGRAND			×	
Madame Jocelyne LEPRINCE	. 🗴			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			×	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	<u> </u>
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

### Commune déléguée de Vire

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	×			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	×			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			<b>X</b>	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	×			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	×			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			•
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



### REPUBLIQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet:

Fonctionnement des Assemblées de Vire Normandie

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Approbation du règlement intérieur

Monsieur Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

La loi impose aux communes de 3 500 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté par le Conseil Municipal dans les **six mois** qui suivent son installation *(article L2121-8 du CGCT)* 

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Municipal. Il stipule les règles de fonctionnement interne de la collectivité, dans le respect toutefois des textes.

La Loi impose notamment l'obligation de fixer dans ce document les conditions d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), de consultation des projets de contrats ou de marchés, ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur qui lui est présenté (joint en annexe).

Adopté à la majorité :

Pour: 65 (dont 4 pouvoirs)

Abstentions: 2 (M. Serge BOUVET - M. Serge HAMEL)

Contre: 0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent este

en las de pouvoir aceas tile asband. Administratif de CAFT

dans un défai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication Le présent acte ne crésent acte ne cté reçu en sous préfecture le : 0.7 JUL. 2016 publié-notifié le 0.7 JUL. 2016 A VIRE le : 0.8 JUL. 2016 Le Maire





### REPUBLIQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

### Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	· 🛛			
Monsieur Didier BARBOT	×			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			$\boxtimes$	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			<del>_</del>
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	····
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY		X	

### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			×	
Madame Maud VIGIER			X	

### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	×			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		×		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X		:	
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	.10		X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL		-	X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	×			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			×	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	×			

### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	×			
Madame Claudine ARRIVE	×			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	×			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	×			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	×			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



# REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNE VIRE NORMANDIE

Délibéré au Conseil Municipal du: 29 JUIN 2016

Règlement intériour Juin 2016

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Suivant la création de la commune nouvelle Vire Normandie par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2015, le Conseil Municipal de Vire Normandie est donc appelé à approuver la rédaction du règlement intérieur au cours d'une séance du Conseil Municipal. Ce présent règlement intérieur tenant compte des dispositions prises dans le cadre de la charte de fonctionnement de la commune nouvelle Vire Normandie.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement<sup>2</sup>.

La loi impose néanmoins au consell municipal l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

Le présent modèle de règlement intérieur n'a qu'un caractère strictement indicatif. Il a pour objet de préciser les modalités relatives au fonctionnement du conseil municipal

Après rappel des dispositions prévues par le CGCT (modifié par :

- la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
- la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.
- la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral,
  - la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
- la loi nº 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine),

Le règlement intérieur permet d'apporter les compléments indispensables pour assurer le bon fonctionnement du conseil municipal.

Figurent donc dans le texte de ce règlement intérieur du conseil municipal:

- en caractères italiques, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) avec référence des articles,
  - en caractères droits, les dispositions propres au règlement intérieur.

Page 2 sur 32

Page 1 sur 32

¹ Adicle L.2121-8 du CGCT : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal étabit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur peut être déféré au urbunal administratif »,

Conseil d'Etat, 28 janvier 1987, Riehl; Conseil d'Etat, 18 novembre 1987, Marcy.

# Sommaire

Chapitre I: Les	es Commissions et Comités Consultatifs	5 à 15
Article 1 : Article 2 :	Les Commissions Thématiques La Commission Communale d'Accessibilité aux personnes	p.,
Article 3 : Article 4 :	nanoicapees La Commission d'Appels d'Offres La Commission de Délégation de Service Public	
Article 5 : Article 6 :	La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) La Commission Consultative des Services Publics Locaux	
Article 7:	(UCSPL) Le Conseil Local de Sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)	
Article 8 : Article 9 :	La Commission Générale Les Comités Consultatifs	
Chapitre II L	Les Réunions du Conseil Municipal	16 à 19
Article 10:	Périodicité des séances	
Article 11 : Article 12 :	Convocations Ordre du jour	
Article 13:	Accès aux dossiers	
Article 15:	Questions orales Questions écrites	
Chapitre III: 1	Tenue des séances du Conseil Municipal	20 à 22
Article 16:	Présidence	
Article 17 : Article 18 :	Quorum Mandats	
Article 19:	Secrétariat de séance	
Article 21:	Enregistrement des débats	
Article 22 : Article 23 :	Séarce à huis clos Police de l'assemblée	
Chapitre IV : I	Débats et votes des délibérations	23 à 27
Article 24:	Déroulement de la séance	
Article 25:	Délibérations	
Article 27:	Débats d'orientations budgétaires	
Article 28:	Suspension de séance	
Article 29 : Article 30 :	Amendements Référend un local	
Article 31:	Consultation des électeurs	
Article 32 :	Votes Cisture de toute discussion	
ICIE 33 .	CADINIE DE IONIE DISCUSSIONI	_

Règicment intérieur Juin 2016

Chapitre V:	Chapitre V.: Comptes rendus des debats et des decisions	28 a 29
Article 34 : Article 35 :	Procès-verbaux Comptes rendus	
Chapitre VI:	Chapitre VI : Dispositions diverses	30 à 31
Article 36 : Article 37 : Article 38 : Article 39 : Article 40 : Article 41 :	Bulletin d'information générale Correspondance avec les élus de Vire Normandie Conseillers techniques Délégation et vacance Désignation des délégués dans les organismes extérieurs Modification du règlement Application du règlement	
Annexe sur I	Annexe sur la prévention des conflits d'intérêts	32

Page 3 sur 32

Page 4 sur 32

# CHAPITRE I: Les Commissions et Comités Consultatifs

## Article 1 : Les Commissions Thématiques

Article L. 2121-22 du CGCT (modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 29) : Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au consell soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de drait, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le rôle des commissions thématiques se limite à l'examen préparatoire des affaires et Elles émettent de simples avis (CAA Nantes, 12 mars 2004, n°03NT01466) et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil Municipal étant questions qui doivent être soumises au Conseil Municipal, ce sont des commissions d'étude. le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. La liste des commissions thématiques a été arrêtée par le Conseil Municipal lors de sa séance en date du 18 janvier 2016

Les commissions thématiques de la Commune Vire Normandie sont donc les suivantes :

COMMISSIONS
Action Sociale, Solidarité
Affaires Foncières, Développement Economique, Tourisme
Enfance, Jeunesse, Loisirs
Environnement, Aménagement rural
Finances, Marchés Publics
Mobilité, Déplacements, Accessibilité
Personnel, Communication
Travaux, Systèmes d'Information, Transition Energétique
Urbanisme, Habitat

La liste des conseillers (titulaires et suppléants) composant chacune des commissions thématiques a été arrêtée par délibérations du Conseil Municipal en date du 1° février 2016, 29 février 2016 et 29 mars 2016.

- Le nombre de membres par commission thématique est ainsi fixé à 20 titulaires maximum et 8 suppléants. Chaque conseil communal des communes déléguées désigne en son sein, les membres des commissions thématiques de Vire Normandie.
- Petit et Vaudry sont représentées dans les commissions de Vire Normandie, par deux titulaires maximum et un suppléant ; la commune déléguée de Vire est quant à Saint-Germain-de-Tallevende-La-Lande-Vaumont, Truttemer-le-Grand, Truttemer-lecommunes déléguées de Coulonces, Maisoncelles-la-Jourdan, Les А

Reglement intérieur

elle, représentée par six titulaires maximum et un suppléant (non compris le Maire de Vire Normandie, membre de droit de toutes les commissions thématiques).

- Chaque commune déléguée est, au minimum, représentée au sein des commissions thématiques de Vire Normandie par un titulaire et un suppléant.
- Chaque commission thématique pourra créer, en son sein, et dans ses domaines de compétences, un ou plusieurs groupe(s) de travail constitué(s) de membres qui la compose, les commissions thématiques sont donc appelées à créer en interne leur(s) groupe(s) de travail. Les travaux entrepris par chacun des groupes de travail devront être portés à la connalssance de la commission qui les aura créés.

l'autres commissions pourront être créées en fonction des actions menées par la commune nouvelle Vire Normandie

Certaines commissions sont susceptibles d'évoluer en fonction des compétences transfèrées au futur EPCi créé à compter du 1er Janvier 2017.

précisé que « Rien ne s'oppose (....) à ce que les commissions thématiques entendent, si nécessaire, des personnes extérieures au conseil municipal dans le cadre de leurs travaux Les commissions thématiques sont composées exclusivement de conseillers municipaux étant préparatoires. » (JO AN du 31/07/1989 – réponse n°12683)

# Eonctionnement des commissions thématiques

commissions) ou de l'un des Vice-présidents de chacune des commissions thématiques. La commission est toutefois tenue de se réunir si la majorité de ses membres en a fait la commissions) ou de l'un des Vice-présidents de chacune des commissions thématiques. La commission se réunit sur convocation du Maire (Président de droit de toutes

thématique est désigné par la direction générale des services. Le référent technique doit, en collaboration avec l'élu Vice-président de la commission, fixer les dates, horaires et lieux des Pour chacune des commissions de Vire Normandie un référent technique en charge de la réunions ainsi que l'ordre du jour.

Ces éléments sont ensuite transmis au secrétariat général par mail à l'adresse suivante : tariat general@virenormandie.fr qui procédera ensuite à l'envoi de la convocation.

Attention: si plusieurs référents techniques ont été nommés sur une même commission, il conviendra qu'ils se concertent préalablement à l'envoi des éléments au secrétariat général. La convocation, signée du 1ºr Vice-président de chaque commission, est alors adressée aux membres des commissions thématiques (titulaires et suppléants) par mall à l'adresse électronique des conseillers (NB.; pour les élus qui ne possèdent pas d'adresse mail, l'envoi de la convocation se fera à l'adresse électronique de la Mairie déléguée dont ils sont issus ; la Mairie déléguée fera ensuite le relai auprès des élus concernés),

Il convient de préciser que si un probleme matériel empêchait l'envoi de la convocation aux conseillers par mail, celle-ci le serait par voie postale.

en l'absence des titulaires. Les membres titulaires doivent privilégier la représentation par le Les suppléants participent aux réunions des commissions thématiques de Vire Normandie, délégué suppléant de la commune déléguée dont ils sont issus.

Les commissions thématiques statuent à la majorité des membres présents.

rendu est ensuite communique au secrétariat général qui procéde à son envoi, par mail à Un compte-rendu ou relevé de décisions est établi après chaque réunion des commissions par le référent technique en collaboration avec le Vice-président de la commission. Ce compte-'adresse électronique de l'ensemble des membres qui composent la commission.

Attention: si plusieurs référents techniques participent à une même commission, ils doivent se concerter préalablement à l'envoi des éléments au secrétariat général. Les séances des commissions ne sont pas publiques, sauf décision contraire prise à la majorité des membres présents.

ם Sauf décision contraire du Maire, notamment en cas d'urgence, toute affaire soumise conseil municipal doit être préalablement étudiée par une commission.

# Article 2 : La Commission Communale d'Accessibilité aux personnes handicapées

Article L. 2143-3 du CGCT (modifié par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013): Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est crée une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport présenté au Conseil Municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Général, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. Par délibération n°3c du Conseil Municipal du 18 janvier 2016, la Commission Communale d'Accessibilité aux personnes handicapées de Vire Normandie a été constituée et compagne.

Cette Commission est convoquée et présidée par le Maire ou son représentant en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

L'envoi des convocations aux membres peut être effectué autrement que par courrier traditionnel, et notamment par voie dématérialisée, à l'adresse électronique de leur choix.

# Article 3 : La Commissions d'appels d'offres (CAO)

## Article 22 du Code des marchés publics :

- I. Pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, à l'exception des établissements publics sociaux ou médico-sociaux sont constituées une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent. Une commission spécifique peut aussi être constituée pour la passation d'un marché déterminé. Ces commissions d'appel d'offres sont composées des membres suivants:
- 1° Lorsqu'il s'agit d'une région, le président du conseil régional ou son représentant, président, et cinq membres du conseil élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort paste :
- Lorsqu'il s'agit de la collectivité territoriale de Corse, le président du conseil exécutif ou son représentant, président, et cinq membres de l'assemblée de Corse élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste;
- 2º Lorsqu'il s'agit d'un département, le président du conseil général ou son représentant, président, et cinq membres du conseil élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
  - plus fort reste;
    3° Lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, le maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste;
    - 4º Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, le maire ou son représentant, président, et trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste;
      - 5° Lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, le président de cet établissement ou de ce syndicat ou son représentant, président, et

Règlement intérieur Juin 2016

un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat. Toutefois, si ce nombre ne peut être atteint, la commission est composée au minimum d'un président et de deux membres élus par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat;

6° Lorsqu'il s'agit d'un autre établissement public local, le représentant légal de l'établissement ou son raprésentant, président, et de deux à quatre membres de l'organe délibérant, désignés par celui-ci.

- II. Dans tous les cas énumérés ci-dessus, il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. Cette règle ne s'applique pas aux établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes dont l'organe délibérant comporte moins de cinq membres.
- III. Pour les collectivités mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4° et 5° du 1, l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
- En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.
- Il est pourru au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.
- Il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres forsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues à l'alinéa précèdent, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.
- IV. Ont voix délibérative les membres mentionnés au I. En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante.
- V. La commission d'appel d'offres peut faire appel au concours d'agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

## Article 23 du Code des marchés publics :

- Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres:
- 1° Un ou plusieurs membres du service fechnique compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Elat;
- Des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation;
  - 3º Dans le cas des établissements publics de santé et des établissements publics sociaux et médico-sociaux, un représentant du directeur départemental des affaires sanitaires et sociales. Ses observations sont consignées au procès-verbal.
    - II. Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

publics. ă conformément des marchés régies 8 sont 귱 commission = E E cette 귱 de = d'intervention chapitre 즁 es conditions dispositions

Page 8 sur 32

d'Offres de Vire Normandie a été constituée. Elle est composée du Maire de Vire Normandie en Par délibération n°3b du Conseil Municipal du 18 Janvier 2016, la Commission d'Appels qualité de Président, ou de son représentant en cas d'absence ou d'empêchement de ce demier, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants. Cette commission est convoquée et présidée par le Président de la Commission ou par son représentant en cas d'absence ou d'empêchement de ce demier.

effectué autrement que par courrier traditionnel, et notamment par vote dématérialisée, à des convocations aux membres de la Commission d'Appels d'Offres peut être l'adresse électronique de leur choix.

# Article 4 : <u>La Commission de Délégat</u>ion de Service Public (DSP)

### Article L. 1411-5 du CGCT

des candidats admis à présenter une offre après examen de feurs garantles professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail et de leur aptitude à assurer la continuité du - Une commission ouvre les plis contenant les candidatures ou les offres et dresse la liste service public et l'égalité des usagers devant le service public.

l'assemblée délibérante du choix de l'entraprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention peut organiser les conditions Elle saisit prévues par l'article 46 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 susmentionnée. librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans candidate et l'économie générale du contrat. Il- La Commission est composée, lorsqu'il s'agit (....) d'une commune de 3 500 habitants et plus, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, Président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la representation proportionnelle au plus fort reste (...).

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont 9

après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum. Ś

Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la Commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès- verbal. Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnaités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public Par délibération n°3f du Conseil Municipal du 18 janvier 2016, la Commission de Délégation de Service Public de Vire Normandie a été constituée. Elle est composée du Maire de Vire

Page 9 sur 32

Règlement intérleur Juin 2016

Normandie en qualité de Président, ou de son représentant en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants. Cette commission est convoquée et présidée par le Président de la Commission ou par son eprésentant en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

effectué autrement que par courrier traditionnel, et notamment par voie -'envoi des convocations aux membres de la Commission de Délégation de Service Public dématérialisée, à l'adresse électronique de leur choix.

# Article 5: La Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Article 1650 du Code Général des Impôts (CGI):

1. Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (...). Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siègeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté de six à huit. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec ravaux confiés à la commission.

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bols ou forêts Peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- Un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- Trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre
- Cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieur à 150 000 10 000 et 150 000 habitants:
- Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal

que les et à la La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations conseils municipaux. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des ne contient pas soit vingt-quatre d'office si la liste de présentation

Page 10 sur 32

Règlement intérieur Juin 2016

les communes de 2 000 habitants ou moins, soit trente-deux noms dans les communes de plus de 2 000 habitants, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées au 1.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations. Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

La Commission Communale de Vire Normandie a ainsi été créée par délibération n°2 du Conseil Municipal du 1e⁴ février 2016.

### Rôle de la commission :

En matière de fiscalité directe locale, la CCID :

- Signale au représentant de l'Administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance;
  - proprietes bâties et non bâties portes à sa connaissance ;

    Participe à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article
- 1510 du CGI)

  Dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence (pour les locaux d'habitation et les locaux à usage professionnel) et des locaux types (pour les locaux commerciaux et bien divers) retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties, à la taxe d'habitation ou à la CFE, et établit les tarifs d'évaluation correspondants (articles 1503 et 1504 du CGI);
- Formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties (article 1505 du CGI) et non bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance à l'aide des listes 41 bâti et non bâti ;
- Parallelement is CCID informe l'administration de tous les changements qu'elle a pu
  - constater et qui n'ont pas été portés à la connaissance du service ; Donne des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R 198-3 du livre des Procédures Fiscales)

## Fonctionnement de la commission :

La Commission se réunit annuellement, avec ou sans représentant de l'administration, à la demande du Directeur des services fiscaux ou des finances publiques et sur convocation du Maire, en sa qualité de Président de la commission, ou de l'adjoint délégué (article 345 de l'annexe III du CGI). Cette réunion a lieu à huis clos.

Il convient de mentionner que l'envoi des convocations aux membres de la Commission peut être effectué autrement que par courrier traditionnel, et notamment par voie dématérialisée, à l'adresse électronique du choix de ses membres.

La présence du Président de la commission est indispensable lors de la réunion de la CCID. Les membres de la commission délibèrent en commun, à la majorité des suffrages et la voix du président est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Les délibérations ne sont valables qu'à la condition que cinq membres au moins soient présents (maire et adjoint compris). A contrario, une délibération à laquelle on pris part un nombre de personnes supérieur à celui fixé par la loi serait entachée d'irrégularité. Dès lors que le quorum requis n'est pas atteint, il convient impérativement de demander au Président de suspendre la séance jusqu'à l'arrivée de commissaires en nombre suffisant si

Page 11 sur 32

cela est possible ou, à défaut de convoquer une nouvelle réunion de la commission. L'atteinte du quorum relève de la responsabilité du Président de la commission. Le rôle de la CCID est consultatif. En cas de défaut de réunion de la commission, il est considéré qu'elle refuse de prêter son concours.

En cas de désaccord entre le représentant de l'administration et la commission, ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les éléments d'évaluation sont arrêtés par l'administration fiscale.

En l'absence d'avis de la CCID dans un délai raisonnable, son Président est invité par l'administration à réunir cette commission pour qu'elle rende cet avis. A défaut de réponse, il est passé outre pour la prise de décision (art 15 du décret n°83-1025 concernant les relations entre les administrations et les usagers).

# Article 6 : La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Article L. 1413-1 du CGCT (modifié par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013) : (...) les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un fiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants peuvent créer une commission consultative des services publics locaux dans les mêmes conditions.

Cette commission, présidée par le maire, (...), le président de l'organe délibérant, ou leur représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses trevaux, avec voix consulfative, toute personne dont faudition lui paraît utile.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

1° Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public;

2º Les rapports sur le prix et la qualifé du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L. 2224-5;

3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;

4º Le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de nariannerial

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur ;

1° tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;

Page 12 sur 32

Juin 2016

2º tout projet de création d'une rêgle dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie;

3° tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ; 4° tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service. Le président de la commission consultative des services publics foceux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1" juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précèdente.

Dans les conditions qu'ils fixent, l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant peuvent charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir pour avis la commission des projets

La création de la commission consultative des services publics locaux est obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants. Les travaux de la commission donnent lieu chaque année à l'élaboration d'un rapport qui est transmis au maire et communiqué par celui-ci aux membres de la commission ainsi qu'au conseil municipal. Les rapports remis par les commissions consultatives des services publics locaux ne sauraient en aucun cas lier le conseil municipal. Par délibération n°3d du Conseil Municipal du 18 Janvier 2016, la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Vire Normandie a été constituée. Elle est composée de 12 membres :

- 8 membres du Conseil Municipal de Vire Normandie
- 4 membres représentants des organismes extérieurs.

Etant précisé que les 8 membres du Conseil Municipal pourront faire appel a des suppléants en cas d'absence ou d'empêchement, ceux-ci ont été désignés au nombre de 5.

Cette commission est convoquée et présidée par le Maire de Vire Normandie en sa qualité de d'absence ou la Commission ou par son représentant en cas d'empêchement de ce demier. Président de

L'envoi des convocations aux membres de la Commission de Délégation de Service Public peut être effectué autrement que par courrier traditionnel, et notamment par voie dématérialisée, à l'adresse électronique de leur choix.

# Article 7 : Le Conseil Local de Sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

politique de sécurité et de prévention de la délinquance, dont le Maire est le pivot sur le territoire communal, est coordonnée au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Le CLSPD constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune. Il favorise l'échange d'information entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, définit et met en œuvre des objectifs communs pour la préservation de la tranquillité publique et la prévention de la délinquance. Le CLSPD se réunit en formation plénière au moins une fois par an.

L'instance est présidée par le Maire ou son représentant et comprend de droit :

Page 13 sur 32

Règlement intérieur Juin 2016

- Le Préfet et le Procureur de la République ou leurs représentants,
  - Le Président du Conseil Général ou son représentant,
    - Des représentants des services de l'Etat,
- dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du Des représentant d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment ogement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques.

Le Maire fixe, par arrêté, la composition précise du CLSPD. Peuvent être associées à ses travaux des personnes qualifiées.

La constitution et la composition de ce Conseil ont ainsi été validées par délibération n°3e du Conseil Municipal de Vire Normandie. Le Conseil Local de Sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) est convoqué et présidé par le Maire de Vire Normandie en sa qualité de Président de la Commission ou par son représentant en cas d'absence ou d'empêchement de ce demier. L'envoi des convocations aux membres de la Commission de Délégation de Service Public peut être effectué aufrement que par courrier traditionnel, et notamment par dématérialisée, à l'adresse électronique de leur choix.

### Article 8 : La Commission Générale

Par délibération n°3a du 18 janvier 2016, le Conseil Municipal de Vire Normandie a décidé de créer une Commission Générale. Cette Commission est constituée de l'ensemble des conseillers municipaux siégeant au Conseil Municipal de Vire Normandie.

Elle se réunit ponctuellement pour étudier des dossiers particuliers.

La tenue des réunions de la Commission Générale se fait hors presse et hors public.

Elle est convoquée et présidée par le Maire de Vire Normandie ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce demier par l'un des Adjoints.

La Commission peut entendre des personnes qualifiées extérieures aux membres qui la composent.

L'envoi des convocations aux membres de la Commission Générale peut être effectué autrement que par courrier traditionnel, et notamment par voie dématérialisée, par l'envoi d'un mail à leur adresse éfectronique.

### Article 9 : Les Comités consultatifs

comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des Article L. 2143-2 du CGCT : Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. représentants des associations locales.

Sur proposition du matre, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

La composition et les modalités de fonctionnement des comités consultatifs sont fixées par délibération du conseil municipal.

Chaque comité, présidé par un membre du conseil municipal désigné parmi ses membres, est composé d'élus et de personnalités extérieures à l'assemblée communale et particulièrement qualifiées ou directement concernées par le sujet soumis à l'examen du comité.

Les avis émis par les comités consultatifs ne sauraient en aucun cas lier le conseil municipal.

Règlement intérieur Juin 2016

# CHAPITRE II: Les Réunions du Conseil Municipal

### Article 10 : Périodicité des séances

Article L. 2121-7 du CGCT : Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre

Lors du renouvellement général des conseils municipaux, la première réunion se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été étu au complet. Par dérogation aux dispositions de l'article L.2121-12, dans les communes de 3 500 habitants et plus, la convocation est adressée aux membres du conseil municipal trois jours francs au moins avant celui de cette première réunion.

Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibèrer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 86-15 portant création de la commune nouvelle Vire Normandie, le siège de Vire Normandie est situé à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, 11 rue Deslongrais – 14500 Vire Normandie. Les séances du Conseil Municipal de Vire Normandie se tiennent à l'adresse du siège de la commune.

Article L. 2121-9 du CGCT: Le maire peut réunir le conseil municipal chaque fois qu'il le juge utile. Il est tenu de le convoquer dans un délai maximal de trente jours quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'État dans le département ou par le tiers au moins des membres du conseil municipal en exercice dans les communes de 3 500 habitants et plus et par la majorité des membres du conseil municipal dans les communes de moins de 3 500 habitants. En cas d'urgence, le représentant de l'État dans le département peut abrèger ce délai.

Le principe d'une réunion mensuelle du Conseil Municipal, fixée le dernier lundi de chaque mois, a été retenu. Exception sera faite:
- lors des mois de juillet et août où aucune réunion du Conseil Municipal ne sera

- lors des mois de juillet et août où aucune réunion du Conseil Municip programmée, sauf contrainte exceptionnelle,
  - en cas de jours férié.

### Article 11 : Convocations

Article L. 2121-10 du CGCT -: Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse.

Article L. 2121-12 du CGCT: Dens les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les afraires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal. Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté à la mairie par tout conseiller municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Le délai de convocation est fixé à cinq jours

Page 15 sur 32

Page 16 sur 32

Juin 2016

francs\*. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure. \* Le jour de l'envoi de la convocation et calui de la réunion ne compte pas dans le délai des cinq jours

préconisées dans le décret n°2010-783 du 08 juillet 2010 (article 5 à 8) et la circulaire IOCB La convocation sera conservée dans le registre des délibérations suivant les recommandations 1032174C du 14 décembre 2010.

des convocations aux membres du Conseil Municipal peut être effectué autrement que par La convocation précise la date, l'heure, le lieu ainsi que l'ordre du jour de la réunion. L'envoi courrier traditionnel, et notamment par voie dématérialisée (mail), à l'adresse électronique de leur choix.

### C'est ainsi que :

- Conformément à la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales;
- Vu les articles L2121-10, L2121-13 et L2121-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- accessibles pour assurer leur information sous le contrôle du juge administratif le cas échéant. Dans tous les cas, les modalités de la convocation reposent sur un choix du Vu la réponse du sénat suivante : « *la capacité d'utiliser internet n'étant pas généralisée* dans toutes les communes, pour tous les conseillers municipaux, il parait essentiel de permettre à tous les élus communaux d'être convoqués dans les formes qui leur sont conseiller lui-même ». (QE Sénat 21/05/2009);
- Vu la jurisprudence suivante : « Même si, dans la pratique, le dépôt des convocations dans les casiers des élus en mairie a été admis par les intéressés, cette circonstance ne suffit pas à établir que les conseillers auraient expressément demandé ou accepté que l'envoi des convocations soit fait à une adresse autre que leur domicile personnel » CE, 9 mars 2007, « Cne de Noisy-le-Sec », n° 290687;
- Vu l'information faite aux conseillers municipaux par le Maire lors de la séance du Consell Municipal du 29 février 2016,

municipal de la commune Vire Normandie de bien vouloir se prononcer sur l'envoi par courrier en date du 03 mars 2016, il a été demandé à chacun des membres du conseil de la convocation aux séances du conseil municipal et des documents éventuels qui lui sont annexés. Il leur a également été précisé : électronique, à leur adresse mail,

- Qu'un accusé de réception et de lecture du mail sera demandé lors de l'envoi par voie électronique;
- Que si un problème matériel empêchaît l'envoi de la convocation aux conseillers par mail, celle-ci le serait par voie postale;
- Que si l'un des conselllers changeait d'adresse postale, de numéro de téléphone ou d'adresse mail, il lui appartiendrait d'en informer sans délai, le secrétariat général de la Commune Vire Normandie;
- Que la Mairie déléguée de la commune déléguée dont ils sont issus sera destinataire, en copie, du mail de convocation au Conseil Municipal de Vire Normandie qui sera adressé à chacun des conseillers municipaux.

S e Un conseiller souhaitant modifier au cours de son mandat, le mode d'envoi convocation devra en avertir par écrit les services de Vire Normandie. Page 17 sur 32

Règlement intérieur

ll est précisé qu'afin de participer à la réduction de la consommation de papier, il a été que chacun des conseillers devrait se munir, pour les séances de Conseil, de tous les décidé par l'ensemble des conseillers présents lors du Conseil Municipal du 1ºr février 2016, documents qu'il aura reçus accompagnant la convocation (notes et documents annexes).

Au regard des innovations technologiques, de nouvelles decisions pourront être prises, au cours du mandat, concernant le mode d'envoi des convocations et des pieces qui y sont jointes.

### Article 12 : Ordre du lour

Le Maire fixe l'ordre du jour.

L'ordre du jour est porté à la connaissance du public. Il est ainsi affiché au siège de Vire Normandie et transmis aux mairies déléguées des communes déléguées pour affichage et à la presse locale pour publication.

### Article 13 : Accès aux dossiers

Article L. 2121-13 du CGCT: Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération Article L. 2121-13-1 du CGCT: La commune assure la diffusion de l'information auprès de

ses membres étus par les moyens matériels qu'il juge les plus appropriés. Afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences, la commune peut, dans les conditions définies par son assemblée délibérante, mettre à la disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques et de télécommunications nécessaires. Article L. 2121-12 alinéa 2 du CGCI: Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté à la mairie par tout conseiller municipal dans les conditions fixées

par le règlement intérieur. Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

documents mentionnés au premier alinéa, qui peut être obtenue aussi bien du maire que des communication sur place et de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du conseil municipaux. Chacun peut les publier sous sa responsabilité. La communication des Article L. 2121-26 du CGCT: Toute personne physique ou morale a le droit de demander commune et des arrêtés services déconcentrés de l'État, intervient dans les conditions prévues par l'article 4 de la loi de la comptes qes ě des budgets n°78-753 du 17 juillet 1978. municipal,

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des

Suite à la réception de la convocation à la séance du Conseil Municipal, les conseillers peuvent consulter les dossiers soumis à délibération au siège de Vire Normandie et dans les mairies annexes de chaque commune déléguée, aux jours et heures municipaux ouvrables. Afin d'organiser au mieux cette consultation, les conseillers devront préalablement en informer écrit, par téléphone ou par mail les services administratifs de Vire Normandie ou des Toute question, demande d'information complémentaire ou intervention d'un membre du conseil municipal auprès de l'administration communale, devra se faire sous couvert du maire ou de l'adjoint en charge du dossier, sous réserve de l'application de l'article L.2121-12 alinéa 2 ci-dessus.

Page 18 sur 32

En référence à l'article 2121-26 du CGCT, susvisé, toute personne physique ou morale qui demandera: « copie totale ou partielle des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés » devra le faire auprès des services de

Vire Normandie aux jours et horaires d'ouverture. Conformément aux dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 1° octobre 2001 relatifs aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif, cette personne physique ou morale devra s'acquitter des frais de reproduction des documents, suivant les tarifs fixés par l'autorité administrative qui assure la délivrance de la copie et selon les modalités de calcul définies à l'article 2 du décret n°2001-493 du 6 juin 2001 relatif aux modalités de communication des documents administratifs.

Lesdits documents ne pourront être délivrés que par les agents qui, par arrêté, ont été nommés régisseurs.

### Article 14 : Questions orales

3 500 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. A défaut de règlement intérieur, celles-ci sont Article L. 2121-19 du CGCT:Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de fixées par une délibération du conseil municipal.

Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général

Les questions orales sont traitées à la fin de chaque séance en questions diverses ; la durée consacrée à cette partie pourra être limitée à 30 minutes au total.

귱 Le texte des questions est adressé au maire 48 heures au moins avant une séance Conseil Municipal et fait l'objet d'un accusé de réception. Si l'objet des questions orales le justifie, le maire peut décider de les transmettre pour examen aux commissions thématiques concernées. Dans ce cas, le conseiller demandeur en sera informé par écrit.

Sinon le maire ou l'adjoint en charge du dossier répondra aux questions posées oralement par les conseillers municipaux lors de la séance de Conseil Municipal.

questions déposées après l'expiration du délai susvisé sont traitées à la séance ultérieure la plus proche. NB : à titre d'information, le tribunal administratif de Versailles, dans une décision du 24 septembre 2009, a jugé injustifié un délai de 72 heures pour donner en amont, au maire, le texte des questions (TA Versailles n°0811785).

Cette décision a été confirmée en appel (CAA Versailles, req n°09VE03950).

### Article 15 : Questions écrites

Chaque membre du conseil municipal peut adresser au Maire des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant la commune ou l'action municipale.

Règlement intérieur Juin 2016

# CHAPITRE III : Tenue des séances du Conseil Municipal

### Article 16 : Présidence

Article L. 2121-14 du CGCT : Le conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace.

Dans les séances ou le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit

Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote. Article L2122-17 du CGCT : En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le Conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau. Article L. 2122-8 du CGCT : La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal. Pour toute élection du maire ou des adjoints, les membres du conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé. cette convocation, il est procédé aux élections qui peuvent être nécessaires pour compléter le conseil municipal. Avant

municipal procède néanmoins à l'élection du maire et des adjoints, à moins qu'il n'ait perdu le après les élections complémentaires, de nouvelles vacances se produisent, le conseil tiers de ses membres. ò

procédé dans le délai d'un mois à dater de la dernière vacance. Toutefois, quand il y a lieu à l'élection d'un seul adjoint, le conseil municipal peut décider, sur la proposition du maire, qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables, sauf dans le cas où le conseil En ce demier cas, il y a lieu de recourir à de nouvelles élections complémentaires. Il y est nunicipal a perdu le tiers de son effectif légal.

The second secon produira, juge curiginitement avec le secretaire de seance les épreuves des votes, en produime les résultats, prononce la suspension et la clôture des séances après épuisement de produite des résultats, prononce la suspension et la clôture des séances après épuisement de Le Président procède à l'ouverture des séances, vérifie le quorum, dirige les débats, accorde la scrutins, juge conjointement avec le secrétaire de séance les épreuves des votes, interruptions de séance, met aux voix les propositions et les délibérations, 'ordre du jour.

### Article 17: Quorum

Article L. 2121-17 du CGCT : Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervaile. Il délibère alors valablement sans condition de

quorum doit être atteint à l'ouverture de la séance mais aussi lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération. Ainsi, si un conseiller municipal s'absente pendant la séance, cette demière ne peut se poursuivre que si le quorum reste atteint malgré

Si le quorum n'est pas atteint à l'occasion de l'examen d'un point de l'ordre du jour soumis à délibération, le Maire lève la séance et renvoie la suite des affaires à une date ultérieure. Les pouvoirs donnés par les conseillers absents n'entrent pas en compte dans le calcul du

La tenue de la séance étant conditionnée au quorum, il convient que, suite à la réception de leur convocation et pour chaque séance de conseil municipal, les conseillers municipaux puissent informer le secrétariat général de Vire Normandie de leur présence.

### Article 18 : Mandats

municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf Article L. 2121-20 du CGCT : *Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut* cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller consécutives.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante De façon formelle, le pouvoir devra être complété de manière manuscrite par le conseiller et devra mentionner les informations suivantes

Le nom du conseiller donnant pouvoir

- Le nom du porteur du pouvoi

  - La date de la séance du Conseil
- La date et la signature du conseiller donnant pouvoir

Le mandataire remet la délégation de vote ou mandat au président de séance en début de séance. La délégation de vote peut être établie au cours d'une séance à laquelle participe un conseiller obligé de se retirer avant la fin de la séance. Dans ce cas, afin d'éviter toute contestation sur leur participation au vote, les conseillers municipaux qui se retirent de la salle des délibérations doivent faire connaître au maire leur intention ou leur souhait de se faire représenter.

Les pouvoirs sont consignés et annexés au procès verbal de séance.

### Article 19 : Secrétarlat de séance

Article L. 2121-15 du CGCT : Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal

nomme un ou plusie**urs d**e ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Le secrétaire de séance, qui est un(e) élu(e), assiste le Maire pour la vérification du quorum et de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance. Selle

Les auxiliaires de séance ne prennent la parole que sur invitation expresse du Maire restent tenus à l'obligation de réserve. Page 21 sur 32

Juin 2016 Règlement intérieur

### Article 20 : Accès et tenue du public

Article L. 2121-18 alinéa 1ºr du CGCT : Les séances des conseils municipaux sont onpliques. Aucune personne autre que les membres du conseil municipal ou de l'administration municipale ne peut pénêtrer dans l'enceinte du conseil sans y avoir été autorisé ou invité par le Président de séance. Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

Jn emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse.

## Article 21 : Enregistrement des débats

88 Article L. 2121-18 alinéa 3 du CGCT : Sans préjudice des pouvoirs que le Maire tient 2121-16, ces séances peuvent être retransmises par communication audiovisuelle.

Les séances du Conseil Municipal de Vire Normandie sont enregistrées sur une bande son afin d'aider les services administratifs à la rédaction du procès-verbal de séance.

### Article 22 : Séance à huis clos

Aticle L. 2121-18 alinéa 2 du CGCT : Néanmoins, sur la demande de trols membres ou du Maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

-a décision de tenir une séance à huis clos est prise par un vote public du conseil municipal.

Lorsqu'il est décidé que le conseil municipal se réunisse à huis clos, le public ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer

### Article 23 : Police de l'Assemblés

Article L. 2121-16 du CGCT : Le Maire a seul la police de l'assemblée.

Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.

En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès-verbal et le procureur de la République ən əst immédiatement saisi. En cas de crime ou de délit (propos injurieux ou diffamatoires ...), le Maire en dresse procèsverbal et en saisit immédiatement le procureur de la République.

Il appartient au Maire ou à celui qui le remplace de faire observer le présent règlement.

Page 22 sur 32

# CHAPITRE IV : Débats et votes des délibérations

## Article 24 : Déroulement de la séance

ci est atteint. Il fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et prend note des excusés, cite les pouvoirs reçus, constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-Le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à la lecture du nom des conseillers s'étant rectifications éventuelles

Il appelle à la nomination d'un secrétaire de séance

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour; seules celles-ci peuvent faire l'objet

Il peut aussi soumettre au conseil municipal des « questions diverses », qui ne revêtent pas une importance capitale. Si toutefois l'une de ces questions doit faire l'objet d'une délibération, elle devra en tant que telle être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil Il soumet à l'approbation du conseil municipal les points urgents (au nombre de 2 maximum) qui ne revêtent pas une importance capitale et qu'il propose d'ajouter à l'examen du conseil municipal du jour. Il rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités

Il accorde immédiatement la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour.

Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du Maire lui-même ou de Chaque affaire fait l'objet d'un résumé sommaire par les rapporteurs désignés par le Maire. l'Adjoint compétent

### Article 25 : Délibérations

Article L. 2121-29 du CGCT : Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la

Il donne son avis toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements, ou qu'il est demandé par le représentant de l'Étet dans le département.

Lorsque le conseil municipal, régulièrement requis et convoqué, refuse ou néglige de donner avis, il peut être passé outre.

Le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Article L. 2121-23 du CGCT: Les délibérations sont inscrites par ordre de date.

Elles sont signées par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer.

Article L.2131-1 du CGCT : Les actes pris par les autorités communales sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. Pour les décisions individuelles, cette transmission intervient dans un délai de quinze jours à compter de leur signature. Page 23 sur 32

Page 24 sur 32

Règlement intérieur Juin 2016

Cette transmission peut s'effectuer par voie électronique, selon les modalités fixées par décret en Conseil d'Etat.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de ces actes.

délégué dans l'arrondissement peut être apportée par tout moyen. L'accusé de récaption, qui est immédiatement délivré, peut être utilisé à cet effet mais n'est pas une condition du caractère La preuve de la réception des actes par le représentant de l'Etat dans le département ou don executoire des actes.

Article 12131-11 du CGCT : Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.

(cf. précisions apportées sur ce sujet dans l'annexe du présent règlement)

La commune Vire Normandie a seule la qualité de collectivité territoriale. Le Consel Municipal est l'assemblée délibérante chargée de régler, par ses délibérations, les affaires de

attributions des conseils des communes déléguées sont précisées par renvoi aux articles L2511-9 et L2511-10-1 à L2511-24 relatif au conseil d'arrondissement de la Loi Paris Lyon Les huit communes déléguées de Vire Normandie sont dotées d'un Conseil Communal. Les Marseille.

Les conseils des communes déléguées donnent un avis pour tous les projets relatifs aux affaires des communes déléguées conformément aux états spéciaux annexés au budget de Vire Normandie. Ces états spéciaux retracent les dotations de gestion locale et d'animation locale et la dotation d'investissement.

Chacune des communes déléguées transmet au service de Vire Normandie , en charge des assemblées, les projets de délibération avec les avis émis par le conseil communal. Les délibérations prises par le Conseil Municipal de Vire Normandie mentionneront la date de la séance, le lieu de réunion, la date de convocation et l'objet. Elles mentionneront également :

- Les noms et le nombre des conseillers présents
- Les noms et le nombre des conseillers excusés
- Les noms et le nombre des conseillers ayant donné pouvoir
- Les noms et le nombre des conseillers absents.

Les délibérations du Conseil Municipal seront signées par le Maire de Vire Normandie et transmises au représentant de l'État dans le département suivant les modalités prévue par l'article L2131-1 du CGCT.

délibérations du Conseil Municipal seront transmises aux communes déléguées pour consultation éventuelle du public. Les

Les délibérations seront conservées au sein d'un registre suivant les recommandations préconisées dans le décret n°2010-783 du 08 juillet 2010 (article 5 à 8) et la circulaire IOCB 1032174C du 14 décembre 2010.

Article 26 : <u>Débats ordinaires</u>

La parole est accordée par le Maire aux membres du conseil municipal qui la demandent.

Les membres du conseil municipal prennent la parole dans l'ordre chronologique de leur demande. Lorsqu'un membre du conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Maire qui peut alors faire, le cas échéant, application des dispositions prévues à l'article 23.

Sous peine d'un rappel à l'ordre, aucune intervention n'est possible pendant le vote d'une affaire soumise à délibération.

## Article 27 : Débat d'orientation budgétaire

Article L. 2312-1 du CGCT (modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 93) : Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le consell municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Le débat d'orientation budgétaire aura lieu chaque année dans les deux mois précédant le vote du Budget, lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour. Il donnera lieu à délibération et sera enregistré au procès-verbal de séance.

Toute convocation est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement. Le rapport est transmis aux conseillers avec la convocation à la séance du conseil municipal. Il est accompagné des annexes aux documents budgétaires prévus par les lois et règlements en vigueur.

### Article 28 : Suspension de séance

La suspension de séance est décidée par le Président de séance. Le Président peut mettre aux voix toute demande émanant d'un conseiller.

Il revient au Président de fixer la durée des suspensions de séance.

### Article 29 : Amendements

Les amendements peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au conseil municipal.

Ils doivent être présentés par écrit au Maire.

Le conseil municipal décide si ces amendements sont mis en délibération, rejetés ou renvoyés à la commission compétente.

Page 25 sur 32

Page 26 sur 32

Réglement intérieur Juin 2016

### Article 30 : Référendum local

Article L.O. 1112-1 du CGCT : L'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale peut soumettre à référendum local tout projet de délibération tendant à régler une affaire de la combétence de cafte collectivité.

Article L.O. 1112-2 du CGCT : L'exécutif d'une collectivité territoriale peut seul proposer à l'assemblée délibérante de cette collectivité de soumettre à référendum local tout projet d'acte relevant des attributions qu'il exerce au nom de la collectivité, à l'exception des projets d'acte individuel

Article L.O. 1112-3 alinéa 1 du CGCT: Dans les cas prévus aux articles LO 1112-1 et LO 1112-2. l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale, par une même délibération, détermine les modalités d'organisation du référendum local, fixe le jour du scrutin, qui ne peut intervenir moins de deux mois après la transmission de la délibération au représentant de l'Etat, convoque les électeurs et précise le projet d'acte ou de délibération soumis à l'approbation des électeurs.

L'exécutif de la collectivité territoriale transmet au représentant de l'Etat dans un délal maximum de huit jours la délibération prise en application de l'alinéa précédent.

Le représentant de l'Etat dispose d'un délai de dix jours à compter de la réception de la délibération pour la déférer au tribunal administratif s'il l'estimo illégale. Il peut assortir son recours d'une demande de suspension.

Le président du tribunal administratif ou le magistrat délégué par lui statue dans un délai d'un mois, en premier et demier ressort, sur la demande de suspension. Il est fait droit à cette demande si l'un des moyens invoqués paraît, en l'état de l'instruction, propre à créer un doute sérieux quant à la légalité de l'acte attaqué ou du projet de délibération ou d'acte soumis à référendum.

Lorsque la délibération organisant le référendum local ou le projet de délibération ou d'acte soumis à référendum est de nature à compromettre l'exercice d'une liberté publique ou individuelle, le président du tribunal administratif ou le magistrat délégué par lui en prononce la suspension dans les quarante-huit heures.

## Article 31 : Consultation des électeurs

Article L. 1112-15 du CGCI: Les électeurs d'une collectivité territoriale peuvent être consultés sur les décisions que les autorités de cette collectivité envisagent de prendre pour régler les affaires relevant de la compétence de celle-ci. La consultation peut être limitée aux électeurs d'une partie du territoire du ressort de la collectivité, pour les affaires intéressant spécialement cette partie de la collectivité.

Article L. 1112-16 du CGCT: Dans une commune, un cinquième des électeurs inscrits sur les listes électorales et, dans las autres collectivités territorieles, un dixième des électeurs, peuvent demander è ce que soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de la collectivité l'organisation d'une consultation sur toute affaire relavant de la décision de cette assemblée.

Dans l'année, un électeur ne peut signer qu'une seule demande tendant à l'organisation d'une consultation par une même collectivité territoriale.

Le ou les organisateurs d'une demande de consultation dans une collectivité territoriale autre que la commune sont tenus de communiquer à l'organe exécutif de cette collectivité une copie des listes électorales des communes où sont inscrits les auteurs de la demande.

décision d'organiser la consultation appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité itoriale Article L., 1112-17 allinea 1° du CGCT: L'assemblée délibérante de la collectivité territoriale arrête le principe et les modalités d'organisation de la consultation. Sa délibération indique expressément que cette consultation n'est qu'une demande d'avis. Elle fixe le jour du scrutin et convoque les électeurs. Elle est transmise deux mois au moins avant la date du scrutin au représentant de l'Etat (...).

### Article 32 : Votes

Article L. 2121-20 du CGCT: (...) Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante. Article L. 2121-21 du CGCT : Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Il est voté au scrutin secret :

Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame;

Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Les bulletins ou votes nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

Le conseil municipal vote de l'une des trois manières suivantes :

- à main levée,
- au scrutin public par appel nominal,
  - au scrutin secret.

Le mode de votation ordinaire est le vote à main levée. Il est constaté par le Président et le secrétaire qui comptent le nombre de votants pour et le nombre de votants contre.

Le vote du compte administratif (cf. article L., 1612-12 du CGCT) présenté annuellement par le Président doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

## Article 33 : Clôture de toute discussion

Les membres du Conseil Municipal prennent la parole dans l'ordre déterminé par le Président de séance.

Il appartient au Président de séance seul de mettre fin aux débats.

Page 27 sur 32

Règlement intérieur Juin 2016

# CHAPITRE V : Comptes rendus des débats et des décisions

### Article 34 : Procès-verbaux

Les séances publiques du conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de séance retraçant les débats.

A compter de septembre 2016, les procès-verbaux ne retraceront plus l'intégralité des interventions des conseillers municipaux mais prendront une forme plus synthétique en ne retraçant uniquement que les questions des conseillers et les réponses qui sont apportées à ces questions.

Le procès-verbal consignera les votes intervenues sur chacune des délibérations ainsi que le nom des votants et le sens de leur vote en cas de vote contre ou d'abstention (cf. article L2121-21 du CGCT).

Une fois établi, ce procès-verbal sera communiqué aux membres du Conseil Municipal.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. A ce tifre, dans la mesure du possible, les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal de Vire Normandie seront envoyés avec la convocation de la séance suivante.

Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Les procès-verbaux seront conservés dans le même registre que celui des délibérations, et dans les mêmes formes.

### Article 35 : Comptes rendus

Article L. 2121-25 du CGCT: Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune, prografil existe.

Réponse du Ministère de l'intérieur à la question écrite n°01623 de M. Jean-Louis MASSON (Moselle—NI), publiée dans le Journal Officiel du Sénat du 31 octobre 2013 : (...) Le compte rendu de la séence est, en application de l'article L.2121-25 du CGCT, affiché sous huit jours. Il appartent au maire de préparer ce compte rendu et il a la responsabilité de faire procéede à son affichage porte de la maire. Ce compte rendu plus succinct retrace les décisions prise par le conseil municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats. Les noms des conseillers ayant pris part aux délibérations peuvent être mentionnés, afin de vérifier le respect des dispositions de l'article L.2131-11 du CGCT visant à interdire la participation aux délibérations des conseillers personnellement intéressés à l'arfaire qui en fait l'objet. Principalement destiné à informer le public des décisions prises par le conseil municipal, cet affichage constitué une formalité de publicité, nécessaire au décienchement des délibérations.(...)

Page 28 sur 32

Le compte-rendu regroupe l'ensemble des délibérations et mentionne le résultat du vote du Conseil Municipal pour chacune d'entre elles.

Le compte rendu est affiché au public, sous huit jours, et pendant un mois, dans les vitrines d'affichage à l'Hôtel de Ville de Ville de Vire Normandie et il est transmis aux mairies des communes déléguées pour affichage au public.

Il sera mis en ligne sur le site internet de Vire Normandie.

Le compte rendu est tenu à la disposition des conseillers municipaux, de la presse et du

Juin 2016 Règlement intérieur

# **CHAPITRE VI: Dispositions diverses**

## Article 36 : Bulletin d'information générale

Article L. 2121-27-1 du CGCT: Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur. Cette disposition ne rend pas obligatoire l'organisation d'une information générale sur l'activité de la collectivité locale ; elle ne s'applique que lorsque celle-ci existe.

Aussi, dès lors que la commune diffuse un bulletin d'information générale, il doit être satisfait à cette obligation. Les publications visées peuvent se présenter sur papier ou sur support numérique, tels que les sites internet.

# Article 37 : Correspondance avec les élus de Vire Normandie

sont transmises par les services de la commune Vire Normandie, lui soit envoyées à une adresse postale autre que celle de sa résidence « principale » ou à une autre adresse mail que celle déjà enregistrée par les services, il devra en informer par écrit les services de la Si un conseiller souhaite, pour une raison particulière, que les diverses correspondances qui lui Commune de Vire Normandie à l'adresse suivante

HOTEL DE VILLE DE VIRE NORMANDIE A l'attention de Monsieur le Maire 14500 VIRE NORMANDIE 11. Rue Deslonarais

ou par mail à l'adresse suivante : secretariat, general@virenormandie.fr

Par allieurs, si un conseiller change d'adresse postale ou d'adresse mail au cours de son mandat, il lul appartiendra d'en informer sans délai, les services de Vire Normandle aux adresses postale et mail susvisées.

### Article 38 : Conseillers Techniques

Le Conseil Municipal à la faculté de désigner, un ou plusieurs Conseillers Techniques, choisis en raison de leurs compétences. Ces Conseillers Techniques peuvent assister aux réunions des Commissions et du Conseil Municipal sans prendre part aux délibérations.

### Article 39 : Délégation et vacance

Afin de permettre un fonctionnement plus souple et de prendre un certain nombre de décisions plus rapidement, le conseil municipal peut déléguer au Maire tout ou partie de 귱 L.2122-22 l'article qe vertu ē fixées compétences

Page 29 sur 32

Page 30 sur 32

Juin 2016

Par délibération n°4 du 11 janvier 2016, le Conseil Municipal a ainsi délégué certaines de ces compétences au Maire de Vire Normandie.

par un Adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, Article L2122-17 du CGCT : En cas d'absence, de suspension, de révocation ou désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau. Article 12122-18 du CGCT : Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal Le membre du conseil municipal ayant démissionné de la fonction de maire en application des articles LO 141 du code électoral, L. 3122-3 ou L. 4133-3 du présent code ne peut recevoir de délégation jusqu'au terme de son mandat de conseiller municipal ou jusqu'à la cessation du mandat ou de la fonction l'ayant placé en situation d'incompatibilité. Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. Un adjoint, privé de délégation par le Maire et non maintenu dans ses fonctions de d'Adjoint (officiel d'état civil et officier de police judiciaire) par le conseil municipal, redevient simple conseiller municipal. Le Conseil Municipal peut décider que l'Adjoint nouvellement élu occupera la même place que son prédécesseur dans l'ordre du tableau. Article L2122-19 du CGCT: Le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature :

- 1° Au directeur général des services et au directeur général adjoint des services de mairie ;
- 2° Au directeur général et au directeur des services techniques;
- 3° Aux responsables de services communaux.

# Article 40 : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste Article L. 2121-33 du CGCT : Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.

L'élection d'un Maire n'entraîne pas, pour le Conseil Municipal, l'obligation de procéder à une nouvelle désignation des délégués dans les organismes extérieurs.

## Article 41 : Modification du règlement

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du Maire ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée.

## Article 42 : Application du règlement

Le présent règlement est applicable dès son adoption par le Conseil Municipal, il devra être adopté à chaque renouvellement du Conseil Municipal dans les six mois qui suivent son installation. Page 31 sur 32

Règlement intérieur Juin 2016

## La prévention des conflits d'intérêts

où elles peuvent impacter le fonctionnement du conseil municipal, il paraît utile de les Ces dispositions n'ont pas à figurer dans le règiement intérieur mais dans la mesure faire figurer en annexe de ce document.

Constitue un conflit d'intérêt toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraitre influencer l'exercice ndépendant, impartial et objectif d'une fonction.

Ceci peut conduire les élus concernés à ne pas intervenir sur un sujet et à ne pas siéger au conseil municipal lorsque ce sujet est évoqué.

2° Sous réserve des exceptions prévues au deuxième alinéa de l'article 432-12 du code pénal\*, les personnes titulaires de fonctions exécutives locales sont suppléées par leur oi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, extrait de l'article 2 :« Lorsqu'ils estiment se trouver dans une telle situation :[...] délégataire, auquel elles s'abstiennent d'adresser des instructions ».

907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique apporte des précisions Le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013sur la procédure à suivre. S'agissant des titulaires de fonctions électives locales, le décret distingue selon que l'intéressé est à la tête de l'exécutif local ou qu'il a reçu délégation d'attributions :

- attributions et désigne la personne qui la supplée pour le traitement de l'affaire (exemple: le maire ou le président de l'EPCI désignera un adjoint ou un vicedans le premier cas, la personne en cause, qu'elle agisse en vertu de ses pouvoirs propres ou par délégation de l'organe délibérant, prend un arrêté par lequel elle précise les procédures dans lesquelles elle entend s'abstenir de faire usage de ses président):
- ses compétences ; un arrêté du délégant détermine les questions pour lesquelles la personne intéressée doit s'abstenir d'exercer lesdites compétences (exemple : un adjoint ou un vice-président d'EPCI, en situation de conflits d'intérêts, devra en informer le maire ou le président de l'EPCI qui prendra un arrêté précisant les dans le second cas, la personne informe le délégant, par écrit, de la situation de conflits d'intérêts et des questions sur lesquelles elle estime ne pas devoir exercer domaines « interdits »).

\*Rappelons que l'article 432-12 du code pénal permet aux élus, dans les communes de 3500 habitants au plus, de traiter avec la commune dans la limite d'un montant annuel de 16 000€, d'acquérir un terrain pour leur habitation, de conclure des baux pour leur logement et d'acquérir un bien pour la création ou le développement de leur activité professionnelle. Dans tous cas cas, le maire, l'adjoint ou le conseiller municipal intéressé doit s'abstenir de participer à la délibération du conseil municipal relative à la conclusion ou à l'approbation du contrat et le conseil municipal ne peut pas décider de se réunir à huis clos.

Page 32 sur 32



### REPUBLIQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### Objet:

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Services Publics Locaux
Rapports d'Activités/rapports sur les
prix et la qualité du service public
eau et assainissement

### Monsieur Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues.

La Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (article L 1413-1 du Code Général des Collectivités territoriales) a prévu la création dans les communes de plus de 10000 habitants d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission a pour objet de faciliter la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- les rapports d'activités que doivent remettre les délégataires de service public, tous les ans. Ces rapports retracent les opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service.
- les rapports sur les prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères.
- un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Les synthèses des rapports annuels d'exploitation et des rapports sur le prix et la qualité du service public sont jointes à la présente délibération. Les rapports complets sont consultables sur clé USB dans chaque mairie déléguée.

Pour la commune déléguée de Vire, ils sont consultables au secrétariat général basé à l'hôtel de ville.

La consultation des 5 rapports, chacun de 40 pages environ, permet de limiter la consommation de papier et le coût des envois postaux

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 7 Juin 2016.

### I. Le rapport d'activités de la distribution d'énergie calorifique délégué à la société VIRIA.

Conformément à l'article L 1411-3 du CGCT, le délégataire a remis un rapport d'exploitation pour l'exercice 2015.

- La convention de délégation de service public avec la société VIRIA a été conclue en octobre 2006, pour une durée de 24 ans, soit en vigueur jusqu'en septembre 2030.
- Un audit du rapport d'exploitation de l'exercice 2014 a été réalisé par le cabinet d'étude Kalice.

- Les modalités de révision de prix prévues tous les 5 ans sont fixées par application de formules par poste de charges représentatives du coût de la prestation. Les postes de charges comprennent le prix d'achat du bois et d'appoint de gaz, l'achat de l'électricité en chaufferie, les dépenses d'entretien courant / les dépenses d'eau et de téléphone/les impôts et taxes, les dépenses de gros entretien ou provision annuelle. Les prix de revient de l'exploitation sont comparés au prix de vente de l'énergie.
- L'avenant 5 au contrat de concession a été signé en décembre 2015. Cet avenant porte sur la révision du tarif adoptée par le conseil municipal de la commune historique de Vire le 14 décembre 2015.
- A la lecture du rapport d'exploitation 2015 et des échanges suite à la présentation, la commission consultative n'a pas formulé d'observation particulière. La qualité de l'entretien et de la maintenance préventive ont été soulignées ainsi que le prix de revient de cette énergie comparativement au gaz. Le consommateur le plus important du réseau de chaleur urbain estime le coût annuel de ce type de chauffage pour un appartement type T3 à 730,92€ contre 835,63€ pour un appartement T3 chauffé au gaz.
- La synthèse du rapport d'exploitation figure en annexe 1.

### II. Le rapport d'activités 2015 du réseau de transport urbain AMIBUS délégué à la société Voyages Robert.

Conformément à l'article L 1411-3 du CGCT, le délégataire a remis un rapport d'exploitation pour l'exercice 2015.

- La convention de délégation de service public avec la société Voyages Robert a été conclue pour une durée de 6 ans à compter du 5 Juillet 2013 soit en vigueur jusqu'au 4 Juillet 2019.
- Les modalités de révision de prix sont prévues aux dates du 1<sup>er</sup> septembre, du 1<sup>er</sup> Janvier et du 1<sup>er</sup> avril de chaque année par application de la formule de variation de prix représentative du coût de la prestation. La formule prend en compte les différents éléments du coût de la prestation sur la base des indices de prix du gazole, des salaires transports terrestres et transport par conduite, de l'offre intérieure des produits industriels, de l'entretien et de la réparation et des prix à la consommation.
- L'avenant 2 de l'offre de transport a été signé le 16 Juillet 2015 et prote sur la desserte d'un nouvel arrêt « Neuville bourg » de la ligne 1, la mise en place d'une navette le matin au départ de la résidence des Sablons à destination de l'antenne de l'IUT et la production par le délégataire de 3 rapports périodiques (au lieu de 4 rapports trimestriels).
- A la lecture du rapport d'exploitation 2015 et des échanges suite à la présentation, la commission consultative n'a pas formulé d'observation particulière.
- La synthèse du rapport d'exploitation figure en annexe 2.

### III. Le rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) d'Assainissement Non collectif, exercice 2015

Conformément à l'article L1413-1 du CGCT, l'opérateur public (ex-SIAEPA de la Haute-Vire) a remis son rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

- Une convention de mise à disposition a été signée entre l'ex.SIAEPA et l'ex. Communauté de communes de Vire le 17 décembre 2013 pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 avec reconduction expresse possible 3 fois pour la même durée.
- Les modalités de révision des prix sont prévues au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année par application d'une formule prenant en compte l'indice d'ingénierie. Le prix est indexé sur l'indice d'ingénierie.
- A la lecture du RPQS et des échanges suite à la présentation, la commission consultative n'a pas formulé d'observation particulière.
- La synthèse du rapport d'exploitation figure en annexe 3.

### IV. Le service de l'eau potable et de l'assainissement collectif :

- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau de l'opérateur privé délégataire.
- Rapports sur le prix et la qualité du service eau potable, assainissement collectif, exercice 2015 de l'opérateur public

IV. a Conformément à L 1413-1 du CGCT, le délégataire, l'opérateur privé délégataire SAUR, a remis le RPQS relatif aux communes de l'ancien SIAEP de la Haute Vire. Ce rapport comprend les indicateurs de performance définis par le décret n° 2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007.

La convention de délégation de service public avec le groupe SAUR a été signée le 1<sup>er</sup> Janvier 2008 pour une durée de 12 ans soit en vigueur jusqu'au 31/12/2019.

A la lecture du RPQS et des échanges suite à la présentation, la commission consultative n'a pas formulé d'observation particulière.

Les indicateurs descriptifs des services et les indicateurs de performance figurent en annexe 4.

IV. b Conformément à L 1413-1 du CGCT, l'opérateur public (ex. Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Haute Vire jusqu'au 31 décembre 2015/ EPIC service eau et EPIC service assainissement à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016) a remis les Rapports sur le prix et la qualité du service public eau potable et du service public assainissement collectif, exercice 2015.

### IV b 1 Le service public d'eau potable

La révision annuelle des tarifs est à l'initiative du conseil syndical. Cette révision prend en compte les investissements prévus dans le cadre du Plan Pluriannuel des Investissements. Le lissage des prix sur l'ensemble du territoire amorcé en 2014 et étalé sur 5 ans.

A la lecture du RPQS et des échanges suite à la présentation, la commission consultative n'a pas d'observation particulière.

Les indicateurs descriptifs des services et les indicateurs de performance figurent en annexe IV b1.

### IV b 2 Le service public d'assainissement collectif

La révision annuelle des tarifs est à l'initiative du conseil syndical. Cette révision prend en compte les investissements prévus dans le cadre du Plan Pluriannuel des Investissements.

A la lecture du RPQS et des échanges suite à la présentation, la commission consultative n'a pas d'observation particulière.

Les indicateurs descriptifs des services et les indicateurs de performance figurent en annexe IV b2.

### Suivant la présentation faite au Bureau Municipal, et après en avoir délibéré à l'unanimité, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le rapport d'exploitation de la distribution d'énergie calorifique délégué à la société
   VIRIA, exercice 2015
- D'approuver le rapport d'exploitation du réseau de transport AMIBUS délégué à la société Voyages Robert, exercice 2015
- D'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif, exercice 2015
- De prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, exercice 2015

- De prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau, exercice 2015
- De prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau délégué à la société SAUR, exercice 2015. »

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE.

Marc ANDREU SABATER



Le Maire informe que le présent actè peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN delai de deux mois à com r de sa notification ou de sa publicación

Le Maire soussigné ATTESTE que Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le : 0 7 JUIL. 2016 publié-notifié le :

0 7 JUIL, 2016 A VIRE le:

0 8\_JUIL: 2016

Le Maire



### REPUBLIQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

### Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			$\boxtimes$	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X		ĺ	
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN	-		X	

П	Monsieur Guv VELANY		X	
- 1 '	Worldcar Ody VED (14)	1		- 1

### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	×			
Monsieur Serge BOUVET	×			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	×			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE	ŀ		X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

### Commune déléguée de Vaudry

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	1		X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			_
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			_

### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	×			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	×			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	×			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			21-12-12
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	×			
Madame Catherine GODBARGE	×			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	×			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	×			-
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	<u> </u>
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	区			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	

### Objet: RAPPORT ANNUEL DE LA CHAUFFERIE BOIS DE VIRE NORMANDIE

### Rappel du contexte

La délégation de service public avec la Viroise des Combustibles allant de Octobre 2006 à septembre 2030 date maintenant de 9 années de chauffe, ce qui nous permet une analyse de plus en plus précise.

Les discussions engagées entre Viria (la Viroise des Combustibles) et la ville de Vire depuis l'été 2014, ont abouti le 23 décembre 2015 à la signature d'un avenant (voir délibération du 14/12/2015) pour l'augmentation du tarif.

Pour mémo la ville a mené ces négociations en pure transparence en informant régulièrement Calvados Habitat le principal consommateur.

Du fait de l'entrée en vigueur d'un avenant au contrat de concession au 01/01/2016, ce rapport va porter sur une période de 16 mois au lieu de 12.

En effet, certaines formules d'indexation, certains tarifs et la modification du taux de couverture vont changer. C'est pourquoi pour faciliter la gestion et le suivi, les exercices suivants s'étendront du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### Principales données techniques de la saison

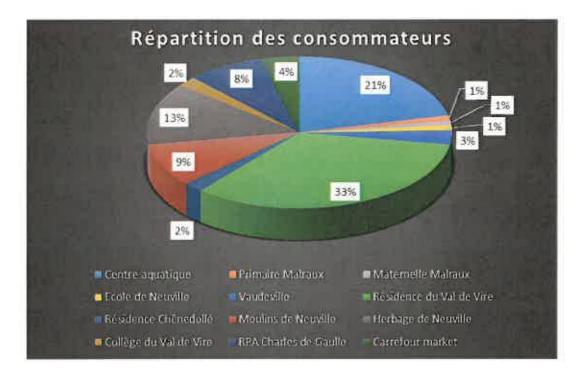
Au cours de la saison de chauffe du 01/09/2014 au 31/12/2015, c'est 4290 tonnes de bois et 81 426m3 de gaz naturel qui ont été livrés à la chaufferie.

La chaudière bois a produit 10734 MWh avec un rendement de 79% et les chaudières gaz ont fourni 949 MWh avec un rendement de 92%.

Le rendement de la chaudière est directement impacté par l'hygrométrie du bois, or si on le calcul avec les valeurs théoriques fournies par le fournisseur de bois, on peut dans certains cas observer une légère dégradation de celui-ci sur site.

C'est donc <u>11683 MWh</u> qui ont été produits par la chaufferie dont 9967 consommés par les usagers, ce qui représente un rendement de distribution de 85%.

Pour cette saison 2014/2015, le taux de couverture bois est supérieur à l'objectif demandé puisqu'il est de 92%.



### Travaux de gros entretien

Des travaux de gros entretien et de renouvellement important ont été réalisés pour un montant de 48 704.67 €HT comme la réfection des ancrages des vérins du silo.

A ce jour, ce poste présente un déficit à hauteur de 18 013.86 € HT.

Il faut savoir qu'actuellement le poussoir d'introduction présente un vieillissement avancé et devra faire l'objet de travaux dans de courts délais.

La fuite signalée l'année passée a été trouvée et réparée en août 2015.

### Compte rendu financier

Au 31/12/2015, la Viroise des Combustibles présente un déficit global de 41 816 €. Le déficit du poste de gros entretien R23 est passé à 140 619.90 € HT avec cette saison.

Pour mémoire l'arrêté d'exploitation du 26 août 2013 impose une valeur limite d'émission de poussières beaucoup plus stricte à partir de 2018. Le respect de cette nouvelle norme devra faire l'objet d'investissement à la charge du maitre d'ouvrage.

### Conclusion

A ce jour, la Viroise des Combustibles présente toujours un déficit qui devrait s'atténuer dans les années prochaines suite à la signature de l'avenant qui permet d'avoir du bois de meilleur qualité, donc moins de pannes et plus de recettes.

### RAPPORT ANNUEL AMIBUS (transport collectif urbain)

### Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport urbain AMIBUS

Signée le 19 juin 2013 avec les Voyages ROBERT, cette DSP est conclue pour une durée de 6 ans à compter du 05 juillet 2013 soit en vigueur jusqu'au 04 juillet 2019.

Le réseau est structuré autour de deux lignes principales, 1 et 2, avec correspondance entre ces lignes au champ de Foire et à l'arrêt Neuvillé.

La ligne 1, d'une longueur de 7.6 km, fait le trajet Mancellières > Maupas, et la ligne 2, de 6.8 km, fait le trajet Lauvière > Monderie. Les bus circulent toutes les heures, de 8h30 à 18h00, environ. 65 000 kms commerciaux sont ainsi réalisés chaque année.



Cette DSP inclut également le transport des élèves secondaires sur Vire, à travers 6 circuits. L'ensemble des scolaires représente un kilométrage de 5137 kilomètres commerciaux et de 2649 kilomètres à vide.

Concernant le transport scolaire, un trajet a été mis en place, à partir de la rentrée 2015, entre la résidence des Sablons et l'IUT de Vire. Cette desserte a été ajoutée à la ligne C, et elle représente 5.165 km par jour.

### **LA VENTE DES TITRES**

Les titres de transport sont vendus à bord des véhicules. Le délégataire dispose également d'une agence commerciale, dont les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Le lundi et le vendredi de 09h00 à 12h00
- Le mercredi de 14 h00 à 17 h30

Les personnes souhaitant des renseignements ou acheter un titre de transport en dehors des heures d'ouverture ont la possibilité de se rendre chez les dépositaires de la ville :

- au bar Le Chênedollé rue André Halbout
- Info plus, centre commercial Carrefour Market, rue Colbert. -

Il est également possible d'avoir des informations et les horaires au service transport de Vire Normandie, 73 rue d'Aunay à VIRE, du lundi au jeudi : 8h30-12h00 13h30-17h15 le vendredi 8h30-12h00 13h30-16h30

- Et au Point Info Tourisme, square de la résistance.

### **EVOLUTIONS 2015**

Modification de l'offre de transport à compter du 31 août 2015 par avenant N°2 du 16 juillet 2015 et portant sur :

- La desserte d'un nouvel arrêt « Neuville bourg » (à proximité du Pôle médical) ligne 1.
- Mise en place le matin d'une navette au départ de la Résidence des Sablons (arrêt Monderie) à destination de l'IUT Ligne 2
- Production chaque année par le délégataire, y compris le rapport annuel, de 3 rapports périodiques (au lieu de 4 rapports trimestriels)

### **VOYAGES et RECETTES 2015:**

Comparatif du nombre de voyages 2014/2015  [Nombre de voyages 2014   Nombre de voyages 2015   Dont tarif réduit   Différence								
Туре	Nombre de voyages 2014	Nombre de voyages 2015	Dont tarri reduit	Différence				
Unité:	18350	18651	7171	1,64%				
Carnet adulte	9660	12520	6800	29,61%				
Carnet Jeune	2230	1950		-12.56%				
Correspondence	775	751		-3,10%				
Carle mensuelle	2117	2104		-0,61%				
Carte annuelle scolaire	6786	8160		20,25%				
Carle ennuelle scolaire +	223	0		-100,00%				
Carte annuelle CG 14	10714	12512		16,78%				
Total Voyages Commerciaux	33132	35976	13971	8,58%				
Total Voyages scolaires	17723	20672		16,64%				
Total Voyages	50855	59648	13971	11,39%				
Recettes Tarifaire Commerciale	22 203,67 €	23 709,00 €	5 965,50 €	6,78%				
Recettes Tarifaire Scolaire	1 609,09 €	2 362,50 €		46,82%				
Recettes Conseil Départemental	9 315,00 €	11 840,80 €		27,12%				
Total Recettes	33 127,76 €	37 912,30 €	5 965,50 €	14,44%				

### **DEPENSES**

Les charges d'exploitation s'élèvent à 294 290,39 € en 2015. Le solde d'exploitation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 est de 259 824.66 € HT contre 259 433.98 € en 2014.

La contribution forfaitaire hors indexation est de 257 621.64 € pour l'année 2015.

Soit une contribution financière de 256 748.64 € avec indexation versée en 2015 contre 259 387.82 € en 2014.

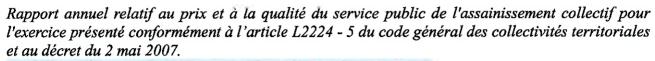


# Pour l'ancienne COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VIRE

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

**Exercice 2015** 

RPQS SPANC 2015



Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	. CA	RACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
	1.1. 1.2. 1.3. 1.4.	Presentation du territoire desservi	2 2 3
2.	TA	RIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
	2.1. 2.2.	MODALITES DE TARIFICATION	
3.	INI	DICATEURS DE PERFORMANCE	7
	3.1.	TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	7
4.	FIN	NANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	12
	4.1. 4.2. ET LES	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE AS PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	L'USAGER

## 1. Caractérisation technique du service

#### 1.1. Présentation du territoire desservi

Le Service Public d'assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes de Vire est une compétence transférée à la commune nouvelle Vire Normandie depuis le 1<sup>et</sup> Janvier 2016.

Le service est géré au niveau ☐ communal ☐ intercommunal
<ul> <li>Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VIRE pour 2015</li> </ul>
• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
<ul> <li>➤ Compétences liée au service</li> <li>☑ Contrôle des installations</li> <li>☑ Traitement des matières de vidanges</li> <li>existantes et neuves ou réhabilitées</li> </ul>
☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations
<ul> <li>Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.):         <ul> <li>COULONCES,</li> <li>MAISONCELLES-LA-JOURDAN,</li> <li>ROULLOURS,</li> <li>SAINT-GERMAIN-DE-TALLEVENDE-LA-LANDE-VAUMONT,</li> <li>TRUTTEMER-LE-GRAND,</li> <li>TRUTTEMER-LE-PETIT,</li> <li>VAUDRY,</li> <li>VIRE</li> </ul> </li> </ul>
<ul> <li>Existence d'une CCSPL</li> <li>☐ Oui</li> <li>☐ Non en 2015 (oui en 2016 suite à la création de la commune nouvelle Vire Normandie)</li> </ul>
● Existence d'un zonage ☑ Oui, date d'approbation : 1999 ☐ Non
➤ Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation : 29/01/2009 ☐ Non
1.2. Mode de gestion du service  Le service est exploité en □ régie  ☑ régie avec prestataire de service (convention d'assistance technique avec le SIAFRA de la Heute Vine)
SIAEPA de la Haute Vire)  □ régie intéressée □ gérance □ délégation de service public : affermage □ délégation de service public : concession

#### 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 3 300 habitants (1584 x 2.08), pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 17 884 (données INSEE 2012).

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 18,45 % au 31/12/2015. (18,12 % au 31/12/2014).

#### 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2014	Exercice 2015
A É	Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Out
B – É	léments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2015 est de 100 (100 en 2014).

# 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

#### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer — s'il le souhaite — à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange):

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

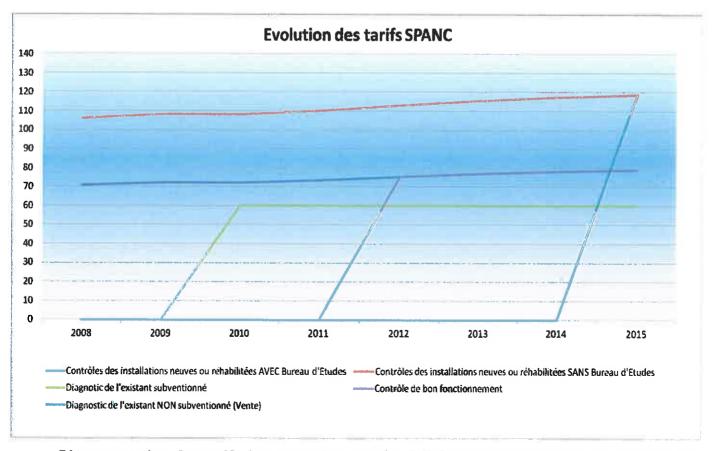
Tarifs	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016						
	Compétences obligatoires							
Tarif du contrôle des installations neuves ou réhabilitées AVEC bureau d'études en €	79,12 €	79,70 €						
Tarif du contrôle des installations neuves ou réhabilitées SANS bureau d'études en €	118,67 €	119,54 €						
Tarif du contrôle des installations existantes en €	60 € pour le premier diagnostic des installations d'assainissement autonome  118,67 € pour le deuxième diagnostic (cas des ventes immobilières si le rapport est > 3 ans) car non subventionné.	60 € pour le premier diagnostic des installations d'assainissement autonome 119,54 € pour le deuxième diagnostic (cas des ventes immobilières si le rapport est > 3 ans) car non subventionné						
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	/							
	Compétences facultatives							
Aucune compétence facultative n'est exercée.	()	/						

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- > Délibération du 12/04/2010 effective à compter du 15/04/2010 fixant le tarif de contrôle des installations existantes
- > Délibération du 08/12/2011 effective à compter du 15/12/2011 fixant les tarifs 2012 (installations neuves ou réhabilitées) et reconduisant le tarif de contrôle des installations existantes pour l'année 2012
- Délibération du 17/12/2012 effective à compter du 18/12/2012 fixant les tarifs 2013 (installations neuves ou réhabilitées) et reconduisant le tarif de contrôle des installations existantes pour l'année 2013.
- > Délibération du 12/12/2013 effective à compter du 17/12/2013 fixant les tarifs 2014 (installations neuves ou réhabilitées) et reconduisant le tarif de contrôle des installations existantes pour l'année 2014.
- Délibération du 11/12/2014 effective à compter du 16/12/2014 fixant les tarifs 2015 (installations neuves ou réhabilitées) et reconduisant le tarif de contrôle des installations existantes pour l'année 2015.
- ➤ Délibération du 17/12/2015 effective à compter du 21/12/2015 fixant les tarifs 2016 (installations neuves ou réhabilitées) et reconduisant le tarif de contrôle des installations existantes pour l'année 2016.

#### **Evolution des tarifs SPANC**

Type de prestation	2008 Prix net aux publics	2009 Prix net aux publics + 2 % sauf diag. de l'existant	2010 Prix net aux publics	2011 Prix net aux publics + 1,75 % sauf diag. de l'existant	2012 Prix net aux publics + 2,58 % sauf diag. de l'existant	2013 Prix net aux publics + 2,26 % sauf diag. de l'existant	2014 Prix net aux publics + 1,30 % sauf diag. de l'existant	2015 Prix net aux publics + 1,44 % sauf diag. de l'existant
Contrôle de conception et d'implantation si le projet a été étudié par un bureau d'étude selon un cahier des charges validé par la Pôle Eau et Assainissement + Contrôle de bonne exécution des fravaux	70,73 €	72,14 €	72,14 €	73,40 €	75,30 €	77 €	78,15€	79,12 €
Contrôle de conception et d'Implantation si le projet n'a pas été étudié par un bureau d'étude selon un cahier des charges validé par la Pôle Eau et Assainissement + Contrôle de bonne exécution des travaux	106,10 €	108,22 €	108,22 €	110,11 €	112,95 €	115,50 €	117,23 €	118,67 €
Diagnostic de l'existant	1	1	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
Contrôle de bon fonctionnement	1	1	/	1	75,30 €	77 €	78,15 €	79,12 €
Diagnostic de l'existant dans le cas d'une vente immobilière pour les diagnostics supérieurs à 3 ans (date de visite)	1	,	/	/	1	1	117,23 €	118,67 €



L'augmentation des tarifs des prestations est due à l'absence de subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et du Conseil Départemental du Calvados (CD14). En effet, les diagnostics d'assainissement autonome initiaux étaient subventionnés par l'AESN et le CD14 à hauteur de 60 %.

#### 2.2. Recettes

	Exercice 2014			Exercice 2015		
	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en € Diagnostic des installations ANC			3 318 €			3 622,76 €
Facturation du service obligatoire en € Installations ANC neuves ou réhabilitées			'			2 452,62 €
Facturation du service facultatif en €						/
Autres prestations auprès des abonnés en €						/
Contribution exceptionnelle du budget général en €						/
Autre en €:						/

#### Pour 2015:

28 diagnostics ANC (vente) à 118,67 € et 5 diagnostics ANC à 60 € soit 3 622,76 € 16 vérifications de travaux ANC <u>Avec</u> Bureau d'Etudes à 79,12 € soit 1 265,92 € 10 vérifications de travaux ANC <u>Sans</u> Bureau d'Etudes à 118,67 € soit 1 186,70 € La somme est de 6 075,38 €

## 3. Indicateurs de performance

# 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le **nombre d'installations contrôlées jugées conformes** ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

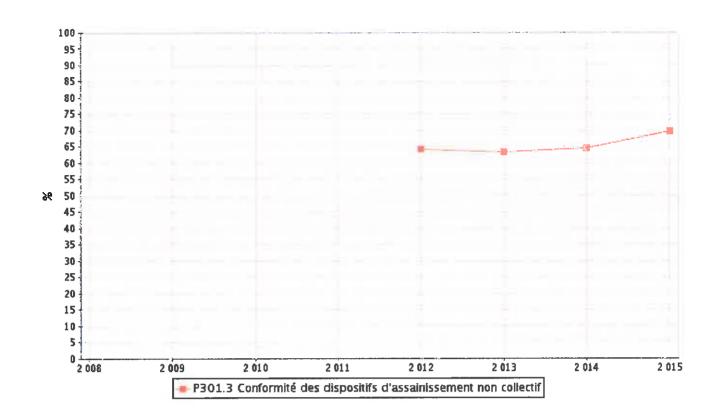
<u>Attention</u>: cet indice ne doit être calculé que si l'<u>indice de mise en œuvre de l'assainissement non</u> collectif est au moins égal à 100.

	nombre d'installations contrôlées conformes
taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif =	ou mises en conformités *100
taux de contontine des dispositifs à assainssement concent -	nombre total d'installations contrôlées

	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 076	1 101
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 676	1 584
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	4	0
Taux de conformité en %	64,4 %	69,6 %

En 2014, le nombre d'installations d'assainissement autonome étaient plus élevées car la DDTM compté dans les effectifs les installations neuves et réhabilitées. De plus certains secteurs (La Galonnière à Vire et Les Monts de Roullours) ne sont plus classés en zonage d'assainissement non collectif.

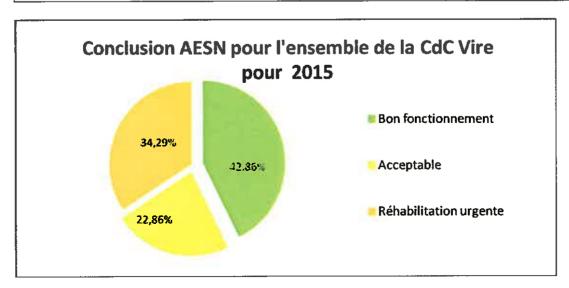
Aussi surprenant que ce soit, le taux de conformité comprend les installations classées en « Bon fonctionnement » et les installations classé en « Acceptable ».



Conclusion AESN par commune des installations contrôlées en 2015 :

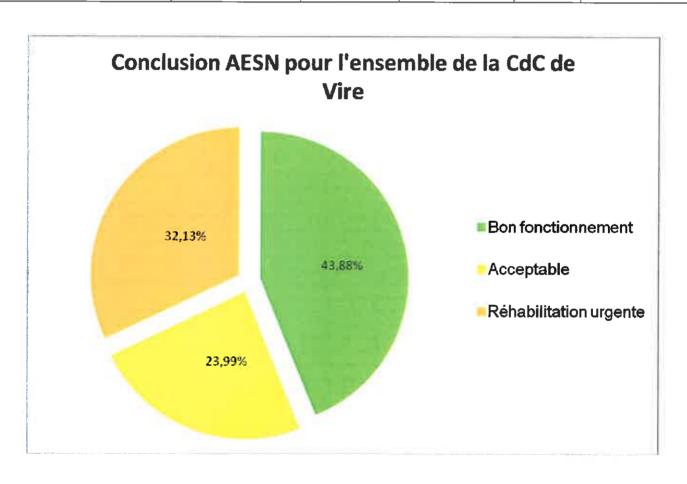
	Conclusion AESN			
	Bon fonctionnement	Acceptable	Réhabilitation urgente	TOTAUX
Coulonces	2	1	1	4
Maisoncelles la Jourdan	5	2	1	8
Saint Germain de Tallevende	5	3	4	12
Roullours	0	0	2	2
Truttemer Le Grand	0	0	0	0
Truttemer Le Petit	1	0	0	1
Vaudry	1	2	2	5
Vire	1	0	2	3

TOTAUX	15	8	12	35	



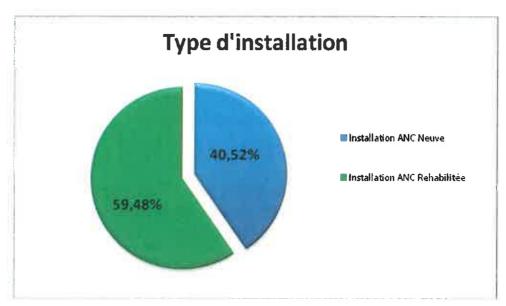
#### Conclusion AESN par commune de l'ensemble des diagnostics (24/05/2016):

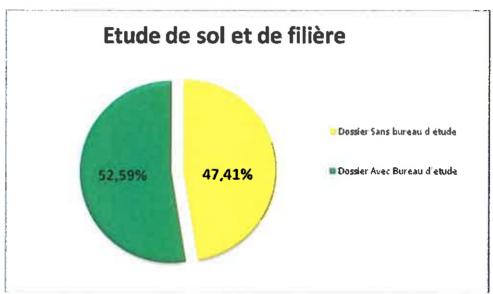
	Conclusion AESN				
	Bon fonctionnement	Acceptable	Réhabilitation urgente	Total	Nombre d'installations ANC
Coulonces	103	75	112	290	290
Maisoncelles la Jourdan	80	49	35	164	164
Saint Germain de Tallevende	1 778	69	118	415	415
Roullours	82	59	77	218	218
Truttemer Le Grand	55	30	44	129	129
Truttemer Le Petit	18	12	21	51	51
Vaudry	52	34	25	111	111
Vire	77	52	77	206	206
			·		·
TOTAUX	695	380	509	1584	1584



# Bilan des installations d'assainissement autonome neuves dans le cadre des constructions neuves ou de réhabilitation de l'ANC au 1<sup>er</sup> janvier 2016 Le nombre de dossiers pris en compte par années sont les projets validés dont les travaux ont été vérifiés et pour lequel les usagers ont reçu une conformité de leur installation d'assainissement autonome.

				sement autonome.		
Communes	Année	Dossiers <u>Avec</u> Bureau d'étude	Dossiers <u>Sans</u> Bureau d'étude	Installations ANC neuves (ex : nouvelle habitation)	Instaliations ANC Réhabilitées	Total
	2009	2	1	2	1	3
	2010	3	5	4	4	8
	2011	2	2	3	1	4
Coulonces	2012	8	1	7	2	9
	2013	3	5	4	4	8
		2	7	3	6	9
2013 2014 2015 Total Coulonces 2009 2010		4	1	2	3	5
Total Cou		24	22	25	21	46
		0	1	1	0	0
		0	0	0	1	1
Maisoncelles La	2011	1	2	2	2	4
Jourdan	2012 2013	1	2	0	3	3
	2013	1	1	2	0	2
	2014	2	1	1	2	3
Total Maisoncell		7	7	6	8	14
TOTAL MAISONCEIL	2009	2	0	2	0	2
	2010	2	2	2	2	4
	2010	2	3	3	2	5
Roullours	2012	5	4	7	2	9
i (Odilodio	2012	Ö	2	0	2	2
	2014	3	0	1	2	3
	2015	4	2	2	4	6
Total Ro		18	13	17	14	31
	2009	4	1	2	3	5
	2010	3	4	0	7	7
Saint Germain De	2011	7	3	0	10	10
Tallevende La Lande	2012	3	8	1	_ 10	11
Vaumont	2013	3	5	1	7	8
	2014	4	5	2	7	9
	2015	5	2	3	4	7
Total Saint Germain Lande Va	aumont	29	28	9	48	57
	2009	5	5	6	4	10
	2010	5	2	5	2	7
Saint Martin de	2011	5	0	5	0	5
Tallevende / Vire	2012	0	4	2	2	4
	2013	2	2	1	3	3
	2014	3	0	2	2	3
Total Saint Martin de	2015	21	2 15	22	14	36
Total Saint Martin di	2009	6	3	6	3	9
	2010	2	0	1	1	2
	2011	3	4	1	6	7
Truttemer Le Grand	2012	0	0	0	0	0
Trutterner Le Grand	2013	1	1	0	2	2
	2014	2	0	0	2	2
	2015	0	1	1	0	1
Total Truttem		14	9	9	14	23
. 5.0	2009	0	0	0	0	0
	2010	0	2	0	2	2
	2011	0	0	0	0	0
Truttemer Le Petit	2012	0	0	0	0	0
	2013	1	1	1	1	2
	2014	2	0	0	2	2
	2015	0	0	0	0	0
Total Trutten		3	3	1	5	6
	2009	3	0	3	0	3
	2010	0	5	1	4	5
	2011	3	2	0	5	5
Vaudry	2012	0	11	0	1	1
	2013	0	2	1	1	2
	2014	0	1	0	1	1
1	2015	0	2	0	2	2
<b></b>						
Total V		122	110	94	138	19 <b>232</b>





## 4. Financement des investissements

#### 4.1. Montants financiers des travaux réalisés

La Communauté de Commune de Vire n'était pas compétente en matière d'entretien et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire 2015 est de  $0 \in$ .

# 4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
Aucun projet de travaux n'est prévu par la Communauté de Communes de Vire	0€



# Rapport annuel Sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable

Exercice 2015

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <a href="www.services.eaufrance.fr">www.services.eaufrance.fr</a>, rubrique « l'Observatoire »

# Table des matières

1.	Carac	térisation technique du servicetérisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	4
	1.5.	Suivi des compteurs	4
	1.6.	Eaux brutes	5
	1.6.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
	1.7.	Eaux traitées	
	1.7.1.		
	1.7.2.		
	1.7.3.		
	1.7.4.		
	1.7.5.		
	1.7.6.		
	1.8.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	7
2.	Tarifi	cation de l'eau et recettes du service	8
	2.1.	Modalités de tarification	8
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	
	2.3.	Recettes	
3.	Indica	ateurs de performance	10
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau	
	3.3.1.	•	
	3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	12
	3.3.3.	. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	12
	3.3.4.		
	3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	13
4.	Finan	ncement des investissements	13
	4.1.	Branchements en plomb.	13
	4.2.	Montants financiers	
	4.3.	État de la dette du service	
	4.4.	Amortissements	
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	

## 1. Caractérisation technique du service

#### 1.1. Présentation du territoire desservi

Le	service est géré au niveau 🗆 communa 🗹 intercomm							
•	Nom de la collectivité : SIAEPA DE LA HAUTE VIRE							
•	Caractéristiques (commune, EPCI et ty	pe, etc.) : SI	VOM					
•	Compétences liées au service :							
			Oui	Non				
	Production		$\overline{\mathbf{Z}}$					
	Protection du point de prélèver	nent <sup>(1)</sup>	$\square$					
	Traitement (1)		$\overline{\mathbf{Z}}$					
	Transfert		$\square$					
	Stockage (1)		$\square$					
	Distribution							
	(1) A compléter							
•	Territoire desservi (communes adhéren	tes au servic	e, secteur	s et hameaux desservi	s, etc.): VAUDRY, VIRE			
•	Existence d'une CCSPL	□ Oui			☑ Non			
• au	Existence d'un schéma de distribution sens de l'article L2224-7-1 du CGCT	☑ Oui, date	d'approb	ation <sup>*</sup> :	☐ Non			
•	Existence d'un règlement de service	☑ Oui, date	d'approb	ation* : 2004	□ Non			
•	Existence d'un schéma directeur	☐ Oui, date	d'approb	ation*:	☑ Non			
i	1.2. Mode de gestion du service							
Le	service est exploité en :	essée de service p	ublic : af	fermage	rt annuel 2014 de SAUR)			

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

#### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 13 650 habitants au 31/12/2015 (13650 au 31/12/2014).

#### 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 8 139 abonnés au 31/12/2015 (7383 au 31/12/2014).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2013	Nombre total d'abonnés au 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015
VAUDRY			
VIRE			
Total	6500	7 383	8139

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 49,03 abonnés/km au 31/12/2015 (44,48 abonnés/km au 31/12/2014).

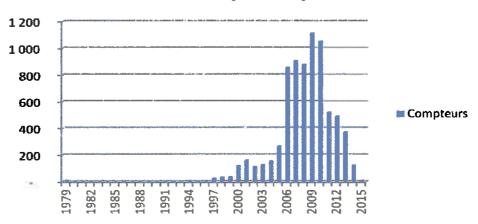
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,67 habitants/abonné au 31/12/2015 (1,87 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 179 m³/abonné au 31/12/2015. (209 m³/abonné au 31/12/2014).

#### 1.5. Suivi des compteurs

Le nombre de compteurs de plus de 15 ans s'élève à 257 (antérieur à 2001) dont 119 installés en 2000.

#### Nombre de compteurs par année



#### 1.6. Eaux brutes

#### 1.6.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 2 209 002 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2015 (2 128 679 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2014).

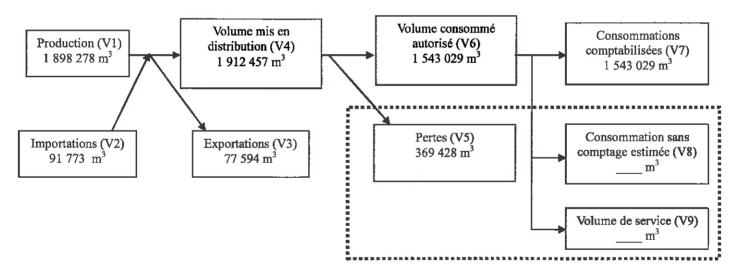
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>
Captage au fil de l'eau (secours)				207 081	62 202
Captage au fil de l'eau Virene Canvie			773 415	736 194	1 317 140
Captage au fil de l'eau			1 159 606	1 185 404	829 660
Total			1 933 021	2 128 679	2 209 002

débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0%.

#### 1.7. Eaux traitées

#### 1.7.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



#### 1.7.2. Production

Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de traitement de Canvie	Décanteur + filtre à sable + ozonneur
Station de traitement de Moulin Neuf	Décanteur + reminéralisation + filtre à sable + microfiltration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Captage au fil de l'eau (secours)		173 556	56 415	100
Captage au fil de l'eau Virene Canvie	773 415	728 905	1 317 140	100
Captage au fil de l'eau	1 159 606	995 817	575 387	100
Total du volume produit (V1)	1 919 852	1 898 278	1 829 390	100

#### 1.7.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Total d'eaux traitées achetées (V2)		91 773	%	100

#### 1.7.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	406 893	445 431	476 930	+ 9,47 %
Abonnés non domestiques	1 012 196	1 097 598	968 861	+ 8,44 %
Total vendu aux abonnés (V <sub>7</sub> )	1 419 089	1 543 029	1 445 791	+ 8,73 %
Service de (2)				
Service de <sup>(2)</sup>				
Total vendu à d'autres services (V <sub>3</sub> )	14 394	77 594	83 666	+ 439 %

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

<sup>(2)</sup> Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

#### 1.7.5. Autres volumes

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	100		%
Volume de service (V9)	135 240		%

#### 1.7.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 554 429	1 543 029	1 445 791	- 074 %

1.8. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)
Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 166 kilomètres au 31/12/2014 (166 au 31/12/2013).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

#### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs		Ан 01/01/2014	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
	Part de la coll	ectivité		
Part fixe (€ HT/ar	1)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	29,38 €	32,23 €	34€
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN sup.	76,01	0	0
Part proportionne	lle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1,42 €/m³	1,3838 €/m³	1,308 €/ m³
	Taxes et rede	vances		
Taxes				
Т	aux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5.5 %	5,5 %
Redevances				
	rélèvement sur la ressource en eau Agence de l'eau)	0 €/m³	0 €/m³	0 €/m³
	ollution domestique (Agence de Eau)	0,40 €/m³	0,41 €/m3	0,40 €/m³

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

<sup>&</sup>gt; Délibération du 09/12/2014 effective à compter du 01/01/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable

#### 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2014 et au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %		
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle	29,38	32,23	34	+ 5,88 %		
Part proportionnelle	170,40	166,06	156,96	- 5,79%		
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	199,78	198,29	195,82	- 1,26 %		
		Taxes et redevances				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	0,00	0,00	%		
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	48	49,20	49.20	0,0%		
TVA	13,63	13,61	13,48	- 0,96 %		
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	61,63	62,81	61,41	+ 2,28 %		
Total	261,41	261,10	258,50	-1%		
Prix TTC au m³	2,18	2,18	2,15	1,39 %		

#### ATTENTION: l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2014 en €/m³	Prix au 01/01/2015 en €/m³	Prix au 01/01/2016 en €/m³
VAUDRY	1,36	1,2985	1,308
VIRE	1,42	1,3838	1,308

Les vol	umes c	onsommés sont relevés avec une fréquence :	:	
	$\overline{\mathcal{M}}$	annuelle	abla	trimestrielle
		semestrielle		quadrimestrielle
T 0				
La fact	uration	est effectuée avec une fréquence :		
	$\checkmark$	annuelle	abla	trimestrielle
	$\square$	semestrielle		quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2015 sont de 1 445 791  $\,\mathrm{m}^3$ /an (1 543 029  $\,\mathrm{m}^3$ /an en 2014).

#### 2.3. Recettes

Recettes globales: Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 1 758 756,10 € (2 367 516 € au 31/12/2014).

## 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2015
Microbiologie	53	0	49	0
Paramètres physico-chimiques	53	0	49	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2013	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	_100 %	98,1%	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	_100 %	100%	95,90 %

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

#### La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- · Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A: PLAN DES RESEAU (15 points)	UX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	50%	10
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			ζ.
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	70

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

#### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(3)</sup> non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_c + V_3}{V_1 + V_2} + 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = 
$$\frac{V_{\gamma}}{V_A}$$

	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2014
Rendement du réseau	81,7 %	81,4 %	83,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)  [m³ / jour / km]	25,89	26,75	25,24
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	0,7 %	80,7 %	70,05 %

#### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés = 
$$\frac{V_2 - V_2}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 5 m<sup>3</sup>/j/km (6,1 en 2014).

#### 3,3,3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau = 
$$\frac{V_4 - V_6}{365^{\circ}$$
 linéaire du réseau de desserte en km

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 5 m³/j/km (6,1 en 2014).

#### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 4 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux = 
$$\frac{L_{N} + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5*linéaire du réseau de desserte}*100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,60% (0,48 en 2014).

#### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100% (80 % en 2014).

## 4. Financement des investissements

#### 4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 μg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	25	25
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,38	0,38

#### 4.2. Montants financiers

	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier		
exercice budgétaire		
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

#### 4.3. État de la dette du service

#### L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		3 994 163	4 391 558	4 121 565
Mantant and Lauret Range Co	en capital	252 122	269 993	270 065
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts	72 392	72 462	72 513

#### 4.4. Amortissements

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 251 697,44 € (250 385,73 € en 2014).

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

#### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

#### Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

## 6. <u>Tableau récapitulatif des indicateurs</u>

		Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
	Indicateurs descriptifs des			
	services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	13650	13 650	13 650
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,18	2,18	2,14
	Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	98,1%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100%	95,9%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		70	70
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81,7 %	81,4%	83,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	8	6,1	5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	5,8	6,1	5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,42 %	0,48%	0,60%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	100%	100%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0383	0,0134	0,0479



# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2015

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

### Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	3				
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3				
	1.2.	Mode de gestion du service					
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)					
	1.4.	Nombre d'abonnés	4				
	1.5.	Volumes facturés	4				
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	4				
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)					
		Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert					
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées					
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)					
	1.1.1.	Carrest at a series Production Pr					
	1.1.2.	(					
2.	Tarifi	cation de l'assainissement et recettes du service	8				
	2.1.	Modalités de tarification					
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	10				
	2.3.	Recettes	10				
3.	Indica	ateurs de performance	11				
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	11				
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)					
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	13				
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	13				
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	14				
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	14				
4.	Finan	cement des investissements	15				
	4.1.	Montants financiers	15				
	4.2.	Etat de la dette du service	15				
		Amortissements	16				
	performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux16						
		Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante a					
	cours du	dernier exercice	16				
5.	Actio	ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	16				
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	16				
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	17				

## 1. Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau □ communal ☑ intercommunal									
Nom de la collectivité : SIAEPA DE LA HAUTE VIRE									
Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVOM									
• Compétences liées au service :  Oui Non									
	Collecte	Øui							
	Transport	☑							
	Dépollution								
	Contrôle de raccordement	Ø							
	Elimination des boues produites	$\square$							
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement								
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	Ø							
<ul> <li>Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.)</li> <li>MAISONCELLES-LA-JOURDAN, ROULLOURS, SAINT-GERMAIN-DE-TALLEVENDE-LA-LANDE-VAUMONT, VAUDRY, VIRE</li> </ul>									
Existence d'une CCSPL	□ Oui		Non						
Existence d'un zonage	☑ Oui, date d'approbation*: 02/10/199	98 🗖	Non						
• Existence d'un règlement de service	☑ Oui, date d'approbation*: 2004		Non						
1.2. Mode de gestion du service  Le service est exploité en ☑ régie ☐ régie avec prestataire de service ☐ régie intéressée ☐ gérance ☐ délégation de service public : affermage ☑ délégation de service public : concession (cf. Rapport annuel 2014 Eaux de Normandie)									

<sup>\*</sup>Approbation en assemblée délibérante

#### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 15 860 habitants au 31/12/2015 (15 860 au 31/12/2014).

#### 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 7 779 abonnés au 31/12/2015 (7 737 au 31/12/2014). La répartition des abonnés par commune est la suivante

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 7 850.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 72,69 abonnés/km) au 31/12/2015.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1.10 habitants/abonné au 31/12/2015.

#### 1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>		
Abonnés domestiques (1)	823 817	791 172	732 114		
Abonnés non domestiques					
Total des volumes facturés aux abonnés	823 817	791 172	732 114		

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

#### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>		
	0	0	0		
Total des volumes exportés	0	0	0		
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>		
Etouvy – La Graverie	22 096	21 961	21 961		
Total des volumes importés	22 096	21 961	21 961		

#### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 6 au 31/12/2015 (6 au 31/12/2014).

# 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 108 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 108 km (108 km au 31/12/2014).

#### 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

#### STEU Nº1 : STEP de Vire

## Boue activée à aération prolongée Code Sandre de la station : 031476202000

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue	Boue activée faible charge						
Date de mise en service				31/1	31/12/2005						
Commune d'in	plantation			VIRI	VIRE (14762)						
Lieu-dit				7 Ch	7 Chemin du Bief						
Capacité nomi	nale STEU en E	H <sup>(1)</sup>		5000	00		_				
Nombre d'abor	nnés raccordés			7737	!						
Nombre d'habi	tants raccordés			15 8	60						
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	Débi	t moyen ı	eçu en 20	14 : 3 31	7,8m3/j			
Prescriptions	de rejet										
Cour	nise à	Autorisation en date du 17/07/2002 et du 10/12/2008									
Soun	iiise a	Déclaration en date du									
3.631		Type de	Type de milieu récepteur Eau douce de surface								
ivillieu recep	oteur du rejet	Nom du	Nom du milieu récepteur Cours d'eau la VIRE								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			;	et / ou			Rendement (%)		
DBO₅		15 mg/l				et 🔀 ou			97 %		
DO	60 mg/l				et 🛛 ou			95 %			
М	20 mg/l				et 🛛 ou			96 %			
No		15 mg/l			et ou			84 %			
NTK		6 mg/l				et ou			94 %		
pH			Entre 6 et 8,5			☐ et ☐ ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				o,o et			Ou				
<u> </u>			1 mad		F				00.0/		
Pt							90 %				
Charges rejetées par l'ouvrage											
D-4 1-11	Conformité (Oui/Non)	DBO <sub>5</sub> DCO			-	ejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté  D MES NGL Pt					
Date du bilan 24h						1	1		1		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	oui	2,23	99,14	28,91	96,24	3,90	98,92	2,51	96,10	0,14	98,53

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique (2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

### STEU N°2 : STEP de Maisoncelles-la-Jourdan

## Traitement biologique par filtres plantés Code Sandre de la station : 031438801000

Caractéristiqu	ı <b>es gén</b> érales										
Filière de traite	ment (cf. annex	(e)		Filtr	es Plantés						
Date de mise e	n service			30/0	30/09/2007						
Commune d'in	nplantation			MAI	MAISONCELLES-LA-JOURDAN (14388)						
Lieu-dit			Le P	ont Made	leine – Pa	rcelle D	583				
Capacité nominale STEU en EH (1)			250								
Nombre d'abo	nnés raccordés			48							
Nombre d'habi	tants raccordés			98							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	37,5	m3/j (arr	êté d'auto	risation d	u 16/09/2	005)		
Prescriptions	de rejet						ш	MI TI	7		
C	nise à	X Aut	orisation (	en date du	16/09	/2005					
Sour	nise a	Déc	laration e	n date du							
1 (11 /	. 1	Type de milieu récepteur Eau douce de surface									
Milieu récepteur du rejet Nom du milieu récep		cepteur	Ruisseau 'le Pré du Château'								
Polluant	autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l) et / ou		Rendement (%)		(ó)					
DE	3O <sub>5</sub>		25 mg/	1		et ou					
D	co		125 mg	/1		et		ou			
М	ES		30 mg/	1		et		ou			
N	GL					et		ou			
N'	ГК		10 mg/	1		et		ou			
р	Н		Entre 6 et	8,5		et		ou			
NI	H <sub>4</sub> <sup>+</sup>					et		ou			
I	Pt .		20 mg/	1	[	et		ou			
Charges rejete	es par l'ouvra	ge									
			Confe	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE	3O <sub>5</sub>	D	00	M	ES	No	GL	P	t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
3/06/2014	Oui	0,048	98,9	0,46	95,9	0,083	98,2	0,59	50,4	0,088	33,2
			1						V.		

#### 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

#### 1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2013 en tMS	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
Station d'épuration Vire (nouvelle) (Code Sandre : 031476202000)	555,08	534,12	542,5
Traitement biologique par filtres plantés (Code Sandre: 031438801000)	0	0	0
Total des boues produites	55,08	534,12	542,5

#### 1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2013 en tMS	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
Station d'épuration Vire (nouvelle) (Code Sandre : 031476202000)	505,06	535	542,5
Traitement biologique par filtres plantés (Code Sandre : 031438801000)	0	0	0
Total des boues évacuées	505,1	535	542,5

# 2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du</u> <u>service</u>

#### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2014; 01/01/2015 et au 01/01/2016 sont les suivants :

	Au 01/01/2014	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Frais d'accès au service:	0	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)(1)	0	9,09	18,18
Participation aux frais de branchement			

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2014	Au 01/01/2015	Au 01/01/2015
	Part de l	a collectivité		
Part fixe (€ H	IT/an)			
	Abonnement (1)	0€	9,09 €	18,18 €
Part proportion	onnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1,82€/m³	1,736 €/m³	1,6636 €/m³
Autre :		€	€	e
	Taxes et	redevances		
Taxes				
	Taux de TVA (2)	10 %	10 %	10 %
Redevances				
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,3 €/m³	<b>0,3 €</b> /m³	0,3 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³	0 €/m³
	Autre :	0 €/m³	0 €/m³	0 €/m³

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

- Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

  > Délibération du 9/12/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs du service d'assainissement
- Délibération du 24/03/2015 effective à compter du 24/03/2015 fixant la participation aux frais de branchement.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

#### 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2014, au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
	Part de la colle	ectivité		
Part fixe annuelle	0	9.09	18,18	+ 100%
Part proportionnelle	218,40	208,32	199,632	- 4,36%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	218,40	217,41	217,81	+ 0,18 %
	Taxes et redev	ances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36	36,00	36,00	0 %
TVA	25,44	25,34	25,38	+ 0,16 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	61,44	61,34	61,28	- 0,10 %
Total	279,84	278,75	279,09	+ 0,12 %
Prix TTC au m <sup>3</sup>	2,33	2,32	2,325	+ 0,20 %

ATTENTION: si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

La facturation	est effectuée avec une fréquence :	
<b>☑</b>	annuelle semestrielle	trimestrielle quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Lissage des tarifs dans le cadre de la fusion

#### 2.3. Recettes

#### Recettes de la collectivité :

Recettes globales: Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015: 1 283 971 € (1 665 135 € au 31/12/2014).

## 3. Indicateurs de performance

## 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = nombre d'abonnés desservis \*100 nombre d'abonnés potentiels

Pour l'exercice 2015, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 98,56% des 7 850 abonnés potentiels (98,56% pour 2014 pour 7 850 abonnés potentiels)

## 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	14
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	0%	0
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptes que si 40 points au moins on			X
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	25%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui: 10 points non: 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	29

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtemus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

<sup>(4)</sup> non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

#### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
Station d'épuration Vire (nouvelle)	941,58	100	100
Traitement biologique par filtres plantés	15	100	100

Pour l'exercice 2014, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2013).

## 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
Station d'épuration Vire (nouvelle)	941,58	100	100
Traitement biologique par filtres plantés	15	100	100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2014)

## 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) (uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
Station d'épuration Vire (nouvelle)	941,58	100	100
Traitement biologique par filtres plantés	15	100	100

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2014).

## 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration Vire (nouvelle) : Filières mises en oeuvre tMS Conforme 542,5 Valorisation agricole Non conforme Conforme Compostage Non conforme Conforme Incinération Non conforme Conforme Evacuation vers une STEU (1) Non conforme Conforme Autre: ... Non conforme Tonnage total de matières sèches évacuées conformes 542,5

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Filières mises en oeuvre		tMS
N/alawiantan andrala	Conforme	0
orisation agricole  mpostage  inération  acuation vers une STEU (1)	Non conforme	
Compared	Conforme	
Composiage	Non conforme	
Lucimántica	Conforme	
Incineration	Non conforme	
E	Conforme	
Evacuation vers une STEO	Non conforme	
Andre	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = TMS admis par une filière conforme \*100 TMS total évacué par toutes les filières

Pour l'exercice 2015, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2014).

## 4. Financement des investissements

#### 4.1. Montants financiers

	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 200 000	55 000	630 000
Montants des subventions en €			
Montants des contributions du budget général en €			

#### 4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (mont	ant restant dû en €)	3 173 642	3 365 925	3 102 616
	en capital	420 499	417 406	418 897
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts	74 417	60 741	74 394

#### 4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2015, la dotation aux amortissements a été de 627 009,69 € (458 209,34 € en 2014).

# 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Contrôle permanent postes de refoulement	120 000	0
Mise en place du SIG	2 500	

## 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
La Galonnière	2015	270 000
Rue Jean Lehoux	2015	300 000
Les Monts à Roullours – Phase I	2015	350 000
Les Monts à Roullours – Phase II	2016	250 000
Rue de Saint Clair	2016	170 000
Pôle Environnement	2016	335 000
Schéma Directeur EU	2017	90 000

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

## 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

#### Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

19 632,21 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0268 €/m³ pour l'année 2015 (0,0053 €/m³ en 2014).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015
	Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	12 700	15 860	15 860
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	6	6	6
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	505,1	535	542,3
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,33	2,32	2,52
	Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,11%	98,56%	99,1%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]		29	29
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0196	0,0053	0,0268



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : SDCI

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Décision du Conseil Municipal sur l'Arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion

#### Monsieur Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe), et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-41-3;

Vu les délibérations concordantes des communautés de communes du Pays de Condé et de la Druance, Intercom Séverine et Vire en date respectivement des 14 décembre 2015, 04 décembre 2015 et 26 novembre 2015 et du Syndicat Mixte du SCOT du Bocage en date du 23 novembre 2015, portant approbation du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Etant précisé que les communautés de communes de Vire, Vassy et Bény-Bocage se sont transformées en communes nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2015 portant création de la commune nouvelle de Valdallière et portant suppression de la Communauté de Communes du canton de Vassy au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Souleuvreen-Bocage et portant suppression de la Communauté de Communes de Bény-Bocage au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Vire Normandie et portant suppression de la Communauté de Communes de Vire au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Vu l'examen par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du Calvados du projet de schéma amendé en séances des 18 décembre 2015, 05 février 2016 et 11 mars 2016

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados arrêté le 23 mars 2016;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 04 mai 2016 portant projet du périmètre de la fusion des Etablissements publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre suivants :

- Communauté de Communes du Pays de Condé et de la Druance composée des communes de : Condé-en-Normandie, La Villette, Lassy, Périgny, Pontécoulant, Saint-Denis-de-Méré, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Vigor-des-Mezrets.
- Communauté de Communes Intercom Séverine composée des communes de :
  Beaumesnil, Campagnolles, Champ-du-Boult, Courson, Fontenerrmont, Landelles-et-Coupigny, Le Gast, Le Mesnil-Benoist, Le Mesnil-Caussois, Le Mesnil-Robert, Mesnil-Clinchamps, Pont-Bellenger, Pont-Farcy, Saint-Aubin-des-Bois, Saint-Manvieu-Bocage, Saint-Sever-Calvados, Sainte-Marie-Outre-l'Eau, Sept-Frères.
- Et étendu aux communes nouvelles de : Valdallière, Souleuvre-en-Bocage et Vire Normandie

ef. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Calvados arrêté le 23 mars 2016 prévoit la fusion des Communautés de communes du Pays de Condé et de la Druance et de l'Intercom Séverine et l'extension aux communes nouvelles de Valdallière, Souleuvre-en-Bocage et Vire Normandie

Par conséquent, Monsieur le Préfet, en application des dispositions de l'article 35 de la loi NOTRe, a fixé, par arrêté préfectoral du 04 mai 2016, ce projet de périmètre.

Cet arrêté préfectoral a été notifié à la commune le 06 mai 2016

Dés lors, la commune dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion-extension. Sans réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

L'arrêté préfectoral portant création du nouvel EPCI par fusion des communautés et extension aux communes nouvelles fixera le nom, le siège et les compétences de la communauté issue de la fusion, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de communes du Pays de Condé et de la Druance et de l' Intercom Séverine et de l'extension aux communes nouvelles de Valdallière, Souleuvre-en-Bocage et Vire Normandie, tel qu'arrêté par Monsieur le Préfet du Calvados le 04 mai 2016.

Sur proposition des maires et maires délégués des 5 territoires, réunis en séminaire le 18 juin 2016, le Conseil est également appelé à se prononcer, d'une part sur le nom, et d'autre par sur le siège de la future communauté de Communes

#### LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE :

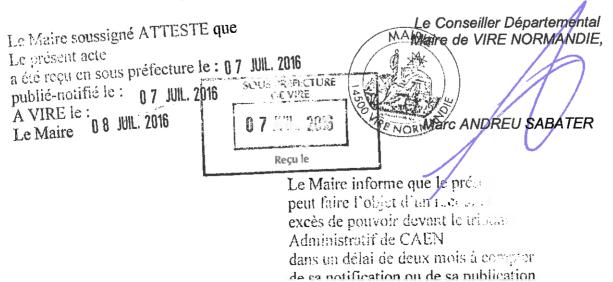
Pour: 66 (dont 4 pouvoirs)

Abstention: 1 (M. Serge HAMEL)

Contre: 0

- approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de communes du Pays de Condé et de la Druance et de l' Intercom Séverine et de l'extension aux communes nouvelles de Valdallière, Souleuvre-en-Bocage et Vire Normandie, tel qu'arrêté par Monsieur le Préfet du Calvados le 04 mai 2016.
- ENTERINE le nom de la Communauté de Communes : Intercom de la Vire au Noireau
- DONT LE SIEGE se situera à : l'Hôtel de Ville de VIRE NORMANDIE
- <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération. »

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.





## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel VIRE, sous la présidence M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : 135 Nombre de membres présents : 63

Nombre de membres absents: 63

Nombre de membres excusés avant

Nombre de membres excusés: 9

Quorum (69): Non atteint

donné pouvoir: 4

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	· 🗵			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			×	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			×	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			"
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

In the second second	1 1	<del>                                    </del>	l I
Monsieur Guy VELANY		<del>  X</del> I	

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	<u></u>
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL	Ī		X	
Madame Maud VIGIER			X	

## Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	×			
Monsieur Serge BOUVET	×			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			×	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			×	
Monsieur Arnaud RAOULT			×	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			×	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			×	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	i		X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X	1	Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			·
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	×			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

#### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	×			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	×			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

#### Objet:

Affaires Foncières et Développement Economique

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Développement Local : Diagnostic sur la gestion prévisionnelle des compétences et sur l'attractivité de la commune Vire Normandie

#### Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Vire Normandie compte plus de 10000 emplois et fait partie des territoires créateurs d'emplois.

Un dynamisme socio-économique qui a, pour corollaire, des besoins en compétences pour répondre aux évolutions technologiques et organisationnelles

Cependant, la question des besoins en compétences se pose de manière aigüe dans certains secteurs d'activités qui connaissent des difficultés récurrentes de recrutement. Cette situation concerne plutôt les filières industrielles particulièrement dans les métiers de l'usinage, de l'outillage et de la chaudronnerie mais aussi dans les métiers de la logistique, de la conduite de lignes automatisée et de la maintenance industrielle. Pour ce dernier, les besoins sont intersectoriels et, par voie de conséquence, assez importants pour pouvoir répondre aux démarches généralisées de maintenance préventive.

De plus, les échanges avec les entreprises et les établissements publics montrent que le recrutement de techniciens supérieurs, d'ingénieurs voire de cadres n'est pas aisé faute d'attractivité du territoire par rapport à des offres d'emploi émanant de territoires plus urbains.

Le lancement d'une démarche de diagnostic répond donc à une double préoccupation : d'une part, mieux appréhender les évolutions et les attentes en termes de compétences tous secteurs d'activité confondus (privé, public et parapublic) et, de manière simultanée, poursuivre la réflexion sur des actions mettant en avant les atouts et les spécificités de Vire Normandie comparativement à des territoires plus urbains.

L'objectif est de mettre en œuvre des actions cohérentes et inscrites dans la durée au regard du vieillissement de la population, source de déséquilibre entre les générations, et de favoriser l'installation des actifs sur Vire Normandie.

La participation de la ville de Vire, durant l'automne 2015, à 2 salons économiques d'envergure nationale et départementale (Parcours France et Planète Créa) qui a permis la création d'un embryon de démarche promotionnelle constitue une première étape qu'il convient d'intégrer à cette démarche de diagnostic.

Il est proposé que cette démarche de développement local soit accompagnée par Calvados Stratégie avec, comme livrables, le diagnostic pour septembre 2016 et un plan d'actions pour novembre 2016.

Le coût de l'accompagnement est estimé à 10 200 €, soit 34 jours d'accompagnement sur la base de 300 €/jour.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal,

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention entre Calvados Stratégie et Vire Normandie portant sur l'accompagnement d'une démarche de diagnostic de développement local et d'attractivité. »

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

SQUESPONE 1007-1001-20100 Regule

Marc ANDREU SABATER

o line soussigné ATTESTE que

A - present con-

a été reçu en sous préfecture le : 0 7 JUL, 2016

publié-notibe le : 0.7 JUL. 2016

A VIRE le : 0 8 JUL. 2016

Le Maire informe que le présent actipeut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribuau!
Administratif de CAEN dans un défait de deux mois à comptet de sa notification ou de sa publication



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

## Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	×			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	×			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			×	
Monsieur Laurent LECOQ			$\boxtimes$	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

	1	1 1	1
Monsieur Guy VELANY		X	

#### Commune déléguée de Roullours

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	×			
Monsieur Serge BOUVET	X			<u>.</u>
Madame Sylvie BOUVET	X			<u> </u>
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	<u> </u>
Madame Chrystel ESNAULT			X	<u>.</u>
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	×			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		-	×	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE	-		X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	×			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	×			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			·
Monsieur Eric du ROSEL			X	·
Monsieur Corentin GOETHALS	X	<u> </u>		
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

#### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	×			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X		,	
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	<b>X</b>			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			<u> </u>
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet:

Affaires Foncières et Développement Economique

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Mise en place d'un observatoire du commerce

#### Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Le commerce en cœur de ville est une composante importante de la vie sociale et économique et contribue fortement au rayonnement de la ville.

La profonde mutation que connaît actuellement le commerce est issue d'une évolution des comportements des consommateurs favorisée par le progrès technologique et de l'extension des offres commerciales à la périphérie des villes.

Dans ce contexte, il est donc nécessaire de dégager les principaux enjeux et leurs impacts sur le commerce de proximité, d'identifier les risques afin de mieux appréhender les perspectives et les opportunités du commerce en cœur de ville.

Concernant Vire Normandie, le tissu commercial va connaître des évolutions importantes de son offre commerciale consécutives au redéploiement de certaines enseignes de la grande distribution et à la requalification de l'avenue Bischwiller.

Face à ces constats et aux projets à venir, il convient de se doter d'un outil d'analyse tel qu'un observatoire du commerce comme il a été prévu dans la charte de développement commercial adoptée en février 2014.

Cet observatoire consiste en une compilation d'informations sur le commerce couplée à un système d'information géographique (SIG) pour réaliser des cartographies et des tableaux de bord permettant :

- de localiser les commerces par catégorie, par rue,
- d'identifier les locaux vacants,
- d'analyser l'évolution de l'occupation des commerces par typologie, par rue,
- d'accompagner les porteurs de projets.

La CCI Caen-Normandie et la commune Vire Normandie sont partenaires de la réalisation et de la gestion de l'observatoire. D'autres partenaires, principalement l'union commerciale locale, seront associées à cette démarche. Le pilotage serait assuré conjointement par la CCI Caen-Normandie, par Vire Normandie et par l'UCI et l'animation sera confiée à la CCI.

Le coût prévisionnel de cet observatoire et son actualisation annuelle sont estimés à 32400 € HT. Sa prise en charge est prévue comme suit : 50% par la CCI et 50% par Vire Normandie soit 16200€HT par partenaire.

Suivant l'avis favorable de la Commission Municipale « Affaires Foncières, Développement Economique, Tourisme » et du Bureau Municipal et après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre la CCI Caen-Normandie et Vire Normandie portant sur la mise en place d'un observatoire du commerce,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à des demandes de co-financement de l'observatoire du commerce. »

Adopté à la majorité :

Pour: 66 (dont 4 pouvoirs)

Abstention: 0

Contre: 1 (M. Serge HAMEL)

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE one Le présent acte

a de reçu en sous préfecture le : 0 7 JUL. 2016

SOUS-PREFECTURE

Reçu le

public-notifié le : 0 7 JUL 2016 A VIRE le : Le Maire 0 8 JUIL 2016

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal. Alministratif de CAEN dessun délai de dessume le compter de sa notification ou de sa publication.



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel VIRE, de sous la présidence M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : 135 Nombre de membres présents : 63

donné pouvoir: 4 Nombre de membres absents: 63

Nombre de membres excusés avant

Nombre de membres excusés : 9

Quorum (69): Non atteint

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON	·		X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			×	
Monsieur Laurent LECOQ			×	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY	X	
Interiored Cdy VED CC.		

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			<u> </u>
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X	}		
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	×			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	Ī		X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE	-		X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	×			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			×	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X		-	
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			_
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		<u> </u>	X	-
Monsieur Jean-Claude BIDEL	Ţ		X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X	<u>-</u>		
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			×	
Madame Jacqueline HUET		_	X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	×			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			-
Monsieur Jacques VOQUER	X			

### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			·
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		<u></u>
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	×			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



Commune déléguée de VIRE

Objet : Culture

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Attribution de subvention pour le festival Avignon

Le Mater informa que le present act pres files l'objet d'un recours peur tre le de penseir devant le relevant Administratif de CAFF!

dans un défai de deux mois à compte de sa notification ou de sa publication

#### Monsieur Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le collège du Val de Vire et le théâtre du Préau ont mis en place un projet avec des jeunes 6<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Ces derniers ont en effet présenté un spectacle « *Et maintenant, hurlez de joie sur notre chant* » lors du festival ado, en mai dernier, qui a été très bien accueilli par le public.

Le TGP (Théâtre Gérard Philippe - CDN de Saint Denis) qui mène également un travail au long cours avec des adolescents de son territoire a trouvé cette création remarquable. C'est pourquoi le TGP propose d'associer l'équipe de *Et maintenant, huriez de joie sur notre chant* ... à des groupes de Seine Saint Denis qui vont découvrir le Festival d'Avignon et en particulier la création *LES FRERES KARAMAZOV* que met en scène le directeur du TGP, Jean Bellorini, dans le cadre du Festival IN à la carrière Boulbon. Pour cela, le TGP débloque une enveloppe financière de 6300€ grâce à une enveloppe de l'assemblée nationale (via Claude Bartolone et le Député de Seine Saint Denis).

C'est une opportunité pour ces jeunes 6e et 3e du collège du Val de Vire que de passer 3 jours (départ le 11 juillet au soir / retour le 16 juillet matin: voyage AR en bus de nuit, 2 nuits sur place) au festival d'Avignon. Le 15 juillet aurait lieu une rencontre entre les jeunes de cette aventure et le président de l'Assemblée Nationale.

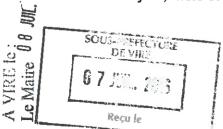
Le collège souhaite rendre possible ce voyage pour ces jeunes. Pour cela, et afin que la question financière n'empêche pas certains de continuer l'aventure, il manque une enveloppe de 2500€ afin de boucler un budget minimal.

Le collège sollicite donc une aide exceptionnelle de 2500€ afin de permettre aux jeunes collégiens du Val de Vire qui ont participé à « Et maintenant, hurlez de joie sur notre chant » d'aller au festival IN d'Avignon.

Suivant la présentation falte au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir donner son accord sur cette subvention de 2 500 €.

#### Adopté à l'unanimité

Arræ en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



soften Bergelie Woodsigne ATTESTE que

i.c présent acre

publić-notifić le

cic reçu en

MAIRIE ASSOCIATION OF MAIRIE ASSOCIATION OF

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			<u> </u>
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG		"	X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			×	
Monsieur Sébastien LEBRUN			×	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			<u> </u>
Madame Vanessa TANCREDE			X	· ·

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

## Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	×			
Monsieur Serge BOUVET	X			<u> </u>
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	·
Madame Chrystel ESNAULT			×	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			<u> </u>
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	×			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	×			
Madame Martine ROBBES	×			
Madame Sylvie ROBLIN	_		X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			×	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	×			
Monsieur Franck LOHAT			×	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			×	
Madame Laurence BATAILLE		·	×	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

#### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			·
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			×	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

#### Commune déléguée de Vire

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascai BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			<u> </u>
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			<u> </u>
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	<u> </u>
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	×			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



Commune déléguée de VIRE

Objet : Culture

Musée – Signature des autorisations d'urbanisme

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours peur excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEM dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

#### Monsieur Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

SOUST TORK TURE

Necu!

Mes Chers Collègues,

Des travaux de rénovation du musée de Vire Normandie sont prévus avec, entre autres, la création de futures réserves.

Celles-ci, d'environ 350m², sont prévues dans les combles de la salle Polinière. Des travaux d'aménagement de ces combles sont nécessaires afin de pouvoir conserver les œuvres du musée dans des conditions de conservation préconisées par les Musées de France.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 20 juin 2016

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les dossiers d'autorisation d'urbanisme concernant la réalisation de ces travaux.

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le M**ore sou**ssigné . Trik fil a

La présent acte

a été reçu en sous préfecture le 1 07 JUL. 2016

public-notifié le : 0.7 JUIL. 2016

A VIRE le: 0 8 JUL. 2016



Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Nombre de membres excusés: 9

Quorum (69): Non atteint

donné pouvoir: 4

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de VIRE, sous la présidence M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres absents: 63

Nombre de membres excusés ayant

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	×			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X	-		
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ		-	X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY		IXI

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	×			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	×			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	×			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		<b>X</b>		
Madame Marie-Thérèse MARIE	×			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			×	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			×	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			×	
Madame Laurence BATAILLE			X	<del>, -</del> -
Monsieur David CAILLY			X	-
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	×			
Madame Bernadette HARDY	×			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET		_	X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE		-	X	
Monsieur Philippe MENARD	×			74 - 1 to -
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			<del>-</del>

#### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	×			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	×			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	×			
Monsieur Serge COUASNON	X			<u> </u>
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			$\boxtimes$	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL		<u> </u>	X	<u> </u>
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			. <u> </u>
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



Commune déléguée de VIRE

Objet : Culture

Orchestre à l'Ecole

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

#### Monsieur Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du projet « OAE » (orchestre à l'école) et du développement de l'éducation artistique culturelle (EAC) en milieu dit « rural » il vous est demandé de valider la convention de partenariat du projet de l'OAE entre la commune de Vire Normandie et l'école Saint-Exupéry pour l'année scolaire 2016-2017.

La commune déléguée de Vire propose la « mise à disposition » de certains professeurs de l'équipe pédagogique du Conservatoire ainsi que la mise à disposition et l'entretien du parc instrumental nécessaire au bon fonctionnement de cet orchestre, à hauteur d'un budget annuel de 8000 €.

Cet orchestre est le premier des OAE qui a vu le jour dans le Département du Calvados.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 20 juin 2016

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
MAIRIE Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER

Le Maire conssigne ATTESTE que

a été reçu en sous préfecture le :

publié-notifié le :

D.7 HHL. 2016

07 JUIL, 2016

A VIRE le: 0 8 JUL. 7016 Le Maire

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			<u> </u>
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X		,	
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			×	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY		X	

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			<b>X</b>	
Monsieur Julien LEMIERE			X	<u> </u>
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			<u></u>
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	<u> </u>
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	···
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	×			-
Monsieur Franck LOHAT			×	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	×			

### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY	_		X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	×			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

#### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM	1		X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X	<del>-</del>		-
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	×			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	···
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

#### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	×			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	<u> </u>
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



Commune déléguée de VIRE

Objet : Sports-association

Convention de mise à disposition d'une infrastructure sportive à l'association du Golf de la Dathée

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Le Maire soussigné ATTESTE que Le présent acte

a cui reçu en sous préfecture le : 07 JUL. 2016

public-notifié le : 0 7 JUIL, 2016

A VIRE le : 0 8 JUIL. 2016

Le Maire

#### Monsieur Pascal BINET donne lecture du rapport suivant

Mes Chers Collègues,

L'association du Golf de la Dathée a souhaité renouveler la convention de mise à disposition d'infrastructures sportives pour le parcours du golf 18 trous de la Dathée.

La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour une période de 17 ans pour se terminer le 1<sup>er</sup> juillet 2033.

La redevance d'occupation est fixée à 18 340 € HT, soit 22 008 € TTC par an pour Le Club House, le parcours de 18 trous et les bâtiments annexes liés à son exploitation.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 20 juin 2016

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de cette convention.

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un receurs pour occès de pouvoir devant le tribunel dans un délai de deux mois à compet de se actification on de sa publication



Nombre de membres en exercice : 135

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

# Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de VIRE, sous la présidence M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres présents : 63

Nombre de membres excusés avant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Malsoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			_
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	-

			<b>U</b>
Monsieur Guy VELANY		X	

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

#### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		·
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	:
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	·
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	×			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

#### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			×	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			×	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			· ·
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			区	_
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			,
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

#### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	$\boxtimes$			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	×			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	×			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	×			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	×			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



#### Commune déléguée de VIRE

Objet : Sports-association

Attribution de subventions à l'USMV

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Monsieur Philippe MALLEON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'USMV sollicite des subventions pour les manifestations suivantes :

➤ Twirling bâton déplacement le 15 mai à Gournay en Bray (champ régional par équipe) sollicite 350 € pour participation aux frais de déplacement

Avis de la commission sport, vie associative : favorable pour 350 €

➤ Twirling bâton le 28 février (champ régional individuel) sollicite 500€ pour participation aux frais de déplacement.

Avis de la commission sport, vie associative : favorable pour 500 €

➤ Hockey participation aux frais de déplacement pour des formations juges, arbitres et accompagnateurs à Chatenay, Bourges et Chartres sollicite 1000€.

Avis de la commission sport, vie associative : favorable pour 500€

➤ Basket interventions dans les écoles sollicite 300 €.

Avis de la commission sport, vie associative : favorable pour 300€

▶ Basket organisation du centre génération Basket sollicite 500 €.

Avis de la commission sport, vie associative : favorable pour 500 €

- ▶ Basket déplacements de 3 jeunes dans les équipes départementales et régionales sollicite 1000 €.
  Avis de la commission sport, vie associative \_ : favorable pour 500€
- ➤ Judo qualification de 2 vétérans pour les champs d'Europe en Croatie sollicite 1000 €.
  Avis de la commission sport, vie associative \_ : favorable pour 500€
- ➤ **Natation** aide aux déplacements notre dame de Gravenchon, St Nazaire, et Grand Couronne coût total des dépenses 3045 €. Sollicite une subvention.

Avis de la commission sport, vie associative : favorable pour 2000€

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 20 juin 2016

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir donner son accord sur ces subventions.

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

SOUS-PREFECTURE
DE VIER
RESULE
RESULE

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussioné ATTESTE que

Le présent acte a été reçu en sous préfecture le : 0 7 JUL. 2016

publié-notifié le : n 7 144 7018

A VIRE le:

Le Maire ..... 0 8 JUIL. 2016

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

# Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			*
Monsieur Didier BARBOT	×			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN		_	×	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

	1	1 1	1
Monsieur Guy VELANY			

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	×			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			×	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	_
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			×	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X	-		
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

#### Commune déléguée de Vire

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	×			· · ·
Madame Claudine ARRIVE	×			
Madame Marie-Noëlle BALLE	×			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	<del></del>
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	×			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Madame Catherine TAHAN			X	



Commune déléguée de VIRE

Objet: Sports-association

Attribution de subventions à l'AFV

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Monsieur Philippe MALLEON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'AFV sollicite des subventions pour les manifestations suivantes

- ➤ Accueil des finales régionales de football le 5 juin sollicite 2500 €.
- ➤ Accueil de la Péronne Cup du 10 au 15 Août sollicite 4000 €.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 20 juin 2016

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir donner son accord sur ces subventions.

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE.



Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte pent faire l'obje - Las pour exces de pouvoir devant le tribunal Administration CAEN " " is à compter de sa notification ou de sa publication Le Maire soussigné ATTESTE que

ila présent acte

a été reçu en sous préfecture le : 0 7 JUIL. 2016

publié-notifié le : 0 7 JUL. 2016

A VIRE le:

0 8 JUIL 2016 Le Maire



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel VIRE, sous la présidence M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			×	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	×			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY		X	
INIONOIGA Cay VEEZINIVI	i I		

#### Commune déléguée de Roullours

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	×			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	×			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	×			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	×			
Monsieur Eric LECORDIER		X	_	
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	×			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			×	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

#### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	1		X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		×		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	×			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X		***	
Monsieur Jacques VOQUER	X			

#### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			×	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	×			·
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	×			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	×			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	×			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			<u></u>
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



Commune déléquée de VIRE

Objet: Sports-association

Attribution d'une subvention à l'association Les Bélougas

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Monsieur Philippe MALLEON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'association Les Bélougas sollicite une subvention pour :

L'aide au déplacement pour participer aux championnats d'Europe des clubs en Italie du 9 au 13 Novembre et sollicite 2900 €

Avis de la commission sport, vie associative : favorable pour 2000€

Le consell communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 20 juin 2016.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir donner son accord sur cette subvention.

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIA



Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que

a été reçu en sous préfecture le: 07 JUIL. 2016 Le présent acte

publié-notifié le : 07 JUIL 2016 A VIRE le: 08 HH. 2016 Le Maire



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	×			
Monsieur Christian BELLIARD	X			<u> </u>
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			· · · · · ·
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			×	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X	-		
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			×	

Monsieur Guy VELANY	$\square$	

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	· · · ·
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	×			
Madame Martine ROBBES	×			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	_
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		,
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

#### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			×	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	×		i	
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			×	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

#### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	×			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	×			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	-
Monsieur Jérémy FOLLY			×	
Monsieur Raymond GABILLARD	×			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	×			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	×			
Madame Catherine TAHAN			X	



Commune déléguée de VIRE

Objet : Sports-association

Attribution d'une subvention au Collectif Jeunes

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

## Madame Marie-Noëlle BALLÉ donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Collectif Jeunes sollicite une aide financière de 100 € pour organiser la fête de la musique sur Léonard Gille.

Avis de la commission sport, vie associative favorable pour 100 €

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 20 juin 2016

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de blen vouloir donner son accord sur cette subvention.

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

ATTESTE que de la company de l

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pauvoir devent le a llamat Administratif de CAEM dans un défai de deux mois à com; les de sa notification eu de sa publication



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	•
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			×	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			,
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY		X		

### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	×			
Monsieur Serge BOUVET	×			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			-
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			×	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			×	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			×	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	×			
Madame Aurélie DESLANDES	×			<u> </u>
Madame Bernadette HARDY	×			-
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			·
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL		-	X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X	1	M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			-

### Commune déléguée de Vire

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	×			
Madame Catherine GODBARGE	×			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			<u> </u>
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



Commune déléguée de VIRE

Objet : Sports-association

Jumelage – prise en charge d'hébergement

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

### Madame Marie-Noëlle BALLÉ donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre des échanges entre la commune déléguée de Vire et les villes jumelées, un groupe de jeunes sera hébergé au lycée Marie Curie de Vire du 6 au 12 juillet 2016

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 20 juin 2016

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le lycée Marle Curie pour la prise en charge du coût d'hébergement et de restauration pour un montant de 2 380,50 €.

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Mane so présent a : le reça : le ablié-notifi

0 7 JUIL. 2016

0 8 <sup>0</sup> JUIL **JUIL 13**016

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	·-
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	×			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Manaiaum Cuus VIII ANIV	1	·	I⊽I	1	
Monsieur Guy VELANY					

### Commune déléguée de Roullours

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	·
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	×			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

## Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET 3.			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		Ţ	X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X		_	

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	×			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL		-	X	
Monsieur Corentin GOETHALS	×			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			***
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	×	_		
Monsieur Jacques VOQUER	X			

## Commune déléguée de Vire :

NOMO DEO CONCEU LEDO	Dufacut	Fuerraé	Absent	A donné pouvoir à
NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	X	A doffile pouvoir a
Madame Sarah AKABI		_	<u> </u>	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	<b>X</b>			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	·
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			×	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			······
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X	İ		
Madame Catherine TAHAN			X	-



#### Commune déléguée de VIRE

# Objet : Education

Participation des communes aux frais de scolarité

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Monsieur Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant

Mes Chers Collègues.

La participation financière des communes extérieures, aux frais de scolarité des enfants domiciliés sur leur territoire et inscrits dans les écoles publiques viroises, a été appliquée par la Ville de Vire à compter de l'année scolaire 2003-2004, conformément aux dispositions légales prévues à l'article 23 de la loi du 23 juillet et au décret n° 86-425 du 12 mars 1986.

La loi prévoit donc l'obligation des communes de résidence à participer selon les cas suivants :

- Cas où l'accord du Maire n'a pas à être demandé
  - 1 La capacité d'accueil de l'école de la Commune de résidence est insuffisante Exemple : Orientation en classe spécialisée
  - 2 Obligation professionnelle des deux parents et absence de moyens de garde et de cantine, ou de l'une de ces deux prestations, dans la commune de résidence
  - 3 Raisons médicales touchant l'enfant
  - 4 Inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement de la même commune (non séparation de fratrie)
- Cas où l'accord du Maire est requise

La commune de résidence possède une capacité d'accueil, suffisante tant en qualité qu'en quantité (restauration ou garderie, classe spécialisée) et les enfants postulant à la scolarité hors communes ne répondent à aucun des critères exposés ci-contre.

Par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Vire en date de 28 juin 2010, il avait été décidé qu'il ne serait réclamé de la part de la commune d'accueil aucune participation de la commune de résidence pour les Communes de la Communauté de Commune de Vire, si elles donnaient leur accord pour une demande de dérogation.

Depuis l'année scolaire 2015-2016, ce principe s'applique aux communes déléguées de la Commune de Vire Normandie.

La Commission Éducation du 2 juin dernier a souhaité étendre le principe de non recouvrement des frais de scolarité aux communes de la future nouvelle Communautés de Communes à partir des inscriptions de l'année scolaire 2016/2017.

Concernant les demandes de participation pour les enfants inscrits en classes spécialisées, elles seront cependant maintenues dans la mesure où le coût des frais de scolarité des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) est plus important (Crédits fournitures scolaires majorés, crédits spécifiques pour le RASED, réservations de bus pour 12 élèves uniquement...).

La participation aux frais de scolarité des ULIS restera exigible pour les communes qui ne feront pas partie de la Commune de Vire Normandie.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 20 juin 2016.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie d'approuver que :

- L'accord du maire de la commune de résidence soit systématiquement exigé quel que soit le motif de demande de dérogation,
- En accord avec le maire, le principe de non recouvrement des frais s'applique,
- Que la participation aux frais de scolarité des ULIS restera exigible.

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que Le maisent acte	Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,
n de la que saus préfecture le : 0 1 JUIL. 2016  publié-notir la : 0 1 JUIL. 2016  A VIRE le :  Le Maire 0-1 JUIL. 2016	Marc ANDREU SABATER
sous prefecture DE VIRE  -1 200 Reçu le	Le Maire informe que le présent acte peut fai auturs pexcès te terre Adri CALLI de la mois rede sa nonneution ou de su person



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			×	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			· ·
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	
Monsieur Guy VELANY			X	

## Commune déléguée de Roullours

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN		_	X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

## Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	×			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	×			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	

Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

## Commune déléguée de Truttemer-le-Petit

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	×			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	×			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	×			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	×			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



#### Commune déléguée de VIRE

#### Objet : Affaires foncières/Développement économique

Les Mancellières – Vente commune de Vire – SNC les Mancellièrs : Modification de la consistance des lots n° 2 – 4 et 5

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En 2007, la Ville de Vire a cédé à la SNC les Mancellières un foncier de 3,6 ha sur le site des *Mancellières* en vue de la réalisation d'un programme immobilier intégrant, notamment, la construction de l'EPHAD Symphonia et de la résidence services Le Karousel.

Les lots 1 à 4, correspondaient à des terrains à bâtir tandis que le lot n° 5 était dédié à la réalisation d'une voie (la rue du Luxembourg) à rétrocéder gracieusement à la Ville.

La réalisation sur le lot n° 2 d'un programme d'habitat en location-accession et d'une opération dédiée à l'habitat des Seniors a laissé subsister un foncier constructible de 3 500 m² (parcelle Bl n° 138). Aussi, en vue de rendre possible la réalisation d'une nouvelle opération immobilière sur le lot n° 2, la SNC les Mancellières a souhaité en agrandir la surface en intégrant à la parcelle Bl n° 138, deux portions de terrains complémentaires à prendre sur les lots 4 et 5.

Par délibération du 29 juin 2015, la ville de Vire a accepté le nouveau découpage parcellaire projeté avec une voirie de desserte du programme (lot n° 5) modifiée pour tenir compte de l'agrandissement du lot n° 2. Dans le cadre de la réalisation de la voirie définitive du programme, correspondant au lot n° 5, la SNC les Mancellières a constaté que la haie bocagère limitrophe à la rue du Luxembourg était située dans l'emprise du lot n° 2 destiné à être conservé par l'aménageur.

Or, cette haie bocagère structure le paysage des Mancellières. A ce titre, son intégration dans le lot n° 5, destiné à revenir à la collectivité, présenterait une garantie de préservation. La SNC les Mancellières est disposée à laisser à la commune la propriété de cette emprise. Les coûts de cette rétrocession seraient intégrés dans ceux de la revente par l'aménageur à la collectivité du lot n° 5 voirie et intégralement pris en charge par la SNC.

La nouvelle répartition des surfaces entre les lots n° 5 et n° 2 s'opèrerait comme suit :

REFERENCE PARCELLAIRE ACTUELLE	SUPERFICIE	ANCIENNE AFFECTATION	PARTIE DESTINEE A REVENIR A VIRE NORMANDIE LOT N° 5 VOIRIE	PARTIE DESTINEE A REVENIR A SNC LES MANCELLIERES LOT N° 2
BI n° 178	591 m²	Lot 5 (voirie)	38 m² (haie)	553 m²
Bl n° 180	306 m²	Lot n° 4 (terrain à bâtir)	131 m² (haie)	175 m²
Bl n° 179	501 m²	Lot n° 4 (terrain à bâtir)	501 m² (voirie)	0 m²
TOTAL	1 398 m²		670 m²	728 m²

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 20 juin 2016

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir donner son avis sur :

- le découpage parcellaire projeté permettant d'intégrer la haie bocagère à l'emprise de la rue du Luxembourg (lot n° 5) destiné à revenir en propriété à la commune.
- l'autorisation à accorder à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer, en l'étude de Maître Richard POULIN, notaire à Vire, l'acte de rétrocession de la voirie du lot à la commune et de modification du lot n° 2 au bénéfice de la SNC les Mancellières ainsi que tout document relatif à cette transaction.
- le classement de la rue du Luxembourg dans la voirie publique communale.
- les frais de mutation (géomètre notaire) seront à la charge exclusive de la SNC les Mancellières.

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte a été reçu en sous préfecture le :

0 7 JUIL. 2016

publié-notifié le :

.... 0 7 JUIL. 2016

A VIRE le:

Reçu le

Le Maire 08 JUL. 2016

Le Maire informe que la présent acta pour faire l'objet d'un le la sers pour le mais de pouvoir deviant le tribunal mais un défai de den mois à compter le sa notification on ce sa publication



Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

donné pouvoir: 4

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

# Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel Ville VIRE, sous la présidence M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres absents: 63

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés avant

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	×			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN		<u> </u>	X	
Madame Nathalie LENOIR			X	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			×	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY	🗵	

## Commune déléguée de Roullours

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN		-	X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			_
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			<u>.</u>
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			<u>.</u> .
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

# Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			×	<del></del>
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	×			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	×			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	×			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			×	

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		· ·	×	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	Į.		X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL		-	X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			·
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			<u> </u>
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	×			

## Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	×			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	×			
Monsieur Cédric CAER	×			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	×			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	×			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



Commune déléguée de VIRE

Objet:

Affaires foncières/Développement économique

La Florie signature d'une convention d'occupation précaire avec M. et Mme CANDEA

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le prisent acte

nobli (-notifié le :

a été reçu en sous préfecture le : 07 JUL. 2013

\_--0.7 JUIL, 2016

A VIRE le: Le Maire

0 8 JUIL. 2016

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues.

M. et Mme CANDEA demeure rue Magdeleine Roullin sur le quartier de la Florie. Leur propriété borde le cheminement doux qui relie cette voie à la rue de l'Hippodrome (RD 52).

Entre la voie douce et la limite de leur propriété, demeure une bande enherbée d'environ 50 cm de large sur laquelle M. et Mme CANDEA se proposent de planter une haie puis de l'entretenir. Sous cette bande de terrain, passe le réseau d'alimentation de l'éclairage public. De ce fait, elle fait partie du domaine public communal et n'est donc pas aliénable.

Cependant, une convention d'occupation précaire peut être signée avec les époux CANDEA afin de concilier la domanialité publique et leur souhait de paysager puis d'entretenir cette bande de terrain.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 20 juin 2016

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandle, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'occupation précaire ainsi que tout document relatif à ce dossier.

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE.

Parc ANDREU SABATER

SOUS-PLEPACTURE

Le Maire informe que le présent actes ca le peut faire l'objet d'un recours pour

excès de pouvoir devant le tribunal

Administratif de CAEN

dans la délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

# Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents : 63

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	×			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			×	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			×	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE		-	X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

	_		
Monsieur Guy VELANY		X	ļ

## Commune déléguée de Roullours

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	×			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	×			<u> </u>
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	×			
Monsieur Eric LECORDIER		X		<u></u>
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			<u></u>
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

# Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

## Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			×	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL		-	X	

## Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à	
Madame Céline ADAM			X		
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X		
Madame Annie BIHEL	X				
Madame Françoise DERRIEN	X	-:			
Monsieur Eric du ROSEL			X		
Monsieur Corentin GOETHALS	X				
Madame Maryvonne GOSSELIN	X				
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X		
Madame Jacqueline HUET	T		X	<u> </u>	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL	
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET	
Monsieur Alain LE GRAËT	X				
Madame Sylvie MARGUERIE			X		
Monsieur Philippe MENARD	×		-		
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER	
Monsieur Robert PORQUIER			X		
Madame Nadine POTHIER			X		
Monsieur Dimitri RENAULT	X				
Monsieur Jacques VOQUER	X				

## Commune déléguée de Vire

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	×			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			<u> </u>
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X		<u> </u>	
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	×			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	

#### CONVENTION D'OCCUPATION Précaire DU DOMAINE PUBLIC

#### Entre les soussignés :

La commune de Vire Normandie, département du Calvados, domicilié 11 rue Deslongrais - VIRE - 14500 VIRE NORMANDIE, identifiée sous le numéro SIREN 200060176, représentée par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Le dit M. Marc ANDREU SABATER ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes, en vertu d'une délibération du conseil municipal de la commune de Vire Normandie en date du 27 juin 2016 déposée en Sous-Préfecture le ......

Ci-après dénommée « la commune »

D'une part,

#### Et:

Mme Sophie CANDEA et M. Daniel CANDEA, demeurant 30 rue Magdeleine Roullin - VIRE – 14500 VIRE NORMANDIE

Ci après dénommés « l'occupant »,

D'autre part,

#### Il est préalablement exposé :

En vue d'embellir l'accotement du cheminement doux reliant la rue Magdeleine Roullin à la rue de l'Hippodrome, M. et Mme CANDEA souhaitent pouvoir y planter une haie puis en assurer l'entretien.

En conséquence de quoi, la commune accorde, dans les conditions suivantes, une convention d'occupation précaire et révocable des lieux à l'occupant.

#### Il est convenu et arrêté ce qui suit :

#### **ARTICLE 1: OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable, l'emplacement défini à l'article 2.

#### ARTICLE 2: DEFINITION DE L'EMPLACEMENT MIS A DISPOSITION

L'occupant est autorisé à occuper les lieux ci-après désignés :

une bande enherbée de 50 cm de large environ correspondant à l'accotement du cheminement doux reliant la rue Magdeleine Roullin à la rue de l'Hippodrome bordant la parcelle cadastrée section BS n° 235

et repérés sur le plan en annexe 1.

L'emplacement mis à disposition se compose d'une surface de 23 m² environ.

#### **ARTICLE 3: DESTINATION DES LIEUX MIS A DISPOSITION**

L'occupant ne peut affecter les lieux à une destination autre que celle de haie paysagère.

La commune peut effectuer ou faire effectuer tout contrôle, afin de vérifier notamment les conditions d'occupation et d'utilisation des lieux.

L'occupant devra obtenir l'accord du service Espaces Verts des Services Techniques de Vire Normandie concernant les essences à planter afin qu'elles n'endommagent ni la voirie ni le réseau d'éclairage public.

#### **ARTICLE 4: ETAT DES LIEUX**

Lors de la mise à disposition et à la sortie des lieux, un état des lieux contradictoire est dressé par la commune.

A l'expiration de la présente convention, quel qu'en soit le motif, l'occupant doit évacuer les lieux occupés et remettre les lieux en l'état, à ses frais si la commune en manifeste par écrit avec accusé de réception le souhait. A défaut, la commune utilise toutes voies de droit pour faire procéder d'office à l'enlèvement des installations de l'occupant.

En cas de défaillance de la part de l'occupant et après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, la commune se réserve le droit de réclamer le rétablissement de tout ou partie des lieux dans leur état initial, avec le choix entre l'exécution matérielle des travaux nécessaires aux frais de l'occupant ou une indemnité pécuniaire, tous droits et taxes en sus, représentative de leur coût.

#### ARTICLE 5: CARACTERE PERSONNEL DE L'OCCUPATION

La présente convention est conclue *intuitu personae*. L'occupant précaire ne peut céder les droits en résultant à qui que ce soit, ni laisser la disposition des lieux à des personnes étrangères à la présente convention.

#### **ARTICLE 6: RESPONSABILITE**

L'occupant demeure entièrement et seul responsable des dommages directs qui pourraient résulter de l'installation de la haie paysagère.

L'occupant et ses assureurs renoncent à exercer tout recours contre la commune et ses assureurs en cas de dommage survenant aux biens de l'occupant et de toute personne agissant pour son compte et se trouvant dans les lieux objets des présentes.

#### ARTICLE 7: DUREE DE LA CONVENTION

Sous réserve des dispositions de l'article « dénonciation, résiliation et suspension temporaire», la présente convention prend effet, à compter de sa signature, après réception en Préfecture de toutes les pièces nécessaires au contrôle de légalité.

L'emplacement désigné à l'article 2 est mis à disposition de l'occupant à cette même date.

Cette convention est consentie pour une durée de 10 ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2026. Elle est renouvelable expressément, par la commune, par période de 1 an, au-delà de cette échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 8: REDEVANCE**

L'occupation précaire participant à l'embellissement du cheminement doux, elle n'est pas soumis au paiement d'une redevance.

#### **ARTICLE 9: MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant.

#### ARTICLE 10: DENONCIATION, RESILIATION ET SUSPENSION TEMPORAIRE

#### a) A l'initiative de la commune :

#### ⇒ Suspension temporaire:

La présente convention est suspendue de plein droit par la commune, par lettre recommandée avec accusé de réception, précisant la durée de la suspension, dans les cas suivants :

- Nécessité de procéder à des travaux.

#### Résiliation :

La présente convention est résiliée de plein droit par la Commune, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les cas suivants :

- Motif d'intérêt général, conformément au régime applicable aux conventions d'occupation privative du domaine public,
- Non-respect de la présente convention,
- Défaut d'entretien de la haie paysagère plantée
- Vente de la parcelle BS n° 235 par les propriétaires.

La résiliation intervient 1 mois après réception de la lettre recommandée par l'occupant.

#### b) A l'initiative de l'occupant :

La présente convention peut être résiliée de plein droit sur l'initiative de l'occupant, par lettre recommandée avec accusé de réception précisant la date d'effet de la résiliation.

#### c) Effets de la résiliation et de la suspension temporaire :

La suspension ou la résiliation à l'initiative de la commune n'ouvre pas droit au versement d'une indemnité ou à un quelconque dédommagement. L'occupant ne peut invoquer aucun droit au maintien dans les lieux.

La résiliation de la convention à l'initiative de l'occupant ne donne lieu à aucun remboursement.

#### **ARTICLE 11: ELECTION DE DOMICILE**

Les parties élisent domicile au lieu figurant en tête de la présente convention.

Chaque partie informe l'autre de tout changement de domicile susceptible d'intervenir,

#### **ARTICLE 12: REGLEMENT DES LITIGES**

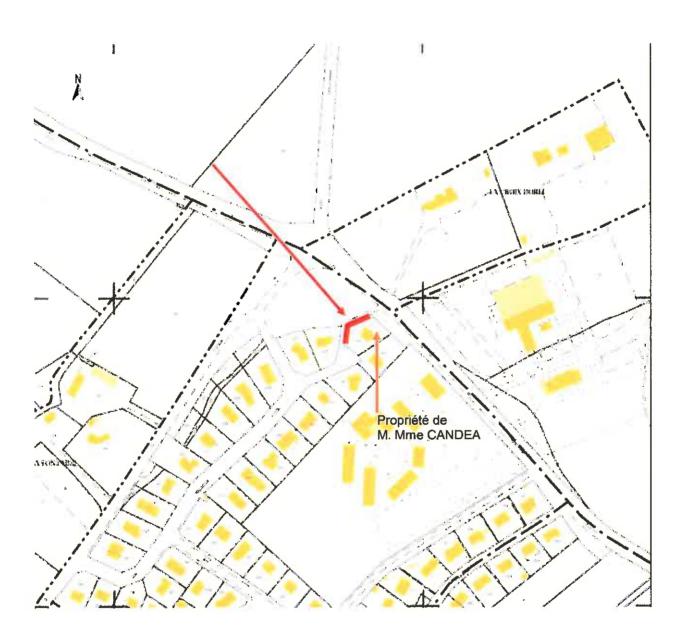
Fait à Vire Normandie

Toutes difficultés, à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un règlement amiable, sont soumises à la juridiction compétente.

Le en 2 exempla	ires.	
;	Pour la commune	M. Marc ANDREU SABATER, <b>M</b> aire Avec mention manuscrite « L <b>u et approuvé</b> » Cachet et signature
	Pour l'occupant	Mme Sophie CANDEA M. Daniel CANDEA  Avec mention manuscrite « Lu et approuvé » et signatures

Annexe 1 : Plan localisant l'emplacement

\* \* \*







# Commune déléguée de VIRE

Objet: Affaires foncières/Développement économique

La Mercerie - Vente de 3 lots à bâtir

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

In Price massione ATTESTE me Le présent note ii de legu en sous préfecture le 2016 public-notifié le :

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

0 8 JUIL, 2016

Mes Chers Collègues.

Par délibération du 12 novembre 2012, le Conseil Municipal a arrêté les conditions de cession des lots à bâtir des hameaux B et C du programme d'habitat de La Mercerie autorisé par arrêté municipal du 10 octobre 2011, modifié le 30 novembre 2012, vingt-trois des quarante lots du programme ont déjà été cédés.

Le lyraire

Trois lots à bâtir ont fait l'objet d'une nouvelle option d'achat se déclinant comme précisé au tableau ci-après détaillé en annexe I.

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service des Domaines a été consulté pour avis. Cet avis, daté du 28 septembre 2015, estime la valeur de ces lots à :

- 20 000 € pour les lots à bâtir de 350 à 500 m².

- 25 000 € pour les lots à bâtir de 500 à 600 m²

- 30 000 € pour les lots à bâtir de 600 à 800 m².

Toutefois, la phase de pré-commercialisation ayant démontré que ce type de tarification demeurait trop élevé eu égard à l'offre extra-muros et ne favorisait donc pas une accession à la propriété sur Vire, il est décidé de ne pas retenir la valeur vénale de France Domaine.

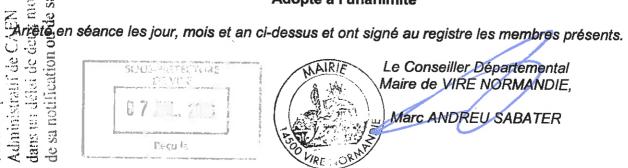
Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 20 juin 2016.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir donner son accord sur :

la vente des 3 lots du programme d'habitat de La Mercerie aux personnes et selon les conditions détaillées aux annexes I et II ci-jointes. L'annexe II récapitule les étapes de la procédure d'acquisition ainsi que les incidences du non-respect des délais impartis à chacune d'entre elles,

agricultation à accorder à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes de vente ainsi que 司o弱 documents relatifs à ces transactions qui seront rédigés par l'étude de Maître POULIN, notaire à

#### Adopté à l'unanimité



Le Maire informe que le présent : le peut faire l'objet d'un recours pour le tribunal mois excès de pouvoir devant Administratif de

Svire. E S 73



Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Nombre de membres excusés : 9

Quorum (69): Non atteint

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel Ville de VIRE, présidence sous la M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

donné pouvoir: 4 Nombre de membres absents: 63

Nombre de membres excusés avant

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X		-	
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			×	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	×			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			×	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY	

## Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X	_		
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	×			<u> </u>
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			×	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			<u> </u>
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	×			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			<u></u>
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	×			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	×			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

# Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE		1	X			
Madame Hélène LEPRINCE			X			
Madame Nadine LETELLIER	X		_		_	
Monsieur Franck LOHAT			×		_	
Madame Christelle MARIE		X		_		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X			-
Monsieur Patrick PRUNIER			X			
Monsieur Arnaud RAOULT			X			
Monsieur Bernard VINCENT	X					

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

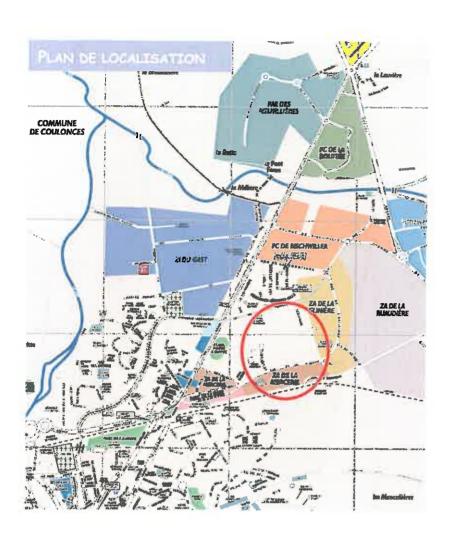
NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	<u> </u>
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X		_	
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			×	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			×	
Monsieur Roger MOREL			X	

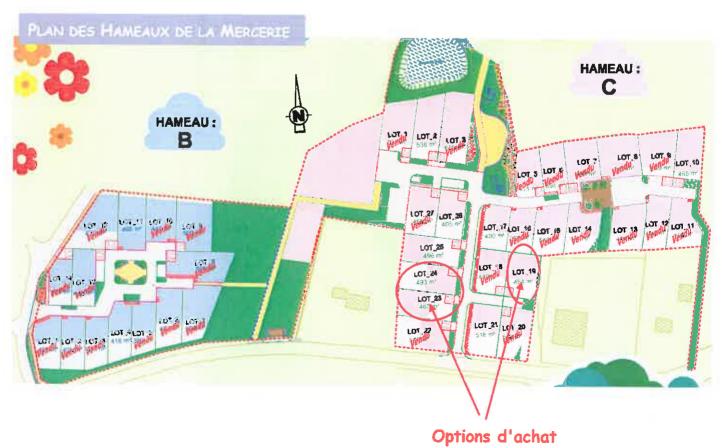
# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			-
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	×			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X	_		
Monsieur Jacques VOQUER	X			

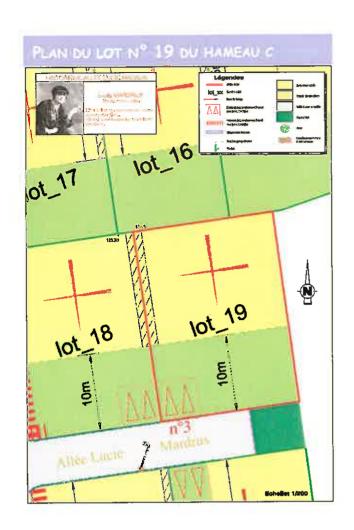
# Commune déléguée de Vire :

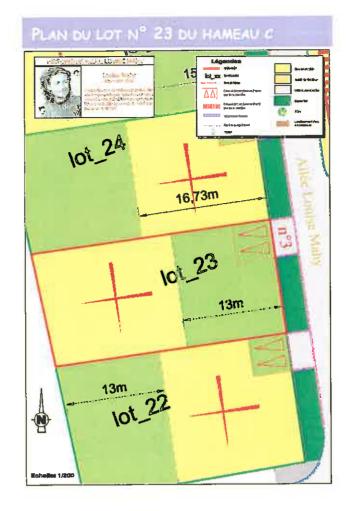
NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		<b>X</b>		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	×			
Madame Francine BOUVET	×			
Monsieur Cédric CAER	×	<u></u>		
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	×			<u> </u>
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	<u> </u>			<u> </u>
Madame Catherine GODBARGE	×	_		
Madame Noria KEBLI	_ 🗵			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	<u> </u>	<u> </u>		
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	×			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X	_		
Madame Catherine SEGRETIN	X	_		
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	

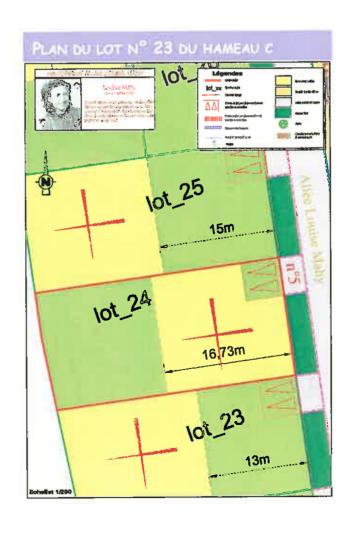




ıge **3** sur **6** 







Page 4 sur 6

			_
Estimation du Domaine	20 000 € (avis du 28 09 2016)	20 000 € (avis du 28 09 2016)	20 000 € (avis du 28 09 2016)
Notaire chargé de la transaction (2)	Etude POULIN	Etude BASNIER	Etude BASNIER
Identité de l'acquéreur	Mme M GUILLOUET Chantal et Gérard	Mme M. CROCQUEVIELLE Béatrice et Philippe	Mme M. ALDIGUIER Anne- Gaëlle et Franck
dont TVA sur marge	2 339,42 €	2 329,38 €	2 301,10 €
Tarif de cession dont TVA sur	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €
Adresse postale	450 m² AZ n° 181, n° 3 allée Lucie 139 et 140 Mardrus	n° 3 allée Louise Mahy	n° 5 allée Louise Mahy
N° de Surface Référence lot (1) cadastrale	AZ n° 181, 139 et 140	461 m² AZ n° 185	492 m² AS n° 186
Surface (1)	450 m²	461 m²	492 m <sup>2</sup>
N° de lot	19	23	24
Hameau	v	ပ	ပ

(1) Surface définitive après bomage

L'acte de vente sera signé auprès de l'une des deux études notariales viroises au choix des acquéreurs. Les frais de mutation seront à la charge exclusive des acquéreurs. (2)

Les frais de mise en service des réseaux eau potable (EPo), eaux usées (EU) et eaux pluviales (EPI) sont établis par les Services Eau et Assainissement de Vire Normandie et réglés directement par les futurs propriétaires et distinctement du prix d'achat du terrain, après facturation. (3)

# ANNEXE II - ETAPES DE LA PROCEDURE D'ACQUSTITION D'UN LOT A BATTR



Achèvament des trovoux de construction	24 nois maximum après l'ouverture du chantier	Résolution de la vente
Cuverture du chantier de construction	6 mois maximum après la signature de l'acte de vente	Résolution de la vente
<b>VENTE</b> du lot réservé	2 motemanimum après l'abtention du permis de construire	Coducité du compromis de vente
Obtention du Farmis de construire	5 mols maximum après le dépât du permis de construire	Coducité du compromis de vente
Sign du permis de construire	4 mois maximum aprės la signature du compromis	Caducité du compromis de vente
Signature d'un compromés de vente auprès de l'étude notoriale viroise retenue	1 mois maximum aprise d'option d'acquistion	Annulation de l'option
Etapes du projet	Colors impartis	Incidences non respect des délais impartis

Page 6 sur 6



#### Commune déléquée de VIRE

#### Objet : Travaux

Convention à signer entre la commune déléguée de Vire et le SDEC relative à l'effacement des réseaux – Place de Martilly, rue St Martin

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Monsieur Gaëtan PREVERT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Afin de réaliser les travaux d'aménagement de voirie de la rue Saint Martin, il est nécessaire d'effacer les réseaux aériens de cette voie, en confiant au SDEC Energie, Syndicat Intercommunal d'Energie du Calvados, la délégation de la maîtrise d'ouvrage, pour réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'éléctricité, d'éclairage public et de télécommunication, suivant l'étude préliminaire exposée cidessous :

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire à 203 056,27 € TTC.

Les taux d'aide en vigueur à la date d'élaboration de ce projet sont : 30 % pour le réseau d'électricité ; 10 % pour l'éclairage et 20 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale s'élève à 144 237,67 € et se décompose comme suit :

Electricité : 65 609,73 €Eclairage : 48 415,55 €

Télécommunication : 30 212,39 €

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 20 juin 2016.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir donner son accord pour :

- confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- acter le début des travaux pour la période suivante : 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2016 et informe le SDEC Energie des éléments justifiant cette planification : Travaux voirie 2<sup>ème</sup> semestre 2017
- prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau.
- s'engager à réserver les crédits nécessaires sur le budget communal selon les modalités prévues à l'annexe 1 de la présente délibération,
- prendre note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à la récupération de la TVA.

- engager à verser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 5 076,41 €,
- l'autorisation à accorder à M. le Maire ou son représentant pour signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

## Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE.

KeÇu le

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

0 7 JUIL. 2016

a été reçu en sous préfecture le : 0 7 JUIL. 2016 publié-notifié le :

A VIRE le: 08 JUL 2016

Le Maire

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : 135

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

Nombre de membres présents : 63

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			×	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			×	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Manajaur Cuu VELANIV	1	
Monsieur Guy VELANY		

## Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			×	<u> </u>
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	×			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Madame Irène GUEDOIT	X	_		
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			<u> </u>
Madame Valérie OLLIVIER			X	<u> </u>
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

# Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			×	
Monsieur Patrick PRUNIER			×	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X		-	

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			$\boxtimes$	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			×	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	<u> </u>		X	
Madame Annie BIHEL	×			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			×	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X		_	

# Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	×			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			<u> </u>
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			•
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT		<u> </u>	X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	<u> </u>
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	<u> </u>
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



#### Commune déléguée de VIRE

#### Objet: Travaux

Acquisition d'engins pour une politique éco responsable de gestion des espaces publics à l'échelle de la commune nouvelle

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Monsieur Gaëtan PREVERT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Depuis 2010, la commune de Vire est engagée dans une démarche volontariste en faveur de l'environnement pour la gestion de son domaine public, avec notamment la formation de ses agents et l'engagement de la ville dans une charte « zéro phyto » avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). La ville a par ailleurs acquis deux désherbeuses à eau chaude en partenariat avec l'Agence de l'Eau et embaucher 6 personnes en Contrat d'Aide à l'Emploi pour réaliser le désherbage des rues, des cimetières et des abords des équipements publics.

Cependant, le périmètre de la commune a évolué avec la création au 1er janvier 2016 de la commune nouvelle de VIRE NORMANDIE. A noter que le territoire de la commune nouvelle est particulièrement étendu et en partie rural

Afin de respecter les engagements volontaristes de la commune déléguée de Vire en faveur du développement durable sur le périmètre des sept autres communes de la commune nouveile, et afin que les actions des services publics soient exemplaires en matière de limitation de la pollution de l'eau, il est proposé au Conseil Communal :

- <u>L'achat de désherbeuses pour un total de 35 883 € HT avec :</u>
   L'achat d'une désherbeuse à eau chaude à 23 168 € HT, le désherbage se fait grâce à la projection d'eau chaude à 120°C qui permet la destruction des végétaux.
  - L'achat d'une désherbeuse mécanique à 6 130 € HT,
  - L'achat d'une désherbeuse mécanique à 6 585 € HT.

Cet investissement peut bénéficier d'une aide financière de l'agence de l'Eau Seine Normandie estimé à environ 50% Plafonné à 30 000 € pour la désherbeuse eau chaude et 50% plafonné à 15 000 € pour le désherbage mécanique.

L'achat d'une balayeuse équipée afin de pouvoir désherber. En effet, la commune doit procéder au renouvellement d'une balayeuse. Afin de permettre une gestion éco responsable des espaces publics, cette dernière sera équipée de brosses mixtes balayage/désherbage. Le montant de la balayeuse équipée s'élève à 213 000 € TTC. Elle permettra de maintenir la propreté des caniveaux et jouera un rôle préventif sur la pousse des adventices. Elle aura également un rôle curatif en arrachant les herbes le long des bordures et des propriétés.

Cet investissement peut bénéficier d'une aide financière de l'agence de l'Eau Seine Normandie estimé à environ 17 500 €.

Une action de communication à hauteur de 623,40€. Cette action de communication peut bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau de 70%.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis lors de sa séance en date du 20 juin 2016

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et tous autres organismes, des subventions aussi larges que possible et à signer tous documents ou conventions à intervenir.

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le : 0 7 JUIL. 2016

publié-notifié le : 0 7 JUIL. 2016

A VIRE le: 0 8 JUIL. 2016

Le Maire

Le Maire informe aux la précept agre faire Polde principal de la elevidor d Ċ. e à confice de sa normeation ou de sa publication



Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés avant

Quorum (69): Non atteint

donné pouvoir: 4

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

# Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie. dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel VIRE, sous la présidence M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres absents: 63

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			<del></del>
Monsieur Didier BARBOT	×			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	×			· · · · · ·
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

	i i	
Manadana Com VELANIV		i l
Monsieur Guy VELANY		1

# Commune déléguée de Roullours

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

# Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			×	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		-
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			×	_
Madame Laurence BATAILLE			×	
Monsieur David CAILLY			×	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			×	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry :

Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
		X	
		X	
X			
X			
		X	
X			
X			
		X	
		X	
	X		Mme BIHEL
	X		M. LE GRAET
X			
		X	
X			
	X		M. VOQUER
		X	
		X	
X			
X			
	X X X		

### Commune déléguée de Vire

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	×			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	×			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X	1		
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	<u> </u>
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



Commune déléguée de VIRE

Objet : Travaux

Requalification des abords de l'hôtel de ville

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Monsieur Gaëtan PREVERT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'hôtel de ville, siège administratif de la commune Vire Normandie, est un bâtiment emblématique du patrimoine de la reconstruction construit d'après les plans des architectes David et Herpe.

L'hôtel de ville est classé à l'inventaire des Monuments Historiques français depuis 2011 pour les façades et les toitures y compris les escaliers et les rampes extérieures, pour les circulations côté nord, pour la salle du conseil avec son agencement ainsi que pour la salle des mariages, pour le hall et pour les dégagements de l'entrée est.

Les abords de l'hôtel de ville ont été conçus dans la continuité de l'hôtel de ville qui s'est estompée au fil des années, notamment en raison de l'importance du stationnement non contrôlé au niveau du parvis de l'hôtel de ville. Ce projet vise à rétablir cette fluidité intérieure/extérieure.

L'objectif de ce projet est de donner plus de cohésion aux espaces extérieurs qui offrent une grande diversité d'expressions architecturales. Parvis, patio, toit-terrasse, square, fontaine, place constituent les éléments remarquables. Il s'agit donc de rétablir la continuité spatiale avec comme travaux le prolongement du parvis, la clarification fonctionnelle des espaces, la réhabilitation du patio, des terrasses, de la place, des chemins piétonniers, la restauration de la fontaine, la reprise de certains murs, l'aménagement d'un parking vélos et des aménagements paysagers. Le stationnement dans le périmètre des abords de l'hôtel de ville sera revu suite à l'extension du parvis Est de l'hôtel de ville avec des systèmes de séparation physique marqués (différences de niveau, bandes plantées...). Pour autant, certaines places seront réaménagées à proximité de l'hôtel de ville (petit parking avec place PMR). Des liaisons piétonnes lisibles entre les espaces extérieurs et l'hôtel de ville seront créées afin de redonner une place au piéton (extension du parvis Est jusqu'au Square, création d'un escalier reliant le parvis Ouest de l'hôtel de ville et la place du petit marché). Des matériaux nobles, cohérents avec le bâtiment de l'hôtel de ville seront employés pour le parvis afin de marquer clairement les espaces réservés aux piétons.

Dans un premier temps un diagnostic a été réalisé par le CAUE afin de définir les éléments programmatiques du projet. Dans un second temps, un projet avec des plans au 1/200 éme a été réalisé par le groupement constitué : de l'Atelier Strates en Strates, du cabinet d'architectes Georges Lescop, et du bureau d'études Philippe Cavoit. Une réunion a été réalisée en présence de l'Architecte des Bâtiments de France, du CAUE et des élus afin que l'équipe de maitrise d'œuvre présente le projet.

L'enveloppe financière prévisionnelle de ce projet est de 730 000€ HT.

Le conseil communal de la commune déléguée de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 20 juin 2016.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès :

- Du Conseil Départemental du Calvados, dans le cadre d'un contrat d'un an, au titre du contrat de ville, à hauteur de 240 000 €,
- Des collectivités territoriales, des services de l'Etat et des organismes susceptibles de cofinancer ce projet,
- A signer tous documents se rapportant à ce projet d'investissement.

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE
DE VIRE
-1 JUL. 2015
Reçu le

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

0 1 JUIL. 2016

a été reçu en sous préfecture le : publié-notifié le : 0 1 JUIL. 2016

A VIRE le: 0 1 JUIL 2016

Le Mair€



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

# Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T

#### Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HÉRVE			X	<del></del>
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			-
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			×	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	
Monsieur Guy VELANY			X	

# Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	×			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	×			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

# Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	

Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		×		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	×			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			_
Madame Françoise DERRIEN	X			_
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			×	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X		i	
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			-
Monsieur Jacques VOQUER	X			

# Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			×	-
Monsieur Marc ANDREU SABATER	×			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	×			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	×			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	×			
Madame Catherine GODBARGE	×			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	×			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

Objet: **Finances** 

Subventions 2016

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Le l'en soussigné ATTESTE que

a en reçu en sous préfecture le ? JUIL. 2016

publié-notifié le : n.7 JUIL. 2018

A VIRE les Le Maire

0 R JUIL, 2016

Mes Chers Collègues,

Monsieur le maire délégué invite les membres du conseil communal à examiner et se prononcer sur les demandes de subvention reçues pour l'année 2016

Intitulé	2016
Anciens combattants	80,00€
Sté Agriculture Vire	50,00€
Coopérative scolaire	75,00€
FSL	17,10 €
Accès au Droit de Vire	125,00€
Ass° Parents d'Elèves	75,00 €
Comité des fêtes	120,00€
TOTAL Cpte 6574	542,10€

Monsieur Samuel BINET donne lecture du rapport suivant :

Ayant considéré que Vire Normandie regroupe l'ensemble des demandes adressées aux communes déléguées pour des associations locales, départementales et régionales, le conseil communal étudie les demandes pour les associations communales et intercommunales.

Le conseil communal émet un avis favorable à l'unanimité pour l'attribution de subventions pour un montant global de 542,10 euros.

Le conseil communal de la commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 23 mai 2016.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir donner son accord sur ces subventions. ROS

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

# Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			×	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY	[	X	

# Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	×			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

# Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN	-		X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			×	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			(X)	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			<u> </u>
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			×	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X	-		
Monsieur Jacques VOQUER	X			

# Commune déléguée de Vire

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	×			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	×			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	×			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	×			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	<u> </u>
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	×		<u>                                     </u>	
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X	<u></u>		
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X	ļ. <u> </u>		
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT		<u> </u>	<b>X</b>	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			×	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

Objet: **Finances** 

Herbe à faucher

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Monsieur Samuel BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Il a été fait appel à candidatures pour la vente d'herbe à faucher dans les parcelles communales du terrain de sports et celle jouxtant le site de traitement des eaux usées.

Une seule offre a été reçue en mairie pour chaque parcelle.

Monsieur le maire délégué propose d'attribuer l'herbe du terrain de sports à Monsieur DUPONT Sébastien « la Pesnière » à Maisoncelles la Jourdan proposant 120 euros.

Monsieur le maire propose d'attribuer l'herbe des 60 ares situés près du site de traitement des eaux usées à Monsieur GUILLOUET Maurice « le bourg » à Maisoncelles la Jourdan proposant 90 euros.

Le conseil communal de la commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 23 mai 2016.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération.

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussier & ATTESTE cut 0 7 JUIL. 2016

n ces reçu en sous préfécque foit. 2016 publié-notifié le :

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE.

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administrațif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication





#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

#### Nombre de membres en exercice : 135 Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie. dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel Nombre de membres excusés avant VIRE, sous la présidence

M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés: 9

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			×	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			×	
Monsieur Sébastien LEBRUN			×	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	×			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			×	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			· · · ·
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			×	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

			i i
Monsieur Guy VELANY		X	
Interiored Cay Tames III.			

# Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			<b>X</b>	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	<u> </u>
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			<u></u>
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

## Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	-

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			×	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			×	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

# Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	×			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	×			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	×			
Madame Noria KEBLI	×			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			-
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			<del></del>
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



# Commune déléguée de ROULLOURS

#### Objet:

Effacement des réseaux "Le Haut Castel" – Etude définitive

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 7 Décembre 2015, le Conseil Municipal de ROULLOURS a adopté à l'unanimité l'étude préliminaire réalisée par le SDEC Energie concernant l'effacement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage, de télécommunication et de pose d'un fourreau fibre optique au lieudit « Le Haut Castel » sur la commune de ROULLOURS.

L'estimatif prévisionnel des travaux s'élevait à 109 001,65 € HT, avec un taux d'aide de :

- 55 % sur le réseau de distribution électrique,
- 55 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) sur le réseau d'éclairage,
- 40 % sur le réseau de télécommunication.

Les participations proviennent du SDEC Energie, d'ERDF, du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) et d'Orange.

Sur ces bases, la participation communale s'élevait donc à 55 239,87 € HT se décomposait comme suit :

- Electricité : 30 097,35 € HT
- Eclairage : 8 638,18 € HT
- Télécommunication : 16 504,34 € HT

L'étude définitive fait apparaître les coûts suivants :

 Coût global des travaux : 91 449,10 € HT, soit 109 738,92 € TTC, dont 44 447,54 € HT restant à la charge de la collectivité.

Le coût global des travaux est inférieur à celui prévu initialement. Cette baisse est due :

- Au matériel d'éclairage public moins onéreux qu'à l'étude initiale en raison d'un marché public spécifique de fourniture de matériel établi par le SDEC Energie pour le compte de ses communes adhérentes,
- A la possibilité de réaliser les tranchées sous accotement (50 % du linéaire).

Le conseil communal de la commune déléguée de Roullours a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 19 mai 2016.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

accepte l'étude définitive présentée.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2016.

## Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,



Marc ANDREU SABATER



Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le :

0 7 JUIL. 2016

publié-notifié le :

0 7 JUIL. 2016

A VIRE le

Le Maire - 08 JUIL. 2016

Le Maire informe que le présent acte per a recours excus de partir de uevant le tribural Administratif de CAEM dans un délai de deux de sa publication



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel Ville de VIRE, sous la présidence M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : 135 Nombre de membres présents : 63

Nombre de membres absents: 63

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

Quorum (69): Non atteint

donné pouvoir: 4

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	×			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	×			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET	ĺ		X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			×	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			×	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	-
Monsieur Laurent LECOQ			×	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	×			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

			. •
Monsieur Guy VELANY		X	

## Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	×			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			×	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X		·	
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

# Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			-
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		×		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			_
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		×		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	×			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	×			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

# Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	×			
Monsieur Pascal BINET	X		,	
Madame Francine BOUVET	×			
Monsieur Cédric CAER	×			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	×			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	×			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



Commune déléguée de ROULLOURS

Objet:

Tarif du restaurant scolaire pour l'année 2016-2017

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le prix du repas au restaurant scolaire est fixé à 3,27 € pour l'année scolaire 2016 – 2017.

Le conseil communal de la commune déléguée de Roullours a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 15 juin 2016

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération.

### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

67

Le Maire soussigné ATTESTE que Le modell ac a eté reçu en sous préfecture le : publié-notifié le : 0.7 Julie 2016 A VIRE le : 0.8 Julie 2016

Le Maire

does anns à c

RE NORTH SABATER



Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Nombre de membres excusés: 9

Nombre de membres excusés ayant

Nombre de membres absents: 63

Quorum (69): Non atteint

donné pouvoir: 4

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

M. Marc ANDREU SABATER.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			<u>.</u>
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			· · ·
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			×	

### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY	X	
Monsieur Guy VELAINT		

## Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	<u> </u>
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER	_	X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			×	
Monsieur Nicolas MOREAU	×			
Monsieur Roland MULOT	×			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

# Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			×	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			×	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	×			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY	-		X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry:

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	1		X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X	·		
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER		-	X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X	_		

# Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	×			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	×			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	×			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY		<u></u>	X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X	_		
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	<u> </u>
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelie SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



Commune déléguée de SAINT **GERMAIN DE TALLEVENDE** 

#### Objet:

Projet de bail pour la location d'une partie de l'ancienne Mairie à l'institut Forme et Beauté

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

## Madame Martine ROBBES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 12 Avril 2016, le Conseil Communal a choisi l'étude de Maître BASNIER à Vire pour l'établissement du bail commercial qui sera passé avec Mme Marlène GOSSELIN « Institut Forme et Beauté », locataire d'une partie de l'ancienne mairie

De même, afin que cet immeuble devienne cessible et louable, il serait souhaitable que la commune, constatant la désaffectation de l'immeuble, décide son déclassement du domaine public communal.

Un avis favorable a été émis à l'unanimité lors du Conseil Communal du 1er Juin 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal le projet de bail ci-après :

- Bail tous commerces.
- Montant du loyer mensuel : remise de 80 % sur 5 ans puis tarif plein soit 500 €.
- Loyer sans TVA et payable pour la première fois le 1<sup>er</sup> juin 2016
- Durée du bail : 9 ans.

D 8-JUHL. 2016

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce bail avec Mme GOSSELIN, en l'étude de Maître BASNIER, Notaire à Vire et de donner votre accord pour le déclassement de l'immeuble du domaine public communal.

### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE.

07 JUIL. 2016 a the paga on sour préfecture le :

Marc ANDREU SABATER

informe que le peut Mire l'objet d'un regions pois exces de pouvoir devant le tribue d 0 7 JUL-2016

Admie Istratif du CAEN

dons un délai de deux mois à compter de sa polification ou de sa publication





### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie. dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel Ville de VIRE, sous la présidence M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : 135 Nombre de membres présents : 63

donné pouvoir: 4 Nombre de membres absents: 63

Nombre de membres excusés avant

Nombre de membres excusés: 9

Quorum (69): Non atteint

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			-
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			·
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			·
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE		, i	X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			×	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY	X	

## Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	×			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	×			
Madame Véronique BRIENS	×			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	×			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

# Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			×	<u> </u>
Madame Laurence BATAILLE			×	
Monsieur David CAILLY		41	×	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	×			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	×			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			· ·
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X	-		

# Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	×			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	×			<u> </u>
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	×			
Madame Noria KEBLI	<b>X</b>			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	×			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	×			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	<b>X</b>			
Madame Marie-Odile MOREL		<u> </u>	X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	·
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			<u></u>
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



Commune déléguée de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

#### Objet:

Projet de lotissement la Mahère 2 – Plan topographique pour l'Etude d'Aménagement

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

## Madame Martine ROBBES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Afin que l'étude d'aménagement du projet de lotissement de la Mahère II soit faite, il est nécessaire d'effectuer un relevé topographique des parcelles, composant ce futur lotissement, qui sont situées à la Mahère et qui ont été acquises par l'EPFN à Mr et Mme LECOQ Bernard.

Le Cabinet BELLANGER a présenté un devis qui s'élève à 2160 € TTC.

Un avis est demandé sur ce projet de délibération portant sur l'acceptation de ce devis.

Le conseil communal de la commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende a émis, à l'unanimité, un avis favorable lors de sa séance en date du 1<sup>er</sup> Juin 2016.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter la présente délibération.

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délait de la pois à compter de sa notammen ou de sa publication

KECH N

Le Maire soussigné ATTESTE que Le présent acte

a été reçu en sous préfecture le : 0 7 JUL

publié-notifié le : 0 7 Jul. 2016 A VIRE le : 0 8 Jul. 2016

Le Maire





## REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

# Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			×	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			×	
Madame Nathalie LENOIR			×	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			×	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			×	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY	X	

## Commune déléguée de Roullours

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			<u></u>
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	-

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX		_	X	
Madame Chrystel ESNAULT			×	
Monsieur Patrick GOSSMANN	×			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	· <u> </u>

# Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	1
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	×			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X		_	
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL		·	X	
Monsieur Corentin GOETHALS	×			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			[X]	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			, , , , ,
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

# Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	×			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	×			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	×			
Monsieur Serge COUASNON	×			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			×	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	×			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



Commune déléguée de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

Objet:

Création d'un Comité d'Aide Sociale

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

## Madame Martine ROBBES donne lecture du rapport suivant :

Recula

Mes Chers Collègues,

Les communes déléguées n'ont plus leur Centre Communal d'Action Sociale depuis le 1er janvier 2016, date de la création de la Commune nouvelle Vire Normandie.

Monsieur le Maire délégué propose de créer un Comité d'Aide Sociale afin de continuer à gérer les actions mises en place, et de nommer les anciens membres (élus et nommés) qui siégeaient au CCAS avant 2016 soit :

#### - Membres élus :

MM. Gérard MARY, Eric LECORDIER, Martine ROBBES, Valérie OLLIVIER, Sylvie BOUVET, Irène GUEDOIT, Christelle ESNAULT, Marie-Thérèse MARIE et Serge HAMEL.

#### - Membres nommés :

MM. Claude MARTIN, Christiane BLANCHARD, Anne-Marie LETOURNEUR, Marcel GOSSELIN, Eliane CORNU, Geneviève LECONTE, Sonia MOREAU et Béatrice DESMORTREUX.

Le conseil communal de la commune déléguée de Saint-Germain-de-Tailevende a émis, à l'unanimité, un avis favorable lors de sa séance en date du 1<sup>er</sup> juin 2016.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de donner son avis sur ce projet de délibération portant sur la création d'un Comité d'Aide Sociale.

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

VIRE NORTH

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent aux

a cié reçu en sous préfecture 17 JUL. 2016

publié-notifié le : 0 7 JUIL. 2016 A VIRE le : 0.8 JUIL. 2016

Le Maire



### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			×	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

## Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			×	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	_
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY	X	1	

## Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			×	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			<u></u>
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			×	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		<u> </u>
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			×	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			<u></u>
Madame Sylvie ROBLIN			X	

# Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	_
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	-
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY		_	X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			×	-

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			×	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	_
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

# Commune déléguée de Vire :

NONE DES CONSEILLES C	Datarat	France	Abassa	A donné pourcir à
NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<u> </u>		X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X		1	
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	×			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	X			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	×			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	×			
Madame Marie-Odile MOREL			X	-
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			···
Madame Catherine SEGRETIN	X			·
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



Commune déléguée de VAUDRY

Objet:

SAFER - Réserves Foncières

### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Mme Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En 2010, la commune de VAUDRY avait passé avec la SAFER de Basse-Normandie une convention relative à la constitution de réserves foncières et avait fait une avance financière d'un montant total de 29 403.64 € (inclus honoraires et frais financiers)

Ces réserves étaient destinées à des échanges avec des exploitants agricoles pour des projets d'investissement qui sont aujourd'hui abandonnés

Le conseil communal du 22 juin 2016 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de renoncer à présent à l'acquisition de la réserve foncière prévue par convention et de demander le remboursement à la SAFER de l'avance versée, soit 29 403.64 €.

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,



Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent : l' peut faire l'objet d'un recours pas r excès de pouvoir devant le tribune! Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à comprer de sa notification ou de sa publication Le Maire soussigne ATTESTE que

A Villa les 0.7 Jul. 2016
Le Maire 0.8 Jul. 2016

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)





#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie. dûment convogué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de VIRE, sous la présidence M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : 135 Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30 Nombre de membres présents : 63

donné pouvoir: 4

Nombre de membres excusés avant

Nombre de membres excusés : 9

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres absents: 63

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			-
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	×			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			×	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

		and the second s
Manadaua Cuu VELANIV	1	1
Monsieur Guy VELANY		

#### Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

#### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			. "
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	×			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			×	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		×		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			×	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Monsieur Roger MOREL			X	

### Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	<u>.</u>
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			×	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			×	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	Flesent	LACUSE	XI	A donne pouvon a
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE				
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	<u>X</u>			<del></del>
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			_
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			· ·
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	***
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			-
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN	1		X	



# Commune déléguée de VAUDRY

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

#### Objet:

Convention mission d'accompagnement Maîtrise d'Ouvrage Publique

#### Mme Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Suite à une rencontre avec un représentant du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados, en vue d'engager une réflexion sur l'aménagement d'un parc paysager, et afin de régulariser notre démarche avec cet organisme, il nous est proposé de signer une convention de mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage.

Le conseil communal du 22 juin 2016, après avoir pris connaissance dudit document, émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Le conseil municipal est appelé à autoriser Madame le Maire à signer la convention de mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le CAUE.

#### Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE.



Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que

Le présent acte

Le Maire 0 8 JUIL. 2016

Le présent acte a été reçu en sous préfecture le : 0 7 JUIL. 2016 Le Maire informe que le présent sete peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice: 135

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres présents : 63

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			·
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			×	
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			×	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	X			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

Monsieur Guy VELANY		X		

#### Commune déléguée de Roullours

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

### Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			_
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			· ·
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		,
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			X	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

#### Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT			X	
Madame Christelle MARIE		X		
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	_
Monsieur Bernard VINCENT	X			

### Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE		-	×	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	X			·-
Madame Bernadette HARDY	X			_
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X	-		
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	X			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	X			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

### Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	×			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	X			
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS	X			<u> </u>
Monsieur Pascal BINET	X			<u> </u>
Madame Francine BOUVET	×			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			<u></u>
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	



Commune déléguée de VAUDRY

Objet:

Effacement de réseaux

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

Mme Annie BIHEL donne lecture du rapport sulvant :

Mes Chers Collègues.

#### a) Chemin de la Butte

Madame le Maire présente au Conseil Communal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 99 101.77 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 55 %, sur le réseau d'éclairage de 55 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 42 952.66 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Le conseil communal du 22 juin a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Après avo	ir entendu	cet evnosé	la Consai	l Municipal	

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 2ème trimestre de l'année 2017 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification :
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi.
- décide du paiement de sa participation soit :
  - par un fonds de concours (section investissement) (1)
  - en une fois, à la réception des travaux (1) (inscription en sections de fonctionnement et d'investissement)
  - Par recours à l'étalement de charges mis en place par le SDEC ENERGIE sur une durée de :

5 ans, soit par an :

9 245.43 €<sup>(2)</sup>

Ou

o 10 ans, soit par an :

5 164.99 €<sup>(2)</sup>

- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés commune.
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TV
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définir cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coû basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 2 477.54 €,
- Autorise M. le Maire de VIRE NORMANDIE à signer les actes nécessaires à la réalisation d projet,
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude défin de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du ç définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

#### b) Chemin de la Mare Piré

Madame le Maire présente au Conseil Communal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 168 467.36 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 55 %, sur le réseau d'éclairage de 55 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 72 385.77 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Le conseil communal du 22 juin a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,

•	Souhaite le d	lébut des trava	ux pour la p	ériode suivante :	2 <sup>ème</sup> trimestre d	le l'année 2	017 et informe le
	SDEC	ENERGIE	des	éléments	justifiant	cette	planification :

- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi.

•	décide du paiement de sa participation soit : ☐ par un fonds de concours (section investissement) (1)
	<ul> <li>en une fois, à la réception des travaux (1) (inscription en sections de fonctionneme d'investissement)</li> </ul>
	☑ Par recours à l'étalement de charges mis en place par le SDEC ENERGIE sur une d de :
	45 500 94 5(2)

 of 5 ans, soit par an : 15 580.81 €<sup>(2)</sup>

o 10 ans, soit par an : 8 703.76 €<sup>(2)</sup>

- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TV
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définicas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coû basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 4 211.68 €,
- Autorise M. le Maire de VIRE NORMANDIE à signer les actes nécessaires à la réalisation d projet,
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude défin de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du ç définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

Madame le Maire présente au Conseil Communal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à 81 965.99 € TTC, sur les bases de cette étude préliminaire. Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 55 %, sur le réseau d'éclairage de 55 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 35 125.62 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Le conseil communal du 22 juin a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande.
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement.
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 2ème trimestre de l'année 2017 et informe SDEC **ENERGIE** des éléments iustifiant cette planification :
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- décide du paiement de sa participation soit :
  - par un fonds de concours (section investissement) (1)
  - □ en une fois, à la réception des travaux (1) (inscription en sections de fonctionnement et d'investissement)
  - IXI Par recours à l'étalement de charges mis en place par le SDEC ENERGIE sur une durée
    - 5 ans, soit par an

7 560.68 € (2)

Ou

10 ans, soit par an :

4 223.55 €<sup>(2)</sup>

- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune.
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définicas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coû basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 2 049.15 €.
- Autorise le Maire de VIRE NORMANDIE à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce pro
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude défin de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du p définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présentations de l'expression de la company de la Le Maire soussigne ATTE

Le présent acté a été reçu en sous préfecture le :

publié-notifié le : A VIRE le:

Le Maire

r devant |

na délai de deux mois à compter de sa notificacion ou de sa publication

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)



#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

# Séance du Mercredi 29 Juin 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit juin deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Nombre de membres en exercice : 135

Nombre de membres présents : 63

Quorum (69): Non atteint

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir: 4

Nombre de membres absents: 63

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le lundi 27 juin 2016 a été reporté au mercredi 29 juin 2016 dans le cadre de la procédure d'urgence fixée aux articles L 2121-11 et L 2121-12 du C.G.C.T.

#### Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	X			
Monsieur Didier BARBOT	X			
Monsieur Christian BELLIARD	X			
Monsieur Romain COMPERE			X	
Monsieur Benoît DUBOURG			X	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	X			
Madame Céline HERVE			X	<del></del>
Madame Isabelle HUET			X	
Monsieur Sébastien LEBRUN			X	
Madame Nathalie LENOIR			X	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	X			
Monsieur Sébastien STALENS	×			
Madame Vanessa TANCREDE			X	

#### Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	X			
Madame Béatrice CHERON			X	
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			X	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	×			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Benoît ROUX			X	
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			X	

	1 1	1 <u>-</u> 1	1
Monsieur Guy VELANY		🗵	

#### Commune déléguée de Roullours

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			X	
Madame Nicole DESMOTTES	X			
Madame Sophie GUILLARD			X	
Monsieur Daniel LECLERCQ	X			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsieur Julien LEMIERE			X	
Madame Janine LEVARDON			X	
Madame Isabelle LEVIEIL	X			
Monsieur Jérémie MARIE			X	
Madame Catherine MARTIN			X	
Monsieur Pascal SCARDIN			X	
Monsieur Dominique TREOL			X	
Madame Maud VIGIER			X	

# Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			<u> </u>
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			×	
Madame Chrystel ESNAULT			X	
Monsieur Patrick GOSSMANN	X			
Madame Irène GUEDOIT	X			
Monsieur Florian HALOTEL		X		<u> </u>
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER		X		
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY			×	
Monsieur Nicolas MOREAU	X			
Monsieur Roland MULOT	X			
Madame Valérie OLLIVIER			X	
Madame Chantal PLANQUETTE	X			
Madame Martine ROBBES	X			
Madame Sylvie ROBLIN			X	

# Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			X	
Monsieur Joël DROULLON		X		
Monsieur Jacques FAUDET			X	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	X			
Monsieur Luc GIRARD	X			
Madame Chantal HOUSTIN			X	

Monsieur Jean-Claude LAVOLE			X	
Madame Hélène LEPRINCE			X	
Madame Nadine LETELLIER	X			
Monsieur Franck LOHAT	_		×	
Madame Christelle MARIE		X	-	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			X	
Monsieur Patrick PRUNIER			X	
Monsieur Arnaud RAOULT			X	
Monsieur Bernard VINCENT	X			

# Commune déléguée de Truttemer-le-Petit

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY			X	
Monsieur Jacques CHAMPION	X			
Monsieur Fernand CHENEL	X			
Madame Aurélie DESLANDES	×			
Madame Bernadette HARDY	X			
Monsieur Marcel LEGRAND			X	
Madame Jocelyne LEPRINCE	X			
Monsieur Benoit LETINTURIER			X	
Monsieur Roger MOREL			X	

# Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL			X	
Madame Annie BIHEL	X			
Madame Françoise DERRIEN	X			
Monsieur Eric du ROSEL			X	
Monsieur Corentin GOETHALS	×			
Madame Maryvonne GOSSELIN	X			
Madame Marie-Ange HENNEQUART			X	
Madame Jacqueline HUET			X	
Madame Marie-José LARIVIERE		X		Mme BIHEL
Monsieur Wilfrid LAURENT		X		M. LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	X			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Madame Sylvie MARGUERIE			X	
Monsieur Philippe MENARD	×			
Monsieur Jérôme MISERETTE		X		M. VOQUER
Monsieur Robert PORQUIER			X	
Madame Nadine POTHIER			X	
Monsieur Dimitri RENAULT	×			
Monsieur Jacques VOQUER	X			

#### Commune déléguée de Vire :

NOME DEC CONCEULEDO	D	F	Ab	A danné navyala à
NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	<u> </u>	1	X	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	X			
Madame Claudine ARRIVE	X			
Madame Marie-Noëlle BALLE	×	<u> </u>		
Monsieur Guy BARBIER	X			
Madame Cindy BAUDRON		<u> </u>		
Monsieur Roland BERAS	X			
Monsieur Pascal BINET	<b>X</b>			
Madame Francine BOUVET	X			
Monsieur Cédric CAER	X			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	X			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			X	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	X			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY			X	
Monsieur Raymond GABILLARD	×			
Madame Catherine GODBARGE	X			
Madame Noria KEBLI	X			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND		X		M. ANDREU SABATER
Madame Catherine MADELAINE	X			
Madame Lyliane MAINCENT			X	
Monsieur Philippe MALLEON	X			
Madame Marie-Odile MOREL			X	
Madame Olivia NEEL			X	
Monsieur Christophe PASSAYS		1	X	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT	X			
Madame Catherine SEGRETIN	X			
Madame Isabelle SEGUIN	X			
Madame Catherine TAHAN			X	